

# HISTOIRE

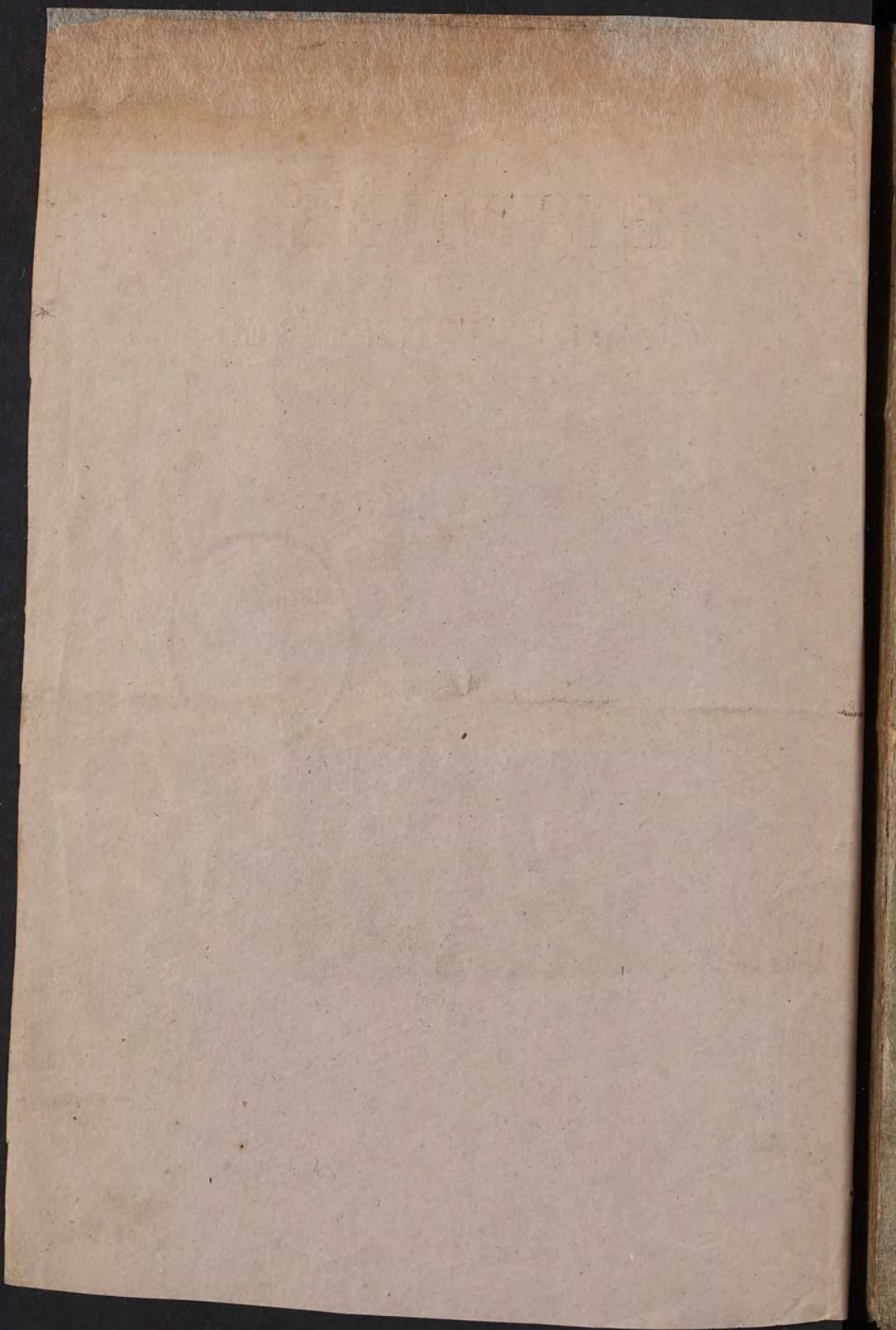
RÉVOLUTIONNAIRE.



LIBERTÉ, ÉGALITÉ,  
FRATERNITÉ

OU





1439

30c

# REMARQUES

HISTORIQUES

S U R

LA BASTILLE.

JUDGMENT  
RECORDS

1808

JUDGMENT RECORDS

# REMARQUES HISTORIQUES SUR

## LA BASTILLE;

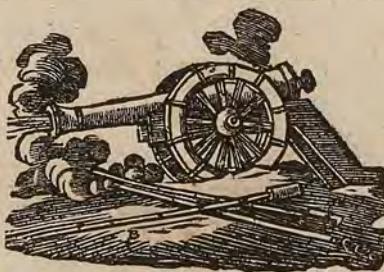
*Sa démolition, & Révolutions de Paris,  
en Juillet 1789.*

Avec un grand nombre d'anecdotes intéressantes  
& peu connues.

---

Dans cet affreux Château, Palais de la vengeance,  
On renferme souvent le crime & l'innocence.

---



*A LONDRES.*

---

1789.

THE HISTORY OF

HISTORIQUES

BY

CHARLES DE LAMBERT

TRANSLATED FROM THE FRENCH  
BY JAMES GUTHRIE, M.A.

WITH A HISTORY OF THE  
POLITICAL PARTIES IN ENGLAND  
FOR THE PAST TWENTY YEARS,

BY JAMES GUTHRIE, M.A.,  
PROFESSOR OF HISTORY IN THE UNIVERSITY OF EDINBURGH,  
AND AUTHOR OF "THE HISTORY OF THE  
POLITICAL PARTIES IN ENGLAND."



BY JAMES GUTHRIE

M.DCC.XL.

---

# INTRODUCTION,

A V I S ,

P R É F A C E

O U

T O U T C E Q U ' O N V O U E D R A .



EN 1774, il parut une petite brochüre, intitulée : *Remarques historiques & Anecdotes sur le château de la Bastille*, sans nom d'auteur ni d'imprimeur (comme on le croira sans peine.) Ce livre, trop peu connu, renferme des détails fort exacts sur la topographie & le régime de ce séjour infernal (1), monument le plus odieux du despotisme des souverains. Mais l'auteur s'étant renfermé dans des bornes trop étroites, soit qu'il n'eût pas été plus instruit, soit qu'il n'ait pas jugé

---

(1) Si le lecteur étonné trouve l'épithète un peu forte, nous sommes sûrs qu'il la trouvera fort modeste, après la lecture de cet ouvrage.

A

à propos de révéler tout ce qui concerne cette *prison royale*, nous croyons que des détails un peu plus étendus feront plaisir à ceux qu'affligen les maux produits par le manège des ministres, les intrigues des cours, & les ridicules tracasseries auxquelles les peuples aveuglés donnent le nom imposant *d'affaires d'état*.

Depuis que la liberté des François a reçu, pour ainsi dire, le coup de la mort, sous les dernières années du règne de Louis XV, le despotisme, ce fléau du genre humain, semble s'être affermi en frappant sur tous les ordres, & en rendant la terreur générale. L'espionnage & la délation, moyens presque toujours sûrs de parvenir, ont jetté la défiance & l'aliénation dans la plupart des esprits. Le philosophe se tait, ou s'exile de lui-même, & le peuple, courbé sous le poids de sa chaîne, acquiert peu à peu une froide insensibilité qui lui ôte bientôt tout ce que la nature peut avoir donné d'énergie à l'espece humaine.

A la vérité, la France semble reprendre une nouvelle face, depuis l'avènement de

Louis XVI à ce beau trône de l'Europe. Les vengeances arbitraires deviennent un peu moins fréquentes (1). Les ministres , les gens en place , n'osent plus abuser du pouvoir avec autant d'effronterie ; mais qu'on est loin encore d'y jouir de cette liberté précieuse , qui sans empêcher sur les loix , donne à l'homme sensible & confiant le droit de s'exprimer sur les maux de sa patrie & sur les fautes du gouvernement !

De tous les *épouvantails* que la tyrannie a imaginés , le plus redoutable sans doute pour les individus que le hasard a fait naître françois , c'est la BASTILLE. Il est plus sûr , dit-on , dans Paris , de *s'en taire* que *d'en parler* : cet axiome de la capitale n'a pas besoin de démonstration ; on fait ce qu'il en a coûté à un grand nombre d'écrivains , tant du siecle dernier que de celui-ci : mais si c'est le plus sûr , ce n'est ni le plus honorable pour la génération présente , ni le

---

(1) Il faut convenir cependant que l'exemple du verbeux mais infortuné Linguet n'est pas propre à donner une grande idée de la modération du ministere de ce tems.

plus avantageux pour la postérité ; d'ailleurs depuis les progrès de l'esprit philosophique, l'humanité commence à oser éllever sa voix, les princes semblent s'accoutumer à l'entendre , & rougiroient aujourd'hui d'employer les moyens honteux qui ont terni la gloire de leurs prédécesseurs. Des remarques sur la Bastille , & quelques révélations d'anecdotes intéressantes par leur liaison avec l'histoire nationale , ne peuvent que produire un très-grand bien dans les circonstances actuelles ; & les réflexions séveres mais vraies qui les accompagneront , prouveront mieux le mâle courage d'un ami de la patrie , que la basse adulmentation du style académique.

Sous le dernier règne , que la foiblesse , l'inconsequence & les contradictions caractérisent , les ministres ont érigé le despotisme en loi. Les lettres de cachet , les vexations de tout genre ont été leurs moyens favoris ; les droits même de la nature n'ont pas été sacrés pour eux ; & plongés dans l'affreux oubli de toutes les loix , les hommes les plus vertueux ont été leurs victimes. Les repaires odieux de la Bastille ont été remplis ; & qui

## INTRODUCTION.

v

fait combien d'infortunés gémissent encore dans la cruelle certitude de n'être jamais délivrés , parce que leur présence , dévoilant mille secrets ignorés , couvriroit d'une trop forte confusion bien des êtres fastueux que le préjugé veut que l'on respecte.

O vous , sauvages , que les voyageurs européens ont tant calomniés , vous brûlez , il est vrai , vous mangez quelquefois vos ennemis après les avoir massacrés d'une main sanguinaire ; mais au moins chez vous les motifs de la vengeance ne sont pas fondés sur des chimères. Un ruban rouge ou bleu vainement demandé , une croix émaillée non obtenue , un regard du maître plus ou moins favorable , & autres frivolités de cette espèce , n'engendrent point chez vous ces haines de famille , ces jaloufies , ces inimitiés implacables qui produisent tant de crimes en Europe. Vous n'avez point , il est vrai , de loix longuement écrites , de code rédigé par des *bavards erudits* ; mais aussi vous n'avez point de noirs suppôts de Thémis ; vos yeux ne sont point blessés par l'aspect odieux d'un exempt de police ; en un mot , peuplades

heureuses , vous n'avez point de BASTILLE .  
Jamais chez vous un ministre vil & fier tout  
à la fois , bas & puissant , tourmenté de mille  
petites passions sous les dehors de la gran-  
deur , n'a mis entre quatre murs l'habitant  
libre des montagnes , pour avoir dit quelques  
vérités utiles , ou pour être coupable de pos-  
séder une femme intrigante & jolie .

Dans un siecle tel que le nôtre , où les lu-  
mieres ont chassé les restes de l'ancienne bar-  
barie , où les limites de l'autorité civile sont  
hautement discutées , où le pouvoir despo-  
tique & ridicule du sacerdoce connoît enfin  
des bornes prescrites , ce seroit sans doute  
bien mériter de ses concitoyens que de dé-  
voiler à leurs yeux les intrigues secrètes , les  
mancœuvres des hommes puissans qui ont une  
influence si marquée sur le bonheur & la sû-  
reté des individus ; mais ce plan trop vaste  
n'est pas maintenant notre objet . Peut-être  
fera-t-il un jour la matiere d'un ouvrage plus  
étendu , auquel la philosophie , guidée par la  
raison & la vérité , pourra donner le nom  
*d'Histoire des grandes scélératesses humaines  
commises sous le sceau de l'autorité publique ,*

( & assurément l'histoire de nos tems fourniroit plus d'un volume. ) Aujourd'hui nous nous en tiendrons à ce qui concerne seulement la *Bastille*. La description de ce château, son régime, & quelques notices sur d'illustres malheureux qui ont passé de tristes heures dans ce séjour, seront bien capables d'enchaîner la curiosité des lecteurs.

Ce qu'en ont dit dans leurs ouvrages madame de Staal, M. de Gourville, madame de la Riviere, M. de Buffi-Rabutin, &c. est en général très-peu satisfaisant, & ne donne point une idée vraie de ce que la *Bastille* a été depuis eux. Les Mémoires de M. Linguet, pleins, comme tous ses ouvrages, d'un égoïsme perpétuel & souvent insupportable, ne remplissent point encore l'attente du public sur ce sujet, quoique écrits avec la chaleur particulière à cet homme célèbre; mais ces Mémoires eussent été à plus juste titre intitulés Mémoires sur la *détenion de M. Linguet*, que Mémoires sur la *Bastille*; & quelque intéressant que soit par lui-même cet écrivain, il importe moins aux hommes d'être instruits des malheurs particuliers qu'il a effuyés, que de

connoître l'histoire détaillée de la Bastille même , vainement annoncée par le titre.

Puisse le jeune monarque , qui gouyerne aujourd'hui la France avec tant de gloire , anéantir pour jamais ces cachots affreux où la vertu , l'innocence & la franchise ont gémit tant de fois ! Puisse ce souverain auguste , qui vient de donner la paix aux deux mondes , procurer le bonheur de ses propres sujets , en veillant sur les démarches de ses ministres , en les empêchant de faire servir à leur vengeance particulière le pouvoir qu'il est obligé de leur confier ! De mille infortunés qui ont maudit , à la Bastille , leur existence & le gouvernement qui les vit naître , il en est au moins les trois quarts dont la détention fut l'ouvrage secret d'un homme en place . Combien peut-être encore , dans les soupirs amers qu'ils exhalent , s'en prennent vainement au monarque bienfaisant & sage , aux yeux duquel d'illustres fripons les ont noircis ?

---



REMARQUES  
HISTORIQUES  
ET ANECDOTES  
SUR LA BASTILLE.

De tous les supplices imaginés par les hommes pour tourmenter leurs semblables, la *prison*, sur-tout quand elle est prolongée, est peut-être le plus rigoureux & le plus insupportable. La perte de la liberté, l'incertitude de son sort, la vue continue d'objets hideux, & les mauvais traitemens multipliés d'êtres féroces qui se font un jeu barbare d'aggraver les peines des malheureux, sont des tourmens beaucoup plus sensibles qu'on ne le peut croire, & dont l'expérience seule peut donner une idée vraie. Tel est cependant le moindre des maux que l'on souffre à la *Bastille*.

Le mépris de toutes les loix humaines y semble affecté. A la détention la plus sévere, aux précautions les plus minutieuses & les plus humiliantes,

on y joint la lésine la plus dégoûtante dans le régime , l'hypocrisie la plus noire dans les offres de service , la duplicité la plus maligne dans l'art de tendre des pièges , l'indifférence la plus impardonnable pour les maladies qu'engendre l'air infecté de ce repaire , l'ironie même la plus amère envers des plaintes long-tems étouffées par la crainte ; enfin tout ce que l'on peut concevoir de désolant pour le cœur humain est rassemblé , pour le supplice des hommes souvent les moins coupables , dans ces fameuses tours que l'efféminé Parisien contemple d'un œil stupide à l'extrémité de sa capitale.

Ce château , non moins redouté des étrangers que des François , n'étoit dans le principe que l'entrée de Paris du côté du faubourg Saint-Antoine. Il ne consistoit que dans deux tours assez élevées , flanquées de deux murs prolongés aux deux côtés , & au milieu une porte étroite , dans le goût gothique , par laquelle on entroit dans la ville qui n'étoit rien moins que belle dans ce tems-là.

Hugues d'Aubriot , né à Dijon en Bourgogne , de parents obscurs , mais qui par la faveur de quelques grands , & un mérite réel , trouva moyen de s'avancer , sous le regne de Charles V , devint prévôt de Paris & fut chargé de la conduite de la nouvelle enceinte & des fortifications que le roi

voulut faire construire pour la sûreté de la ville. Ce fut lui qui en donna le dessin, & qui posa la première pierre de ce château, ou plutôt alors de cette porte, le 22 Ayril 1369.

Ce fondateur de la Bastille, qui ne prévoyoit guere, sans doute, l'usage que l'on feroit dans la suite de cet édifice, en éleva beaucoup d'autres pour l'embellissement & la commodité de Paris. C'est lui qui fit bâtir le Pont-au-Change, anciennement appellé *Grand-Pont*; les murs de la porte Saint-Antoine, le long de la Seine, pour retenir la riviere dans les débordemens, ainsi que le *Petit-Châtelet*, qui fut construit dans le dessein de réprimer les excès des étudiants de l'université.

Ce même Aubriot, dont l'histoire mérite d'être connue, fut le premier inventeur des canaux souterrains pour l'écoulement des inondices & des eaux. Le clergé, jaloux dans tous les tems & persécuteur du vrai mérite, conjura sa perte. Les suppôts de l'Université, dont ce magistrat avoit voulu arrêter la licence, se joignirent aux prêtres; ils employerent contre lui des armes auxquelles les peuples ignorans ne savoient point encore résister. Ils l'accuserent d'impiété & d'hérésie. Les partisans de la maison d'Orléans, ennemie alors de celle de Bourgogne, à laquelle Aubriot devoit son élévation, se joignirent aux fanatiques qui le perséculoient. On surprit un ordre de la

cour, & il fut enfermé à la Bastille même qu'il venoit de bâtier ; quelques mois après on le transféra dans les prisons de l'évêché que l'on nommoit *oubliettes* : nom bien connu en France, & qui exprime assez le genre de supplice destiné à l'infortuné qui y entroit pour n'en plus sortir.

On voit encore de ces *oubliettes* au château de Loches en Touraine, au château d'Angers, au Plessis-les-Tours, demeure du fanatique & cruel Louis XI, & sur-tout dans un ancien château du cardinal de Richelieu en Poitou. Ce dernier avoit encore renchéri sur les barbares précautions de ses prédécesseurs. Les *oubliettes* qu'il faisoit construire étoient des puits à plusieurs chambres, dont quelques-unes étoient remplies d'eau, & par le moyen desquelles on inondoit facilement les autres, lorsque des vengeances particulières, voilées sous le prétexte du *bien de l'état*, l'exigeoient. Quant aux *oubliettes* garnies de moulins à rasoirs, qui coupoient en pieces les prisonniers qu'on y faisoit tomber, par le moyen d'une bascule à secret, il est probable que c'est une fable, malgré le témoignage de la populace de Blois, qui prétend qu'il y en a eu jadis dans les caves du château de cette ville.

A force d'intrigues, les ennemis en soutane du prévôt d'Aubriot parvinrent à le faire condamner à une prison perpétuelle, & à être eux-mêmes ses

geoliers. Mais dans l'année 1381, au commencement du regne de Charles VI, le peuple de Paris se souleva contre les impôts excessifs que le malheureux état de la France rendoit alors presque indispensables. Les séditieux s'armerent, & conduits par le nommé Caboche, écorcheur, ils forcerent les portes de l'hôtel-de-ville, pour s'emparer des armes qui y étoient en dépôt & les donner à ceux qui en manquoient ; ils y enleverent deux ou trois mille maillets de fer ; ce qui leur fit donner le nom bizarre de *maillotins* ; ils commirent mille excès dans Paris, se vengerent d'une partie des traitans qui étoient cause, selon eux, de la cherté du pain ; ils n'épargnerent pas même les prêtres & les couvens, qui, dans la misere publique, regorgeoient de richesses ; enfin ils briserent les prisons & en firent sortir Aubriot qu'ils choisirent pour leur chef, le forçant, malgré lui, à se mettre à leur tête.

Aubriot profita de cet événement inattendu pour recouvrer sa liberté sur laquelle il ne comptoit plus. Il se retira secrètement une nuit, passa la Seine, & s'enfuit en Bourgogne, où ilacheva tranquillement le reste de ses jours, inconnu à ses persécuteurs. Tel fut le sort du fondateur de la *Bastille*.

Les deux tours, en quoi consistoit alors tout ce château, servoient de défense contre les attaques

des Anglois. Pour fortifier encore cet endroit, le plus fréquemment exposé aux insultes des ennemis, on éleva deux autres tours de retraite, en face & parallèles aux premières. L'entrée de Paris fut ainsi prolongée entre quatre tours désunies & un double pont. L'artillerie à feu n'étoit point alors en usage ; le terrain se défendoit pied à pied, & quand un pont étoit perdu, ou les deux premières tours prises, on se retiroit derrière le second, où le combat recommençoit d'homme à homme. Les restes du premier pont subsistent encore.

Cet édifice ne fut achevé entièrement que sous le règne de Charles VI en 1383. On y ajouta quatre nouvelles tours à distances égales, & de même dimension que les quatre autres ; on les joignit par des murs très-forts & très-épais, dans l'intérieur desquels on pratiqua des appartemens entre les tours. Alors la voie publique fut tracée en dehors de ce château, telle qu'elle est encore aujourd'hui. La *Bastille* ne fut plus une porte, mais une forteresse formidable à l'entrée de Paris. On coupa les ponts ; un fossé sec de vingt-cinq pieds de profondeur, au-dessous du niveau de la rue, entoura les huits tours, & l'on forma une enceinte de grosses pierres de taille de l'autre côté du fossé.

Ce château, dominant sur toute la plaine d'a-

lentour , sur le faubourg Saint-Antoine , sur le rivage de la Seine , & sur la principale entrée de Paris , étoit naturellement destiné à en rassurer les habitans contre des incursions hostiles . Comment est-il arrivé qu'il ait été changé dans le lieu le plus redoutable & le plus funeste à ceux-mêmes pour la protection desquels il fut construit !

La rue qui borde l'enceinte du fossé offre encore des maisons , ou plutôt des baraqués , du tems de Charles VI , & ce n'est pas l'endroit le moins détestable & le moins propre de cette ville si vantée , qu'on peut appeler à juste titre la première de l'Europe pour la saleté de ses rues , la construction dégoûtante de la plupart de ses édifices , & sur-tout , pour le coup-d'œil affreux de sa populace . Les boulevards ( nommés autrefois bouleverds , & avec plus de raison ) ainsi que les immenses fossés qui environnent aujourd'hui la *Bastille* , ne furent construits qu'en 1634 .

Cette prison , la honte de la France , quoique décorée du titre de *château royal* , est située sur la rive droite de la Seine , près un autre édifice royal nommé l'*Arsenal* . Son entrée est à l'extrémité de la rue Saint-Antoine , à droite . Quelques pas avant d'arriver à la porte , il y a un corps-de-garde avancé & une sentinelle qui veille jour & nuit . Auprès de ce corps-de-garde est un pont-levis avec une grande porte très-forte , & une

autre post-porte qui conduisent dans la cour de l'hôtel du gouvernement , lequel est un bâtiment moderne séparé du château par un fossé sur lequel est un pont-levis qu'il faut passer pour arriver dans une seconde cour , où se trouve deux autres portes & un nouveau corps-de-garde . Ensuite est une forte barre à claire-voie , formée de poutres couvertes de fer & fort élevées , qui sépare le corps-de-garde de la grande cour .

Avant de parvenir à cette cour , on voit qu'il faut avoir passé deux ponts-levis & cinq portes , dont toutes ont des sentinelles & sont fermées constamment avec des verroux & des chaînes de la plus forte épaisseur .

On peut bien se reposer un moment ici , & se demander en silence : pour qui sont donc destinées ces portes terribles ? Quels monstres , quels scélérats doivent-elles séparer du reste des hommes ? Qui peut mériter d'entendre fermer sur soi ces énormes verroux , ces cadenats , ces ferrures multipliées ? . . . . hélas , lecteur , pour les trois quarts au moins , ce sont des gens de bien , des ames honnêtes & franches , des amis de l'humanité , de vieux serviteurs coupables souvent d'avoir trop bien agi , des magistrats intègres & fermes , des maris qui n'ont pu partager l'ignominie , des écrivains qui ont indiscrettement dit la vérité , des hommes dont la présence est un obstacle aux

aux projets d'un grand , & qu'une lettre de cachet soustrait à la société ; des étrangers qui ne savent ni ce qu'on leur veut ni ce qu'ils ont fait. .... Enfin , que vous dirai-je ? Gémissez avec moi , en parcourant les cachots affreux de cette maison ; & si l'humanité déshonorée vous arrache des pleurs , recevez du moins quelque consolation , en apprenant qu'un roi plus sage , plus éclairé , plus sensible , paroît s'occuper aujourd'hui de l'examen nécessaire de ce qui se passe dans ces tristes murs , & que peut-être le jour va luire où l'iniquité pâlira de ses forfaits cachés , & subira la peine qu'un monarque équitable doit infliger à ceux qui abusent de sa confiance.

La grande cour , sur le plan de laquelle sont bâties les huit tours dans des espaces à peu-près égaux , est un quarré long d'environ 120 pieds , & large de 80. Il y a une fontaine dans cette cour.

Le logement du gouverneur peut passer pour un des beaux hôtels de Paris : les appartemens en sont ornés avec tout le luxe & l'élegance des grands seigneurs ; ce qui ne contraste pas mal avec la mesquinerie fardide du reste. Cet hôtel a été rebâti sous le gouvernement de M. de Bernaville , aux dépens du roi. Ce Bernaville , qui fut gouverneur de la Bastille sous Louis XIV , est encore fameux dans l'enceinte de cette prison ,

par sa rapacité , sa cruauté , & l'horrible maniere dont il traitoit les infortunés qui avoient le malheur de tomber entre ses mains. Du reste , c'étoit un homme de la derniere classe , que de sales emplois avoient élevé au-delà même de son espérance , & qui obtint ce riche gouvernement par des voies qui répugnent à l'honnêteté.

En entrant dans la cour susdite , par la barriere , on trouve à droite des appartemens où logent les officiers , ou bourreaux subalternes , & quelquefois même des prisonniers moins resserrés que les autres.

Près ce bâtiment , dont l'extérieur est d'une grande vétusté , se trouve la tour nommée de la comté , puis celle du trésor , ainsi désignée , parce que c'est dans celle-là que le grand Henri IV avoit fait déposer les sommes immenses qu'il avoit épargnées depuis son avénement au trône , pour l'exécution du vaste projet qu'il méritoit , & que la main infâme de Ravaillac fit échouer , en tranchant le fil des jours de ce bon roi , qui faisoit de la Bastille un tout autre usagé que les trois monarques qui l'ont suivi.

Les prêtres indignes , qui mirent le poignard dans la main de ce fanatique par leurs détestables conseils , ne périrent point dans les cachots de cette prison , & mille honnêtes citoyens y ont laissé la vie , souvent pour l'indiscrétion la plus

légere. La prison de la Bastille est une mort civile, qui fait désirer la mort naturelle, à chaque instant, par la barbarie avec laquelle on y est traité; de vingt victimes qui y languissent, dix au moins attendent sur leurs jours, & le reste y perd bientôt l'esprit & la santé pour le reste de la vie. Les exemples en sont aussi fréquens qu'effrayans, & nous en rapporterons plus d'un dans le cours de cet ouvrage.

Après la tour du *tréSOR*, vers le milieu de la cour, est une arcade qui servoit autrefois de porte à la ville, & qui a été plus d'une fois teinte du sang des Parisiens dans leurs démêlés domestiques. On a ménagé quelques logemens dans son épaisseur. Vient ensuite le corps de l'ancienne chapelle, où l'on a pratiqué quelques loges pour des prisonniers, quand ils sont en grand nombre, comme sur la fin du regne du foible Louis XV. A l'encoignure de la cour est la tour de la *chapelle*. Les deux tours du *tréSOR* & de la *chapelle* sont les deux plus anciennes, & celles dont étoit flanquée primitivement la porte de Paris, de ce côté-là.

D'enormes murs de dix pieds au moins d'épaisseur, en pierres de taille, élevés à la même hauteur que les tours, les réunissent dans le pourtour entier, & sont contigus à plusieurs appartemens de prisonniers, pratiqués dans les entre-deux. Enfin, au fond de la cour est un grand

corps de logis , bâti à la moderne , & qui en fait la séparation d'une autre cour plus petite , que l'on nomme la cour du *puits*. Au milieu de ce bâtiment moderne est un escalier ou perron de pierres , formé de cinq marches , que l'on doit monter pour arriver à la porte principale , laquelle conduit , à travers un vestibule ou allée , fermée d'une seconde porte garnie entièrement de fer , dans la seconde cour où sont les entrées des autres tours . Cette seconde cour est impénétrable à tout autre qu'aux prisonniers : c'est le séjour du silence , de la tristesse & souvent du dernier désespoir .

Dans le vestibule du bâtiment qui sépare les deux cours , est un cabinet assez large , qui conduit à la salle où les ministres , tels que le lieutenant de police & les commissaires désignés express , interrogent les prisonniers . Cette pièce s'appelle la *salle du conseil* , & seroit bien mieux nommée la *salle de la désolation* . C'est là en effet qu'un fourbe adroit & rusé , revêtu de la robe honorable destinée à la magistrature , vient embarrasser , dans des interrogatoires captieux , un homme intimidé déjà par tout cet appareil formidable , & trouve le secret de lui arracher des aveux , produits par la seule crainte qu'on lui inspire , ou par l'espérance vaincue dont on le berce . C'est là que l'iniquité , à front découvert , vient

forcer par d'indignes menaces , une ame foible & troublée , à dénoncer faussement un autre qu'on veut perdre , à signer une déclaration injuste , sur laquelle on bâtit la ruine d'un rival ou d'un concurrent ; enfin c'est là que l'innocence , tremblante & déconcertée , reste muette devant le juge sévere , dont l'âpre rigueur n'étaie aux yeux du prisonnier infortuné que l'aspect des tourmens , des bourreaux & de tout ce qui peut effrayer .

Cette salle du conseil , ou des interrogatoires , est aussi celle où les prisonniers reçoivent les visites des étrangers , quand ils en ont la permission : ce qui est de la plus grande rareté , ou pour mieux dire ce qui ne se voit jamais . Il y a dans l'enfoncement une autre salle très-vaste , qui sert de dépôt pour les effets & papiers qu'on a soin d'ôter aux prisonniers dès qu'ils entrent , & qui le plus souvent ne leur sont jamais rendus , à moins que le détenu ne soit un homme assez puissant pour l'obtenir .

Derrière cette salle , du côté de la cour du puits , se trouvent quelques logemens où couchent les *porte-clefs* : on appelle ainsi ceux qui servent les prisonniers , qui leur apportent à manger , &c. Ce sont ordinairement d'anciens domestiques du gouverneur , qui ont pour cette besogne un salaire de 7 à 800 livres , & qui boivent ce médiocre & dégoûtant emploi par les

vols & les escroqueriers qu'ils peuvent faire sur les malheureux qu'ils appellent leurs *pigeonneaux*. A ce défaut près, que la modicité de leur paie rend presque excusable, les *porte-clefs* sont en général les plus honnêtes gens de la *Bastille*. On les trouve encore compatissans, humains, & portés à rendre service ; tandis que les officiers, ou plutôt les bourreaux, décorés de ce nom si odieusement prostitué, sont durs, barbates, & joignent à l'exercice de leurs fonctions un air insultant, un ton ironique qui révolte l'ame, & qui ne pouvant qu'être impatiemment souffert, occasionne souvent des scènes tragiques, ou des vexations secrètes dont il est impossible au prisonnier souffrant de tirer jamais vengeance.

A gauche, en entrant par le même perron, sont les cuisines & les offices qui ont une double sortie sur la cour du *puits*. Il y a trois étages au-dessus de ces bâtimens. Les chambres qu'on y a faites servent ordinairement pour les prisonniers que l'on juge trop malades pour les tenir dans les tours. Dans ce même corps de logis, le lieutenant de roi a son appartement composé de trois pieces, au premier étage, le major loge au second, & le chirurgien au troisième. Ce dernier n'est, pour ainsi dire, là que pour la forme. Sa place est trop peu lucrative & trop gênante pour tenter un homme habile &

occupé dans son art. Un rustaud de barbier, qui après avoir tenu quinze ans le rasoir, court depuis quelques années, la lancette à la main, dans les greniers de Paris, fait connaissance avec la servante de la maîtresse du gouverneur ; on parle de lui comme d'un homme prêt à tout faire, dévoué à tout ce qu'on exigera ; on le présente : sa mine basse confirme le témoignage qu'on vient de rendre, & voilà l'homme reçu. Au bout de quelque tems, par des moyens qu'on ne se donne pas même la peine de cacher beaucoup, ce charcutier fait fortune, & on le remplace par un autre écorcheur plus méprisable encore que le dernier.

Joinant les cuisines, de l'autre côté de la grande cour, on trouve à droite la tour de la *liberté*. Est-ce par dérision, ou par ironie, que cette tour porte un tel nom ? Ce qu'il y a de particulier, c'est que cette tour de la *liberté* est la plus austere, la plus noire, & la plus infecte des huit qui composent le château de la Bastille. Si c'est une plaisanterie, elle ne paraît rien moins que plaisante à cet infortuné qui depuis vingt ans y gémit de son esclavage, & qui échangeroit volontiers ce prétendu séjour de la *liberté* pour les fers de Maroc ou d'Alger. Les cachots de cette tour s'étendent sous les cuisines, & sont les plus incommodes de tous, par le bruit continuuel qui

se fait au-dessus , & plus encore par les eaux grasses & puantes , qui ne s'écoulant pas facilement par les conduits engorgés de la citerne qui est auprès , se répandent souvent dans ces cachots , par deux petits soupiraux pratiqués dans l'épaisseur du mur , & vont inonder le prisonnier , au nez duquel on rit lorsqu'il s'en plaint , ou que l'on paie séchement d'un *ce n'est pas vrai*. Des lecteurs honnêtes auront peine à croire ces horreurs ; mais on les prévient qu'elles ne sont que trop réelles , & que de toutes les peines de la *Bastille* ce sont encore les plus légères.

A côté de cette tour si bien nommée de la *liberté* , est un vieil appartement dans lequel on a fait une chapelle au rez-de-chaussée , humide & sale , mais que l'on regarde pieusement comme assez bonne pour l'usage des proscrits auxquels elle est destinée. Dans les encoignures on a pratiqué cinq niches bien grillées , où l'on met chaque prisonnier seul à seul pour entendre la messe. Jamais plus de cinq à la fois ne peuvent y assister ; & , comme il ne se dit plus qu'une messe par dimanche , les autres prisonniers , dévots ou non , sont réduits à s'en passer. Mais , comme dans ce château royal tout est combiné pour le plus grand bien possible des malheureux qui y respirent , on a grand soin de remarquer ceux qui témoignent le désir d'entendre la messe , pour leur refuser

nettement cette grace ; & l'on y traîne presque par force les prisonniers qui ne s'en soucient pas , & ceux même qui témoignent de la répugnance pour cette cérémonie peu amusante. Au reste , à la messe les prisonniers ne peuvent ni voir ni être vus. Les portes des niches sont garnies en-dehors d'une serrure & de deux verroux ; elles sont grillées de fer en-dedans , avec une petite fenêtre qui donne dans la chapelle , & un rideau dessus , que l'on tire vers le tems de l'élévation , ou que l'on ne tire pas si le porte-clefs l'oublie.

Il y a un grand nombre de prisonniers que l'on ne mene ordinairement point à la messe ; ce sont les ecclésiastiques , les gens qui y sont pour la vie , enfin ceux qui prient trop haut , ou que l'on connaît capables de troubler le mercenaire qui se dépêche de gagner son écu , & qui , dans le sacrifice habituel qu'il offre à Dieu , a trop peur du roi pour faire la moindre attention aux soupirs de ceux qui seroient tentés d'invoquer son ministere. Dans les dernières années du regne de Louis XIV , où la Bastille regorgeoit de monde , un prisonnier à la messe s'avisa de prendre , à voix haute , Dieu à témoin de l'injustice des tourmens qu'on lui faisoit souffrir ; & , interrompant le prêtre au milieu de ses fonctions , il lui ordonna , au nom de la Divinité qu'il tenoit dans ses mains , d'écouter un seul mot qu'il avoit à lui dire pour

prouver son innocence. Les geoliers & toute la séquelle des gardiens firent bientôt taire le jaseur, dont l'exemple pouvoit être pernicieux ; &, depuis ce tems, on a bien exactement observé deux choses ; l'une de ne mener à la messe que des prisonniers dont on connoît la tranquillité, l'autre de ne se servir que des prêtres à l'épreuve de l'attendrissement & de la compassion ; chose bien facile à trouver.

A côté de la chapelle , en avançant vers la barriere , s'élève la tour de la *Bertaudiere*. Ce nom vient , à ce qu'on dit , d'un des maçons qui y travailloient , nommé *Bertaud* , lequel eut le malheur de tomber du sommet de la tour jusqu'au fond , & qui y donna son nom , comme , dans la fable , *Hellé* donna le sien à l'*Hellefpont*. Que cette étymologie soit fausse ou vraie , peu importe sans doute ; nous ne la rapportons que comme une ancienne tradition de la Bastille ,

Entre cette tour & celle qui suit , que l'on nomme de la *Bafiniere* , sont des bâtimens pour l'aide-major , le capitaine des portes & quelques porte-clefs. Ces corps-de-logis occupent tout l'espace entre la tour de la *Bertaudiere* & l'encoignure où se trouve celle de la *Bafiniere*. Pour plus de sûreté , cette derniere est précédée d'une espece de petite cour , ou logette , dont la porte ferme à double chaîne , & communique dans le

corps-de-garde. Tel est l'ordre des six tours & des bâtimens qui entourent la grande cour.

Nous avons dit que, dans le corps-de-logis moderne qui sépare les deux cours, il y a une espece de galerie, allée, ou vestibule, qui conduit dans la petite cour ou cour du puits. Cette allée, fermée de trois portes dans sa longueur, est le seul passage pour arriver aux deux autres tours situées dans ladite cour. A droite, dans l'enfoncement, est celle dite du coin, & à gauche, à l'autre encoignure, celle nommée du puits, probablement à cause du puits qui se trouve auprès.

Ces deux tours isolées, par comparaison avec les autres, sont, si l'on peut parler ainsi, les tours par excellence ; comme il y a beaucoup plus de portes pour y parvenir, on n'y met que ceux qui doivent être le plus étroitement resserrés, & dont la garde importe le plus. L'autre cour, où se trouvent les six autres tours, a un coup-d'œil plus animé, plus varié, plus gai même, si quelque chose peut l'être à la Bastille : les logemens des officiers & des domestiques lui donnent encore un air habité ; on voit du moins, ou l'on entend qu'on est encore au monde ; mais la seconde cour offre l'aspect le plus morne, le plus effrayant & le plus solitaire. Des murs noirs & sanguinolens dans quelques endroits, deux tours qui s'élevent à perte de vue, un silence rigide &

profond , les longs gémissemens de l'air trop referré dans cet espace étroit , tout fait naître la terreur dans l'ame de la victime qui se croit alors séparée de l'univers entier. Point de mouvement , point de bruit , tout est calme , la vue au-dehors est interceptée ; c'est l'antre des chagrins , des angoisses , du désespoir.

Cette cour n'a que vingt-cinq pieds de long sur cinquante de large ; & les cuisiniers , qui y jettent sans précaution les ordures & les vuidanges de leurs volailles , en font l'endroit le plus infect & le plus mal-propre de ce royal séjour. Les plaintes à ce sujet seroient superflues ; les prisonniers qui se trouvent dans les deux tours de cette cour sont des abandonnés que les seuls porte-clefs visitent : le gouverneur , les commissaires , officiers , &c. , ne passent guere plus loin que la grande cour , autour de laquelle sont logés la plupart des prisonniers dans les six tours qui l'environnent ; & , lorsqu'on a besoin des autres , on va simplement les tirer de leurs trous , & on les fait venir dans la salle du conseil , dont nous avons donné la description plus haut. Ainsi cette seconde cour doit être mal-propre impunément ; & c'est encore trop bon pour des gens que le roi châtie , c'est-à-dire , qui ont déplu à un ministre , ou à un de ses commis , ou à un de ses valets.

En-dehors , la façade du château présente quatre

tours vers Paris, & quatre vers le faubourg. Le dessus des tours est une plate-forme en terrasse continuée d'une tour à l'autre, & fort bien entretenue. Il y a treize pieces de canon sur cette plate-forme : on les tire lorsqu'il y a quelques fêtes publiques, naissances de princes, victoires sur les ennemis, &c.; & ce n'est que par le bruit que ces énormes machines font au-dessus de leur tête, que les prisonniers sont instruits des événemens heureux. Mais souvent l'alégresse de la capitale fait le malheur de quelqu'un de ces infortunés. Il est arrivé plus d'une fois à ceux qui sont enfermés dans les chambres supérieures des tours, & que l'on nommé les *calottes*, d'être blessés par les éclaboussures, le mortier, les pierres, &c., que l'explosion subite & violente détache de la voûte. Plusieurs, peu accoutumés à entendre d'aussi près le fracas du canon, en conservent long-tems une surdité fâcheuse, ou des tressaillements convulsifs; & c'est ainsi que, dans cet horrible lieu, les instrumens mêmes qui annoncent le bonheur public, servent à agraver les maux de ceux qui l'habitent, le plus souvent sans savoir pourquoi.

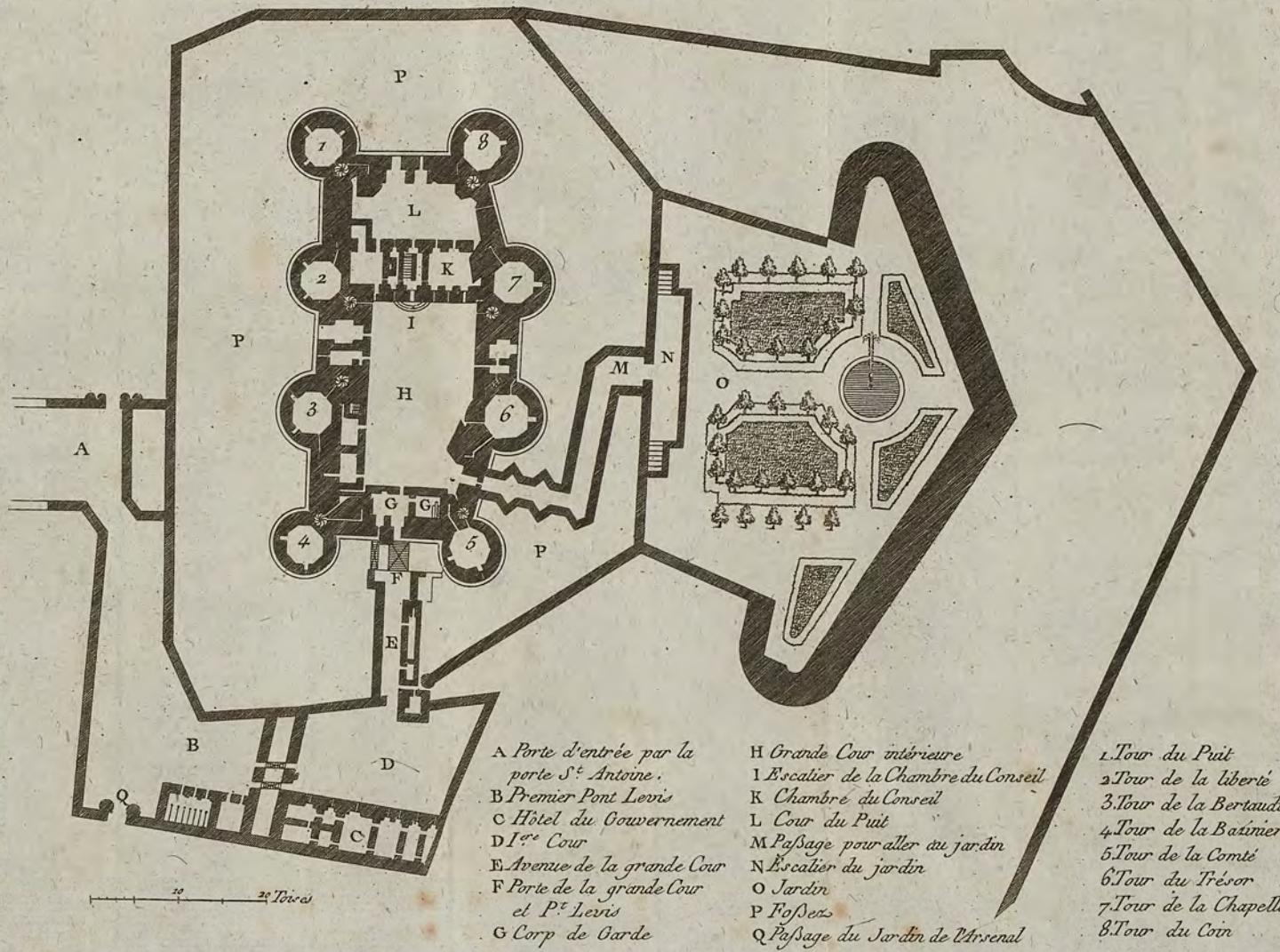
Quelques prisonniers obtiennent la faveur singulière de se promener sur cette plate-forme, & on ne peut nier que ces privilégiés ne jouissent alors de la vue la plus belle & la plus étendue. La capitale entière s'offre à leurs regards; le vaste &

magnifique faubourg de Saint-Antoine, le cours de la Seine, la riante plaine d'Ivry, forment l'aspect le plus brillant, le plus majestueux ; mais de quelle amertume douloureuse ne doit pas s'abrever l'âme d'un captif qui contemple en silence tous ces beaux objets, & qui se consume vainement en désirs de les parcourir. Un ordre sévere vient l'arracher de cet endroit trop doux pour lui ; il rentre en soupirant dans son triste cachot, & recommence à maudire mille fois l'heureux scélérat qui a eu le crédit de le soustraire au monde. Ces promenades ne sont jamais que d'une heure au plus, & même depuis quelques années on les a, sinon supprimées entièrement, du moins rendues tellement rares qu'on peut aujourd'hui regarder cet agrément comme nul.

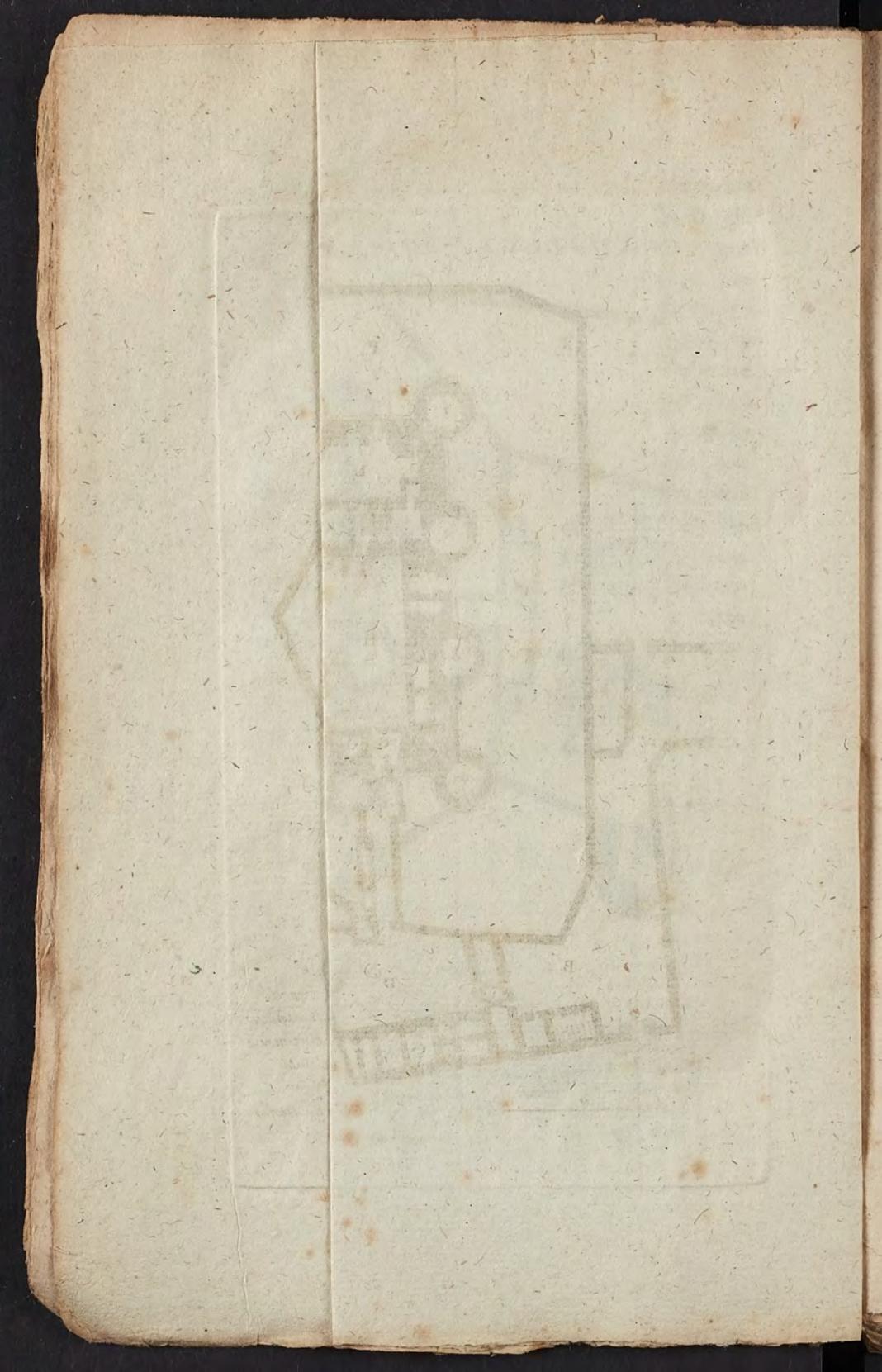
*Résumé de la description intérieure de la Bastille.*

- A. Porte d'entrée par la porte Saint-Antoine.
- B. Premier pont-levis.
- C. Hôtel du gouvernement.
- D. Première cour.
- E. Avenue de la grande cour.
- F. Porte de la grande cour, & pont-levis.
- G. Corps-de-garde.
- H. Grande cour intérieure.

PLAN DE LA BASTILLE



- A Porte d'entrée par la porte S<sup>t</sup> Antoine.  
 B Premier Pont Levis  
 C Hôtel du Gouvernement  
 D D<sup>me</sup> Cour  
 E Avenue de la grande Cour  
 F Porte de la grande Cour et P<sup>r</sup> Levis  
 G Corp de Garde  
 H Grande Cour intérieure  
 I Escalier de la Chambre du Conseil  
 K Chambre du Conseil  
 L Cour du Puit  
 M P<sup>asse</sup>age pour aller au jardin  
 N Escalier du jardin  
 O Jardin  
 P P<sup>asse</sup>age  
 Q P<sup>asse</sup>age du Jardin de l'Arsenal
1. Tour du Puit  
 2. Tour de la librairie  
 3. Tour de la Bertaudiere  
 4. Tour de la Batimiere  
 5. Tour de la Comte  
 6. Tour du Trésor  
 7. Tour de la Chapelle  
 8. Tour du Coin



J. Escalier de la chambre du conseil.

K. Chambre du conseil.

L. Cour du puits.

M. Passage pour aller au jardin.

N. Escalier du jardin.

O. Jardin.

P. Fossés.

Q. Passage du jardin de l'Arsenal.

Les tours , au nombre de huit sont , selon leur ordre :

1 Tour du Puits. 5 Tour de la Comté.

2 Tour de la Liberté. 6 Tour du Trésor.

3 Tour de la Bertaudiere. 7 Tour de la Chapelle.

4 Tour de la Basiniere. 8 Tour du Coin.

Il est sans doute assez superflu de dire que chacune de ces tours est fermée en bas de portes énormes , garnies de verroux bien conditionnés ; mais , ce qu'on aura peut-être peine à croire , après la multiplicité des précautions qu'on a déjà vues ci-dessus , c'est que toutes ces portes sont doublées , c'est-à-dire deux , l'une presque sur l'autre , & s'ouvrant en sens contraire , de maniere qu'un prisonnier relégué dans une des chambres de la tour du coin , par exemple , auroit au moins vingt portes à forcer avant de parvenir à la dernière . Une demi- heure suffit à peine pour ouvrir toutes les issues qui conduisent jusqu'à lui ; occupation

trop rebutante & trop ennuyeuse pour engager les gouverneurs, majors, &c. à visiter souvent leurs tristes hôtes : aussi ces messieurs, si bien payés, ne s'en donnent-ils presque jamais la peine, & tant pis pour le pauvre prisonnier s'il est sujet à quelque maladie qui exige des secours prompts ou des soins continus.

Les cachots construits sous les tours, & beaucoup plus bas que le rez-de-chaussée, sont remplis d'un limon qui exhale l'odeur la plus infecte. Il est impossible d'imaginer comment des hommes, qui n'ont pas d'injures personnelles à venger, peuvent se résoudre à renfermer d'autres hommes dans ces trous obscurs qui révoltent à la fois tous les sens. C'est pourtant la punition ordinaire que les indignes geoliers de la Bastille s'arrogent le droit d'infiger aux infortunés dont l'ame ulcérée laisse échapper quelques plaintes.

Dans le sein même du malheur, dans l'humiliation de l'infortune, un cœur fier & sensible ne s'accoutume point à l'injustice. La cruauté gratuite des vils gardiens, dont le seul office est de répondre de lui, l'irrite ; les caprices, l'insolence, la hauteur insultante de ces infâmes agens du despotisme, allument son indignation ; il a peine à contenir son juste mépris ; enfin quelques mots s'ouvrent un passage sur ses lèvres palissantes, il se plaint . . . à l'instant le bourreau titré, familiarisé

familiarisé depuis long-tems avec les affronts, ne lui répond que par ces mots, *au cachot, monsieur, au cachot*: il les accompagne d'un sourire amer, & bientôt trois ou quatre coquins, dignes satellites de leur chef, entraînent brutalement l'infortuné qui prend vainement à témoin tout ce qu'il y a de sacré chez les hommes,

Ces cachots sont des repaires de crapauds, de lézards, de rats & d'araignées, dont la grosseur effraye. La puante humidité qui y regne affecte dans peu tous les organes; les vaisseaux s'engorgent, le sang circule avec peine, & les maladies les plus affreuses sont les suites inévitables du séjour de ces cavernes. Dans un des coins est un lit de camp formé de barres de fer scellées dans le mur, & de quelques planches sur lesquelles on étend un peu de paille, qui n'est jamais renouvelée que quand elle est absolument pourrie. Deux portes de huit pouces d'épaisseur chacune, appliquées l'une sur l'autre, ferment ces antres obscurs.

C'est là, c'est dans ces horribles soupiraux, & chez un peuple qui passe pour poli, sous un gouvernement dont on vante la douceur, qu'ont langui tant de fois, & languissent encore des hommes qui ne sont, ni blasphémateurs, ni par ricides, ni incendiaires; des hommes qui ont eu le seul malheur de déplaire, & dont on veut

étouffer les plaintes à force de cruautés ! C'est dans ces cachots que le sanguinaire & fanatique Louis XI renfermoit ceux qu'il vouloit faire périr par de longues misères , tels que les Princes d'Armagnac.

Pour comble d'horreur , à côté de ces cachots , la tyrannie , fertile en inventions barbares , a fait creuser dans l'épaisseur des murs , des trous dont le fond est terminé en pain de sucre , afin que les pieds n'y puissent trouver d'assiette , & que le corps n'y puisse prendre aucun repos. Dans quel coin de ce malheureux globe trouvera-t-on d'exemple plus odieux de la méchanceté humaine ? Une telle cruauté , ainsi froidement combinée , n'est pas même croyable. Eh bien , lecteur , c'est en France , c'est à Paris , c'est dans cette ville si voluptueuse , si florissante , que tout cela se trouve !

Les infortunés princes d'Armagnac , enterrés dans ces trous , en étoient encore tirés deux fois la semaine pour être fustigés sous les yeux de Philippe l'Huillier , gouverneur de la bastille , & de trois en trois mois pour se voir arracher une ou deux dents. Quel étoit leur crime ? Hélas , l'adulation même n'a pas su l'articuler ; & l'histoire , après bien des recherches , a fini par les trouver innocens. L'aîné de ces princes y devint fou. Le cadet fut assez heureux pour être délivré par la mort de Louis XI , & c'est de sa requête , de l'an

1483, que l'on apprend la vérité de ces faits qui ne pourroient être crus, ni même imaginés, sans une preuve aussi frappante & aussi incontestable.

L'intérieur des tours est composé de quatre étages l'un sur l'autre, & un supérieur voûté, que l'on nomme *la calotte*. Ces dernières chambres sont les plus aérées, par conséquent les moins mal-saines, mais aussi les plus incommodes pour le bruit. Toutes les portes intérieures sont couvertes de lames de fer de trois lignes d'épaisseur.

Il y a cinq ordres de chambres. Les plus horribles après les cachots sont celles où il y a des *cages de fer*. La Bastille en a trois de cette espèce. Ces cages sont faites de poutres d'un bois extrêmement fort, & toutes revêtues de feuilles de fer sur tous les côtés : elles ont six pieds de large, huit de long, & sept de haut.

Les historiens ne s'accordent point sur l'inventeur de ces cages de fer. Les uns prétendent que Louis XI est le premier qui en ait fait faire, & l'on ne peut nier que cette invention ne soit bien digne de ce roi stupide & féroce. Les autres, & sur-tout Mézerai, disent que ce fut un certain évêque de Verdun qui en donna l'idée & le plan. On en construisit une au château d'Angers, où il fut le premier renfermé pendant dix ou douze ans. Quoi qu'il en soit de cette anecdote, dont on

ne garantit pas l'authenticité , il est certain que sous Louis XI il y eut beaucoup de ces cages de fer construites dans les donjons de divers châteaux . On en voit encore aujourd'hui dans les châteaux de Blois , de Bourges , d'Angers , de Loches , & du mont Saint-Michel .

Les étrangers & les curieux vont encore examiner , au château du Plessis-les-Tours , le cachot de fer où le cardinal de la Ballue fut renfermé pendant onze années , par les ordres du tyran Louis XI , vers l'an 1430. Les mutailles , les planchers , la porte , le guichet pour recevoir la nourriture & vider les immondices sont de plaques de fer attachées sur de grosses barres du même métal .

Le même Louis XI fit faire deux de ces cachots de fer au château de Loches en Touraine ; & c'est dans un de ceux-là que fut enfermé l'infortuné Ludovic Sforza , duc de Milan , qui fut pris dans une bataille sous Louis XII , l'an 1500. On eut la barbarie de prolonger sa prison jusqu'à la fin de ses jours .

Louis XII lui-même , n'étant encore que duc d'Orléans , & ayant pris les armes contre le parti du roi , fut fait prisonnier en 1488 , à la bataille de Saint-Aubin du Cormier en Picardie ; après avoir été promené de prisons en prisons , il fut renfermé pendant trois ans dans le château

de Bourges ; & tous les soirs on le forçoit d'aller coucher dans la cage de fer. C'est à l'occasion des mauvais traitemens qu'il eussa alors , qu'il dit , étant devenu roi , ce beau mot qui lui a fait tant d'honneur. Quelques courtisans rappel-lant à ce monarque les cruautés qu'on avoit exercées contre sa personne dans ces tems mal-heureux , & voulant l'exciter à la vengeance , Lous XII leur répondit , avec autant de grace que de douceur , que ce n'étoit point au roi de France à venger les injures du duc d'Orléans.

Le second ordre de chambres rigoureuses est celles que l'on nomme *calottes*. Ces chambres , les plus élevées des tours , sont formées de huit arcades en pierres de taille qui se réunissent au milieu , & forment une espèce de plafond. On ne peut s'y tenir droit qu'au milieu de la chambre ; il y a tout au plus l'espace d'un lit entre ces arcades. La distance du bord intérieur de la fenêtre à son bord extérieur est de toute l'épaisseur du mur , c'est- à - dire , d'environ 8 pieds ; en dedans & en dehors il y a des grilles de fer. En été la chaleur y est excessive , & en hiver le froid insupportable : il ne s'y trouve cependant point de cheminées. On y met un poêle , qui , dans un lieu aussi resserré , cause souvent des maux de tête , auxquels on ne fait

pas beaucoup d'attention , sous le prétexte qu'on ne finiroit pas s'il falloit écouter toutes les plaintes des prisonniers.

La plupart des autres chambres sont de forme octogone , larges ordinairement de 18 à 20 pieds de diamètre sur 14 de haut. Les croisées sont extrêmement élevées , & il y a trois ou quatre marches en pierres pour y monter. Les barreaux de fer des grilles des deux côtés sont gros comme le bras. Les chambres basses n'ont de vue que sur les fossés ; encore y a-t-on pratiqué des abat-jours posés obliquement , de maniere que le prisonnier ne voit exactement qu'une bande du ciel fort étroite. Les jours de celles qui sont plus élevées sont obscurs & lointains , à cause de l'éloignement du bord extérieur des fenêtres. Quelques-unes ont des vues sur les boulevards de Paris & sur la campagne.

Ces dernières ne sont guere que pour les prisonniers privilégiés , c'est-à-dire , pour ceux qui , faisant taire politiquement leurs chagrins ou leur courroux , ont assez de tranquillité d'ame pour flatter les monstres qui président à la geole , & obtiennent , par cette souplesse apparente , un traitement moins dur. Ils y gagnent quelques douceurs sur le manger , & la jouissance d'une des chambres les moins affreuses ; car c'est le gouverneur , le lieutenant ou le major qui dif-

posent à leur gré des appartemens vacans , & qui récompensent ou châtiennent , selon leur bon plaisir , en accordant des chambres plus ou moins commodes.

Ce pouvoir arbitraire des gardiens royaux de la Bastille étoit jadis encore bien plus grand , & par conséquent plus funeste pour les malheureux qui se trouvoient sous les griffes de ces Cerberes salariés. Le fameux *Tristan-L'Hermite* , compere de Louis XI & prévôt de son hôtel , étoit lui-même le juge , le témoin , le geolier , & l'exécuteur des prisonniers. Cet homme d'exécrable mémoire , digne ami d'un tel maître , faisoit passer les victimes que Louis XI lui adressoit , sur une bascule qui les précipitoit dans des trous obscurs , où le désespoir & la faim les faisoit périr au bout de quelques jours ; d'autres étoient noyés une pierre au cou , d'autres étouffés dans leurs cachots. Ce tyran infâme fit périr ainsi plus de 4000 personnes. Aujourd'hui l'appareil de la cruauté n'est pas aussi terrible , mais il n'est guere moins barbare ; la mort qui mettoit rapidement un terme aux maux des prisonniers n'arrive plus que lentement , elle laisse tout le tems d'en appercevoir l'image hideuse ; & par le nombre de ceux qui de nos jours ont cherché à se défaire de la vie à la Bastille , on peut juger facilement combien les

souffrances y sont multipliées , & combien d'hommes y préfèrent la mort à une telle existence. Les mémoires de M. Linguet fournissent mille exemples de ces petits tourments secrets , qui rendent la vie dure pour le seul plaisir de mettre les gens aux abois ; & nous y reviendrons tout à l'heure.

Les cheminées sont grillées depuis le bas jusqu'en haut , de distance en distance , afin d'empêcher toute espece de communication. Anciennement les prisonniers conversoient par les cheminées , ou y montoient dans l'espoir de parvenir à s'échapper. On faisait même quelquefois des trous au plancher , par lesquels on se glissoit mutuellement des billets ou des lettres. On en voit des exemples dans les mémoires de madame de Staal. Aujourd'hui on a pris des précautions si sûres que toute la sagacité des prisonniers est en défaut , & qu'il n'y a plus aucune ressource extérieure contre l'ennui.

Chaque tour a des latrines ; elles sont soigneusement grillées à chaque étage. Il y a quelques chambres qui en ont d'intérieures ; les autres ont les suppléments ordinaires ; ce qui fait encore un genre de supplice continual pour ceux qui ont l'habitude de la propreté. La négligence des porte - clefs , & le peu d'intérêt qu'ils prennent au bien-être des prisonniers , les rend

fort insoucians sur tout ce qui exige un peu de peine ou de complaisance.

Toutes ces chambres sont mal closes , froides & humides en hiver. On les distingue par le nom de la tour , & par le nombre de l'étage : ainsi la premiere chambre de la tour de la *basinier* s'appelle la *premiere basinier* ; celle au-dessus s'appelle la *seconde basinier* , &c. On dit de même la troisième ou la quatrième du trésor , selon que l'on parle du troisième ou quatrième étage. Les prisonniers ne sont également nommés que par le nom de leur tour joint au numéro de leur étage. Ce sont des noms de guerre convenus entre les modernes *Trifans* pour éviter de nommer les prisonniers par leur nom propre.

Les chambres ne présentent que quatre murailles nues , enfumées , & toutes rongées par le salpêtre. Ce sont, pour ainsi dire , des registres vivans ; on y lit des noms , des vers , des devises , &c. que l'oisiveté fait tracer aux prisonniers. Le désespoir , la colere y font souvent écrire des choses horribles contre le gouvernement même , & alors dans les visites annuelles on a soin de les effacer ; mais comme l'attention là - dessus est assez superficielle , on laisse souvent sur ces murs des traits qui excitent également l'horreur & la compassion.

Dans la premiere chambre de la tour du coin , dit l'auteur de l'inquisition françoise , on avoit originairement peint sur le mur , à fresque , un *Jésus-Christ* en croix , de grandeur naturelle . Des prisonniers l'avoient mutilé d'une maniere monstrueuse ; ils lui avoient peint deux cornes sur la tête , ils avoient effacé le voile ou écharpe que les peintres mettent ordinairement pour couvrir ce que la pudeur défend de montrer , & à la place ils y avoient fait un *membrum virile* , *enorme* , *horrendum* , *ex quo copiose fluebat virus* . Ces sacriléges avoient écrit au bas que *cet écoulement procédoit d'un mal vénérien* . Sur sa poitrine ils avoient écrit : *mystere* , *la grande Babylone* , & quantité d'autres sottises de cette espece . Il y avoit un portrait du roi sur la cheminée , peint en grand ; ils lui avoient également fait , avec du charbon , deux cornes sur la tête , comme au *Crucifix* . Dans un autre endroit de la même chambre , ils avoient peint Louis XIV attaché à une potence avec cette inscription : *Pendu pour ses bienfaits* . Un malheureux prisonnier , nommé *Augustin le Charbonnier* , des environs d'Alençon en Normandie , fut mis dans cette même chambre . Quoique depuis quelque tems il eût perdu l'esprit dans une autre chambre d'où on le transféroit alors , cet infortuné conçut de l'indignation à la vue

de ces sales peintures , & il se mit à crier plusieurs fois par sa fenêtre : Sentinelle ! cours vite avertir M. le chancelier que des infâmes ont prophané l'image du Christ & celle du roi ! Ses cris déplaissant beaucoup aux officiers , on envoya des gens pour le faire taire , & on lui cassa brutalement la cuisse pour l'empêcher de marcher. On n'effaça point les peintures , & elles ne l'ont été que par l'auteur cité ci-dessus , qui ne put en souffrir la vue lorsqu'on le mit dans cette chambre. Il en témoigna son étonnement au conducteur qui l'introduisoit , & celui-ci lui répondit froidement que cela étoit fort égal , & que s'il falloit châtier tous les prisonniers pour ce qu'ils font , on n'auroit autre chose à faire que de battre & de casser des os.

Qui ne croiroit , d'après cette réponse modérée , que ces messieurs de la Bastille sont les meilleurs gens du monde , les plus indulgents , les plus tolérans ? Certes on se tromperoit fort. S'ils sont d'une grande indifférence pour les choses qui ne les touchent pas personnellement , en récompense ils sont fort chatouilleux lorsqu'il est question de plaintes contre leurs faits & gestes : & malheur au prisonnier qui , au lieu de déclamer contre la divinité , auroit la mal-adresse de s'emporter contre les dogues qui gardent le *château des huit tours.*

Quant à l'ameublement , il consiste ordinaire-  
ment en un mauvais lit de serge verte , garni de  
rideaux que la colere d'un prisonnier met sou-  
vent en lambeaux , & que son successeur doit  
raccorder de son mieux , si ce petit désordre  
blesse sa vue ; une paillasse pleine d'insectes fort  
incommodes , un matelas que l'on fait semblant  
de battre tous les ans , une table dont les pieds  
sont rarement égaux , une cruche fêlée , pour mettre  
de l'eau , une fourchette de fer , quand on a l'air  
d'être bien sage , autrement il faut s'en passer ,  
 crainte d'accidens ; une cuiller d'étain , un go-  
belet de même métal que l'on jureroit être du  
plomb , par sa noirceur , un chandelier de cuivre  
un pot de chambre à moitié cassé , deux ou trois  
chaises délabrées , & quelquefois , par surcroît de  
luxe , un vieux fauteuil rembourré de cuir à demi  
pourri : tels sont les meubles élégans des chambres  
de la Bastille ; si l'on en excepte deux ou trois appa-  
rtemens dans les tours de la *beraudiere* & du *tré-  
for* , qui sont un peu moins pitoyablement meu-  
blés , & que l'on donne aux prisonniers illustres ,  
ou d'un rang trop élevé , pour oser leur manquer  
tout-à-fait .

Quelques chambres , mais fort peu , ont des  
chenets , ce sont des meubles trop dangereux .  
On n'obtient que rarement des pincettes & une  
pelle , dont on craint également l'usage dans des

mains un peu promptes. On donne à chaque prisonnier une provision d'allumettes, un briquet, de l'amadou, une chandelle par jour, ou plutôt par nuit, & un ballai par semaine. (C'est le seul article dont on soit servi avec profusion.) Mais quel besoin un pauvre prisonnier a-t-il d'un ballai par semaine? Pourquoi faut-il que sa maudite chambre soit si propre, tandis que ses meubles sont si sales, si dégoûtans? Eh, messieurs les pourvoyeurs, point tant de ballais, mais un peu plus de ce qui est vraiment nécessaire! Vos hôtes ne sont point destinés à recevoir compagnie; leur plancher peut se passer d'être si régulièrement frotté. Donnez-leur de meilleur pain, de meilleur vin, de meilleure viande; n'escroquez plus sur ces objets utiles; & puisque votre essence est de voler, volez, messieurs, volez sur les ballais, & ne craignez point que les prisonniers s'en plaignent, comme de vos autres tours d'adresse si dispendieux pour le roi, & si désolans pour vos pensionnaires.

Enfin, pour terminer l'article des fournemens, on donne des draps de lit tous les quinze jours, & quatre serviettes par semaine. Telle est du moins l'ordonnance, que l'on fait fort bien éluder en hiver, sous prétexte que le linge ne seche pas aisément.

Quant aux habits, c'est un très-grand bonheur

que d'être arrêté lorsqu'on est bien vêtu ; autrement on court risque de geler en hiver. Vous avez beau demander vos habits , vos chemises , votre robe de chambre ; rien ne se délivre que par l'ordre du ministre ; & il a bien autre chose à faire que de penser à votre garde-robe. Il faut huit ou neuf mois avant d'obtenir ce qu'on demande , si encore on est assez heureux pour cela ; & les vêtemens que vous avez sollicités à mains jointes , au commencement de la rude saison , vous arrivent au mois de juin.

Un prisonnier , pour cet objet , s'adresse d'abord à celui des porte-clefs qui est chargé de lui apporter son manger ; il ne peut s'adresser à d'autres , puisqu'il ne voit que lui. Celui-ci , qui a éprouvé plus d'une fois les brusqueries de ses supérieurs , ne se presse point de leur parler , & l'oublie tout-à-fait.

Le prisonnier l'en fait ressouvenir ; il se détermine enfin à l'obliger , sur-tout s'il présume qu'il y aura dans la suite quelque chose à gagner ; mais il faut rencontrer un supérieur , & qu'il ait le tems d'écouter. M. un tel ne peut pas , il faut qu'il s'habille pour sortir ; un autre est en partie fine avec des catins ; celui-ci a du monde , celui-là des affaires ; trois , quatre semaines s'écoulent sans qu'on puisse obtenir audience. Enfin on trouve l'heureux moment ; la requête est présentée , c'est

fort bien : Dieu fait maintenant quand vous en entendrez parler. Il faut tant de mysteres , tant de courses , qu'on doit se trouver fort heureux lorsque deux grands mois seulement en voient enfin arriver le succès.

Peut-être prendra-t-on tout ceci pour une exagération ; mais si quelqu'un est jamais tenté de le soupçonner , qu'il ouvre toutes les relations des témoins oculaires , qu'il parcoure tout ce qui a jamais été imprimé sur la Bastille ; qu'il lise l'histoire de M. Farie , de Garlin en Béarn , qui dans le tems des persécutions pour la religion réformée , fut détenu onze ans dans une des chambres nommées calottes , & qui , après avoir usé & pourri le peu de vêtemens & la seule chemise qu'il avoit sur le corps , fut réduit à se couvrir uniquement d'une mauvaise courte-pointe qui étoit sur son lit..... Qu'il lise la description que donne l'auteur de l'Inquisition Françoise , du triste état où il trouva l'infortuné Jacob Le Berthon , fils d'un fameux médecin du Poitou , enfermé aussi pour cause de religion.

« A peine , dit cet auteur , nous étions-nous mis à dîner , ( de son tems on mettoit quelquefois deux ou trois prisonniers dans la même chambre , ce qui ne se fait absolument plus aujourd'hui ) que nous entendîmes ouvrir la porte de la tour , puis celles de notre chambre ,

» & que nous vîmes entrer avec le porte-clef,  
» un homme qu'on ne pouvoit regarder sans fré-  
» mir. Il étoit tout déguenillé, son chapeau pa-  
» roissoit à peine noir, & étoit tout percé; il nous  
» dit qu'il y avoit plus de deux ans qu'il lui servoit  
» dans son cachot de chapeau & de bonnet de  
» nuit; il ne restoit plus que quelques cheveux  
» attachés à la coëffe de sa perruque, qui étoit  
» si grasse qu'on n'en pouvoit discerner le réseau;  
» une vieille manche de chemise lui servoit de  
» col, & étoit aussi noire que la cheminée; son  
» habit, quoique rapetassé de tous les côtés, étoit  
» en lambeaux; sa chemise, aussi noire que sa cra-  
» vatte, sortoit par plus de trente endroits de  
» sa culotte, qui n'en avoit plus la forme; le  
» plus grand morceau de ses bas n'étoit pas plus  
» large que le pouce; les semelles de ses souliers  
» ne tenoient plus qu'avec des cordes, & le des-  
» fus n'étoit plus qu'un assemblage de vieux gands  
» sur le cuir déchiré. Toutes les pieces qui sou-  
» tenoient l'économie de cet affreux vêtement  
» étoient cousues de fil de toutes sortes de cou-  
» leurs. Son visage étoit tanné, défait, couvert  
» d'une barbe mousseuse & grise, à-peu-près  
» comme on peint celle de saint Pierre. Sitôt  
» que nous vîmes cette effrayante figure, nous  
» nous récriâmes d'étonnement en demandant au  
» porte-clef ce que cela vouloit dire. Messieurs,  
nous

» nous répondit-il , c'est un confrère que M. le  
» gouverneur juge à propos de mettre avec vous  
» dans votre chambre. » Cette réponse les fit  
pâlir , & ils jugerent à cette vue ce qu'ils avoient  
à attendre de la dureté des gens de la Bastille ,  
s'ils étoient destinés à y rester long-tems , puis-  
qu'ils avoient la barbarie de souffrir un homme  
tel que M. le Berthon dans un dénuement d'ha-  
bits aussi affreux .

Enfin , pour rapporter des exemplés plus récents ,  
que le lecteur incrédule ouvre les mémoires de  
M. Linguet ; qu'il y voie l'histoire de ses *culottes* ,  
qui a fait tire quelques mauvais plaisans , lesquels  
n'ont pas senti combien des privations de ce genre  
sont véritablement dures , & combien cet éloquent  
avocat a eu raison de ne pas passer sous silence un  
article qui fait si bien connoître le génie du gouver-  
neur actuel de la Bastille . A la vérité les *culottes*  
de M. Linguet vont devenir fameuses , & ce ne  
sera pas un petit aliment pour ceux qui lui re-  
prochent avec fondement un égoïsme dont le fier  
orgueilleux perce à travers toutes les beautés dont  
fourmillent ses ouvrages .

Quoi qu'il en soit des *culottes* de M. Linguet ,  
voici le passage de ses mémoires où il en est parlé ;  
il vient trop bien à l'appui de ce qu'on a lu ci-  
dessus pour ne pas en faire usage .

« Quant au vêtement , ( mémoires , note 29 )

D

» M. le gouverneur m'a souvent parlé de ses  
» largeesses en ce genre ; je ne crois pas qu'il  
» m'ait jamais honoré de ses visites sans me par-  
» ler des *culottes* qu'il distribuoit généralement  
» à ses *prisonniers* ; car en parlant des malheu-  
» reux reclus, il emploie toujours le terme pos-  
» sessif. Voici ce qui m'est arrivé à moi-même. »

« J'ai été arrêté le 27 septembre 1780, allant  
» dîner à la campagne , & par conséquent avec  
» la garderobe que l'on emporte pour un pareil  
» voyage dans cette saison. Il ne m'a pas été pos-  
» sible de me procurer quoi que ce soit de plus,  
» ni en linge , ni en habits , jusqu'à la fin de  
» novembre suivant ; dans ce mois qui a été  
» rigoureux , il falloit ou me condamner moi-  
» même à ne pas sortir de ma chambre , ou aller  
» nud , littéralement nud , braver dans la *pro-  
menade* (1) la violence du froid ; j'avois de  
» l'argent cependant déposé dans les mains des  
» officiers , & je ne demandois que la permission  
» d'acheter ces *culottes* que l'on *donnoit* , me  
» disoit-on , aux autres prisonniers.

» Il y a plus : dans les derniers jours de novem-  
» bre on m'envoya enfin de chez le sieur Le

---

(1) Cette promenade consiste à aller respirer une heure l'air de la cour du château , encore n'est-ce pas tous les jours , & il faut bien des façons avant d'obtenir cette maigre faveur que mille désagremens accompagnent.

» Quesne (1) un convoi d'hiver ; il contenoit des  
» bas qu'un enfant de six ans n'auroit pas pu  
» mettre , & le surplus de l'habillement taillé  
» sur les mêmes proportions. Sans doute on avoit  
» calculé que je devois être prodigieusement  
» maigri. Cela ne paroîtra puéril qu'à ceux qui  
» ne réfléchiront pas aux circonstances : mais  
» voici qui ne le paroîtra à personne.

» J'élevai douloureusement la voix sur une ex-  
» pdition aussi dérisoire ; je priai le gouverneur  
» de renvoyer cette *layette* , & de s'intéresser  
» pour obtenir un supplément , ou de me le lais-  
» ser acheter ; il me répondit nettement , en pré-  
» fense de ses collègues & d'un porte-clefs , QUE  
» JE POUVOIS M'ALLER FAIRE F..... ;  
» QU'IL SE F.... BIEN DE MES CULOTTES (2) ;  
» QU'IL FALLOIT NE PAS SE METTRE  
» DANS LE CAS D'ÊTRE A LA BASTILLE OU  
» S'AVOIR SOUFFRIR , QUAND ON Y ÉTOIT.  
» J'avoue que ses camarades baissèrent les yeux ,

---

(1) M. Le Quesne , marchand d'étoffes de soie , à Paris , le correspondant de M. Linguet . Voyez , dans les mémoires , comment il en a été trahi , & quel infâme coquin est ce Le Quesne .

(2) Pour le coup , voilà de quoi mettre les *culottes* de M. Linguet au rang des plus fameuses ; & cet article mérite d'être ajouté par les littérateurs au chapitre des *culottes* .

» & que huit jours après j'eus une robe-de chambre & des culottes.

» Si ces inconcevables atrocités n'étoient pas ordonnées, il faut les publier, afin de les épargner à mes successeurs; si elles étoient autorisées, si elles entrent, ou dans le régime de la maison, ou dans le traitement particulier qui m'étoit préparé, il faut les publier encore, afin d'assurer au scrupuleux gouverneur les récompenses que mérite son exactitude. »

Que dire après de tels exemples? Les cheveux dressent à la tête, & l'humanité gémit d'un enchaînement de barbaries aussi gratuites.

On lit dans les mémoires de madame de Staal, qu'on lui permit de faire tendre une tapisserie dans sa chambre. Peut-être sa qualité de favorite d'une grande princesse lui valut-elle cette condescendance; peut-être étoit-on alors plus complaisant qu'on ne l'a été depuis; mais ce qu'il y a de certain, c'est que les tolérances de ce genre sont un des abus que la régularité moderne a retranchés, comme dit fort bien le même M. Linguet.

On ne laisse à aucun prisonnier ni couteaux ni ciseaux, ni rasoirs. Après avoir mis les plats sur la table du prisonnier, le porte-clefs lui coupe ses morceaux avec un couteau arrondi par le bout, & le remet avec soin dans sa poche aussi-tôt qu'il s'en est servi.

Quant aux *ongles*, on les laisse croître, ou si l'on demande une paire de ciseaux, on ne vous les confie pas ; on vous les prête un moment, & le porte-clefs est là pour les reprendre aussi-tôt que vous avez fini. Le meilleur expédient est de les ronger.

Pour la *barbe*, c'est l'office du chirurgien du château ; encore il s'en faut bien qu'on la fasse à tout le monde. Il y a tel prisonnier à la Bastille qui n'a pas vu couper sa barbe depuis cinq ou six mois. Le porte-clefs est présent pendant que le chirurgien fait sa fonction ; & son œil vigilant observe bien si la main du patient approche ou non de l'étui qui renferme les instrumens. M. de Lally donna aux *bastilleurs* une belle scène à l'occasion d'un rasoir ; il mit un jour en riant la main sur un, & faisoit mine de ne pas vouloir le rendre ; cela n'annonçoit pas des désseins bien furieux : le tocsin n'en sonna pas moins dans tout le château, la garde étoit déjà mandée, vingt bayonnettes marchoient, on préparoit peut-être les canons, quand heureusement la révolte finit par la réintégration du frêle instrument dans son étui. *Mém. de M. L.*

*Régime de la Bastille.*

Les anciens mémoires écrits par des commençaux mêmes du château, font voir qu'autrefois les prisonniers détenus à la Bastille étoient assez

bien nourris, du moins ceux dont quelque recommandation particulière adoucissoit le sort. Aujourd'hui l'esprit d'avarice & de rapine, qui préside à toutes les opérations du gouverneur actuel, a mis bon ordre à l'espece d'aisance qui régnait jadis. C'est lui qui a l'entreprise à forfait de tous les *engagés*; & cette gargote royale est conduite de maniere à être prodigieusement lucrative.

La nourriture des prisonniers est réglée par un tarif suivant leur qualité. Tout est prescrit suivant le cadastre ministériel dont on n'auroit assurément pas lieu de se plaindre, si le gargonier en donnoit à ses hôtes pour l'argent qu'on lui paie.

Pour les princes, le prix par jour est de 50 liv.; pour un maréchal de France, 36 liv.; un lieutenant général des armées, 16 liv.; un conseiller au parlement, 15 liv.; un juge ordinaire, un financier, un prêtre, 10 liv.; un avocat, procureur, 5 liv.; un bourgeois ordinaire, 4 liv.; enfin, les valets, les colporteurs, les gens du bas étage, 3 liv.

De tous les objets à la charge du roi, il n'y en a point d'aussi bien payé que ce qui regarde la Bastille; & il n'y en a point dans aucun département quelconque, où le régisseur gagne autant & se fasse, outre ses appointemens, un revenu plus considérable pat ce qu'on appelle le *tour de bâton*.

Au-dessus du nombre existant des prisonniers , grand ou petit , le roi fait bon au gouverneur de quinze places à raison de 10 liv. par jour ; ce qui fait 150 livres de profit clair , ou , comme on dit , d'argent sec & liquide , qui entre dans la poche du gouverneur , & lui forme une rente de deux mille cinq cent louis d'or par an , auxquels on ajoute encore très-souvent des gratifications considérables qu'il a l'art de faire trouver justes par la considération de la cherté des denrées .

Le roi lui accorde en outre le privilége de faire entrer dans ses caves une quantité considérable de pieces de vin , franches de tous droits . Le nombre en est fixé à 100 pieces , regardées comme suffisantes pour la consommation du château ; mais les commis , qui n'ont rien à refuser à un gouverneur de Bastille , lui en laissent passer une quantité bien plus forte ; & ce bénéfice , qui est immense , devroit sans doute réjaillir sur les prisonniers , auxquels du moins l'on devroit donner du vin passable .

Mais qu'arrive-t-il ? l'avide gouverneur , qui se moque bien des ordonnances du roi quand il peut les éluder , vend son droit d'entrée à un cabaretier de Paris qui lui paie pour cela deux mille écus par an , & lui donne en échange du vin au plus bas prix pour les prisonniers .

Les grandes tables , c'est-à-dire l'ordinaire de

ceux dont le tarif est le plus haut, sont pour les jours gras une soupe, le bouilli, une entrée, à dîner : le soir, une tranche de rôti, un ragout, une salade. En maigre, une soupe, un plat de poisson, deux entrées; le soir, un plat d'œufs & un de légume; le dessert du matin & du souper est un biscuit ou une pomme; enfin une bouteille de vin par jour.

Les différences des tarifs moyens aux grands sont bien peu de chose. Elles consistent dans un demi-poulet de plus, ou un pigeon, ou un mauvais quartier de lapin, ou quelques oiseaux fort avancés.

Quant aux tables ordinaires, en voici le service détaillé :

Le dimanche à dîner, une soupe de bouillon de corps-de-garde, une tranche de vache bouillie & deux petits pâtés dont la cuisson n'est pas assez soignée pour qu'ils puissent être bons; le soir, une tranche de rôti, veau ou mouton, un petit haricot où les navets abondent, & une salade. L'huile est ordinairement de la plus mauvaise qualité; elle fait soulever le cœur, & seroit tout au plus bonne pour les réverbères. Tous les soupers en gras sont uniformes.

Le lundi, au lieu des petits pâtés, à midi, ce sont deux cotelettes ou un haricot.

Le mardi, une saucisse ou un pied de coq

chon , ou une légère grillade de porc prétendu frais.

Le mercredi , une petite tourte dont le dedans est rempli de restes de cuisine , & dont le dessus est presque toujours brûlé ou à moitié cuit.

Le jeudi , des tripes en ragoût , ou quelques vieilles briques de volaille qu'on ne pourroit pas garder jusqu'au dimanche suivant.

Le vendredi à dîner , une petite carpe frite , de la raie puante , de la morue , ou quelque friture desséchée , accompagnée d'un plat d'œufs. A souper , des épinards ou autres légumes , & deux œufs à la coque.

Le samedi , la répétition de la veille ; & le cercle invariable recommence le lendemain sans aucun changement pendant les 52 semaines qui composent l'année.

Le jour de la saint Louis , de saint Martin , & des Rois , chaque prisonnier a une augmentation de portion , qui consiste dans un demi-poulet rôti , ou l'équivalent en autre chose. Le Lundi-gras on donne une tourte chaude.

Chaque prisonnier a par jour une livre de pain & une bouteille de vin , qui , comme nous l'avons observé plus haut , est toujours mauvais , & aussi aigre que du vinaigre. Le dessert consiste en une pomme , qui certes n'est pas choisie ,

quelques amandes ou raisins secs , semés légèrement sur le fond d'une assiette. Rarement y a-t-on des cerises dans la saison , ou des groseilles : cela seroit beaucoup trop délicat.

On est servi en étain ; il faut être un homme d'importance , un homme recommandé , pour obtenir d'être servi en faïence à ses propres frais , & avoir cuiller & fourchette d'argent. Quant à l'étain qui est pour l'usage commun , il est impossible de se former une idée de la mal-propreté des assiettes & des plats. Dans les auberges & autres maisons publiques , où par économie l'on se sert de ce métal , ordinairement on le récure une ou deux fois par an ; mais à la Bastille on n'a pas le tems ou la volonté de s'en donner la peine. Les marmillons , tous occupés de la cuisine de M. le gouverneur , ne regardent les prisonniers que comme les chiens de la maison ; & pourvu qu'ils ne meurent précisément de faim , la gamelle dans quoi l'on jette ce qu'on leur donne est toujours assez propre.

Il y a des tables qui ne sont pas si dénuées quelquefois que l'ordinaire qu'on vient de détailler , mais l'accommodeage est en général si dégoûtant , que l'abondance des mets n'est qu'un moyen de plus pour avoir mal au cœur. Il n'y a point de gargote à 12 sols par repas où l'on

ne soit mieux traité qu'à la Bastille. L'affaiblissement y est mauvais, tout-à-fait négligé, la soupe sans aucun suc, & les viandes de la moindre qualité. Cette lésine contribue à ruiner la santé des prisonniers ; mais comme le gouverneur n'a personne au-dessus de lui pour tout ce qui concerne la nourriture, il faut en passer par-là. Si quelqu'un hasarde quelques plaintes à cet égard ; dès-lors on le regarde de mauvais œil ; les désagrémens pleuvent sur lui de toutes parts ; officiers, valets, tout est contre lui, & le cachot finit souvent par être le résultat de son humeur indiscrete.

Les officiers de l'état-major n'ont aucune inspection quelconque sur le traitement physique des prisonniers ; cela regarde le gouverneur seul, qui peut donner carrière à sa rapacité sans que personne ose s'en mêler. Autrefois quelques prisonniers obtenoient de faire venir à manger d'un traiteur du dehors, mais à présent cela n'est plus permis.

Un des tourmens de l'imagination qui affectent le plus ceux qui gémissent à la Bastille, sur-tout ceux qui ne se sentent coupables de rien, & qui ne sont là que parce qu'ils ont le malheur d'être l'objet de la vengeance de quelque scélérat puissant, c'est la crainte d'être empoisonné ;

& assurément cette crainte n'est pas tout-à-fait chimérique.

En effet, qui peut empêcher ces infâmes agens du despotisme de se défaire par des voies obliques de tel ou tel prisonnier, dont la mort est nécessaire à un ministre? Seroit-ce l'honneur? assurément aucun de ces gens-là n'en a point; & malgré la croix de Saint Louis dont les chefs de ces brigands civils sont décorés, tout le monde est intimement convaincu que le scélérat qu'on mene à la potence est souvent moins digne de l'opprobre public que ces geoliets galonnés. Seroit-ce le remords? l'habitude de la dureté, de la barbarie ne laisse plus entendre chez eux les cris de la conscience: un crime de plus ou de moins est une bagatelle. Seroit ce la crainte que le secret en fût découvert? ils savent fort bien le contraire; les affreux mystères de la Bastille sont plus impénétrables mille fois que ceux des anciens Hiérophantes d'Egypte.

Qui peut donc rassurer un infortuné qui sait qu'il a tout à craindre de ses ennemis, & que sa mort est ce qu'ils désirent le plus, parce qu'elle voileroit toutes leurs iniquités? Le ministre lui-même a si bien senti la possibilité de ce crime, qu'il a toujours été ordonné qu'un

Soldat fût mis en faction dans la cuisine même , pour veiller à ce que personne n'approchât des marmites & des fournaux ; & à ce que les cuisiniers fissent leur devoir comme il convient. Aujourd'hui le gouverneur a eu le crédit de faire révoquer cette sentinelle incommode ; & le moindre marmiton , que quelques louis auront ébloui , peut mettre tout ce qu'il veut dans chaque portion.

L'état-major supérieur est composé de quatre officiers , l'inférieur de quatre porte-clefs , & la cuisine de quatre marmitons. Ces douze hommes savent tous quels sont les prisonniers , malgré les ridicules minauderies ( comme dit M. de Linguet ) avec lesquelles on feint de vouloir leur en dérober le secret. Tous sortent , tous se répandent dans Paris ; ils y ont leurs maisons , leurs femmes , leurs amis , leurs connaissances ; est-il donc si difficile de trouver un scélérat parmi cette troupe , qui , pour de l'argent , se laissât volontiers corrompre ? Lui seroit-il difficile ensuite de distinguer le plat destiné à celui que l'on voudroit empoisonner ; ou , pour parler sans détour , en est-il un seul parmi eux qui fit la moindre difficulté de se prêter à tout ce qu'on voudroit , pourvu qu'il y eût un petit avancement à espérer ? De telles horreurs , dira-t-on , ne peuvent guere se présumer ; mais pré-

sumeroit-on mieux toutes celles qui s'y passent, & qui, pour être moins éclatantes n'en sont pas moins affreuses ?

*Chaufrage de la Bastille.*

En hiver, les prisonniers, à taxe ordinaire comme au plus haut tarif, n'ont que six petites bûches à brûler par jour ; le bois n'entre point dans le taux cité ci-dessus pour la nourriture, c'est un article à part, & sur lequel le gouverneur fait un profit encore plus inconcevable qu'on ne le peut dire.

Quelques prisonniers fortement recommandés ont du bois à discrédition, mais à leurs propres frais, c'est-à-dire, que le gouverneur fournit aux dépens de la bourse du patient, & qu'il a soin de faire porter au plus haut prix. Cette faveur, toute égale qu'elle devroit être en elle-même, n'est accordée qu'avec des peines infinies. Deux raisons s'y opposent ; premièrement l'intérêt du gouverneur, qui alors ne gagne pas autant que sur le bois fourni aux prisonniers ordinaires ; & en second lieu le murmure que cela peut occasionner parmi les autres prisonniers qui pourroient s'en appercevoir, & prendre de là occasion de tourmenter les officiers pour obtenir la même grace, qu'on n'est pas

curieux d'accorder , à moins que l'on n'y soit  
forcé par quelque recommandation supérieure.

Autrefois le bois se distribuoit sans compte &  
sans mesure , en raison de la consommation de  
chacun; on ne chicoit pas les prisonniers sur  
la quantité de feu dont ils disoient avoir besoin  
pour décoaguler leur sang engourdi par l'inaction;  
le prince vouloit qu'ils jouissent au moins de ce  
soulagement , sans en restreindre la dépense. L'in-  
tention est sans doute toujours la même , mais  
les procédés ont changé. Le gouverneur actuel a  
fixé la consommation de chacun à 6 bûches , grosses  
ou petites , par jour , ainsi que nous l'avons dit ;  
ces bûches n'ont que 18 à 20 pouces de longueur.  
L'économie distributeur a soin de faire choisir dans  
les chantiers ce qu'il est possible de trouver de  
bois le plus mince , & , ce qui est aussi incroyable  
que vrai , de plus mauvais. Il fait prendre de  
préférence les fonds de piles , les restes de maga-  
sins , dépouillés par le tems & l'humidité de tous  
leurs sels , & abandonnés par cette raison à bas  
prix aux ouvriers tels que les *braffeurs* , les *bou-  
langers* , à qui il faut un feu plus clair que subs-  
tancial. — Six de ces allumettes (dit fort plaisir-  
ment , mais avec vérité , M. Linguet) composent  
la provision de vingt-quatre heures pour un habi-  
tant de la Bastille. On demandera ce qu'ils font  
quand elle est disparue ; il font ce que leur con-

seille en propres termes l'honnête gouverneur : ils souffrent.

Il est arrivé quelquefois qu'un prisonnier , dans sa mauvaise humeur , ait voulu user de ces bûches pour assommer le porte-clefs : dans la crainte de voir renouveler de pareilles scènes , on a soin de les donner si petites , si légères , qu'il n'y a plus rien à craindre. Au reste , pendant le service , soit des repas , soit du bois , il y a toujours une sentinelle armée au pied de chaque tour , & pendant la messe un soldat est en faction à la porte.

#### *Promenades de la Bastille.*

Cet article est un des plus curieux , & un de ceux où la barbarie du despotisme se fait le plus sentir aux infortunés prisonniers. C'est encore l'auteur des annales qui nous fournira les traits les plus frappans. Nous le mettons volontiers à contribution : égoïsme à part ; n'attrappe pas sa manière qui veut.

A la Bastille , est-on absolument privé d'air & d'exercice , diront ceux qui ont lu les anciennes relations de ce château , & ceux mêmes qui s'y sont promenés par curiosité : car on y admet les curieux : le gouverneur , quoique logé au dehors , s'y rend souvent pour recevoir ses visites : tous ses collègues ,

collegues, depuis le lieutenant de roi, jusqu'au dernier marmiton, y reçoivent les leurs : dans les jours de réjouissance, de feux d'artifices, d'illuminations, on reçoit sur les tours, & même en foule, le public qui s'y rend pour jouir du coup-d'œil.

» Dans ces occasions la Bastille n'offre que l'image du calme & de la paix. Tous ces spectateurs étrangers ignorent ce qui s'y passe, ce qui est renfermé sous ces voûtes impénétrables dont ils admirent les dehors. Tel d'entr'eux foule aux pieds le sépulchre de son ami, de son parent, de son pere, qu'il croit à deux cents lieues de lui bien tranquille, occupé de ses affaires ou de ses plaisirs.

» Mais, enfin, tous ceux à qui l'on permet cette inspection extérieure, voyant un jardin assez vaste, des plates-formes très élevées, ou par conséquent l'air est pur, la vue pittoresque, & en-tendant assurer que tout cela, les jours ordinaires, est à l'usage des prisonniers, sortent persuadés que si la vie n'est pas agréable à la Bastille, ces adoucissemens peuvent cependant la rendre supportable. Cela pouvoit être autrefois : voici ce qui est arrivé depuis peu.

» Le gouverneur actuel est un homme ingénieux qui tire parti de tout : il a réfléchi que le jardin pouvoit être pour lui un objet d'économie

intéressant; il l'a loué à un jardinier qui en vend les légumes & les fruits , & lui en paie une somme fixée par an : mais pour n'être pas gêné dans son marché , il a cru qu'il falloit en exclure les prisonniers ; en conséquence , il est venu une lettre signée *Amelot* , qui défend le jardin aux prisonniers.

„ Quant aux plates-formes des tours , quoique à l'élévation où elles sont , il soit à peu-près impossible d'y être reconnu ou de reconnoître , cependant comme elles donnent sur la rue Saint-Antoine , dont on n'a pas encore chassé le public , on ne permettoit ci-devant aux prisonniers de s'y promener que sous l'escorte d'un des geoliers de la maison , soit porte-clefs , soit officier ; ils ont trouvé dans ces derniers tems , c'est-à-dire depuis environ trois ans , que ces corvées les gênoient . D'ailleurs il en résultoit des conversations avec le factionnaire . La vigilance du gouverneur en a pris l'alarme . En partie par condescendance pour la paresse de ses collegues , en partie par égard pour ses soupçons , il est venu une seconde lettre , signée *Amelot* , qui interdit les plates-formes comme le jardin .

„ Reste donc pour la promenade la cour du château , qui est un quarré long de seize toises sur dix . Les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds de haut , sans aucune fenêtre : de

sorte que dans la réalité c'est un large puits , où le froid est insupportable l'hiver , parce que la bise s'y engouffre : l'été le chaud ne l'est pas moins , parce que l'air , n'y circulant pas , le soleil en fait un vrai four . C'est-là le *Lycée* unique où ceux des prisonniers à qui l'on en accorde la faculté (car tous ne l'ont pas) peuvent , chacun à leur tour , venir dégorger pendant quelques momens l'air infect de leur habitation .

» Mais il ne faut pas croire que l'art de martyriser , qui rend à la Bastille les heures si douloreuses , se relâche même pendant ces courtes absences . D'abord , on conçoit quelle sorte de promenade ce peut être qu'un semblable espace , sans abri quand il pleut , où l'on n'éprouve des élémens extérieurs que ce qu'ils ont de fâcheux ; où dans l'apparence d'une ombre de liberté , les sentinelles dont on est entouré , le silence universel , & l'aspect de l'*horloge* à laquelle seule il est permis de le rompre , ne rappellent que trop la servitude .

» C'est une remarque curieuse ; l'*horloge* du château donne sur cette Cour . On y a pratiqué un beau cadran : mais devinera-t-on quel en est l'ornement , quelle décoration l'on y a jointe ? Des fers parfaitement sculptés . Il a pour support deux figures enchaînées par le cou , par les mains , par les pieds , par le milieu du corps : les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes , après avoir

couru tout au tour du cartel, reviennent sur le devant former un gros nœud, & pour prouver qu'elles menacent également les deux sexes, l'artiste, guidé par le génie du lieu, ou par des ordres précis, a eu grand soin de modeler un homme & une femme. »

Voilà le spectacle dont les yeux d'un prisonnier qui se promene sont recréés. Une grande inscription en marbre noir lui apprend qu'il en est redevable à M. *Raymond Gualbert de Sartines*, jadis lieutenant de police de Paris, qui ensuite a sauté à pieds joints au ministere de la marine, & qui, aujourd'hui, n'est plus rien du tout.

Quelques reproches de plagiat qu'on puisse nous faire, nous ne pouvons nous dispenser de continuer ce récit de M. Linguet. Il offre des particularités qu'on ne trouve nulle part ailleurs sur cet article ; & cet endroit est le plus agréable de ses mémoires,

» Ne pensez pas, ajoute l'ex-avocat, que le prisonnier jouisse de cette vue autant qu'il le voudroit ; on mesure avec économie le temps où il lui est permis de venir y lever les yeux vers le ciel qu'il ne découvre qu'à moitié. Cette mesure dépend du nombre des aspirans. Comme l'un ne descend jamais que l'autre ne soit remonté, & que graces aux lettres signées *Amelot*, cet entonnoir commun est le seul qui leur reste à partager,

si la Bastille est fort peuplée, les portions sont plus petites. Je m'appercevois de l'arrivée d'un nouvel hôte, ou d'un nouveau promeneur, par le contingent que l'on me faisoit fournir à ses plaisirs.

» Mais gardez-vous d'imaginer encore que la jouissance de ce soulagement ainsi modifié soit paisible & complète. Cette cour est l'unique chemin de la cuisine, c'est par là que passent les pourvoyeurs de toute espece, les ouvriers, &c. Or, comme il faut sur-tout qu'un prisonnier soit invisible & qu'il ne voie rien, quand il se présente des étrangers, on l'oblige de s'ensuir dans ce qu'on appelle le *cabinet*; c'est un boyau de douze pieds de long sur deux de large pratiqué dans une ancienne voûte. C'est-là qu'il faut se receler au plus vite, à l'approche d'une botte d'herbes, avec le soin d'en fermer scrupuleusement la porte sur soi; car au moindre soupçon de curiosité, la moindre punition seroit une clôture absolue: & ces alternatives sont fréquentes; j'ai souvent compté que sur une heure, durée de la plus longue promenade, il y avoit trois quarts d'heure consumés dans l'inaction humiliante & cruelle du *cabinet*. »

A propos de ce cabinet, n'oublions pas l'histoire des bains de madame la gouvernante; elle vaut la peine d'être répétée.

Qu'une femme de gouverneur se lave dans un

lieu ou dans un autre , rien ne semble plus indifférent ; mais à la Bastille tout a des conséquences douloureuses.

» La baignoire de *madame* étant placée dans l'intérieur du château , pour y parvenir il faut traverser la cour , & par conséquent le seul espace qu'ait les prisonniers pour se promener ; mais ce sont ses laquais qui portent l'eau , il faut qu'ils entrent & qu'ils sortent ; par conséquent chaque voie entraîne pour le promeneur un ordre de se renfermer au cabinet.

» Ensuite viennent les femmes de chambre ; il faut porter les *chemises* , les *serviettes* , les pantoufles de *madame* : tout seroit perdu si le reclus appercevoit le moindre de ces *secrets de l'état*. Chaque importation produit donc encore un ordre du cabinet.

» Enfin arrive *madame* elle-même : elle n'est pas légere , sa marche est un peu lente ; l'espace à parcourir est un peu long ; la sentinelle , pour faire sa cour & prouver son exactitude , crie *au cabinet* dès qu'il l'apperçoit ; il faut fuir , il faut s'enfermer jusqu'à ce qu'elle soit rendue à sa baignoire ; & quand elle sort , sa retraite est accompagnée des mêmes formalités. Il faut supporter de nouveau , dans le cabinet , la maîtresse , les femmes-de-chambre & les laquais.

» De mon tems la sentinelle , dans un de ces

passages, ayant oublié de heurter le signal de la fuite, la moderne *Diane* fut vue dans son déshabillé : j'étois l'*Actéon* du jour ; je n'essuyai point de métamorphose, mais le malheureux soldat fut mis en prison pour huit jours ; je ne pus l'ignorer, puisque j'en entendis donner l'ordre.

„ Ailleurs les bains donnent de la santé ou préparent des plaisirs. Une gouvernante de Bastille n'a point de crise de propreté qui n'en entraîne plusieurs de désespoir. »

Cette histoire du cabinet, décrite si plaisamment par M. Linguet, n'est que trop vraie. Avec cette indigne sujexion, les *promenades* sont plutôt un supplice qu'une récréation ; & mieux vaudroit sans doute laisser un homme dans sa chambre, que d'en faire une marionnette traitée si impertinemment. Arrive-t-il que le gouverneur donne un grand-dîner (ce qui lui est bien facile, aux dépens de ses pigeonnaux) ? alors on dit nettement qu'il n'y a point de promenade. Les chiens de basse-cour d'un garde-chasse ou fermier sont-ils conduits avec plus d'insolence ? Et que doit-on penser du scélérat qui s'embarrasse peu pour son plaisir d'aggraver les chagrins, les peines, le désespoir de tant de personnes qui languissent sous le poids de ses caprices, & dont le dernier vaut mille fois mieux que lui ?

Pour apprécier combien est cruelle la priva-

tion de quelques heures de promenade par jour ; lorsqu'on est renfermé pendant des mois , des années entieres , il faudroit faire réflexion aux effets physiques qui résultent d'une respiration continue du même air ; il faudroit penser un peu au désespoir habituel d'un homme qui n'a aucune distraction extérieure ; alors sans doute un gouverneur humain , juste , honnête , sacrifieroit volontiers ses plaisirs au moment de bonheur qu'il pourroit procurer aux infortunés que le gouvernement lui confie. Mais il faudroit supposer une ame sensible , un cœur capable de sentimens d'humanité ; & c'est précisément le contraire de ce qu'est ordinairement un gouverneur de Bastille. La plupart ont été des hommes sans naissance , parvenus à cette place lucrative par des moyens honteux , & qui les mettent dans la nécessité de voler , pour remplir les engagements qu'ils ont pris avec ceux qui ont intrigué pour leur procurer cet emploi.

Le gouverneur actuel , M. de Launay , est peut-être , de tous ceux qui l'ont occupé jusqu'à présent , le plus avare , le plus insensible aux maux de l'humanité , & par-dessus tout , le plus insolent de tous les gens de rien parvenus. Il n'y a gueres que M. de Rougemont , commandant de Vincennes qui puisse lui être comparé. Nous en dirons un mot.

*État-Major de la Bastille.*

Cet état-major consiste en un gouverneur, dont la place vaut, outre ses appointemens de la cour, plus de 60000 liv. de rente qu'il gagne, ou plutôt qu'il vole, sur la nourriture des prisonniers; un lieutenant-de-roi, dont le brevet est de 60000 liv., & qui en retire 5000 par par an; un major à 4000 liv. d'appointemens; un aide-major à 1500 liv.; & un chirurgien à 1200 liv.: ce dernier fait des profits immenses sur les remèdes qu'il fournit, & dont le roi fait les frais. Le médecin ne demeure point dans le château, il loge aux Tuilleries, c'est-à-dire à une lieue de la Bastille; & l'on sent bien que ce docteur est un homme trop important pour faire beaucoup de cas de son service: il a ses affaires, ses plaisirs, ses visites; sa place n'est qu'un titre dont les fonctions ne le touchent gueres; & quand un prisonnier est malade, il trouve toujours que ce n'est rien, pour ne pas multiplier ses courses don: le nombre ne lui produit rien, parce qu'il est payé à l'année.

Le gouverneur actuel, DE LAUNAY, regarde comme bien propre, comme un vrai patrimoine, dit l'auteur des annales, les 60000 liv. de rente qu'il tire par son emploi; & il en a quelque

raison, car il les a achetées, & même assez chèrement.

1<sup>o</sup>. Il en a obtenu la survivance du tems du précédent gouverneur, M. de Jumilhac; mais celui-ci pour se déterminer à accepter un coadjuteur, a exigé cent mille écus comptant, qui lui ont été payés; & de plus, le mariage de son fils avec la fille de M. de Launay, regardée comme une riche héritière, ce qui a eu lieu.

2<sup>o</sup>. M. de Launay, malgré cet accord, n'ayant pour lui ni nom, ni services, ni agréments, ni même de protections, auroit encore pu effuyer un refus: heureusement il avoit un frere au service de M. le prince de Conti; ce frere a obtenu l'intervention du prince, qui a eu le consentement du ministre dont les commis ont expédié les patentes signées Amelot; & pour payer la recommandation de son cadet, l'heureux ainé lui a assuré une pension de dix mille livres par an sur les revenus de sa place.

Ce marché est tout public à la Bastille: il n'y a pas un des marmitons qui n'en soit instruit; & pourquoi s'en scandaliseroit-on? tous les emplois qui y existent en occasionnent de semblables. Celui de lieutenant-de-roi vaut, avec le tour de bâton, environ 8000 liv. par an: le possesseur actuel en a donné à son prédécesseur

une somme comptant , & de plus , une pension annuelle de mille écus.

Les emplois des porte-clefs valent à-peu-près 900 livres par an ; ce sont ordinairement , ainsi que nous l'avons dit , d'anciens laquais du gouverneur ; ainsi c'est pour les récompenser qu'on les fait bourreaux ; mais ils n'obtiennent pas encore gratuitement ce fruit honteux de leurs fatigues passées. Il n'y en a pas un qui ne soit obligé de faire en entrant un présent ou une rente à quelque protégé ou protégée.

Enfin , le blanchissage même est l'objet d'un tripotage de cette espece. La blanchisseuse en titre reçoit du roi environ trois sous par chemise : elle afferme son brevet à un sous-traitant qui lui en laisse le tiers , & qui gratte le linge des reclus à deux sous par piece.

Voilà comme se fait le service du roi & celui des prisonniers : voilà comment se maquignoncent ces emplois de confiance ! Voilà à la discrétion de qui est remise la vie d'un homme innocent , qui n'a à se reprocher que le malheur , plus souvent attaché à la vertu qu'au crime , d'avoir des ennemis nombreux & puissans ! Mém. sur la B.....

Il n'y a gueres plus de trente ans que l'état-major de la Bastille existe sur le pied actuel. Anciennement le gouverneur & le lieutenant-de-roi étoient les seuls à la nomination de la cour.

Les autres officiers étoient nommés par le gouverneur qui pouvoit les destituer à sa volonté : ils avoient sous eux des archers de compagnies franches , des bourgeois soldés par le gouverneur, pour la garde du château. M. d'Argenson leur fit substituer un état-major , avec une compagnie d'invalides de cent hommes qui ont à leur tête deux capitaines & un lieutenant , lesquels sont fort bien payés. Quant aux soldats, leur paie est de dix sous par jour ; ils sont entretenus de sel , chandelle , bois , linge & souliers. Les soldats ne peuvent découcher sans la permission du gouverneur. Plusieurs l'obtiennent , les autres font le service des absens qui leur abandonnent la moitié de leur paie.

Aucun des officiers ne peut dîner dehors sans permission , ni découcher sans un congé du ministre.

Le major est chargé de tout ce qui regarde la correspondance , & a le détail de la plume. Il dresse tous les mois les comptes ; il en remet le double au ministre , dans le département duquel est la ville de Paris , ainsi qu'au contrôleur-général des finances , & au lieutenant de police. Ces comptes présentent le tableau du nombre des prisonniers , de leurs noms & le calcul des dépenses. Cet officier reçoit l'argent du contrôleur-général & fait les paiemens. La dépense générale monte

par mois , l'un dans l'autre , à 60 mille livres , dans lesquelles ne sont point compris les appoimentens ni gages de personne .

Par le tableau que nous avons donné ci-dessus , de la maniere dont les prisonniers sont nourris & meublés , on peut se faire une idée du bénéfice énorme que le gouverneur & le reste de la séquelle font annuellement sur ce qu'ils appellent leurs *pigeonneaux*. Il n'y a pas un de ces gens-là qui ne trouve que la Bastille est la plus belle invention du monde ; plus leurs cavernes sont pleines , plus ils redoublent de gain ; & l'on peut bien s'imaginer s'ils sont portés à faire le moindre effort pour procurer une liberté plus prompte aux malheureux dont la détention est pour eux un profit si clair .

Le Major est encore chargé du livre d'entrée & de celui de sortie . Le premier contient le nom & la qualité de chaque prisonnier , le numéro de l'appartement qu'il occupe , & la liste de ses effets déposés dans la case du même numéro . On se souvient qu'à côté de la *salle du conseil* nous avons dit qu'il y avoit une vaste pièce qui servoit de dépôt pour les effets des prisonniers : cette pièce est remplie d'armoires très-grandes , distribuées par cases , étiquetées des mêmes numéros que les chambres du château .

Le livre de sortie contient une formule de ser-

mens de ne rien révéler de tout ce qu'on a vu , su  
& entendu à la Bastille. ( Il y a bien de la bonté ,  
pour ne pas dire de la sottise , à imaginer qu'un  
homme une fois sorti de ce gouffre affreux se croie  
lié par cette ridicule cérémonie ! Si les loix les  
plus sacrées ont été enfreintes sans difficulté con-  
tre lui , un serment ainsi extorqué est-il en droit  
de le retenir un moment ? Il faut avouer que le  
despotisme est bien gauche ! ) De plus , une for-  
mule de protestation de fidélité , de respect , de  
soumission & de reconnaissance ( celui-là est fort )  
pour le roi ; d'assurance que les faits qui ont com-  
promis le prisonnier ont été l'effet de l'erreur  
seule de l'esprit ; d'actions de graces de ce que sa  
majesté ne l'a pas livré à des *commissaires extraor-*  
*dinaires* ; enfin d'une accusation d'avoir reçu tous  
ses effets , argent , &c. ( Un pauvre prisonnier ,  
trop heureux , trop content de décamper , ne se  
fait pas prier pour signer tout ce qu'on veut :  
que le compte soit juste ou non , il est bien trop  
pressé pour y regarder de si près ; il a encore  
trop peur pour oser dire un mot , & les dogues  
de la Bastille ont bon marché de sa facilité , pour  
s'approprier ses dépouilles . ) Ce protocole doit  
être signé par chaque prisonnier à l'instant de son  
départ.

Un troisième livre , en feuilles détachées , con-  
tient les noms des prisonniers & le tarif de leur

dépense. C'est le relevé de ce livre qui passe tous les mois sous les yeux du ministre.

Quant au registre du détail de la dépense journalière , il n'est vu que par le gouverneur , c'est le chef de cuisine qui le tient : le major n'y a aucune inspection.

Enfin , le quatrième livre est un *in-folio* immense , ou plutôt une suite de cahiers qui augmentent journellement. Ces cahiers sont renfermés dans un grand carton ou porte-feuille en maroquin , fermant à clef. Les pages en sont distribuées par colonnes dans l'ordre suivant : ( ce livre est véritablement trop curieux pour ne pas donner le précis de la maniere dont il est tenu. )

1<sup>re</sup>. Colonne. Nom & qualités des prisonniers.

2<sup>e</sup>. Col. Date des jours d'entrée des prisonniers au château.

3<sup>e</sup>. Col. Noms des secrétaires d'état qui ont expédié les ordres.

4<sup>e</sup>. Col. Date de la sortie des prisonniers.

5<sup>e</sup>. Col. Noms des secrétaires d'état qui ont signé les ordres d'élargissement.

6<sup>e</sup>. Col. Causes de la détention des prisonniers.

7<sup>e</sup>. Col. Observations & remarques.

Le major peut remplir de lui-même les cinq premières colonnes ainsi que la septième. Quant à la sixième , il suit les indications que le mi-

nistre ou le lieutenant de police lui donne. S'il étoit possible de jeter un coup-d'œil furtif sur ce livre, que de choses étonnantes & singulieres n'y verroit-on pas ! Mais il n'est gueres probable, malgré la certitude du secret, que le ministre soit sincere dans ce qui regarde les articles de la 6<sup>e</sup>. colonne : il auroit trop souvent à rougir de lui-même ; il y fait coucher quelques mensonges, ou, ce qui est encore plus commode, il n'y fait rien mettre du tout, & cet endroit de la colonne reste en blanc.

Mais comment ce même ministre ne sent-il pas que ce silence du livre doit l'accuser lui-même un jour aux yeux de la postérité ? Est-il d'autres cause à assigner que le caprice ou la vengeance, lorsque le registre n'en présente aucune autre ? On ne dira pas qu'il y a des causes d'emprisonnement qu'il faut taire : car s'il est quelquefois nécessaire, pour certaines raisons, de cacher au public quelques crimes secrets, au moins la vérité devroit-elle être exposée dans tout son jour sur le livre consacré à cet objet ; ne fût-ce que pour la justification future du ministere qui, malgré son pouvoir sans bornes, n'est pourtant pas encore parvenu à donner sa simple volonté pour loi. Mais ces considérations délicates ne sont pas faites pour être senties par des hommes en place éblouis de leur pouvoir. Le malheureux qui se trouve sur leur

leur chemin est moins que l'insecte qu'ils écrasent sous leurs pieds. D'un trait de plume que leurs doigts vindicatifs tracent, souvent en sortant des bras d'une femme perfide & corrompue qui les excitent, ils signent froidement l'infortune d'un citoyen honnête qui aura dit trop haut sa manière de penser sur leur compte; & l'on comprend bien que dans un cas de cette espèce on a soin de mettre en blanc les causes de la détention.

L'hommage que nous devons à la vérité nous force cependant de convenir qu'aujourd'hui ces exemples sont beaucoup plus rares; grâces à la vigilance paternelle du monarque qui regne sur la France, & aux sentimens d'humanité qui commencent à percer jusques... *jusques dans les bureaux.*

La septième colonne, destinée aux *observations* & *rémarques*, contient l'historique des faits, gestes, caractères, vie, mœurs & fin des prisonniers. Ce sont des especes de mémoires secrets dont la vérité dépend du jugement droit ou faux, de la volonté bonne ou mauvaise du major, qui le plus souvent n'est rien moins qu'un philosophe, rien moins qu'un observateur impartial, rien moins qu'un officier de mérite, rien moins qu'un homme juste & sincère.

Ce livre est d'une invention du sieur *Chevalier* qui occupoit la place de major de la Bastille en

1774. Le ministre l'ayant chargé d'écrire l'histoire secrète de ce château depuis son origine , il a remonté jusqu'aux découvertes les plus reculées qu'il a pu faire dans le dépôt des archives. Quand une feuille est remplie , elle entre dans ce dépôt , où tout est conservé pour la postérité qui n'y trouvera pas toujours le vrai qu'elle y croira voir. Il y a un archiviste appointé.

Il entre encore dans les fonctions du major de réunir dans un registre à part tous les ordres donnés ou adressés au gouverneur de la Bastille , toutes les lettres des ministres & celles de la police : le tout est soigneusement recueilli , & se retrouve au besoin.

Avant de terminer cet article sur l'état-major de la Bastille , il faut tenir la promesse que nous avons faite plus haut au lecteur de lui donner quelques détails sur le commandant de la prison ou château de *Vincennes*. Cette petite digression servira de pièce de comparaison , & ne nuira point à l'intelligence du reste. C'est par-tout le même esprit d'avarice & de barbarie , par-tout la même inhumanité envers les prisonniers nommés d'état. C'est dans l'ouvrage récent , intitulé : des *lettres de cachet & des prisons d'état* , que nous allons puiser la matière de ce court épisode.

Cet homme ( *M. de Rougemont , l'archetype de M. de Launay* ) a toute la bouffissure de la plus

orgueilleuse ignorance : c'est un ballon rempli de vent. Pénétré du sentiment de sa propre importance, il voudroit l'infuser à tous les autres, & se faire regarder comme un homme essentiel & nécessaire à l'état. Il le dit, il le croit même, tant la bêtise est présomptueuse, ou tant l'habitude de mentir incorpore le mensonge au menteur. Comme la vanité n'eut jamais un plus dégoûtant costume, il reçoit de fréquentes avanies de tous ceux qui ne lui sont point subordonnés, & ses prétentions toujours repoussées, renaiscent toujours du sein des humiliations. Comment s'en dédommage-t-il? en faisant courber sous le poids de ses caprices tout ce qui est dans sa dépendance.... Il va traînant par tout son énorme corpulence; les sarcasmes pleuvent sur lui; n'importe, il continue en bourdonnant son assoupissante allure (comme dit Pope): le râiller, c'est fouetter un sabot. Mais au donjon de Vincennes c'est un despote absolu qui jouit de la volupté la plus grande pour lui, lorsqu'il peut ouvrir & fermer des cachots, river des chaînes, appesantir un sceptre de fer..... A la moindre apparence d'une contradiction il entre en fureur, il écume. Soyez ferme, bientôt il devient lâche & rampant: vous n'obtiendrez, à la vérité, que de vaines promesses, mais du moins il vous craindra. Si vous flé-

chissez, il vous opprimera ; & si vous lui donnez prise, il vous étouffera.

Dès le premier moment de son regne, il prédit que tout changerait au donjon de Vincennes, & tout a changé (1). A force d'intrigues il a écarté tout ce qui pouvoit le surveiller. Ces magiques paroles, *LE SECRET*, *LA SURETÉ*, lui ont suffi pour bouleverser cette maison. Il semble, à l'entendre, que tout seroit perdu & l'état en danger, si l'on savoit le nom d'un prisonnier. Si ce geolier le pouvoit, leurs poèles leur serviroient de prison. On croiroit, à voir ses inquiétudes, vraies ou feintes, que c'est un ouvrage bien difficile que de garder des hommes enfermés dans un château où les précautions pour la fermeture sont poussées à un degré excessif.

Une fois dans le mois, & souvent moins en-

---

(1) Hélas ! oui, tout y est bien changé ! Rappellons au lecteur, à ce sujet, ces beaux vers de la Henriade.

Que vous êtes changé, séjour jadis aimable !  
Vincennes, tu n'es plus qu'un donjon détestable,  
Qu'une prison d'état, qu'un lieu de désespoir,  
Où tombent si souvent, du faîte du pouvoir,  
Ces ministres, ces grands qui tonnent sur nos têtes,  
Qui vivent à la cour, au milieu des tempêtes,  
Oppresseurs, opprimés, fiers, humbles tour-à-tour,  
Tantôt l'horreur du peuple & tantôt son amour.

core , cet homme va , par désœuvrement , visiter quelques prisonniers dans leur chambre . Lui parle-t-on de la nourriture ( qui est tellement détestable que les ramoneurs-mêmes refusent d'acheter les restes ) , il se récrie : ah ! monsieur , vous êtes le seul qui vous plaignez . En vérité vos murmures m'étonnent , je ne mérite pas ce procédé ; j'ai des attentions uniques , je ne crois pas qu'il y ait de fraude ; les porte-clefs sont d'honnêtes gens , d'ailleurs je les surveille de près . . . . . Vraiment il est bien question des porte-clefs ! où pourroient ils trouver des alimens plus mauvais , pour les substituer à ceux que fournit ce faquin ? . . . . Insistez-vous ? il prétend que c'est humeur , injustice , en un mot , que vous êtes un frondeur ; car , dans son opinion , se plaindre de lui , c'est se plaindre du gouvernement . . . . . JE REPRÉSENTE LE ROI , disoit-il un jour à un prisonnier . — Vous , monsieur ? — Oui , moi . — Le prisonnier le fixe , le mesure du haut en bas , ( le trajet n'est pas long ) & s'écrie : Ma foi , il est grotesquement représenté . On peu penser si le sarcasme a été payé : un lâche fripon ne pardonne guere . . . . . mais quoi ! parce que le voleur est inséparable de l'homme , l'homme est inséparable de la place ! A ce compte , quelles infamies ne pulluleront point à l'ombre de l'autorité ? Bizarre conduite , d'unir ainsi ce qu'il y a de plus vil & de plus respectable !

Si le prisonnier que visite M. de Rougemont est un homme qui ne lui dispute rien , qui ne lui demande rien , qui souffre en silence , le commandant s'épuise en offres de service ; il promet tant qu'il ne sauroit tromper. Eh ! comment tromperoit-il ceux qui le voient si barbarement vorace , si impitoyablement dur dans les choses même les plus indifférentes à la sûreté , & qui ne lui coûtent rien ?

Que la nourriture soit excessivement mauvaise , que M. de Rougemont fasse à cet égard les gains les plus illicites ; encore cela peut-il s'expliquer. Cet homme manque d'ordre & d'intelligence. Constattement aiguillonné par la vanité , il veut dépenser & ne fait pas compter. Jamais il n'a d'argent (avec 30,000 livres de rente ) jamais de provisions , jamais d'exactitude à remplir ses engagemens ; il est donc obligé de fermer les yeux sur les brigandages de ses valets. C'est le tonneau des Danaïdes , qui toujours rempli , s'écoule toujours. Tout cela se comprend. Mais pourquoi des barbaries gratuites & stériles , si ce n'est parce que faire du mal est sa plus douce jouissance ; parce que son ame , si ce misérable en a une , est un composé de barbarie , d'orgueil & de petitesse ? Qu'on dise , par exemple , quel peut être le but d'un homme qui , voyant de beaux fruits dans le jardin des prisonniers ,

fait abattre les arbres qui les portent ? Et remarquez que ce n'est pour aucune raison plausible même d'avarice , car il laisse pourrir les fruits , & fait scier les arbres au pied , au lieu de les transplanter. Qu'on dise à quoi bon détruire de belles couches de fleurs , & empêcher ces malheureux de les cultiver , même avec une bêche de bois ?

Un prisonnier demande un miroir. — **Ce n'est pas la règle.** — Mais fait-on des brèches , enfonce-t-on des portes avec un miroir? — N'importe on peut correspondre. — Mais avec qui ? Ma fenêtre est bouchée avec une trémie ; je ne vois que les astres. — **Ce n'est pas la règle.** — Mais fixez-le contre le mur , & donnez-le-moi si petit que vous voudrez. — **Ce n'est pas la règle.** — Mais , Monsieur. . . . . — **Ce n'est pas la règle** , & puis mon brutal vous plante-là.

Les malles d'un prisonnier contiennent des effets qui lui sont indispensablement nécessaires. Peut-être manque-t-il de *bas* , de *culottes* : que ne lui donne-t-on ce dont il peut jouir sans danger pour la sûreté de la prison ? — Mais il faut faire un inventaire. — Eh ! pourquoi cet inventaire ? Volera-t-on ce prisonnier dans une chambre si bien fermée ? — **La règle** , Mon-

sieur, LA RÈGLE, l'ordre, la probité, l'honneur ! — Eh bien, scrupuleux geolier, faut-il beaucoup d'heures pour dresser cet inventaire ?... Ah, vraiment des heures ! des mois ne suffisent pas. Ces malles ont des ferrures, des ferremens, il faut les dépecer. — Eh bien, faites appeler un serrurier. — Demain, la semaine qui vient ; on a bien le tems, ma foi, de s'occuper de toutes vos fantaisies dans une place qui demande tant de soins, où il faut courir sans cesse. — Comment, courir ? Et moi je croyois bonnement que de tous les postes c'étoit le plus sédentaire. — Quoi ! ne faut-il pas être à Paris, à la cour, observer, proposer, rendre compte, *travailler avec le ministre, avec le maître* (expressions favorites de cet impertinent). — Soit ; mais pourtant les habits de tel prisonnier tombent en lambeaux. — Qu'importe ? Voit-il quelqu'un ? — Oh ! non : mais enfin on aime être vêtu, ne pas geler de froid, être propre. — Eh bien on verra..., Hélas ! quand ? Dieu, mais Dieu, seul le sait.

Ce n'est pas tout. — Ces malles infortunées contiennent des livres. .... Des livres ! Bon Dieu ! des livres ! .... Les voilà proscrites à jamais. Des livres étrangers n'entrent point dans le donjon de Vincennes ; fût-ce l'imitation de

Jésus-Christ. On auroit trop peur que celle de Beaufort ne fût à côté (1).

Dans une altercation assez vive avec un de ses préposés qui se réclamoit du lieutenant de police , il eut la sotte assurance de dire qu'il ne travailloit qu'avec le maître & avec ses ministres.

“ Je ne le savois pas , répliqua froidement celui  
» qui disputoit ; mais comme je ne suis point  
» appellé à de si hautes destinées , vous trou-  
» verez bon que je me mette sous la protec-  
» tion de mon supérieur immédiat , & que je

---

(1) Pendant les troubles de la minorité de Louis XIV , le duc de Beaufort fut mis à Vincennes , & trouva le moyen de s'en sauver. Le prince de Condé , le prince de Conti , & le duc de Longueville y furent aussi renfermés , par les intrigues du Cardinal Mazarin. Le prince de Conti , qui s'amusoit à lire , demandoit entr'autres livres l'imitation de J. C. ; & moi , dit le grand Condé , je voudrois l'*Imitation de Beaufort*. Le grand Condé passoit son tems à jurer & à cultiver des œilletts en pots , don on a long-tems conservé des marcottes. On appella ces œilletts les panaches du grand Condé. La célèbre demoiselle de Scuderi étant allée à Vincennes , on lui fit voir ceux que ce prince avoit lui-même cultivés ; elle fit cet impromptu.

En voyant ces œilletts qu'un illustre guerrier  
Arrosa d'une main qui gagna des batailles ,  
Souviens-toi qu'Apollon bâtissoit des murailles ,  
Et ne t'étonne plus que Mars soit jardinier.

» le fasse juge entre nous ». A l'instant le commandant qui eut peur, le caressa, l'appaissa, & lui accorda tout ce qu'il voulut. C'est ainsi que des gens qui n'ont rien à se reprocher, & qui sont à même de se faire entendre, sont bien sûrs de mettre à la raison un misérable qui n'a d'autre sauve-garde que le silence auquel il voudroit réduire tous ceux qui ont affaire à lui.

Mais de malheureux prisonniers, que feront-ils ? La plupart d'entr'eux tremblent quand on leur prodigue ces mots imposans de *ministres*, de *maîtres* : ils se prosternent devant leur geôlier dont ils admirent avec terreur l'importance & le crédit . . . . . *J'en parlerai au roi*, disoit *Bontemis*, & cette habitude étoit si forte en lui qu'un courtisan lui ayant demandé des nouvelles de sa femme, il répondit : *j'en parlerai au roi*. Au moins ce ridicule ne faisoit de mal à personne ; mais quand M. de *Rougemont* renvoie un porte-clefs qui l'a guetté inutilement huit jours de suite pour lui communiquer la demande d'un prisonnier, en lui disant : *je n'ai pas le temps, le ministre m'attend*, croit-il que le prisonnier soit fort satisfait de ce *lazzi* ?

Un reclus de ce triste repaire veut se faire raser la tête : le chirurgien-major n'ose le faire sans permission ; il la demande : le commandant lui répond gravement : *j'en parlerai au mi-*

nistre ; à la bonne heure , ce n'est-là qu'une petite contrariété pour le prisonnier. Mais un autre est déchiré de coliques néfrétiques , des bains lui sont absolument nécessaires ; on cherche M. de Rougemont , on le guette , on lui écrit , on le joint enfin ; on lui expose le cas : *je demanderai des ordres* , dit-il froidement. — Mais monsieur , vingt-quatre heures peuvent décider de la vie de cet homme. — *Tant pis* , répond-il , mais je n'innoverai rien sans ordre.

A la vue de ces contrariétés si barbares , un être vif & sensible doit soigneusement veiller sur lui-même ; car il peut se perdre par un emportement. Un homme sage & modéré se tait & soupire doubllement après sa liberté , soit pour la recouvrer , soit pour sortir des serres cruelles d'un tel vautour.

Mais combien ne faut-il pas être maître de soi , pour pouvoir écouter patiemment des absurdités & des mensonges qui excitent l'indignation ! M. de Rougemont voit-il qu'on lui prête une oreille attentive , il entasse les fables les plus mal tissées & les plus sottes , les fanfaronnades les plus ridicules , le tout délayé dans un style de laquais & orné du geste le plus grotesque. Il ne cesse de parler de ses procédés , de sa générosité ; ensuite passant au pompeux étalage de ses services , de ses qualités , de ses

amis , de ses biens , il se jette dans des bavardages qui n'ont pas plus de bon sens que de vérité. Heureux le patient qui l'écoute & qui n'est qu'ennuyé ! Heureux celui qui n'entre pas dans des fureurs d'indignation quand il entend cet être vil vanter ses soins , ses bontés pour les prisonniers ! Un homme franc & généreux a besoin d'un grand effort sur lui-même pour écouter de sang-froid un sot qu'il méprise aussi souverainement , & dont il reçoit tant d'injures journalières , parler de sa sensibilité , de son désintéressement , & mendier d'une maniere si basse les applaudissemens de ceux qu'il outrage.

Telle est en bref l'esquisse du caractère physique & moral du principal geolier de Vincennes , tracée assurément de main de maître , & dont personne n'oseroit révoquer la véracité en doute , si l'on pouvoit sans risque nommer l'auteur des *Lettres de cachet & des prisons d'état* : quoiqu'il n'y ait guere de gens un peu instruits ou un peu connoisseurs qui ne le devinent . Revenons maintenant à notre premier sujet .

#### *Rondes de la Bastille.*

Il n'y a point de place de guerre où le service militaire se fasse avec autant d'exactitude qu'à la Bastille ; & il n'y en a point peut-être d'autant bien fortifiée .

Le château est entouré d'un fossé large d'environ cent vingt pieds , mais qui n'a d'eau que lors des grands débordemens de la Seine , ou après des pluies abondantes. Ces eaux qui ne s'évacuent point , & qui ne sont jamais renouvelées , croupissent , se corrompent , & enveloppent la *royale-prison* de vapeurs mortifères qui incommodent beaucoup les prisonniers , surtout ceux dont les lucarnes donnent sur la partie du fossé du côté du nord. Ce fossé est entouré d'un mur de 60 pieds d'élévation , contre lequel est attaché une galerie de bois à rampe qui regne dans tout le pourtour du château. On appelle cette galerie les *rondes*. Deux escaliers placés à droite & à gauche , en face du grand corps-de-garde conduisent à ces *rondes*. Des sentinelles y sont placées le jour & la nuit. Elles se promènent sans cesse & examinent si les prisonniers font quelques tentatives. Pendant la nuit les sentinelles sont posées sur ces *rondes* au nombre de 4 à la fois. Les officiers & sergents font leur ronde tous les quarts d'heure , & s'assurent par les *qui-vive* si les sentinelles veillent. Chaque soldat en faction a son instant de ronde marqué. Tous ont des pieces de cuivre numérotées & trouées , qu'ils passent dans une aiguille dont la base est adhérente au fond d'une boîte cadenacée , telle qu'on en a dans les villes

de guerre. Cette boîte est portée tous les matins à l'état-major. Les officiers en font l'ouverture, vérifient l'ordre des pieces enfilées, & jugent de l'exactitude ou du défaut des rondes. On rend compte en même tems au lieutenant du roi & au major de tout ce qui a été vu, entendu, apperçu pendant la nuit. Tout ce qui se passe en dedans ou en dehors est rapporté & écrit exactement.

Le jour comme la nuit la sentinelle intérieure du château sonne une cloche à toutes les heures pour avertir qu'elle veille. Outre cette cloche, on en sonne une autre la nuit sur les rondes de quart d'heure en quart d'heure. Il est impossible de s'imaginer combien cette lugubre sonnerie est accablante pour les prisonniers ; à tout moment leur sommeil est interrompu par cette cloche, qui les avertit sans cesse du malheur qu'ils ont d'être sous la puissance des tigres qui les déchirent.

La garde de la Bastille monte à onze heures du matin. La retraite de la garnison sonne à neuf heures du soir en hiver & à dix en été. Les ponts se levent entre dix & onze ; le premier s'abaisse souvent pour la commodité de M. le gouverneur, quand il a des soupers en ville ou compagnie chez lui. Tout s'ouvre à quelque heure que ce soit quand il arrive des ordres du roi.

Au dehors du château , du côté du faubourg Saint-Antoine , il y a un grand bastion dégagé du corps de la Bastille : c'étoit anciennement un des boulevards de la primitive entrée de Paris ; on y a planté des arbres ; il est cultivé , & c'est présentement un jardin qui rapporte beaucoup au gouverneur. La porte du chemin qui y conduit est entre la tour du trésor & celle de la comté.

A la gauche de la Bastille étoit la porte Saint-Antoine , que l'on a abbatue depuis quelques années pour rendre plus large ce passage très-fréquenté : cette porte étoit flanquée d'un bastion parallel à celui qui sert de jardin au château ; on y a construit des maisons.

La Bastille peut contenir quarante prisonniers dans des chambres séparées ; quand il y en a un plus grand nombre , ainsi que cela est arrivé souvent sur la fin du regne de Louis XV , on en met quelques-uns ensemble ; ce qui n'a lieu que le moins possible ; ou l'on en transfere à Vincennes , à Charenton , & autres châteaux diminutifs de la Bastille .

Le lieutenant-général de police de Paris est le subdélégué du ministre au département de la Bastille : c'est lui qui deux ou trois fois l'année y vient faire ce qu'on appelle les grandes visites . Elles consistent en un dîner splendide que lui donne le gouverneur ; & lorsque les vins déli-

cieux , le café , les liqueurs ont suffisamment égayé les esprits , & qu'on s'apperçoit que le tems est presqu'écoulé , on se lève & l'on marche froidement vers les tours , d'où l'on sort le plus vite qu'on peut pour aller commencer la partie , & ne pas faire attendre madame.

Le lieutenant de police a sous lui un commissaire en titre , que l'on nomme le *commissaire de la Bastille* , & qui a des gages fixes pour faire ce qu'on appelle les instructions ; mais il ne les fait point exclusivement : il n'a aucune inspection ni fonction , que dans le cas où il reçoit des ordres ; la raison en est , que tout ce qui se fait dans ce château est arbitraire.

Les prisonniers de la Bastille sont de deux sortes : prisonniers d'état & prisonniers de police. Les prisonniers d'état ( comme furent par exemple sous le regne dernier M. de la Bourdonnais , M. de Lally , & tous ceux qui furent impliqués dans les brigandages du Canada ) sont en très-petit nombre. Dans le tems des persécutions , au sujet d'une sottise papale qu'on nomme *la bulle* , les prisonniers d'état étoient beaucoup plus nombreux , parce que l'on appelloit de ce nom tous les jansénistes que l'on renfermoit en vertu d'une *lettre de petit cachet* , ou vulgairement *lettre de cachet*.

Les prisonniers de police comprennent les auteurs ,

teurs, les libraires, les graveurs d'estampes satyriques ou obscenes, & jusqu'à des relieurs & relieuses de livres. Ordinairement on relâche ces derniers après quelques mois de correction paternelle.

*Arrivée d'un prisonnier à la Bastille.*

C'est presque toujours en fiacre que l'on est conduit à cette prison, afin d'éviter le scandale public. Un exempt de police, accompagné de deux ou trois hoquetons bien armés, montent dans la voiture pour tenir en respect celui qu'on arrête. Le fiacre traverse la première cour extérieure, passe sur le pont-levis, & va jusqu'à la porte de l'hôtel du gouverneur : c'est-là que l'on met pied à terre. Deux hommes, qui sont ordinairement le major de la Bastille & le lieutenant-de-roi, reçoivent le prisonnier, & le font monter avec l'exempt à l'appartement du gouverneur. Le fiacre reste à la porte avec les deux hoquetons. L'exempt présente au gouverneur la lettre de cachet, & la lui remet ; celui-ci en signe une reconnaissance, qu'il donne à l'exempt pour sa décharge. Pendant que tout cela se fait, on laisse le prisonnier sur une chaise roulante tout à loisir à son infortune.

Après l'insertion de la lettre de cachet dans

G

le registre , ainsi que du nom & qualités du prisonnier , l'exempt prend congé , & sa mission est finie. Le nouvel arrivant reste seul avec le gouverneur , le major & le lieutenant-de-roi : on lui dit quelques mots de consolation , si c'est quelqu'un un peu recommandé , & pendant ce tems un valet va chercher deux porte-clefs : dès qu'ils sont arrivés , le gouverneur leur nomme l'appartement ( ou le trou ) que son nouvel hôte doit occuper , & le remet entre les mains du major qui , escorté des porte - clefs , l'emmène , sans autre compliment , à la chambre qui lui est destinée. Sur son passage , tant au second pont-levis que dans la cour intérieure , les sentinelles & soldats des corps-de-gardes ont la consigne de mettre leur chapeau sur leur visage , afin de ne pas voir le prisonnier ; & cette cérémonie , à laquelle aucun d'eux n'oseroit manquer , se renouvelle à toutes les entrées , sorties , allées & venues de tout prisonnier quelconque.

Arrivés dans la chambre , on commence par prier le détenu de vider exactement tout ce qu'il a dans ses poches , & de donner le tout exactement au major , qui en écrit le détail piece par piece , & fait signer cet inventaire par le prisonnier , auquel on ne laisse que les vêtemens qu'il a sur le corps ; montres , bagues , étuis , papiers , tout est enlevé jusqu'aux cure-dents :

un des porte-clefs va enfermer le tout (ou à-peu-près) dans une des cases de la chambre du dépôt.

Après cette humiliante cérémonie, que l'on assaillonne de tout ce qu'il y a de plus mortifiant pour un honnête homme, on lui ferme au nez les énormes verroux des doubles portes qui le séparent de tout le genre humain, & on le laisse se morfondre pendant quatre ou cinq heures, souvent sans autres meubles que les quatre murs ; car il y a plusieurs chambres où l'on ne porte ce qui est nécessaire que lorsque le prisonnier y est.

S'il arrive que le détenu fasse difficulté de vider entièrement ses poches, ou qu'il refuse de remettre tout ce qu'il a sans exception, argent & autres, on fait monter trois ou quatre *aide-coquins* qui le dépouillent sans miséricorde, & ne lui laissent quelquefois que la chemise pour lui apprendre à être docile.

Au bout de quelques heures on apporte au prisonnier les meubles dont il ne peut absolument se passer, du pain, du vin, & du feu en hiver ; l'homme chargé de ce soin a l'ordre le plus strict de ne pas ouvrir la bouche, quelques questions, quelques demandes que puisse faire le prisonnier ; mais en récompense il écoute tout fort attentivement ; & dans ces premiers momens où le cœur, gonflé de tristesse & d'amertume, s'exalte souvent en plainte, un prisonnier se fait

quelquefois bien du tort , oubliant que tous les mots sont recueillis avec avidité.

Dans les premiers tems on n'a jamais ni livres , ni encre , ni papier ; on ne va ni à la messe ni à la promenade ; on n'a permission d'écrire à qui que ce soit , pas même au lieutenant de police de qui tout dépend. Il faut passer les premiers mois dans une solitude & une disette de distraction qui influe souvent sur tout le reste du tems qu'on doit passer dans ce triste séjour.

Quand a force de sollicitations on a obtenu du gouverneur ou du major la permission d'écrire au lieutenant de police , on peut lui demander celle d'écrire à sa famille , d'en recevoir des réponses , d'avoir avec soi son domestique ou un garde-malade , &c. Ce magistrat accorde ou refuse suivant les circonstances : on ne peut rien obtenir que par ce canal ; mais ces faveurs sont tellement rares , que sur vingt prisonniers , il n'y en a pas trois à qui elles soient accordées.

Les officiers de l'état - major se chargent de faire parvenir les lettres des prisonniers à la police ; elles y sont envoyées exactement à midi & le soir : on a même quelquefois la condescendance de les faire porter par des exprès payés de l'argent des détenus ; mais c'est une grâce spéciale dont il ne faudroit pas user trop fréquemment ; la complaisance de ces messieurs seroit

bientôt à bout. Les réponses sont toujours adressées au major , qui les communique au prisonnier à l'heure ou , pour mieux dire , au jour qu'il lui plaît. Si dans sa lettre le prisonnier a demandé quelque chose au ministre , ou au lieutenant de police , & que dans la réponse il ne soit pas question de cet objet-là , alors c'est un refus ; il seroit aussi inutile que mal adroit d'y revenir dans une autre lettre.

Quand on dit que les lettres sont portées à la police le matin & le soir exactement , cela ne veut pas dire que les prisonniers puissent écrire quand ils le jugent à propos , ou que chacune de leurs lettres soit fidélement envoyées ; il s'en faut bien. Premièrement la liberté d'écrire n'est accordée qu'après bien des prières ; & en second lieu , il n'en sort aucune de la Bastille qui ne soit vue ou du gouverneur ou du major , soit d'une manière licite , soit par des moyens obliques , & dont on ne fait nullement scrupule de se servir. Un prisonnier qui parleroit trop ouvertement sur le compte de ses geoliers , ou qui hasarderoit quelques plaintes par écrit , pourroit être sûr que sa lettre ne parviendroit jamais , & que le sujet de ses plaintes , loin de diminuer , augmenteroit. Il faut à cet égard la plus grande politique , & l'on ne fauroit trop le recommander.

Les gardes que l'on donne à ceux à qui l'on

refuse leurs domestiques propres, sont ordinairement des soldats invalides ; cela ne s'accorde que lorsqu'on est attaqué de quelque maladie , ou que quelque personnage important s'intéresse à vous. Mais que l'on s'imagine un peu ce que c'est qu'une telle compagnie : un soldat vieux , podagre , lourd , grossier , incapable d'attentions & des soins dont un malade a besoin ! Ce soldat , une fois attaché au prisonnier , ne peut plus le quitter ; il devient prisonnier lui - même auprès de lui : ainsi il faut d'abord acheter son consentement , & le déterminer à s'enfermer avec vous tant que durera votre captivité ; & , si vous en revenez , il faut vous résoudre à supporter l'humeur , le mécontentement , les reproches , l'ennui de ce compagnon , qui se venge bien sur votre santé (*comme dit M. Linguet*) des services appartenus qu'il a prêtés à votre maladie.

Mais ce n'est pas là le pire. Le plus dur pour un homme honnête & franc , c'est qu'il faut sans cesse être en garde contre ces ombres qui ne vous quittent jamais. Tout ce qu'on lâche par imprudence , ou par confiance déplacée , est rendu aux officiers qui le reportent à la police. C'est ainsi que l'on étudie le caractère des prisonniers. Tout est dans ce château mystère , ruse , artifice , piège , espionnage ; souvent même les officiers , les gardes , les porte-clés , les valets , tâchent d'induire

un prisonnier à parler mal du gouvernement, pour rendre compte de tout ce qu'on a dit.

De toutes les peines auxquelles l'innocence est exposée à la Bastille, l'obligation d'une défiance continue n'est pas la moins affreuse. Il faut en avoir passé par là pour concevoir combien il est facile à l'homme le moins coupable de se rendre criminel, & d'aggraver ses malheurs, par les larmes, les soupirs, les plaintes, les murmures d'indignation qui lui échappent, & que la malignité recueille avec soin.

Quelques jours après l'arrivée d'un prisonnier, sur-tout lorsqu'il est d'importance, le lieutenant de police le fait descendre dans la salle du conseil, ou va le visiter dans sa chambre si c'est une dame. La conversation roule ordinairement sur l'objet de sa détention. Il faut être bien circonspect dans ces entretiens, & observer une prudence d'autant plus grande, que, sous l'air de la commisération & du sentiment, le perfide visiteur ne cherche, comme on dit, qu'à tirer les vers du nez, pour en aller faire ensuite sa cour au ministre, & voir quelles mesures efficaces on pourra prendre pour votre perte. Souvent il vous induit à donner des déclarations écrites & signées, qui vous mettent ensuite dans des embarras cruels, par l'artifice avec lequel on vous les a fait faire. En général on doit mettre autant de circonspec-

tion dans ces conversations que dans un interrogatoire même, puisque rien de tout ce qu'on y dit n'est oublié.

### *Interrogatoires de la Bastille.*

Quelquefois un prisonnier est interrogé quelques jours après son entrée à la Bastille ; mais le plus souvent il ne l'est que plusieurs semaines après, & même plusieurs mois. Il arrive quelquefois qu'on le prévient du jour qu'il subira un interrogatoire ; ce qui est un grand avantage, parce qu'on a le tems de se préparer contre les surprises : souvent il ne l'apprend qu'au moment même où on le fait descendre à la salle du conseil. Ordinairement c'est le lieutenant de police, ou un conseiller d'état, un maître des requêtes, un conseiller ou un commissaire du châtelet, qui remplit cette commission. Lorsque le lieutenant de police ne vient pas lui-même pour faire l'interrogatoire, il a soin ordinairement de se trouver aux dernières séances.

Ces commissaires ne sont point du tout des êtres passifs, comme le dit l'auteur des Remarques ; au contraire, il est difficile de peindre l'activité, l'adresse, la duplicité, l'artifice, la finesse, avec lesquels ils tournent & retournent un pauvre prisonnier pour lui arracher des aveux dont ils

puissent tirer parti. Tantôt ils tâchent de l'effrayer par des menaces capables de faire tourner la tête, tantôt ils font mine d'employer la douceur, la cordialité ; ils mettent en œuvre toutes sortes de ruses & de pièges pour le faire parler. Souvent, pour l'intimider, ils supposent des preuves, représentent des papiers sans permettre de les lire, soutenant que ce sont des pieces de conviction invincibles. Leurs interrogations semblent n'avoir point d'objet déterminé ; elles sont vagues, & sautent sans cesse d'un objet à l'autre pour embarrasser le prisonnier, ou voir s'il ne se coupera point dans ses réponses. Leurs demandes capieuses roulement non-seulement sur les paroles & les actions du prisonnier, mais même sur ses pensées les plus intimes, sur les personnes de sa connoissance, sur toute sa conduite antérieure, & souvent sur les choses qui ont le moins de rapport avec les causes de sa détention.

Que l'on juge de la perplexité d'un homme qui se voit en de telles mains, & qui sent que, coupable ou non, son juge, pour son propre honneur, veut le trouver criminel ! Que l'on examine si, de tous les tourmens, il en est un pareil à un tel interrogatoire ; & s'il ne faut pas avoir une patience à l'épreuve pour ne pas brusquer avec dédain ces perfides agens, qui n'ont ni humanité, ni bonne foi !

La plupart d'entre ces interrogateurs commencent par dire à un prisonnier qu'il y va de sa tête; que de lui dépend en ce jour sa vie ou sa mort; que, s'il veut tout déclarer de bonne foi, ils sont autorisés à lui promettre un élargissement prompt: mais que, s'il refuse d'avouer, il va être livré à une commission extraordinaire; que l'on a des pièces décisives, des preuves acquises, plus qu'il n'en faut pour le perdre; que ses complices, ou ses amis, ses parents, ses associés, ont tout découvert; que le gouvernement a des ressources inconnues dont il ne peut se douter; que le meilleur pour lui est une déclaration prompte; que le roi est indulgent, (misérables! sans doute il l'est; mais, vous! . . . . .) qu'ils lui conseillent en amis de ne rien cacher. Ils fatiguent le prisonnier par des demandes incohérentes, captieuses, singulières, multipliées à l'infini. Suivant les personnes, ils emploient les promesses, les menaces, les caresties, les insultes, les flatteries, les outrages, les bassesses, les cruautés; enfin tout ce que la tyrannie peut imaginer pour amener les infortunés au but qu'ils se proposent, sur-tout quand le détenu est un homme dont l'esprit est rétif, & l'humeur à craindre.

S'il arrive que le prisonnier fasse les aveux exigés, alors les commissaires lui déclarent, en affectant un ton pénétré, que, pour son élargisse-

ment, ils n'ont pas encore d'autorisation précise; mais qu'ils ont tout lieu de l'espérer; qu'ils vont la solliciter, & que bientôt il en entendra parler: mais, *va t'en voir s'ils viennent.* . . . . Il s'en faut bien qu'on ait dessein de lui tenir parole. Ses aveux, loin de rendre son sort meilleur, donnent lieu à de nouveaux interrogatoires, entre lesquels on laisse écouler un espace de tems considérable; ce qui prolonge sa détention, compromet les personnes avec lesquelles il a eu des relations, & l'expose lui-même à de nouveaux tourmens.

Dans les interrogatoires ainsi que dans les entretiens & visites des officiers, on débite souvent aux détenus les choses les plus fausses, en affectant un air de vérité & d'intérêt, & observant soigneusement l'effet que ces mensonges préparés produisent sur leurs traits. Ce sont ordinairement ces phrases banales : *Il est bien malheureux que le roi ait été prévenu contre vous. Sa majesté ne peut entendre prononcer votre nom sans courroux. Ou, l'affaire pour laquelle on vous a ravi votre liberté n'a été qu'un prétexte; on vous en vouloit antérieurement. Vous avez de puissans ennemis.* Tels sont les propos d'étiquette dont on tourmente un infortuné, à qui la tête tourne en reconnoissant qu'il est le plastron d'un tel patelinage.

Le plus insupportable de tous ces traits de vexa-

tion, ce sont les promesses vagues, indéfinies, fausses ou équivoques, que l'on vous fait sans prendre même la précaution d'en couvrir la duplicité sous un air d'indulgence ou de commisération ; les espérances intarissables, & toujours frustrées d'une liberté prochaine ; les exhortations à la patience ; les conjectures à perte de vue dont le lieutenant de police & les officiers sont très-prodigues.

Mais le comble de l'indignité, le dernier degré de la barbarie, c'est la méchanceté avec laquelle on débite contre le prisonnier les calomnies les plus absurdes, les plus contradictoires, soit pour l'effrayer lui-même, soit pour tairent le zèle des parens ou des protecteurs qui seroient tentés de solliciter pour lui.

L'instruction de l'affaire d'un prisonnier, (lorsqu'on en fait une, ce qui est rare) est toujours sujette à des longueurs dont il n'y a pas d'exemples dans aucun tribunaux. Toute la procédure relativement au prisonnier consiste en interrogatoires faits de loin en loin, & tellement disparates, qu'il a souvent beaucoup de peine à deviner de quoi il s'agit, de quel crime on l'accuse. Quelquefois on ne vient à la question principale qu'après des années entières de faux fuyans, dont on use pour tâcher de mettre son homme en défaut, & dans l'impossibilité de se tirer d'affaire.

Cette maniere inique a lieu sur-tout lorsque la détention du prisonnier a pour cause quelque écrit, ou quelque propos satyrique contre quelque protégé ou quelque protégée ; & que le ministre veut donner une couleur de justice à l'emprisonnement du jaseur indiscret. C'est alors que les suppôts de la police, les *Lycaons* en robe noire, mettent en œuvre tout ce qu'ils ont d'adresse & de détours pour engager ce malheureux dans quelque réponse ambiguë, sur laquelle ils bâtissent en un moment l'instruction la plus compliquée. Étonné lui-même de ses réponses, le prisonnier se trouble ; il balbutie, il s'enferre, il se coupe, il se brouille, & voilà un homme coupable, sans qu'il puisse même concevoir comment on a pu l'amener à de tels aveux sur des choses dont il n'a pas la moindre notion.

Qu'un protecteur prenne la peine ensuite d'aller auprès du maître solliciter pour cet innocent : on lui ferme la bouche avec des pieces authentiques contre lesquelles il n'y a rien à répliquer. Ce sont, *lui dit-on*, les propres aveux de l'homme qu'il veut défendre. Que dire ? Il faut se taire & se retirer en silence. La fourberie, la malignité, persistent de toutes parts : mais toute tentative seroit inutile, & une chaleur trop obstinée pour la cause du protégé pourroit souvent conduire le protecteur lui-même à la Bastille.

En général, quelle que soit la cause qui fasse entrer un individu quelconque dans cette odieuse retraite, on en déguise toujours les vrais motifs de la détention. Le public cherche en vain à pénétrer ce qui attire à tel ou tel prisonnier cette galanterie ministérielle ; il n'y en a que très-peu dont on sache au juste l'imprudence ou le délit qui les a conduits dans cette enceinte désagréable.

Il y a de certains cas où ce sont des commissaires du parlement même qui font les instructions : alors ces messieurs tiennent leurs séances chez le gouverneur, ou dans l'hôtel de l'Arsenal ; car il ne leur est pas permis d'entrer dans l'intérieur de la Bastille. La différence que le ministère met entre eux & les membres du conseil ou du châtelet, est que ceux-ci sont *royalistes*, & les autres *parlementaires*. Or on n'admet que les premiers dans cette place dite royale ; on ne veut pas que les autres y mettent le pied.

Cette différence d'interrogateurs a lieu lorsque l'affairé du détenu est purement civile. On auroit très-grand tort de croire que la BASTILLE est réservée uniquement aux prisonniers d'état, ainsi qu'on affecte de le persuader au peuple. La légèreté, dit M. Linguer, avec laquelle on en ouvre les portes, s'est redoublée dans la même proportion que l'inhumanité avec laquelle on la régit. Depuis un petit nombre d'années, elle semble être le

préliminaire des affaires civiles les plus communes, les moins susceptibles par leur objet de cet étrange & terrible début. Elle est devenue en quelque sorte l'antichambre de la conciergerie.

N'y a-t-on pas mis madame de *Saint-Vincent*, soupçonnée d'avoir fabriqué de faux billets signés *Richelieu*? Quel rapport son affaire pouvoit-elle avoir avec la Bastille?

N'y a-t-on pas mis une certaine Roger, marchande de faïence à Lyon, accusée d'avoir caché chez elle de l'argent appartenant aux Jésuites?

Relâchée après l'évanouissement de cette ombre absurde, elle se brouille pour des discussions domestiques avec un premier commis qui a quelqu'intérêt de la perdre, on la remet à la Bastille. Est-ce donc-là une *affaire d'état*?

Ces deux femmes ont été renvoyées ensuite devant les juges ordinaires. Qu'ont-elles donc été faire à la Bastille? Pourquoi cette prison préparatoire? on diroit que le ministre expéditeur des lettres de cachet seroit de moitié avec le gouverneur cantinier, pour profiter du sou qu'il y a à gagner sur la subsistance des prisonniers. Plus il y en a, plus il y a de profit.

#### *Visites de la Bastille.*

Les prisonniers ne reçoivent jamais aucune visite du dehors, avant que l'instruction, lorsqu'on en

fait une, ne soit consommée. Pour obtenir cette faveur, après les interrogatoires, il faut la demander avec instance & persévération, & surtout que des amis puissans la sollicitent. C'est d'abord au gouverneur qu'il faut s'adresser, puis au lieutenant de police qui décide, d'après le ministre, si cette grâce sera accordée ou non.

Quand un étranger est admis à visiter quelque prisonnier, on prend les plus grandes précautions pour qu'il ne puisse être vu d'aucun autre que de celui qu'il vient voir.

Pour parvenir à parler à quelqu'un détenu à la Bastille, il faut avoir une permission écrite du lieutenant de police. Elle est ordinairement dans une lettre dont l'adresse est au lieutenant de roi ou major. Le nombre & la durée des visites y sont toujours fixés. Ces visites ne se rendent presque jamais dans les chambres mêmes des prisonniers, mais dans la salle du conseil, à moins que le prisonnier ne soit malade. Elles se font toujours en présence d'un officier, ou au moins d'un porte-clefs ; ce qui empêche qu'on ne puisse s'ouvrir mutuellement, par la défiance continue qu'on doit avoir de ces insupportables gardiens. Mais telle est la règle inviolable, & qui n'est enfreinte pour personne. Il n'est jamais permis de parler à un prisonnier des motifs de sa détention, ni de rien qui ait rapport à son affaire.

affaire. Le *bastilleur*, présent à la visite, a la montre en main, & aussi-tôt que le moment désigné expire, il entraîne à grands pas le visitant ; fût-il au milieu du discours le plus intéressant, il faut marcher, il faut sortir.

Pour qu'un prisonnier reçût des visites sans témoins, il faudroit une permission expresse du ministre ; & l'on sent bien qu'il est intéressé à ne la jamais accorder. Il y en a eu dans le siècle dernier quelques exemples, mais cela est trop rare pour être mis en ligne de compte. Quant aux officiers de l'état-major, ils ne peuvent rien accorder de leur chef à un prisonnier. Ils pourroient sans doute leur ménager des correspondances au dehors ; mais outre qu'ils craindroient trop que cela ne se découvrît, (ce qui entraîneroit la perte de leur place) c'est que l'on diroit que tout sentiment de commisération & d'humanité se retire à l'instant du cœur de tout homme qui accepte un emploi à la Bastille. Les sollicitations les plus ardentees ne peuvent plus rien sur eux. Il semble que l'air de ce séjour soit incompatible avec la bonté constitutive de l'espèce humaine.

Tous les jours le major rend compte par écrit au lieutenant de police des visites reçues, de tout ce qui s'y est dit, & jusqu'aux gestes qu'il croit susceptibles d'interprétation.

Il n'entre de voiture dans l'intérieur du château que celles qui y amènent des prisonniers, ou qui en enlèvent pour les transférer dans d'autres prisons ou châteaux. Il faut encore ajouter à cet article des visites que le prisonnier doit toujours rester à une certaine distance de celui qui le vient voir. On craint les attouchemens, & sur-tout la communication des mains, sous prétexte qu'on pourroit fournir à un prisonnier des instrumens ou des armes, dont il feroit ensuite usage, soit contre lui-même, soit contre le porte-clefs. En effet, un prisonnier à qui, dans une visite, l'on pourroit donner une paire de pistolets à deux coups, une poire à poudre & quelques balles, pourroit parvenir à se sauver, s'il étoit résolu à tout : mais ce moyen ne le conduiroit qu'à l'échafaud ; il seroit pris & arrêté avant d'avoir pu se mettre en sûreté.

*Maladies, morts, céémonial & autres menus détails de la Bastille.*

Quand un prisonnier tombe malade & qu'il se plaint à son porte-clefs, celui-ci en avertit le major, ou le lieutenant de roi, quand il peut les rencontrer. Le chirurgien reçoit alors l'ordre de se rendre à la chambre du malade qu'il doit examiner pour en faire son rapport, & décider

si le médecin doit être appellé. Si le chirurgien ne trouve point de fievre au prisonnier, il n'est point réputé malade ; c'est une légère indisposition ; il ordonne une tisane , il s'en va & ne revient plus. Deux ou trois jours s'écoulent , le sang s'allume , la fievre se déclare , on rappelle de nouveau le chirurgien. Il vient au bout de cinq ou six heures , il examine le malade en ricanant , enfin il conclut à faire venir le docteur. On y envoie ; il y a au moins une lieue ; il n'est pas chez lui ; mais la commission est faite , il viendra quand il pourra. Il arrive pourtant : l'odeur ambrée de sa perruque le devance ; il tâte le poulx de son malade d'un air distrait ; il ordonne quelque potion ; il s'en va , & ne revient plus. Si le prisonnier va mieux , tout est dit ; s'il empire , on renvoie chez M. le médecin qui montre alors une mine renfrognée , & qui semble se fâcher de ce que la maladie ne fuit pas à son aspect.

Enfin , si le prisonnier a absolument perdu la santé , & si l'on craint pour ses jours , on le fait sortir , soit pour tout à fait , soit pour le transporter ailleurs , sur-tout si c'est un homme protégé de quelqu'un , ou connu. Le ministere n'aime pas que les gêns connus meurent à la Bastille. Il est vrai que quelques-uns y ont péri

par des voies secrètes, mais ces exemples sont fort rares.

Quand un prisonnier meurt on transporte son corps pendant la nuit, & on le fait inhumer à la paroisse Saint-Paul, sous le nom d'un domestique. Ce mensonge est enregistré sur le livre ordinaire de la paroisse, pour tromper la postérité. Il y a un autre registre à la Bastille où le nom véritable des morts est inscrit; mais il faut bien des difficultés pour parvenir à en avoir un extrait. Il faut auparavant que le commissaire de la Bastille soit informé de l'usage que les familles veulent faire de ces actes.

Lorsque le commissaire du roi, ou le lieutenant de police, ou le ministre, entre dans le château de la Bastille, la garde se présente en haie à son passage, & fait le salut; le même cérémonial s'observe pour les maréchaux de France. Ceux-ci peuvent seuls entrer dans le château avec leurs épées. Les ducs & pairs ont prétendu avoir droit à la même distinction.

Outre les chambres & appartemens dont on a fait le détail ci-dessus, il y a encore à la Bastille de vastes magasins que l'on nomme *les dépôts*. C'est là qu'on renferme les livres saisis ou dont le débit est arrêté. C'est là que pourrissent les premiers volumes de l'*Encyclopédie*. Enfin dans une salle sé-

parée est une bibliotheque fondée par un prisonnier étranger mort à la Bastille au commencement de ce siecle. Quelques prisonniers obtiennent la permission d'y aller ; d'autres qu'on leur porte des livres dans leur chambre : ce qui est une faveur aussi rare que signalée.

Nous ne pouvons mieux terminer ces remarques sur la Bastille, que par un extrait succinct du parallelle que l'auteur des annales fait du régime de la Bastille avec celui de quelque *prison d'état* que ce soit, sur le globe entier.

Dans l'Asie, il est impossible de découvrir une *prison d'état* ailleurs qu'à Ceylan ; encore ne peut-elle être comparée à la Bastille, puisque les prisonniers, détenus par l'ordre du roi, sont mis dans les prisons ordinaires, ou déposés sous la garde des grands ; ce qui assurément est fort éloigné du régime de la Bastille.

En Amérique & en Afrique il y a bien d'autres sortes d'oppressions, mais on n'y connoît pas celle-là. Les Indiens dans le nouveau monde sont écrasés par des maîtres impitoyables, avilis eux-mêmes par la superstition. Une partie des côtes de l'Afrique est soumise à un gouvernement arbitraire qui n'a que les abus & les dangers de celui qui regne en Asie. Le reste n'est gueres dévasté que par notre commerce. Ce sont des marchands d'Europe qui portent des chaînes aux habitans du Congo, &

non pas leurs princes qui les en accablent. On les vend, mais aucun ministre n'y a le droit de les condamner, *pour son bon plaisir*, à une inaction meurtrière.

C'est donc dans l'Europe seule qu'on peut redouter ce terrible fléau; & encore dans quelle partie de l'Europe? Ce n'est pas, comme on fait; dans toute la Grande-Bretagne. Une détention arbitraire y seroit un crime de *lèze-peuple*, presque aussi rigoureusement poursuivi qu'un crime de *lèze-majesté*. A la Tour de Londres un prisonnier, même coupable, ne perd aucun des droits de l'innocence, ni aucune de ses ressources.

En Allemagne, malgré que les princes y soient en général assez despotiques, cependant ils n'ont ni Bastille, ni équivalent. On ne trouve de prison d'état, depuis le Rhin jusqu'à l'Oder, que Spandaw.

Mais, 1<sup>o</sup>. Spandaw existe dans une monarchie toute militaire. Ce colosse, né de nos jours, & parvenu par la force à un développement aussi étonnant que rapide, doit conserver dans sa constitution quelque chose de son origine. 2<sup>o</sup>. C'est spécialement aux militaires que la *Bastille Prussienne* est destinée; il est très-rare que des citadins en partagent le funeste honneur: ce qui est précisément le contraire en France.

Au reste, ce seroit une erreur, pour ne rien

dire de plus, que de comparer Spandaw à la Bastille. Personne n'est enfermé à Spandaw sans un jugement préliminaire. Chaque prisonnier fait à merveille pourquoi il est privé de la liberté, & combien de tems doit durer sa prison. D'ailleurs le roi de Prusse n'a jamais fait renfermer personne pour des épigrammes bonnes ou mauvaises, & ses sujets parlent de lui & de ses opérations avec une liberté qui se trouve à peine sur les bords de la Tamise. Il est vrai que le roi de Prusse est un grand homme.

En Danemarck, depuis l'abominable *Christiern* on ne voit point d'emprisonnemens illégaux tels que ceux de la rue Saint-Antoine. Le Jutland, la Fionnie, ne gémissent point sous des masses aussi peu utiles, aussi meurtrières que la Bastille. En Suède, aucun roi n'a souillé son regne par l'ordre d'en construire ou d'en faire usage. En Hollande, le château de *Loevestein* est bien éloigné d'être une Bastille, quoique destiné à servir de prison d'état.

En Russie le contraste est frappant. C'est une province entière d'une grandeur immense qui est devenue une prison d'état. En France, un des tourmens des captifs, c'est la petitesse de leur cachot ; en Sibérie ils ne gémissent que de son immensité. Les uns sont ensévelis dans de vrais tombeaux, les autres sont perdus dans de vastes

déserts. Quelque infortunés que soient les derniers , il est évident qu'ils sont cependant moins à plaindre. Leurs familles peuvent les suivre , les accompagner ; ils peuvent au moins pleurer ensemble ; & les seules larmes vraiment amères sont celles qui se versent dans la solitude.

En Espagne , les tours de Pampelune , de Saragosse , de Valladolid , ressemblent beaucoup à la Bastille. On pourroit dire que les bonnes coutumes d'un pays ont passé dans l'autre , & que c'est ce qui fait que tout y va si bien. Mais enfin un peuple tel que celui d'Espagne & de Portugal , qui a la lâcheté de porter le joug de l'inquisition , & de le porter paisiblement , ne mériterait pas d'être plaint , eût-il cent Bastilles au lieu d'une.

En Italie , on trouve chez certaines puissances un équivalent de ce qu'on voit aux portes de Paris. A Rome , par exemple , & à Venise , il existe des indices d'un pouvoir très-redoutable & d'un *bastillage* très-caractérisé. On voit dans l'une un château , & dans l'autre un tribunal qui sont également des outrages à la justice , & des armes toujours prêtes pour le despotisme. Cependant la multitude d'étrangers qui ne cessent de traverser ces contrées célèbres , prouve que l'usage en est moins fréquent que l'appareil n'en est terrible. Quand un Anglois , un Hambourgeois s'embarquent pour

aller à Rome admirer *Saint-Pierre*, ou danser en masque à Venise, leur famille ne les conjure pas en tremblant de se garder du Château *Saint-Ange*, ou de l'inquisition d'état : mais il n'y a point d'étranger allant en France à qui l'on ne dise de se défier de la Bastille.

L'idée d'ériger une statue à Louis XVI, sur l'emplacement qu'occupe la Bastille, appartient à l'auteur du *Courrier du bas Rhin* qui en a parlé le premier. Cette idée est heureuse. Mais ce seroit trop peu d'une seule statue. Il en faudroit également une à *Pierre-Encise*; une surtout sur l'emplacement du donjon de Vincennes ; une aux îles Marguerites ; une à la tour de Ham ; une au château de Loches. Il en faudroit encore une au sommet des Alpes dans un des forts de Briançon ; une autre sur la cime du mont Saint-Michel ; une dans l'île d'Ouessant ; une au Château-trompette ; deux ou trois sur les pyrénées ; une dans le château de Dijon, &c. &c. &c. deux pages d'*& cetera*, sans compter celle qu'il faudroit placer à *Saint-Venant* où l'on renferme les curés de mauvaise vie : les curés seulement, car pour les évêques de mauvaise vie, tout le monde sait qu'on ne les renferme nulle part.

## A N E C D O T E S.

## I.

AVANT de passer à aucune autre , il faut tâcher de fixer l'esprit du lecteur sur l'anecdote célèbre du fameux prisonnier au *masque de fer*. L'incertitude où l'on est encore aujourd'hui , & où l'on fera probablement toujours sur ce personnage , est capable seule de piquer la curiosité.

*Journal de M. de Jonca , Lieutenant-de-Roi  
de la Bastille.*

“ Jeudi 18 septembre 1698 , à trois heures  
» après midi , M. de Cinq-Mars , gouverneur de  
» la Bastille , est arrivé , pour sa première en-  
» trée , venant des îles Marguerites , ayant amené  
» avec lui , dans sa litiere , un prisonnier qu'il  
» avoit à Pignerol , dont le nom ne se dit pas ,  
» lequel on fait tenir toujours masqué , & qui  
» fut mis d'abord dans la tour de la Basiniere ,  
» en attendant la nuit , & que je conduisis ensuite  
» moi-même , sur les neuf heures du soir , dans  
» la troisième chambre de la tour de la Bertau-  
» diere , laquelle chambre j'avois eu soin de faire

» meubler de toutes choses avant son arrivée , en  
» ayant reçu l'ordre de M. de Cinq-Mars. ....  
» En le conduisant dans ladite chambre j'étois  
» accompagné du sieur Rosarges que M. de Cinq-  
» Mars avoit amené avec lui , lequel étoit chargé  
» de servir & de soigner ledit prisonnier qui  
» étoit nourri par le gouverneur.... Du lundi ,  
» 19 novembre 1703. Le prisonnier inconnu ,  
» toujours masqué d'un masque de velours noir ,  
» que M. de Cinq-Mars avoit amené avec lui  
» des îles Marguerites , s'étant trouvé hier  
» un peu plus mal en sortant de la messe , il est  
» mort aujourd'hui sur les dix heures du soir , sans  
» avoir eu une grande maladie. M. Giraut , notre  
» aumônier , le confessa hier. .... Du mardi , 20  
» novembre 1703. Ce même prisonnier a été en-  
» terré à quatre heures après-midi , dans le ci-  
» metiere de Saint-Paul , & son enterrement a  
» coûté 40 livres ».

Voilà à peu-près tout ce que l'on fait de *positif*  
sur cet étrange personnage ; en y ajoutant l'extrait  
du registre de sépulture de l'église paroissiale de  
Saint-Paul à Paris.

L'an mil sept cent trois , le dix-neuf novem-  
bre , Marchialy , âgé de 45 ans ou environ , est  
décédé dans la Bastille , duquel le corps a été in-  
humé dans le cimetière de l'église Saint-Paul le  
vingt dudit mois , en présence de M. de Ro-

farges, major, & de M. Reilh, chirurgien-major de la Bastille, qui ont signé, &c.—

Il est encore très-certain que le tronc seul du cadavre fut enterré, & que la tête coupée, puis partagée en divers morceaux, pour la défigurer, fut enterrée en plusieurs autres lieux ; qu'après sa mort il y eut ordre de brûler généralement tout ce qui avoit été à son usage, linge, habits, matelats, couvertures ; que l'on fit regratter & reboucher les murailles de la chambre où il avoit été logé, & qu'on poussa même les précautions jusqu'à défaire tous les carreaux, dans la crainte qu'il n'eût caché quelque billet ou fait quelque marque qui eût pu aider à faire connoître qui il étoit. Son masque n'étoit point de fer, comme on le prétend, & comme le nom même lui en est resté, mais simplement de velours noir, garni de baleines très-fortes & attaché par derrière avec un cadenat scellé. Il étoit fait de maniere qu'il lui étoit impossible de l'ôter ou de l'arracher lui-même, & qu'il pouvoit manger avec sans beaucoup d'incommodité.

On avoit ordre de le tuer s'il se découvroit. On ne lui refusoit rien de ce qu'il demandoit. Son plus grand goût étoit pour le linge d'une finesse extraordinaire ; il jouoit de la guittare ; on lui faisoit la plus grande chere, & le gouverneur s'afféyoit rarement devant lui. Un vieux médecin

de la Bastille , qui avoit souvent traité cet homme singulier dans ses maladies , a dit qu'il n'avoit jamais vu son visage , quoiqu'il eût souvent examiné sa langue & quelques parties de son corps . Il étoit de la plus belle taille , bien fait , la peau un peu brune ; il intéressoit par le seul son de sa voix , ne se plaignoit jamais de son état , & ne laisseoit point entrevoir ce qu'il pouvoit être .

Ce qui redouble l'étonnement , c'est que quand on l'envoya à la citadelle de Pignerol , lieu de sa première détention , il ne disparut dans l'état aucun homme considérable . M. de Chamillard fut le dernier ministre qui eut cet étrange secret . A sa mort , le maréchal de la Feuillade , son gendre , le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'étoit que cet inconnu désigné sous le nom de *l'homme au masque de fer* . M. de Chamillard lui répondit que c'étoit le secret de l'état , & qu'il avoit fait serment de ne point le révéler .

Un homme transféré avec de telles précautions ; un prisonnier qu'on oblige à être toujours masqué ; enfin un captif à qui le gouverneur même témoignoit des respects , ne pouvant être qu'un personnage très-considérable , plusieurs historiens ont cherché à pénétrer quel il pouvoit être . Voici les diverses opinions à cet égard : quoique l'évidence ne soit d'aucun côté , nous croyons que la dernière est la plus probable .

1°. *Le prisonnier au masque de fer étoit le duc de Beaufort.*

Cette opinion est fondée sur une lettre de M. *la Grange Chancel à Freron*, dans laquelle il dit :  
« Le séjour que j'ai fait aux îles Marguerites  
» m'a appris les particularités suivantes sur l'hom-  
» me au masque de fer. M. de la Motte-Guerin,  
» qui commandoit dans ces îles du tems que j'y  
» étois détenu, (1) m'assura que ce prisonnier  
» étoit M. le duc de Beaufort, qu'on disoit avoir  
» été tué dans l'île de Candie au siège fait par  
» les Turcs, & dont on ne peut retrouver le  
» corps, suivant toutes les relations de ce tems-  
» là. Si l'on considere en effet l'esprit remuanr  
» du duc de Beaufort, & la part qu'il eut à tous  
» les mouvemens de Paris du tems de la fronde,  
» (on l'appelloit le roi des halles) peut-être  
» ne sera-t-on pas surpris du parti violent qu'on  
» prit pour s'en assurer, d'autant plus que la  
» charge de grand-amiral le mettoit journalle-  
» ment en état de traverser les grands desseins  
» du ministre chargé du département de la ma-  
» rine ; cet amiral, qui paroifsoit si dangereux,  
» fut remplacé par le comte de Vermandois,  
» fils du roi & de madame de la Valliere. »

---

(1) Comme auteur des fameuses *Philippiques*.

*Réfutation de cette opinion.* Lors de la détention du prisonnier masqué, l'autorité de Louis XIV étoit affermie, & la puissance royale au plus haut degré ; il est donc peu probable que l'on craignît assez le duc de Beaufort, pour prendre à son égard de telles précautions, tandis qu'un seul mot suffisoit pour le déplacer ou l'exiler : d'ailleurs, il y avoit bien long-tems que le duc de Beaufort étoit rentré dans son devoir, & depuis ce tems on n'avoit rien à lui reprocher. En outre, le prisonnier au masque de fer est toujours donné comme jeune, aimant la propreté, la parure ; & le duc de Beaufort étoit ou auroit dû être alors très-vieux, & il étoit singulièrement connu par sa mal-propreté en habit. Enfin, un témoin oculaire de sa mort au siège de Candie, témoin assurément de poids, M. le marquis de Saint-André Montbrun, en parle en ces termes : « M. de Beaufort n'attendit pas qu'il fût jour pour donner le signal de l'attaque ; le désordre se mit dans l'armée françoise ; & pensant qu'il se précipitoit de tous côtés pour tâcher de les rallier, il fut tué & confondu dans la foule des morts. . . . . On n'a jamais bien su de quel coup il fut tué ; mais on fait que le grand-visir envoya sa tête à Constantinople, où elle fut portée pendant trois jours par les rues, au bout d'une pique,

» comme une marque de la défaite des Chré-  
» tiens. »

Ajoutons encore que quelque grand seigneur que fût le duc de Beaufort, le gouverneur de la Bastille n'auroit point été tenu envers lui à des respects aussi marqués que ceux qu'il témoignoit pour son prisonnier; & pour dernière preuve, c'eût été de la part de Louis XIV ou de son ministere une cruauté aussi ridicule qu'inutile.

2<sup>e</sup>. *Ce prisonnier étoit le comte de Vermandois, fils du Roi & de Madame de La Valliere.*

Ce sentiment, fondé sur le récit de l'auteur des mémoires secrets, est appuyé encore par le Jésuite Griffet, qui avoit été long-tems confesseur de la Bastille, qui avoit feuilleté les papiers les plus secrets des archives de ce château, & dont le suffrage à cet égard est d'un poids considérable. Voici ce que disent les *mémoires secrets*:

« Le comte de Vermandois, fils naturel, & bien  
» aimé de Louis XIV, à-peu-près du même âge  
» que le dauphin, mais d'un caractère tout-à-fait  
» opposé au sien, s'oublia un jour au point de  
» lui donner un soufflet. Cet action ayant trop  
» éclaté pour rester impunie, le roi le fit partir  
» pour l'armée, & donna ordre à un confident  
» intime de faire fermenter peu après son arrivée

le

» le bruit qu'il étoit attaqué d'une fièvre maligne  
» & contagieuse , afin d'éloigner tout le monde  
» de lui ; de le faire passer ensuite pour mort ;  
» & tandis qu'aux yeux des troupes on lui feroit  
» des obseques splendides , de le conduire en  
» grand secret à la citadelle Sainte-Marguerite :  
» ce qui fut exécuté. Le comte de Vermandois  
» ne sortit de cette prison que pour être transféré  
» à la Bastille , où il mourut quelques années  
» après. » Le même auteur ajoute que le comte  
de Vermandois s'avisa un jour de graver son nom  
sur le fond d'une assiette avec la pointe d'un cou-  
teau ; qu'un domestique ayant fait cette décou-  
verte , crut bien faire sa cour en portant cette  
assiette au commandant , & se procurer une récom-  
pense ; mais que ce malheureux fut trompé dans  
son attente , & que l'on se défit de lui sur le champ ,  
afin d'empêcher que le secret ne fût divulgué.

*Réfutation de cette opinion.* Le narrateur de  
cette anecdote commence par dire que le dauphin  
& le comte de Vermandois étoient à-peu-près  
du même âge ; mais cela n'est pas. Le dauphin ,  
né en 1661 , étoit plus âgé de six ans que le  
comte de Vermandois , né en 1667. Lors du pré-  
tendu soufflet le comte avoit seize ans & le dau-  
phin vingt-deux ; il étoit même déjà marié , &  
avoit un fils , le duc de Bourgogne : ainsi , ce  
n'étoient pas deux enfans de douze ou treize ans

qui , jouant ensemble , peuvent en venir à se fâcher & se frapper. D'ailleurs , le comte de Vermandois étoit doux , poli , caressant , sa figure rappelloit toutes les graces de sa mère. Vers la fin de l'année 1682 Louis XIV ayant su qu'il s'étoit trouvé dans quelques parties de débauche un peu outrée , lui fit une sévere réprimande , & le bannit de la cour pour quelque tems : il n'y reparut qu'à la fin d'octobre 1683 pour prendre congé , devant partir pour sa première campagne , ce qui étoit déjà décidé depuis plus de trois mois , & ce qui fait absolument tomber la fable du soufflet. Car on ne dit pas que cette action violente ait eu lieu avant sa petite disgrâce ; il faut donc qu'il l'ait commise à son retour à la cour ; mais on est certain qu'il n'y resta que quatre jours , & on connoît l'emploi total de ces quatre jours ; il étoit d'ailleurs très - mortifié de la punition qu'il venoit d'essuyer , & bien éloigné alors de se porter à aucun excès.

En outre il y a toujours trop de personnes autour du dauphin , pour qu'une action aussi inouie n'eût pas à l'instant été publique. Toutes les relations de ce tems-là portent que le comte de Vermandois se trouva mal le 12 novembre au soir ; que le lendemain la fièvre maligne se déclara , & qu'il en mourut le 18. Louis XIV & tout son conseil n'avoient pas le pouvoir de lui envoyer

cette fièvre maligne ; il fallut donc persuader à ce prince si violent, si emporté, de faire le malade pendant six jours ; il fallut donc aussi corrompre les médecins, ou les mettre dans la confidence ; & ce M. Goslas, ce prêtre si pieux que madame de la Valiere attacha à son fils pour le suivre à l'armée, & qui revint désolé de la mort de son jeune maître dont il avoit recueilli le dernier soupir, l'avoit-on aussi gagné ? Sa douleur n'étoit-elle qu'une farce, & son récit une hypocrisie ?

Toutes ces improbabilités suffisent sans doute pour détruire l'opinion que le comte de Vermandois fut le prisonnier au masque de fer.

On a fait des combinaisons sur le nom *Marchialy* qu'on lui donne sur le registre mortuaire, nom visiblement controuvé & fabriqué exprès : ce qu'il y a de singulier, c'est que ce nom bizarre est l'anagramme des deux mots latin *hic amiral* ( en françois *ici est ou ici gît l'amiral*, en sous-entendant *Jacet*. ) Effectivement le comte de Vermandois étoit nommé amiral de France ; mais cette particularité conviendroit également à M. de Beaufort, qui a été aussi amiral. D'ailleurs, l'anagramme n'est pas juste, en ce qu'il faudroit un *à* au lieu d'un *y*.

A l'égard de l'âge, celui du prisonnier masqué ne conviendroit pas plus au comte de Vermandois.

dois qu'au duc de Beaufort : l'un étoit beaucoup trop jeune , l'autre beaucoup trop vieux.

3°. Ce prisonnier étoit le duc de Montmouth , fils de Charles II , Roi d'Angleterre & de Lucie Walthers.

( Son histoire est si singuliere , qu'elle mérite qu'on s'y étende un peu . ) — L'extrême affection que le peuple anglois avoit pour le duc de Montmouth , & l'idée que la nation n'attendoit qu'un chef pour chasser Jacques II , lui firent former une entreprise qui auroit peut-être réussi , si elle eût été conduite avec plus de prudence . Il débarqua à Lime dans le comté de Dorset , n'ayant qu'e cent vingt hommes à sa suite ; bientôt il en attroupa jusqu'à six mille . Quelques villes se déclarerent pour lui ; ils s'y fit proclamer roi , soutenant que sa naissance étoit légitime , & qu'il avoit les preuves du mariage de Charles II avec sa mere ; il livra bataille à l'armée royale ; & déjà la victoire se déclaroit pour lui , lorsque la poudre & les balles manquerent à ses troupes : le lord Grai qui commandoit sa cavalerie l'abandonna lâchement . Au milieu des siens qui fuyoient de toutes parts , le malheureux Montmouth ne put échappèr aux vainqueurs ; il fut conduit à Londres , & condamné à perdre la tête le 15

juillet 1685 : l'exécution se fit avec toutes les formalités ordinaires ; mais , dit M. Hume , ses partisans se flatterent ( avec quelque fondement ) que ce n'éroit pas le duc de Montmoult qui fut exécuté , mais quelqu'un de ses affidés qui , condamné à la mort comme lui , & ressemblant beaucoup à ce prince , eut le courage & la bonne volonté de mourir à sa place , & de lui donner cette preuve de son extrême attachement .

Il est certain que le bruit courut dans Londres qu'un officier de son armée étoit mort pour lui ; & que sur ce bruit , une dame de grande qualité ayant gagné à force d'argent ceux qui pouvoient ouvrir son cercueil , l'examina au bras droit , & s'écria avec faillièvement : ah ! ce n'est pas lui .

Mais , sans s'arrêter à ces ouï-dire , le caractère timoré de Jacques II , & les circonstances politiques s'accordent fort bien avec cette opinion . Le roi Jacques , lié par un serment folement de respecter constamment le sang de son beau-frere , se laissa facilement aller à l'idée de sauver les jours au malheureux Montmoult , en le faisant passer en lieu de sûreté ; & où le pouvoit-il mieux qu'en France , où Louis XIV y étoit , pour ainsi dire , engagé par un intérêt commun ? En effet , si le roi Jacques venoit à avoir un fils , alors le duc de Montmoult étoit destiné à finir ses jours entièrement ignoré ; mais dans le cas contraire ,

Montmouth , remis en liberté , devenoit un concurrent bien redoutable au prince d'Orange , dont le caractere sec , dur , & les manieres froides , étoient peu propres à lui concilier l'affection des anglois.

Quant à la supposition d'un autre coupable à la place du duc de Montmouth , elle n'a rien d'impossible , ni même de trop romanesque , quand on considere combien il étoit adoré de ses amis .

Enfin que l'on cherche , qu'on lise , qu'on réfléchisse sur tous les événemens de ces tems - là ; trouvera - t - on , non pas seulement en France , mais dans toute l'Europe , un prince quelconque , à l'égard de qui on puisse imaginer qu'il ait été d'une telle importance qu'on ignorât sa déten -  
tion , & que l'on prît toutes les précautions dont on usoit pour le cacher , si ce n'est le duc de Montmouth ? Qu'on en cherche un autre dont l'âge s'accorde aussi bien avec celui du prisonnier masqué ? La taille , la voix , l'accent même , qui , selon le rapport du chirurgien *Nelaton* , homme sans intérêt , qui fut un jour appelé pour le saigner , & qui sans cependant lui voir la tête , qu'on avoit enveloppée d'une serviette , reconnut sur le champ à son accent qu'il étoit Anglois ; tout cela dépose en faveur de cette opinion . Enfin , pour preuve dernière , le nom de *Machmout* , écrit avec

un couteau sur l'assiette qu'il lança par sa fenêtre, & qui ne fut lu ainsi, que parce qu'il n'étoit pas tracé assez bien.

I I.

René-Auguste-Constantin de Renneville, le plus jeune de douze frères, tous militaires, dont sept avoient péri les armes à la main au service du roi, fut enfermé onze ans & un mois dans le château ou prison royale de la Bastille. Il étoit de Caen en Normandie, d'une famille distinguée, originaire d'Anjou. Après avoir servi en qualité d'officier, il fut envoyé dans plusieurs cours étrangères, pour négocier des affaires importantes. De retour en France, il fut parfaitement bien reçu de M. de Chamillart & de M. de Torcy; le premier s'employa même pour lui obtenir quelque emploi lucratif, & sa fortune paroisoit assurée, lorsque la malignité ou la jalouse lui susciterent de misérables tracasseries, qui le plongerent bientôt dans le plus affreux des précipices.

L'origine de ses malheurs vint par des boutons rimés qu'il se permit de faire, & dans lesquels la France n'étoit pas assez ménagée. Nous croyons qu'on ne sera pas fâché de les trouver ici, d'autant plus qu'ils commencent à devenir rares.

*Madrigal en faveur de la France & de l'Espagne ,  
alliées contre l'Autriche , par allusion aux termes  
du piquet Quinte & Quatorze , signifiant Phi-  
lippe V & Louis XIV.*

Contre Quinte & Quatorze on n'a jamais beau jeu ,  
On est même en danger de perdre la partie ;  
Des plus sages conseils toute la force unie

Ne sert de rien ou sert de peu.

Peuples , qui vous liguez , qu'avez vous qui balance  
Ou votre perte , ou votre gain ?  
Combattant l'Espagne & la France ,  
Vous trouverez toujours Quinte & Quatorze en main.

*Réponse de M. de Renneville , en bouts-rimés.*

Contre Quinte & Quatorze on peut faire beau jeu ,  
On est même assuré de gagner la partie ;  
Aux plus sages conseils notre force est unie ,  
Votre Quatorze est nul , votre Quinte est trop peu .  
Le ciel , qui voit ce jeu , fait pencher la balance ,  
Pour votre perte & notre gain.

Nous ferons un repic , & l'Espagne & la France  
Se trouveront capot , Quinte & Quatorze en main.

Malgré l'aveu ingénue qu'il fit au ministre , de  
cette légère folie , & l'excuse qu'il lui en de-  
manda , en protestant que ce n'étoit qu'un ba-  
dinage d'esprit où le cœur n'avoit point de part ,  
on ne put pardonner cette saillie à M. de Ren-  
neville . On prétexta des lettres reçues de Hol-

lande , & un matin à quatre heures , au moment où il s'y attendoit le moins , un exempt & deux hoquetons , lui ayant fait ouvrir sa porte , lui présentèrent le bout de leurs carabines , en l'arrêtant de la part du roi & lui ordonnant de les suivre ; ils le mènerent à la Bastille , où il fut détenu depuis le 16 mai 1702 jusqu'au 16 juin 1713 ; il assure qu'il ne put jamais découvrir le motif ni le prétexte de sa détention. À son arrivée au château , il fut enfermé dans la première chambre de la tour du coin , où Henri de Montmorenci , duc de Luxembourg , les Maréchaux de Biron & de Bassompierre avoient été détenus. C'est dans cette même chambre que M. le Maître de Saci , mis à la Bastille le 14 mai 1666 , avoit fait , pendant un séjour de deux ans , la plus grande partie de sa version de la Bible.

A sa sortie , M. de Renneville se retira à Londres , où il composa son *Inquisition françoise* , ou *Histoire de la Bastille* , imprimée d'abord en deux volumes , & dédiée à Georges I ; ensuite réimprimée en cinq volumes , grossie par un grand nombre d'histoires particulières peu vraisemblables , & qui n'ont fait que gâter la bonté primitive de cet ouvrage. Ce livre est aujourd'hui rare & fort cher ; les détails qu'il donne sur la topographie du château sont à peu près les mêmes que ceux

que l'on trouve ici, mais le régime est devenu tout-à-fait différent. Du reste, M. de Renneville étoit amateur des belles-lettres, sur-tout de la poésie, & l'on trouve, dans son histoire, des fragmens que les meilleurs poëtes de son tems ne desavoueroient pas.

## III.

C'est encore dans cette même chambre de la tour du coin que M. de Voltaire fut renfermé dans sa jeunesse, par ordre du régent. On l'accusoit entre autres choses d'être l'auteur de ce couplet sur l'air de Joconde alors fort à la mode :

Enfin votre esprit est guéri

Des craintes du vulgaire,

Grande Duchesse de Berri,

Consommez le mystère;

Un autre Loth vous fera d'époux,

Mere des Moabites,

Faites encor sortir de vous

Un peuple d'Ammonites.

Voltaire ne resta pas long-tems à la Bastille; il eut le bonheur de se tirer d'affaire par le moyen de ses amis & d'une autre épigramme dans laquelle il prouvoit que les Moabites & les Ammonites lui étoient totalement inconnus, parce que, disoit-il :

Un homme qui sort des Jésuites

Ne connoît que les Sodomites.

Il fut peu après présenté au régent , qui lui ayant offert fort gracieusement sa protection : « la » seule chose , dit Voltaire , que je prends la » liberté de demander à votre altesse royale , » c'est qu'à l'avenir elle veuille bien ne plus se » mêler de mon logement . »

Quelques mois après son entrée à la Bastille , M. de Voltaire fut mis dans la tour de la Bafinière , & c'est là que plus de la moitié de la Henriade fut composée . Ce poème ne fut connu d'abord que sous le titre de la *Ligue*.  
I V.

L'abbé Lenglet du Frenoy fut renfermé dix ou douze fois à la Bastille ; une fois entre autres , à la réquisition du duc d'Albermale , pour lors ambassadeur d'Angleterre à Paris . Son excellence trouvoit mauvais que l'abbé eût placé dans un de ses ouvrages le nom du roi Jacques , comme roi d'Angleterre , immédiatement après le nom du roi Charles II. Tout le monde sait que le pauvre abbé étoit si bien accoutumé aux promenades du faubourg Saint-Antoine , ainsi qu'il les appelloit lui-même , que dès qu'il voyoit paroître l'exempt Tapin , aussi-tôt , sans lui donner le tems de s'expliquer : *Allons vite* , disoit-il à sa gouvernante , *mon petit paquet , du linge , du tabac*.

## V.

Madame de Staal, une des femmes de madame la duchesse du Maine, fut renfermée à la Bastille, à l'occasion des intrigues de cette princesse avec la cour d'Espagne, & parce qu'on la regardoit comme sa confidente. Dans ses mémoires, cette dame raconte la maniere dont elle fut traitée dans ce château royal; ce qui n'approchoit point alors de la dureté qu'on exerce aujourd'hui envers les prisonniers. Le lieutenant de roi étoit même devenu amoureux d'elle, & cet attachement apportoit beaucoup d'adoucissement à son sort, quoiqu'elle fût d'ailleurs observée avec beaucoup de soin. Ce qui lui arriva à l'occasion d'une petite incommodité mérite de trouver place ici; on y verra la circonspection d'un médecin de Bastille.

„ J'eus quelque indisposition (dit madame de Staal) pour laquelle on fit venir M. Herment, médecin ordinaire de la Bastille. Le lieutenant de roi me le présenta dans le jardin où nous nous promenions alors. Quoique je fusse sous la plus étroite garde, comme notre lieutenant se relâchoit volontiers en ma faveur, au moindre prétexte, il s'éloigna de nous en me disant qu'il ne falloit point de tiers dans les entretiens qu'on a avec son médecin: nous continuâmes donc à

nous promener , & quand M. Herment vit qu'on ne pouvoit plus nous entendre , il me prit la main , & baissant la voix , vous avez , me dit-il , des amis & de très-bons amis , des amis capables de tout pour vous ; j'en ai vu un qui s'intéresse bien particulièrement à ce qui vous regarde.

— Ah! monsieur , lui dis je avec émotion , vous auroit - il chargé de quelque chose pour moi ? Oui , reprit-il , il connoît ma discrétion , je fais la vôtre : il m'a dit de vous demander ce qui pourroit vous être utile , si vous n'auriez pas besoin d'un couvre-pied? — Eh! bon Dieu , lui dis je , quel est cet ami si en peine de savoir si l'on a ici les pieds chauds ? — C'est , me répondit-il , M. Bignon , conseiller d'état. — Rendez-lui grace de ma part , repris-je en colere , & dites-lui que ce qui l'inquiète est assurément la moindre des choses que je voudrois demander à un ami.

V I.

Il ne faut pas laisser dans l'oubli un bon mot du régent. Le comte de L..... enfermé à la Bastille pour la même affaire que madame de Staal , faisoit tous ses efforts pour intriguer au-dehors , & ayant gagné le chirurgien qui servoit aussi d'apothicaire , il prétexta une maladie pour laquelle il se fit ordonner deux *layemens* par jour.

Le régent , qui entroit dans les moindres détails de ce qui concernoit les prisonniers , examinant les mémoires du chirurgien de la Bastille , l'abbé Dubois , qui étoit présent , se récria sur cette quantité de *lavemens* ; le régent lui dit en souriant : va , mon cher abbé , puisqu'ils n'ont que cet amusement-là , ne le leur ôtons pas.

## V. I. I.

*Charles de Gontault , duc de Biron , pair , amiral & maréchal de France , quoique comblé des bienfaits d'Henri IV , eut la foiblesse de traiter avec les ennemis de l'état (les Espagnols & le duc de Savoie) , qui le flatterent de lui donner en souveraineté le duché de Bourgogne , & la Franche-Comté pour dot d'une fille du roi d'Espagne ou du duc de Savoie , qu'ils promettoient de lui donner en mariage . Henri IV , ayant découvert le complot , en parla à Biron , qui nia ouvertement son crime avec obstination . Le parlement de Paris instruisit son procès ; il se trouva convaincu du crime de haute trahison contre la patrie , & fut condamné , par arrêt du 29 juillet 1602 , à avoir la tête tranchée , ce qui fut exécuté le 31 du même mois , dans la cour intérieure de la Bastille . Les crocs de fer qui retеноient son échafaud sont encore dans les murs . Les*

choses furent disposées de maniere que de sa chambre il y passa de plein pied. Il n'étoit âgé que de quarante ans. Son corps fut inhumé à la paroisse de Saint-Paul. Il y a des copies manuscrites du procès du duc de Biron, à la bibliothèque royale, à celles de Saint-Germain-des Prés & de la ville de Paris.

C'est de lui que parle M. de Voltaire dans son immortel poëme de la Henriade, en faisant l'énumération des seigneurs qui combattoient sous Henri IV contre les ligueurs :

On voyoit près de lui briller tous ces guerriers,  
Compagnons de sa gloire & ceints de ses lauriers.  
D'Aumont, qui sous cinq rois avoit porté les armes,  
Biron, dont le seul nom répandoit les alarmes,  
Et son fils, jeune encor, ardent, impétueux,  
Qui depuis..... mais alors il étoit vertueux.

Cette illustre maison de Biron étoit depuis long-tems attachée aux intérêts des rois. Le pere de celui dont il est ici question étoit un grand homme de guerre; il commandoit à Ivri le corps de réserve de l'armée de Henri IV, & contribua beaucoup au gain de la bataille en se présentant à propos à l'ennemi. Après la victoire il dit au roi : Sire, vous avez fait ce que devoit faire Biron, & Biron ce que devoit faire le roi. Il fut tué d'un coup de canon en 1592 au siège d'Épernay.

Le crime de son fils étoit d'autant plus impa-

donnéable qu'il devoit la vie à Henri IV, qui lui-même l'avoit sauvé de sa propre main au combat de Fontaine-Française. C'est ce que peint avec tant de noblesse M. de Voltaire, quoiqu'en trans-  
portant ce fait à la bataille d'Ivri ; licence bien permise dans un poëme héroïque qui ne doit point être une gazette.

Le généreux Bourbon fut bientôt le danger  
 Où Biron trop ardent venoit de s'engager :  
 Il l'aimoit, non en roi, non en maître sévere,  
 Qui souffre qu'on aspire à l'honneur de lui plaire,  
 Et de qui le cœur dur, & l'inflexible orgueil  
 Croit le sang d'un sujet trop payé d'un coup-d'œil.  
 Henri de l'amitié sentit les nobles flammes :  
 Amitié, don du ciel, plaisir des grandes ames,  
*Amitié que les rois, ces illustres ingrats*  
*Sont assez malheureux pour ne connoître pas (1) !*  
 Il court le secourir. Ce beau feu qui le guide  
 Rend son bras plus puissant & son vol plus rapide.  
 Biron qu'environnoient les ombres de la mort  
 A l'aspect de son roi fait un dernier effort ;  
 Il rappelle à sa voix les restes de sa vie ;  
 Sous les coups de Bourbon tout s'écarte, tout plie ;  
 Ton roi, jeune Biron, t'arrache à ces soldats  
 Dont les coups redoublés achevoient ton trépas.  
 Tu vis.... Songe du moins à lui rester fidèle.

(1) Les deux plus beaux vers & les plus vrais peut-être qui aient jamais été faits en aucune langue. .... O maîtres de la terre ! toujours trompés & souvent trompeurs, que votre sort est peu digne d'envie !

V I I I.

*François de Bassompierre*, maréchal de France, né le 2 avril 1597, se signala toujours par sa conduite & par son courage. Sa haute réputation faisant ombrage au cardinal de Richelieu, ce ministre le fit renfermer à la Bastille le 25 février 1631. Bassompierre ne recouvra sa liberté que le 19 janvier 1643, au bout de douze ans, après la mort de son ennemi. Il y composa ses mémoires, & mourut en 1646 des suites d'une incommodité qu'il gagna pendant sa longue détention.

I X.

En 1674, les bagages de *Louis*, chevalier de *Rohan*, grand-veneur de France, ayant été pris & fouillés dans une escarmouche à l'armée, on y trouva des lettres qui firent soupçonner qu'il avoit fait un traité pour livrer le *Havre-de-Grace* aux Anglois ; il fut arrêté & mis à la Bastille. Le sieur de la Tuanderie, son entremetteur, se cacha. Les preuves n'étoient pas suffisantes : on nomma une commission pour instruire cette affaire comme crime de haute trahison. La Tuanderie fut découvert à Rouen : on y alla pour l'arrêter ; mais il fit feu sur les assaillans, & se fit tuer sur la place. Des gens attachés au chevalier de *Rohan* alloient la nuit autour de la Bastille corner dans des porte-

K

voix : *La Tuanderie est mort & n'a rien dit.* Ils ne furent point entendus du chevalier. Les commissaires, instruits de cette circonstance , en profitèrent pour l'intimider & lui arracher des aveux : ils lui dirent que le roi savoit tout , qu'ils avoient des preuves en main ; mais que *l'on vouloit seulement son aveu* , & qu'ils étoient autorisés à lui promettre sa grace , s'il déclaroit la vérité. Le chevalier , trop crédule , avoua tout. Alors les perfides commissaires changerent de langage ; ils lui dirent que , pour la grace , ils ne pouvoient pas précisément en répondre , mais qu'ils avoient seulement espérance de l'obtenir , & qu'ils alloient la solliciter. Ils s'en mirent peu en peine , & condamnerent le chevalier à perdre la tête. On le conduisit de plein-pied à l'échafaud par une galerie dressée à la hauteur de la fenêtre de la salle d'armes de l'Arsenal , qui donne sur la petite place au bout de la rue des Tournelles. Il fut décollé le 27 novembre 1674. Son procès est à la bibliothèque royale ; & l'on peut voir à ce sujet les Mémoires du marquis de Beauveau , Cologne 1688 , page 407.

## X.

La détention de *Roger de Rabutin , comte de Buffi* , lieutenant-général des armées du roi , & mestre - de - camp général de la cavalerie légere ,

auteur de plusieurs ouvrages très-estimés , & fort curieux pour l'intelligence des événemens du siecle de Louis XIV , ne paroît point avoir eu de motif bien déterminé , si ce n'est la punition qu'on voulut lui faire subir pour quelques traits satyriques répandus dans une piece secrete , que l'on soupçonne être la comédie de la *comtesse d'Olonne* , ou l'histoire des amours de madame de Chatillon , manuscrit dans lequel le prince de Condé étoit assez maltraité , & dont les ennemis de M. Bussi-Rabutin avoient encore augmenté la malignité , en y insérant des traits bien plus envenimés & plus méchans .

Une dame , (madame de la Beaume ,) avec qui M. de Bussi avoit été parfaitement bien , & qui , par jalouzie ou autre caprice de femme , s'étoit brouillée avec lui , fut la principale cause de sa détention . Il avoit eu la foiblesse de lui confier ce manuscrit : elle en tira une copie qu'elle falsifia à son gré , & eut ensuite la lâcheté indigne de la faire parvenir à M. le Prince & au roi , qui tous deux en furent très-irrités ; elle poussa même l'inimitié jusqu'à en parler à sa majesté . Enfin , le 17 avril 1665 , on vint arrêter M. de Bussi . « Je n'en fus pas trop surpris , dit-il dans ses mémoires ; car , bien que j'eusse quelquefois des rayons d'espérance , ma mauvaise fortune , qui me faisoit toujours craindre , me faisoit toujours prendre tout

au pis : ainsi j'eus le cœur & la contenance ferme en cette rencontre. Ce fut un exempt des Gardes-du-Corps qui m'arrêta d'abord, & un moment après arriva un chevalier du guet, qui me dit qu'il avait ordre du roi de me fouiller, mais qu'il porteroit à sa majesté ce que je lui remettois. Je lui répondis que je lui donnaerois tout, hormis des lettres de ma maîtresse, si j'en avois ; &, sur cela, je vuidai mes poches en sa présence : je lui dis ensuite de passer dans mon cabinet où étoient mes livres & manuscrits. Quand nous y fûmes, tenez, lui dis-je, en lui donnant le manuscrit que le roi m'avoit rendu, voilà la pierre de scandale, voilà pourquoi vous m'arrêtez : le roi l'a eu quatre jours; reportez-le encore à sa majesté si vous voulez. Il le prit, après quoi il me mena dans son carrosse à la Bastille.

» En y faisant bien réflexion, ne trouvera-t-on pas qu'il est inouï qu'on ait jamais arrêté un homme de qualité, qui a bien servi à la guerre, & qui est pourvu d'une grande charge, pour avoir écrit, sans dessein que cela devînt public, les amours de deux dames que tout le monde savoit, & sur la simple accusation, sans preuves, d'avoir écrit contre le roi & contre la reine mère? Cependant, si j'eusse été convaincu d'intelligence avec les ennemis de l'état, on ne fût pas allé plus vite, & je n'eusse pas été traité plus rudement.

» Le surlendemain 19 avril, Baisemaux, gouverneur de la Bastille, vint me dire que le lieutenant-criminel alloit monter pour m'interroger de la part du roi.

» Quoique ce fût là, pour un homme innocent, le chemin de sortir bientôt d'affaire, je ne laissai pas que de trouver de l'aigreur dans ce procédé, mais sans en rien témoigner. Un moment après je vis entrer M. Tardieu, lieutenant-criminel, accompagné de son greffier & d'un commis. Le lieutenant-criminel commença par me dire qu'il étoit bien fâché de me voir là, qu'il falloit que je prisse cette mortification comme venant de la main de Dieu, & que tout le monde disoit que ma manière de vivre l'avoit bien mérité. Je trouvai ce discours fort impertinent, sur-tout dans un tel moment. Je ne suis pas dévor, lui dis-je, mais je ne suis pas impie; &, si tous ceux qui valent moins que moi étoient à la Bastille, il y auroit peu de gens pour les interroger: mais, monsieur, ajoutai-je, est-ce sur cette matière que vous avez ordre de me parler? Non, monsieur, me répondit-il, j'ai d'autres choses à vous dire; &, là-dessus nous étant assis, je viens ici par ordre du roi, continua-t-il, &, afin que vous n'en doutiez pas, monsieur, voici ma commission: en disant cela, il me présenta une lettre de cachet. Je n'ai que faire de la voir, lui répondis-je; car, bien que

vous ne soyez pas mon juge, j'ai tant de respect pour les volontés du roi, que, s'il m'avoit envoyé un valet de pied pour m'interroger, je lui répondrois comme à vous.

» Après cette petite escarmouche, il procéda à l'interrogatoire. A la suite de diverses questions, il me demanda si je n'avois rien écrit contre le roi; je lui dis qu'il m'offensoit de me faire cette demande; qu'il n'y avoit pas d'apparence qu'ayant servi trente ans avec honneur, & ayant droit d'attendre chaque jour des graces de sa majesté, je voulusse lui manquer de respect; & que, pour fonder un tel soupçon, il falloit de mon écriture, ou des témoins irréprochables.

» Après ce premier interrogatoire, le lieutenant-criminel me dit qu'il alloit rapporter le tout au roi, & que dans quelques jours il reviendroit: mais il fut hors d'état de me tenir parole; car, cinq jours après, lui & sa femme furent assassinés en plein midi dans leur maison par deux frères gentilshommes, qui leur étoient allés demander de l'argent dont ils avoient un extrême besoin, & qui les tuèrent sur ce qu'en les refusant ils avoient crié au voleur.

» Ce magistrat avoit si publiquement trahi la justice toute sa vie, que sa mort fut regardée comme un châtiment du ciel, & l'infâme avarice de sa femme, qui ne lui permettoit pas, avec les

biens immenses qu'ils possédoient, d'avoir seulement un valet, fut la principale cause de leur malheur. (1)

» Ma femme eut la douleur qu'elle devoit avoir de ma prison, & le duc de Saint-Aignan, l'étant venu visiter le jour même que je fus arrêté, il lui dit que parlant de moi à sa majesté, le roi lui avoit dit que c'étoit *pour mon bien* qu'il m'avoit fait mettre à la Bastille, & que je m'étois fait tant d'ennemis que je courrois risque sans cela d'être assassiné. (*Bravo, ma foi!*)

---

(1) Il n'y a jamais eu d'exemple d'une lézinerie, d'une avarice pareille à celle du lieutenant criminel Tardieu & de sa femme nommée Marie Ferrier. C'est d'elle que Racine a dit dans ses plaideurs :

*Elle eût du buvetier emporté les serviettes,  
Plutôt que de rentrer au logis les mains nettes.*

L'assassinat de M. Tardieu & de sa femme fut commis le 24 avril 1665, vers les dix heures du matin, par René & François Touchet, d'une famille fort honnête d'Anjou, mais non gentilshommes, comme le dit M. de Buff-Rabutin. Ces deux voleurs n'ayant pu ouvrir la porte pour sortir, parce qu'il y avoit un secret à la serrure, furent pris dans la maison même, & trois jours après furent condamnés à la roue. Cette maison étoit située sur le quai des orfèvres. On y trouva une somme très-considérable en espèces, qui consola beaucoup les héritiers de la perte de ces parens peu regrettables.

Voilà ce qui s'appelle enfoncer le poignard avec grace. Et c'est un roi qui parle ! . . . . juste ciel ! où en sommes-nous ? )»

Pendant le cours de sa détention qui fut de treize mois, M. de Bussi-Rabutin ne fut presque pas un jour sans solliciter , sans écrire pour qu'il plût au roi de lui rendre sa liberté , ou de faire terminer l'instruction de son affaire , s'il étoit vrai qu'il fût coupable. Enfin le chagrin de ne pouvoir réussir auprès de S. M. joint à celui qu'il eut d'être forcé de se défaire de sa charge , lui donna une maladie assez sérieuse pour faire craindre qu'il ne mourût à la Bastille. Les ministres qui , ainsi qu'on l'a dit plus haut , n'aiment pas qu'on meute en ce château , persuaderent au roi de l'en faire sortir ; & en effet une lettre de cachet fut expédiée par laquelle sa majesté rendoit la liberté à M. de Bussi-Rabutin , pendant sa maladie seulement , & à condition de revenir se constituer prisonnier après guérison. Mais par la suite le roi ne l'exigea pas , & il fut assez reconnu que c'étoit aux mauvais services que le maréchal de Turenne lui avoit rendus auprès du roi , par esprit de vengeance ou de jalouſie secrète , que M. de Bussi avoit véritablement dû sa disgrâce.

Parmi les placets , lettres , billets , &c. que M. de Bussi-Rabutin écrivit dans sa prison , on

remarque sur-tout une requête au roi , en vers ,  
au nom de trois amans prisonniers. Elle est fort  
bien écrite : en voici la dernière strophe qui n'est  
pas la plus mauvaise.

Pardonnez donc , grand prince , à ces pauvres amans ,  
Ne vous opposez plus au cours de leurs tendresses ,  
Bien que toujours remplis de tendres sentimens ,  
Ils vous ont plus aimé que toutes leurs maîtresses ;  
Quoique amouroux & quasi fous ,  
Ils n'ont jamais voulu mourir pour leurs Silvies ,  
Et plus de cent fois en leurs vies  
Ils ont voulu mourir pour vous .

### X I.

A l'avénement de Louis XVI au trône , des  
ministres nouveaux & humains firent un acte  
de justice & de clémence , en revisant les re-  
gisters de la Bastille ; & en élargissant beaucoup  
de prisonniers.

Dans leur nombre étoit un *vieillard* qui depuis  
quarante-sept ans gémissait , détenu entre quatre  
épaisses & froides murailles. Durci par l'adver-  
sité qui fortifie l'homme quand elle ne le tue  
pas , il avoit supporté l'ennui & les horreurs  
de sa captivité avec une constance mâle & cou-  
rageuse. Ses cheveux blancs & rares avoient  
acquis presque la rigidité du fer , & son corps ,  
ployé si long-tems dans un cercueil de pierre , en  
avoit contracté pour ainsi dire la fermeté compacte.

La porte basse de son tombeau tourne sur ses gonds effrayans, s'ouvre, non à demi comme de coutume; & une voix inconnue lui dit qu'il peut sortir.

Il croit que c'est un rêve; il hésite, il se lève, s'achemine d'un pas tremblant, & s'étonne de l'espace qu'il parcourt. L'escalier de la prison, la salle, la cour, tout lui paroît vaste, immense, presque sans bornes. Il s'arrête comme égaré, éperdu: ses yeux ont peine à supporter la clarté du grand jour; il regarde le ciel comme un objet nouveau; son œil est fixe; il ne peut pas pleurer; stupéfait de pouvoir changer de place, ses jambes malgré lui deviennent aussi immobiles que sa langue; il franchit enfin le redoutable guichet.

Quand il se sentit rouler dans la voiture qui devoit le ramener à son ancienne habitation, il ne put en supporter le mouvement, il fallut l'en faire descendre. Conduit par un bras charitable, il demande la rue où il logeoit, il arrive; sa maison n'y est plus, un édifice public la remplace. Il ne reconnoît ni le quartier ni la ville, ni les objets qu'il avoit vus autrefois. Les demeures de ses voisins, empreintes dans sa mémoire, ont pris de nouvelles formes. En vain ses regards interrogerent toutes les

figures, il n'en vit pas une seule dont il eût le moindre souvenir.

Effrayé, il s'arrête & pousse un profond soupir. Cette ville a beau être peuplée d'êtres vivans, c'est pour lui un peuple mort; aucun ne le connoît, il n'en connoît aucun; il pleure & regrette son cachot.

Au nom de la Bastille qu'il invoque & qu'il réclame comme un asile; à la vue de ses habillemens qui attestent un autre siècle, on l'environne. La curiosité, la pitié, s'empressent autour de lui. Les plus vieux l'interrogent, & n'ont aucune idée des choses qu'il rappelle. On lui amène par hasard un vieux domestique, ancien portier, tremblant sur ses genoux, qui, confiné dans sa loge depuis quinze ans, n'avoit plus que la force suffisante pour tirer le cordon de la porte.

Il ne reconnoît pas le visage du maître qu'il a servi, son nom seul l'en fait ressouvenir. Il lui apprend que sa femme est morte, il y a trente ans, de chagrin & de misere, que ses enfans sont allés dans des climats inconnus; que, tous ses amis ne sont plus. Il fait ce récit cruel avec cette indifférence que l'on témoigne pour les événemens passés & presqu'effacés.

Le malheureux gémit & gémit seul. Cette foule nombreuse, qui ne lui offre que des vi-

sages étrangers , lui fait sentir l'excès de sa misère plus que la solitude effroyable dans laquelle il vivoit.

Accablé de douleur , il va trouver le ministre , dont la compassion généreuse lui fit présent d'une liberté qui lui pese. Il s'incline , & dit : faites-moi reconduire dans la prison d'où vous m'avez tiré. Qui peut survivre à ses parents , à ses amis , à une génération entiere ? Qui peut apprendre le trépas universel des siens sans désirer le tombeau ? Toutes ces morts , qui pour les autres hommes , n'arrivent qu'en détail & par gradation m'ont frappé dans un même instant. Séparé de la société , je vivois avec moi-même ; ici je ne puis vivre ni avec moi , ni avec les hommes nouveaux pour qui mon désespoir n'est qu'un rêve. Ce n'est pas mourir qui est terrible , c'est mourir le dernier.

Le ministre fut attendri. On attacha à cet infortuné le vieux portier qui pouvoit lui parler encore de sa femme & de ses enfans. Il n'eut d'autre consolation que de s'en entretenir. Il ne voulut point communiquer avec la race nouvelle qu'il n'avoit pas vu naître ; il se fit , au milieu de la ville , une espece de retraite non moins solitaire que le cachot qu'il avoit habité près d'un demi-siecle ; & le chagrin de ne rencontrer personne qui pût lui dire *nous nous sommes vus jadis* , ne

tarda point à terminer ses jours. — Tableau de Paris.

X I I.

Les Jésuites du collège de Clermont , situé rue Saint-Jacques à Paris , ayant , dans l'année 1674 , invité Louis XIV à honorer de sa présence une tragédie que leurs écoliers devoient représenter , ce prince s'y rendit. Ces habiles courtisans avoient eu soin d'insérer dans la piece plusieurs traits de flatterie , dont le monarque , avide d'encens , fut fort satisfait. Lorsque le recteur du collège reconduisoit le roi , un seigneur de sa suite loua le succès de la tragédie : Louis XIV dit : faut-il s'en étonner , c'est mon college. Les Jésuites ne laisserent pas tomber ce mot. La nuit même , ils firent graver , en grandes lettres d'or , sur un marbre noir : *collegium Ludovici Magni* , & le substituerent à l'ancienne inscription qui étoit placée au-dessous du nom de *Jesus* sur la porte principale du collège : *collegium Claromontanum Societatis Jesus*. Le matin la nouvelle inscription fut mise à la place de l'ancienne. Un jeune écolier de qualité , âgé de seize à dix-sept ans , témoin du zèle des révérends peres , fit les deux vers suivans qu'il afficha le soir à la porte du collège.

Abstulit hinc *Jesus* , posuitque insignia regis  
Impia gens ; alium non colit illa Deum.

*Traduction.*

La croix fait place aux lys , & Jésus-Christ au roi : Louis, ô race impie ! est le seul Dieu chez toi.

Les Jésuites ne manquerent pas de crier au sacrilége ; l'auteur-enfant fut enlevé & renfermé à la Bastille. L'implacable société le fit condamner , par grace , à une prison perpétuelle , & il fut transféré à la citadelle de l'île Sainte-Marguerite. Plusieurs années après il fut ramené à la Bastille. En 1705 il étoit prisonnier depuis 31 ans. Étant devenu héritier de toute sa famille , qui possédoit de grands biens , le Jésuite Riquelet , alors confesseur de la Bastille , remontra à ses confrères la nécessité de faire rendre la liberté à ce prisonnier. La pluie d'or qui avoit forcé la tour de Danaé eut le même effet sur le château de la Bastille. Les Jésuites se firent un mérite auprès du prisonnier de la protection qu'ils lui accorderent ; & cet homme considérable , dont la famille alloit s'éteindre sans le secours de la société , ne manqua pas de lui donner des preuves étendues de sa reconnaissance.

## X I I I.

Le sieur *Vaillant* , prêtre vertueux , mais pour son malheur , appellant de l'impertinente bulle dont la folte extravagance a causé tant de maux en France , par la faiblesse que le ministère a eue

de s'occuper trop des platitudes ecclésiastiques qu'il ne devoit que mépriser, fut détenu à la Bastille depuis l'année 1728 jusqu'à l'année 1731. Il y fut de nouveau renfermé en 1734. Des personnes livrées à l'illusion, ou séduites, débitèrent que ce prêtre étoit le prophète *Elie* descendu depuis peu sur la terre, qu'il étoit à la Bastille, mais qu'il en sortiroit miraculeusement, &c. &c. Les partisans de cet ecclésiastique étoient en grand nombre. (Celui des fous est toujours considérable en France comme ailleurs) On les appelloit les *Vaillantistes*. Les vexations que l'on exerçoit contre ce pauvre prêtre, & ses pieuses austérités, lui avoient échauffé l'imagination; il crut lui-même quelque tems qu'il étoit effectivement le prophète *Elie*. Il s'attendoit à se voir enlever quelque jour dans un tourbillon de feu, & il l'annonçoit bonnement aux officiers de la Bastille. Le 26 janvier 1739, le feu prit à sa cheminée, il crut être au moment de son enlèvement, mais le feu s'éteignit, & il demeura sous les verrouls comme à l'ordinaire. Alors il se crut obligé de déclarer très-sérieusement par écrit, à M. Hérault, lieutenant de police: que lui *Vaillant* n'étoit en aucun sens le prophète *Elie*, qu'il ne le représentoit pas, & n'avoit même aucune mission pour l'annoncer, agir, ni parler en son nom.

La longue solitude avoit affoibli son esprit. Un

dimanche étant entré à la chapelle pour entendre la messe , il s'empare des ornemens ; passe l'aube , met la chasuble , & commence la messe . On appelle du secours ; le major vient , veut interrompre le prêtre qui continue : l'officier s'oppose , le célébrant résiste , & les deux champions se prennent au collet . Cette scène priva pour toujours le prisonnier d'assister à la messe . Il fut transféré dans la suite au château de Vincennes , où il est mort .

## X I V.

Les mémoires de M. de Gourville sont écrits d'un style à faire douter qu'ils aient jamais été faits véritablement par lui-même . On sait combien il existe de prétendus mémoires , d'anecdotes historiques , &c. du commencement de ce siècle , qui , sous l'air de la vérité , ne sont que les rapsodies de quelques valets-de-chambre , écrites pour extorquer de l'argent de quelque libraire crédule de Hollande . Le nombre de ces espèces de productions est incroyable , ainsi que la fortune qu'elles avoient dans le monde il y a trente ou quarante ans . Aujourd'hui l'on commence à en revenir , & ce n'est pas certainement sans raison qu'on se déifie de ces mémoires annoncés avec tant de présomption .

Ceux de M. de Gourville sont peut-être dans ce

cas ,

cas, malgré l'estime assez générale qu'ils ont obtenue. Quoi qu'il en soit, voici ce que l'auteur lui-même raconte de sa détention à la Bastille.

« Le cardinal de Mazarin, fatigué des demandes continues que lui faisoit le prince de Conti, tant pour lui que pour ceux qui lui étoient attachés, se plaignoit fréquemment de ces importunités réitérées. Un de ses courtisans, qui ne m'aimoit pas, lui fit entendre que c'étoit moi qui incitoit à cela le prince de Conti, par le moyen de la princesse son épouse, sur l'esprit de laquelle j'avois beaucoup de pouvoir; & ajouta que si son éminence me faisoit mettre quelque tems à la Bastille, le prince cesseroit sûrement de l'excéder.

» Le cardinal, qu'une injustice n'épouvantoit pas quand il s'agissoit de son intérêt, prit le parti de me faire arrêter, & donna ordre à M. de la Barilliére, gouverneur de cette prison royale, de se saisir de ma personne. Il vint effectivement le lendemain, accompagné de quelques gens armés; & ayant trouvé mon laquais à la porte de ma chambre, il lui demanda si j'étois chez moi & ce que je faisois? Le laquais lui répondit que j'étois avec mon maître à danser. M'ayant trouvé répétant une *courante*, il me dit, en riant, qu'il falloit remettre la danse à un autre jour, & qu'il

avoit ordre de M. le cardinal de me mener à la Bastille.

» Il m'y conduisit dans son carrosse ; & comme il n'y avoit alors aucune personne de qualité , il me mit dans une chambre au premier étage , laquelle étoit la plus commode de toutes ; j'y fus renfermé , avec mon valet , pendant huit jours sans voir personne que celui qui m'apportoit à manger. Le gouverneur étant enfin venu me voir , me dit que M. le sur-intendant (*Fouquet*) l'avoit prié de me faire tous les petits plaisirs qui pourroient dépendre de lui , & que je pouvois communiquer avec les autres prisonniers , mais qu'il ne falloit pas qu'aucun de mes amis demandât à me voir. Cela ne laissa pas que de me faire grand plaisir , m'étant déjà ennuyé au-delà de tout ce qu'on peut s'imaginer.

» Peu de tems après , ayant fait venir un brochet fort raisonnable , un jour maigre , je priai M. le gouverneur d'en vouloir bien manger sa part , ce qu'il m'accorda (1). Nous passâmes une

---

(1) Si cela n'est pas un mensonge , il faut avouer que voilà un gouverneur bien complaisant. Quoi ! permettre à la Bastille l'importation d'un brochet!..... Assurément M. De Launai n'y laisseroit pas entrer aujourd'hui le plus petit hareng. Ce La Barrilliere ne savoit pas son métier.

partie de l'après-dînée à jouer au trictrac, & j'en fus dans la suite traité avec beaucoup d'amitié.

» J'avois la liberté d'écrire & de recevoir des lettres autant que je le voulois ; & quelquefois une personne de mes amis venoit demander à voir d'autres prisonniers qui étoient proche de ma chambre : ainsi j'avois occasion de pouvoir parler. Mais cela n'empêcha pas que je ne m'ennuyasse beaucoup, sur-tout depuis neuf heures du soir que l'on ferloit la porte, jusqu'à huit du matin. Je m'amusai, pour passer le tems, à me faire apporter des féves, que je fis mettre par compte égal dans divers papiers. Je me promenois dans ma chambre qui avoit onze pas entre les encoignures des fenêtres, & à chaque tour que je faisois, mon valet tiroit une féve du papier & la mettoit sur la table. Comme le nombre étoit fixé, quand j'avois achevé, j'avois fait deux mille pas. Je fis venir des livres, mais en voulant lire, mon esprit passoit aussi-tôt aux moyens que je pourrois trouver pour me tirer de là.

» Cependant mes amis ne voyoient pas jour à m'en retirer : mais y ayant trouvé entre autres prisonniers six personnes raisonnables, je pensai que si j'avois les clefs de leurs chambres & de la mienne, je pourrois faire cacher mon valet un soir avant que l'on fermât ma porte ; que lui ayant

donné la clef pour l'ouvrir , j'irois faire sortir les autres , & que nous pourrions descendre dans le fossé par un endroit que j'avois remarqué , & remonter par un autre.

» Pour y parvenir je gagnai celui qui avoit soin d'ouvrir nos portes , afin de pouvoir en examiner les clefs , & je pris mes mesures avec de la cire que j'appliquai sur chacune de ces clefs , & que j'envoyai ensuite dans une boëte à la Rochefoucault , pour en faire faire de pareilles par un serrurier habile qui y demeuroit . Mais vers le mois de septembre , sachant que M. l'abbé Fouquer étoit fort employé par le cardinal pour faire entrer & sortir les prisonniers de la Bastille , je tournai mes vues de ce côté-là .

» Je fis donc proposer à mes amis de parler à M. le sur-intendant , & de voir avec son frere si en parlant de tems en tems des autres prisonniers avec le cardinal , il ne trouveroit pas le moyen de glisser un mot en ma faveur . La chose réussit si bien , qu'à l'occasion d'un voyage que le cardinal devoit faire pour quelques jours , l'abbé Fouquet lui ayant porté la liste des prisonniers de la Bastille , trois furent rayés , du nombre desquels j'eus le bonheur d'être . »

» Un jour , dit le même , dans le tems que j'étois détenu dans ce château , je me promenois dans la cour avec un procureur aussi prisonnier ,

homme goguenard & plaisant, qui avoit encouru la disgrace de M. l'abbé Fouquet. Tout-à-coup en nous retournant, nous vîmes un fort beau chien à côté de nous, & qui paroisoit n'appartenir à personne. Surpris de cette vue, je demandai comment ce chien pouvoit se trouver là? — Bon! dit le procureur avec un grand sang-froid, c'est un compagnon : je gage qu'il aura mordu dans la rue le chien de l'abbé Fouquet. »

X V.

Un nommé Odricot & son épouse, d'une honnête famille Irlandoise, furent mis à la Bastille en 1701, pour des raisons que nous ne pouvons déduire, & qu'eux-mêmes peut-être n'ont jamais connues. Ils furent, selon la coutume, enfermés séparément. La dame étoit jeune & jolie ; Corbé, neveu du gouverneur, & Giraut, aumonier du château, tous deux insignes scélérats, mirent tout en œuvre pour la corrompre. La peur, le désespoir ou autre cause quelconque, la fit céder à leurs poursuites, & bientôt elle en porta des marques sensibles. Ru, un des porte-clefs, lui servit de sage-femme à ses couches ; mais comme elle ne pouvoit décider en conscience quel étoit le pere de son enfant, ou l'abbé, ou Corbé, ce dernier voulut lui en faire un autre, dont il pût

être certain de se dire le pere. Ce misérable en étoit devenu amoureux , & sa qualité de lieutenant de roi du château lui donnant des facilités, il fut empêcher que l'aumônier Giraut la vît davantage. Cette femme redevint grosse en effet pour la seconde fois; alors Corbé trouva le moyen de la faire sortir , & la mit en chambre garnie , dans l'intention d'en faire sa maîtresse pour quelques années. Pendant ce tems la guerre avec l'Angleterre s'étant terminée , Odricot , comme Irlandois , profita du *bénéfice de paix* , & sortit de la Bastille. Furieux d'apprendre la conduite de sa femme & les séductions de Corbé , il résolut d'en faire ses plaintes à la cour. Mais l'indigne lieutenant en ayant été averti , le fit attendre au coin d'une rue , le fit horriblement maltraiter , & conduire ensuite à Bicêtre par le moyen d'un ordre supposé. L'infortuné Odricot y périt au bout de quelques mois : & le scélérat , coupable de tant de crimes , obtint la croix de Saint-Louis , en récompense de ses bons services à la Bastille.

## X V I.

Nicodème *Dezimberg* , de Grenoble en Dauphiné , après avoir servi long-tems dans les troupes du roi , capitaine dans le régiment de Picardie , fut détaché pour aller au siége de Namur fait par

Louis XIV en personne. Sa compagnie y fut entièrement défaite, & lui dangereusement blessé. Après sa guérison, il vint solliciter auprès du ministre de quoi remettre sur pied sa compagnie ; mais des envieux ayant parlé contre lui, loin de le récompenser, on le cassa. Envain il employa les sollicitations de plusieurs officiers généraux qui rendirent témoignage de sa bravoure & de sa probité, il ne put rien obtenir. La raison secrète est qu'il étoit réformé d'origine, & qu'il dédaignoit les ridicules cérémonies du papisme. Réduit au désespoir par cette injustice, il passa en Angleterre, où, par l'entremise de quelques personnes de considération, il obtint une audience du roi Guillaume III. Il fit à ce monarque une proposition si terrible contre le roi de France, que l'idée seule fait frémir d'horreur, & qu'il vaut mieux la laisser ensévelie dans le silence que de la répéter. L'horrible conjuration des poudres n'est qu'un diminutif du projet que cet homme avoit conçu. Tant il est vrai qu'il est dangereux de pousser à bout des esprits violens qui resteroient toujours de bons serviteurs, si on leur rendoit la justice qui convient ! Mais on doit dire, à l'honneur du roi d'Angleterre, que, quoiqu'on lui proposât la vengeance de son plus grand ennemi, dans un tems où lui-même découvroit tous les jours des conspirations contre sa vie, il eut

horreur de cette proposition , & fit retirer ce misérable de devant lui , commandant qu'on l'envoyât pieds & mains liées à Louis XIV , avec une exposition de son infâme projet.

*Dezimberg*, se voyant rembarqué pour retourner en France , fut frappé d'une si grande terreur qu'il perdit entièrement le sens & la raison. Remis entre les mains des ministres , ils crurent qu'il contrefaisoit le fou pour se dérober à la mort ; mais on s'aperçut bientôt que son aliénation d'esprit étoit véritable. On se décida à le renfermer pour toujours dans un des cachots de la Bastille. Il étoit si furieux que pendant plus d'un an on n'avoit osé entrer dans le lieu où il étoit , & qu'on fut constraint de faire un trou à la porte par lequel on lui jettoit du pain. Des momens lucides lui revenoient de tems en tems , & par degrés sa raison se rétablit. Au bout de dix ou douze ans on lui fit espérer qu'il pourroit obtenir son pardon s'il abjureroit la réforme pour embrasser la religion Romaine. L'espoir de la liberté le fit consentir à se laisser instruire , mais ce n'étoit qu'un piège , & son sort n'en devint que plus affreux. On le retira de la Bastille , & on le transféra secrètement dans un château - fort situé dans les Pyrénées , où après avoir gémi long-tems sur la perfidie qu'il avoit essuyée des prêtres catholiques , il mourut dans les accès du délire & du désespoir.

Deux personnes , à qui ce malheureux avoit fait confidence de son projet , ont langui long-tems dans diverses prisons.

X V I I.

Ce feroit sans doute abuser de la patience du lecteur que de placer ici l'histoire récente & bien connue de M. de *Lalli*. Voici seulement quelques particularités sur sa détention à la Bastille , où il a resté environ trois ans qu'a duré l'instruction de son affaire. Il étoit extrêmement violent par caractère. Un de ses propos favoris étoit qu'il ne connoissoit point de plaisir plus doux que la vengeance , & que c'étoit vraiment le plaisir des Dieux. Il disoit : *le parlement me jugera suivant toute la rigueur des loix , mais le roi me fera grace & commuera ma peine.*

On lui avoit permis d'avoir avec lui un secrétaire ; il le harceloit par ses duretés continues. Un jour ce secrétaire ayant apperçu dans la grande cour du château un amas de sang caillé , provenu d'une saignée de malade qu'un valet avoit jetté par inconsidération , il fut saisi d'effroi & se crut prêt d'être supplicié ; la tête lui tourna , il fut transféré à Charenton.

Le major de la Bastille eut ordre de conduire le comte de *Lalli* au palais pour le dernier interrogatoire. M. le premier président vouloit que cet

officier lui ôtât le cordon de l'ordre & les marques de ses dignités : il le refusa & les huissiers le firent. Le comte de *Lalli*, reconduit à la Bastille, les promenades & les visites lui furent interdites. Les officiers se relevoient pour lui tenir compagnie. Son arrêt ne fut exécuté que trois ou quatre jours après avoir été prononcé. Pendant ce tems ses parens se promenoient en voiture du côté de la porte Saint-Antoine ; & faisoient devant sa fenêtre la démonstration de se couper le cou. Tous leurs signaux furent inutiles ; le prisonnier concentré en lui-même, ne jeta point les yeux de ce côté, & laissa tout faire au bourreau qu'il eût prévenu certainement. Le major fut chargé de le ramener à la conciergerie, & de passer dans sa chambre la nuit qui précéda son exécution. Il s'y réconcilia avec cet officier qu'il avoit pris en haine. Le lendemain M. Pasquier, conseiller au parlement, lui dit : *le roi est plein de bonté, il vous fera sûrement grâce si vous déclarez ce que vous savez sur vos deux complices.* M. de *Lalli* entra en fureur, traita M. Pasquier de perfide, lui prodigua les injures les plus fortes, & proféra contre lui les plus terribles imprécations. Le magistrat ordonna qu'on lui mit un baillon à la bouche ; peu après le confesseur parut & on lui ôta le baillon. Il fit semblant de se recueillir, tira une pointe de compas qu'il s'étoit ménagée, & s'appuya

fortement dessus , voulant se détruire. On s'enaperçut & on le désarma. Il dit : *F..... j'ai manqué mon coup.* Le chirurgien trouva la blessure très-légère ; enfin il se calma & se confessa. Au moment de son exécution le comte de *Lalli*, paroissant disposé à haranguer le peuple , on lui remit le baillon , & on ne le lui ôta qu'au moment où il fut décolé.

Sa famille avait fait le relevé de toutes les circonstances de l'exécution du duc de Biron ; elle en sollicitera inutilement la répétition ; mais ce qu'on a remarqué avec quelque peine , c'est que ses parens furent moins empêtrés encore à sauver la personne du coupable qu'à recouvrer les sommes immenses qu'il avoit fait passer en Angleterre.

### X V I I I.

Jusques à présent on a pu appercevoir les causes apparentes ou réelles de la détention de ceux dont nous venons de parler : en voici un qui y a été mis pour des chansons.

*Charles Farci* , soldat aux gardes , fils d'un maître couvreur de Paris , pouvoit espérer un état plus agréable , puisque son pere avoit donné 40 mille livres comptant de dot à sa fille , sœur unique du soldat aux gardes , en la mariant à un courrier du cabinet. Le libertinage éloigna long-

tems *Farci* de la maison paternelle , & le conduisit enfin à la ressource ordinaire des débauchés , c'est-à-dire , à s'entôler . Après plusieurs campagnes il prit parti dans le régiment des gardes . La veuve d'un marchand épicier , jeune & jolie , chez qui il alloit souvent boire de l'eau de vie , le trouva si fort à son gré qu'elle lui acheta son congé , le fit recevoir maître & l'épousa . Mais l'amour qu'elle lui témoignoit ne le retira pas du libertinage ; il continua à fréquenter ses anciens camarades , & pour dernière sottise il s'enrôla de nouveau dans la même compagnie d'où sa femme l'avoit tiré à force d'argent . Cependant à force de promesses d'être plus sage à l'avenir , il obtint de sa femme de le dégager une seconde fois ; & l'affaire étoit sur le point d'être conclue , lorsqu'un matin , au plus fort de l'hiver , étant couché auprès de sa femme , dès la pointe du jour , il entendit frapper à sa porte . Croyant que c'étoit des ouvriers qui vouloient boire de l'eau-de-vie , il se leva tout en chemise pour leur ouvrir ; mais quelle fut sa surprise lorsqu'il se sentit empoigner par six archers vigoureux qui lui fermèrent la bouche d'un mouchoir pour l'empêcher de crier , l'enleverent comme une plume , le placèrent dans un carroffe & l'enmenerent , nud comme il étoit , à la Bastille , où on le reléguua dans un cachot , en compagnie

avec un prisonnier fou , qui y étoit depuis longues années.

Quoique l'on fût au plus fort de l'hiver , il ne put obtenir d'habits : les officiers lui dirent que son compagnon s'en passoit bien : en effet il étoit comme quand on vient au monde. On lui donna pourtant deux bottes de paille , & une mauvaise serpillière pour couverture ; il y resta trois ans sans autres meubles ni vêtement. Ayant alors tout le loisir d'examiner en lui-même ce qui lui attiroit cette méchante affaire ; il crut d'abord que c'étoit le frere de sa femme qui , échevin de Paris , & orgueilleux comme un marguillier de paroisse , étoit très-courroucé contre sa sœur de ce qu'elle avoit épousé un soldat aux gardes. Il crut ensuite que peut-être c'étoit sa femme elle-même qui lui jouoit ce tour pour se venger de sa mauvaise conduite , & qui le pouvoit d'autant mieux qu'il avoit remarqué qu'elle étoit liée avec des gens de loi du plus haut étage. Enfin il en découvrit la véritable raison , à la suite d'une réprimande ironique que lui fit M. d'Argenson , lieutenant de police , en lui demandant s'il s'aviseroit encore de chanter des chansons contre les personnes de qualité? Il se ressouvint qu'étant un jour allé monter la garde à Versailles , il se trouva à boire dans un cabaret avec d'autres soldats , & qu'ils pousserent loin la débauche. Il se rap-

pella que , dans la chaleur de l'ivresse , il chanta à son tour une chanson grivoise , où madame de Maintenon , alors dans sa plus grande faveur , n'étoit pas épargnée. Un laquais de cette dame buvoit dans une chambre à côté : scandalisé d'entendre chançonner sa maîtresse , il vint s'informer du nom de l'impudent , & huit jours après Farci fut arrêté. On auroit peine à croire un trait de vengeance aussi cruel de la part d'une femme qui affichoit tant de douceur , s'il n'étoit pas aussi bien constaté.

## XIX.

L'aventure d'un nommé *Philibert de la Salle* est assez singulière pour trouver place ici. C'étoit un jeune garçon de dix-huit ans , qui s'étoit mis domestique depuis quelques jours chez un certain *M. le Fort* , lequel vivoit en chambre garnie avec une Anglaise fort jolie qu'il avoit enlevée. Un soir vers les neuf heures , un exempt de police vint arrêter *le Fort* & sa demoiselle , de la part du roi. Le carrosse étoit à la porte pour les conduire à la Bastille , & comme ils ne firent mine d'aucune violence , la chose se passa avec autant de douceur & de politesse que s'il eût été question d'une visite en ville. *Philibert* , qui ne savoit de quoi il s'agissoit , monta derrière la voiture en

qualité de laquais. Lorsque le carrosse fut entré dans la cour de la Bastille, il descendit & vint à l'ordinaire ouvrir la portière pour aider madame à descendre. Qui es-tu donc, toi, lui dit l'exempt qui ne l'avoit pas encore vu? Je suis, répondit-il, le laquais de monsieur. — Ah, ah, eh bien tu resteras ici. En effet, il n'en fallut pas davantage pour le faire entrer dans cet antre redoutable, où, après l'avoir gardé quelques années, sans qu'il fût même de quoi on accusoit son maître, M. d'Argenson le vendit au roi pour en faire un dragon. Ce pauvre homme étoit inconsolable, & l'esprit manqua lui tourner en reconnoissant la bêtise qu'il avoit faite d'aller où on ne le demandoit pas.

X X.

L'abbé Rollet, étant au collège d'Harcourt, précepteur des enfans de M. de Ranci, fermier-général, conduisoit, un après-midi, ses élèves, selon sa coutume, au jardin du Luxembourg. Il y trouva un prêtre qui revenoit de Hollande, nommé Sorel. Ce prêtre l'ayant abordé, & fait une espece de connoissance avec lui, tira de sa poche quelques brochures qu'il avoit apportées de Hollande, & lui proposa de les acheter. Le lendemain ce même Sorel lui alla faire visite au collège d'Har-

court & lui en vendit encore quelques autres. Il profita de l'occasion pour recommander à ce précepteur un valet qu'il avoit & dont il vouloit se défaire , le priant de lui faire avoir , par M. de Ranci , un petit emploi dans les gabelles : ce que l'abbé lui promit également. Mais, quelques jours après , Sorel , prêtre aussi emporté que libertin , eut querelle avec son valet , le battit , le chassa , & fut prier l'abbé Rollet de ne se plus mêler de ce coquin-là. Le valet irrité , & qui savoit tous les secrets de son maître , alla le dénoncer à la police comme distributeur de mauvais livres , & sur-tout de livres imprimés en Hollande. Le lieutenant de police , M. d'Argenson , envoya trois de ses gens chez le prêtre pour le saisir ; mais *Sorel* , qui en eut vent , avoit pris la fuite , & on ne le trouva plus. Le valet insinua à M. d'Argenson , que le moyen de trouver le prêtre étoit d'arrêter l'abbé *Rollet* , à qui il en avoit vendu une grande quantité. Alléché par l'espoir d'une bonne capture , le lieutenant de police fit investir le collège d'Harcourt par un grand nombre d'huissiers , records , sergens , & s'y rendit-lui même en personne pour faire la visite. On ne trouva rien , l'abbé les avoit revendus & n'en avoit plus un seul. Cependant , l'accusation étant formelle , M. d'Argenson mit de sa propre autorité l'abbé *Rollet* en dépôt chez

un

un exempt, jusqu'à ce qu'on eût découvert *Sorel*, que l'on attrapa au bout d'un mois, & qui avoua tout sans se faire beaucoup prier. C'en fut assez pour faire enfermer l'abbé Rollet à la bastille, où il eut le temps de languir & de maudire son imprudente curiosité. A force d'y songer, il trouva moyen de tromper, d'une maniere bien ingénue, la vigilance des gens de la Bastille. Il fut par hasard que les pains entiers que les prisonniers rendoient aux portes-clefs, quand ils n'avoient pas faim, tournoient au profit de ces derniers, & qu'ordinairement ils les reverdoient aux soldats de la garnison du château. L'abbé Rollet fit adroitement une ouverture à un pain entier, écrivit un petit billet à madame de Ranci, qui avoit une grande amitié pour lui, & le fourra à tout hasard dans ce pain, bouchant le trou si adroitement, que l'ouverture étoit imperceptible. Son bonheur voulut que ce pain fût vendu à un soldat, qui, en le coupant, y trouva le billet, & le porta à son adresse, s'attendant à une bonne récompense. Cette heureuse idée eut son effet. Madame de Ranci, aussi bienfaisante que spirituelle & jolie, intrigua tant qu'elle obtint la liberté de l'abbé Rollet, qui depuis n'eut plus envie d'acheter de livres venant de Hollande. Quant au prêtre *Sorel*, c'étoit un misérable qui méritoit son sort. Etant curé en campagne, il avoit abandonné

M

sa paroisse pour s'enfuir en Angleterre avec une fille qui le quitta à Londres. Il passa quelque temps en Hollande, vivant aux dépens des ambassadeurs étrangers; enfin, il eut l'effronterie de revenir à Paris, où son commerce clandestin de livres prohibés le conduisit à la Bastille pour le reste de ses jours. Il y devint fou; sa démence consistoit à se croire sans cesse à la veille d'être pendu; il se jettoit à genoux, demandoit la bénédiction aux porte-clefs, & leur faisoit entonner le *Salve*. Au bout de plusieurs années, il devint tellement furieux, qu'il fallut le séquestrer totalement & même l'enchaîner. Il y pérît de misère, dans un cachot, autant de faim que de maladie. Il étoit originaire de Leri, près du Pont de-l'arche en Normandie, & fils d'un fermier qui eut beaucoup mieux fait d'en faire un bon laboureur qu'un mauvais prêtre.

## X X I.

*Pierre de la Porte*, d'abord porte-manteau de la reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, puis maître d'hôtel & premier valet-de-chambre de Louis XIV, fut renfermé à la Bastille par le cardinal de Richelieu, & n'en sortit qu'après avoir beaucoup souffert. Il s'étoit attaché inviolablement à la reine, & fut le seul ministre des in-

trigues & des correspondances qu'elle entretenoit secrètement en Angleterre & en Espagne, alors ennemis de la France; il connoissoit parfaitement combien le métier qu'il faisoit pouvoit devenir dangereux pour lui, mais son attachement pour la reine le fit passer par-dessus toute considération particulière; il ne sortit de la Bastille que lorsque Louis XIII se fut réconcilié avec la reine & qu'elle fut devenue enceinte. De là, il fut envoyé en exil à Saumur, où il resta jusqu'en 1643, temps auquel le roi étant mort, la reine le rappella à la cour, lui fit quelque bien, & le disgracia ensuite sans le moindre fondement, excitée par le cardinal Mazarin. Si jamais personne éprouva la vérité de cet axiôme, *qu'il n'y a qu'ingratitude à attendre des grands*, c'est assurément M. de la Porte; il avoit risqué sa fortune & sa vie pour les intérêts de la reine; & au moment où il devoit naturellement espérer des grâces & des récompenses, il se vit obligé de vendre sa charge & de se retirer.

Le cardinal de Richelieu, qui se connoissoit en hommes, & qui favoit parfaitement distinguer ceux dont les lumières & le courage étoient capables de vaincre certaines difficultés, eut grande envie d'attacher M. de la Porte à son service; il étoit bien sûr qu'il étoit le ministre affidé de la reine; il fit tous ses efforts pour le gagner; il chercha à l'épouvanter & à le convaincre;

enfin , n'ayant pu lui rien faire avouer , il ne put s'empêcher d'admirer la constance & la fermeté de ce serviteur fidèle ; & l'on voit , par ce qui est rapporté dans les mémoires du temps , qu'il ne croyoit pas en avoir un seul de cette trempe.

Le récit de M. de la Porte lui-même est trop intéressant pour ne pas trouver place ici.

» Après bien des soupçons sur les intelligences de la reine en Espagne , & sur la part que j'y avois , le roi eut enfin quelques avis plus certains qui causerent ma disgrâce & ma prison .

» Sa majesté , qui étoit à Saint-Germain , manda à la reine , qui étoit à Paris depuis quelques jours , de se rendre à Chantilli . Elle partit sur le champ , en m'ordonnant de rester à Paris jusqu'à l'arrivée de quelques lettres qu'elle attendoit , & m'en donna une pour M. de la Thibaudiere , qui devoit la porter à madame de Chevreuse à Tours .

» Après le départ de la reine je trouvai la Thibaudiere dans la cour du Louvre , à qui je voulus remettre la lettre que j'avois en poche : mais il me pria de la garder jusqu'au lendemain ; ce qui m'a fait soupçonner depuis qu'il avoit eu vent que je serois arrêté ce jour-là .

» En sortant de la cour du Louvre , j'allai voir M. de Guitaut , capitaine aux gardes , où je restai jusques à six heures du soir . En m'en allant , je

vis un carrosse à deux chevaux , dont le cocher étoit habillé de gris , arrêté au tournant de la rue des vieux Augustins & de la rue Coquilliere ; & , comme je passois entre le coin de la rue & le carrosse , un homme , que je ne pus voir parce qu'il me prit par derriere , me mettant les mains sur les yeux , me poussa vers le carrosse , & en même tems je me sentis enlevé par plusieurs mains , qui après rabattirent les portieres , en sorte que je ne pus voir qui m'arrêtroit , ni où l'on me menoit . Enfin le carrosse s'arrêta , & je reconnus la Bastille , ainsi que celui qui m'y conduisoit , lequel étoit Goular , lieutenant des mousquetaires , accompagné d'une douzaine de satellites .

» A la descente du carrosse on me fouilla , & l'on trouva cette lettre de la reine que la Thibaudiere n'avoit pas voulu recevoir : on me demanda de qui elle étoit ; je dis à Goular qu'il connoissoit bien le cachet des armes de la reine , & que c'étoit pour madame de Chevreuse , à qui la reine ne faisait aucun mystere d'écrire . On me fit ensuite passer le pont & entrer dans le corps-de-garde , entre deux haies de soldats de la garnison qui avoient la mèche allumée & se tenoient sous les armes , comme si j'eusse été un criminel de lèze-majesté .

» Je fus une demi-heure dans ce corps-de-garde pendant qu'on me préparoit un cachot , qui fut celui d'un nommé Dubois , qui en avoit été tiré de-

puis peu pour aller au supplice , parce qu'il avoit trompé le cardinal , à qui il avoit promis de faire de l'or . Arrivé au cachot , on me déshabilla pour me fouiller une seconde fois ; ensuite on apporta un lit de sangle pour moi , & une paillasse pour un soldat qu'en enferma aussi dans le même lieu , une terrine pour nos nécessités naturelles , & l'on ferma sur nous les portes .

» Pendant ce tems le cardinal , qui vouloit faire bien du bruit pour peu de chose , envoya au plus vite un détachement de cavalerie vers Orléans , pour en imposer à tout le monde , comme s'il eût été question d'une grande conspiration contre l'état . Cette démarche fit peur à madame de Chevreuse , qui se retira en Espagne , sans songer combien cette fuite faisoit tort à la reine .

» Je subis plusieurs interrogatoires où je tins ferme , résolu de ne jamais compromettre la reine , quelque chose qui en pût arriver . Le cardinal , voyant qu'on ne pouvoit rien me faire avouer , prit le parti de m'interroger lui-même . D'abord il me dit qu'il n'y avoit plus lieu pour lui de nier une chose dont il étoit bien instruit , puisque la reine l'avoit avouée au roi & à lui ; mais qu'il vouloit avoir aussi mon aveu . Sur ma réponse que je dirois tout ce que je savois , il m'interrogea sur toutes les correspondances de la reine : je niai tout fermement ; il se mit en colere , me menaça , se radoucit , pro-

mit de faire ma fortune , enfin n'épargna rien pour me faire parler ; mais , n'aboutissant à rien de ce qu'il avoit en vue , il me renvoya dans mon cachot .

» Au bout de six semaines je fus tiré du cachot & mis dans une chambre ordinaire . J'appris par les soins de mademoiselle de Haute-Fort que le roi & la reine s'étoient réconciliés , & même que leurs majestés , revenues à Paris , avoient couché ensemble . Comme c'est de cette fois-là que la reine devint grosse de Louis XIV , on pouvoit l'appeler le fils de mon silence , aussi-bien que des prières de la reine & des vœux de toute la France .

» On m'accorda ensuite la liberté de la promenade sur les tours , & la conversation avec quelques prisonniers . Ce petit bien-être raccommoda un peu ma santé .

» Enfin arriva le jour de ma sortie de la Bastille , où je demeurai neuf mois , jour pour jour , comme dans le sein de ma mère , avec cette différence qu'elle ne fut point incommodée de cette grossesse , dont j'eus seul toutes les douleurs . La reine étant à mi-terme , & ayant senti remuer son enfant , elle demanda ma liberté , & l'obtint , à condition que j'irois en exil à Saumur , & que je n'en sortirois point sans un ordre du roi .

» Le 12 mai de l'an 1638 M. le Gras , secrétaire des commandemens de la reine , avec un

commis de Chavigny, vint me faire signer la promesse que je faisois au roi d'aller à Saumur à cette condition ; je signai, & le lendemain je sortis de la Bastille.

» Ainsi le premier coup de pied du roi me fit ouvrir toutes les portes de ce château royal, & m'envoya à plus de quatre-vingt lieues au-delà. Je restai huit jours à Patis pour mes affaires ; avant de partir pour Saumur, M. le cardinal me fit demander si je voulois me donner à lui, me promettant plus que je ne pouvois espérer ; mais je ne jugeai pas à propos d'accepter ses offres. Je me rendis donc à mon exil, où je ne m'établis pas d'abord pour un long séjour : car on m'avoit toujours fait espérer que je retournerois à la cour aussi-tôt que la reine seroit accouchée ; mais les affaires changerent de face, & la reine eut assez de peine à se conserver elle-même contre ses ennemis, qui n'étoient pas moins puissans qu'avant sa grossesse.

» Enfin le cardinal étant mort & le roi aussi quelque tems après, je revins auprès de la reine. »

### X X I I.

Le sieur *de Bure*, libraire de Paris, distingué dans sa profession, a été mis dernièrement à la Bastille, pour un sujet qui paroîtra bien mince  
Le souverain (*Mém. de M. Ling.*) juge à pro-

pos d'introduire dans la librairie une police nouvelle ; une loi ordonne que certains livres seront *estampillés*, c'est-à-dire, marqués d'un certain signe qui devoit leur donner de certains droits. Jusques-là tout alloit bien, au moins pour ceux à qui l'*estampillage* devoit valoir beaucoup d'argent.

Mais un ordre particulier enjoint au sieur de Bure d'appliquer lui-même l'*estampille*, de se rendre le ministre manuel ; l'exécuteur de cette opération : il y voit la ruine infaillible de plusieurs familles de la communauté dont il est le chef : il croit sa conscience intéressée, ainsi que son honneur à s'excuser ; il offre sa démission, afin que l'emploi qui lui répugne passe sans bruit dans des mains plus dociles. On ne reçoit point sa démission ; on lui répète deux fois, trois fois, l'ordre fatal, *estampillez ou bien....* Il persiste à se défendre ; on accomplit l'alternative, on le met à la Bastille, & voilà un criminel d'état.

### X X I I .

En 1766, un professeur de Rhétorique du collège de .... nommé M. L.....t, parlant un jour avec indignation de la barbare imbécillité des juges d'Abbeville, qui venoient de condamner le jeune chevalier de la Barre au supplice

le plus terrible , pour une peccadille qui méritoit tout au plus une légère réprimande , & enveloppant dans la chaleur de son discours les quinze conseillers du parlement de Paris , qui eurent la lâcheté atroce de confirmer la sentence des ânes d'Abbeville , fut écouté par un misérable duquel il ne se défioit pas . Cet homme vil étoit le parasite ordinaire de l'évêque de .... Il se fit un plaisir malin de rapporter au prélat les paroles du professeur , les envenima encore , & anima tellement le sacré *Bishop* , en lui faisant entendre que la Sainte Eglise elle-même étoit compromise , qu'il lui persuada d'employer son crédit pour châtier un peu l'indiscret orateur . En effet , à force d'intrigues & de femmes perdues qui s'en mêlerent , on extorqua une lettre de cachet , & un beau-jour on vint s'emparer de M. L....t , qui ne s'attendoit à rien moins qu'à cette distinction ministérielle . On le conduisit à la Bastille où pendant dix-huit mois de retraite , il eut le tems de concevoir que quand un tribunal souverain fait une sottise , un particulier , qui n'a pour lui que le bon sens , a très-grand tort d'en relever l'injustice , sur-tout quand l'affaire touche un peu la horde ecclésiastique . Cé fut à un ministre aussi humain qu'éclairé que M. L....t dut sa liberté ; le clergé s'y opposoit ; & les juges ignares , couverts d'opprobre & de con-

fusion , auroient volontiers donné la moitié de leur fortune , pour ensévelir à jamais ce vigoureux témoin de leur turpitude.

X X I V.

Le dépôt de la Bastille contient plusieurs malles de papiers de feu M. le duc de Vendôme , qui concernent son histoire & celle des guerres d'Espagne , d'Italie & de Flandres : ces papiers furent saisis sur son fils naturel qui étoit son légataire , lequel étant soupçonné d'avoir composé la brochure intitulée *les trois Marie* , fut renfermé d'abord à la Bastille & transféré dans la suite à Vincennes , où il est mort. Ces papiers sont dans un lieu humide , ils ne tarderont pas à être pourris ou rongés des vers , s'ils ne le sont déjà ; & la postérité sera privée de ces matériaux précieux & uniques en leur genre.

Louis-Joseph duc de Vendôme , de Mercœur , d'Etampes & de Penthievre , général des galères , grand sénéchal & gouverneur de Provence , né le 30 juillet 1654 , fut vice-roi & généralissime des armées de Catalogne & d'Espagne depuis 1685 , jusqu'au commencement de ce siècle. En 1702 il passa au commandement des armées d'Italie , où il battit le prince Eugène & les impériaux ; en 1707 il fit la campagne de Flandres ; trois

ans après il retourna en Espagne , où il mourut à Vinaros le 11 juin 1712. Cet homme célèbre par ses exploits militaires , qui avoit le roi Henri IV pour Bisayeul , ne laissa d'autre postérité qu'un fils naturel qui mourut à Vincennes , après une longue prison , pour une misérable brochure que peut-être il n'avoit pas faite ; les prétendues preuves qu'on en a n'étant rien moins qu'évidentes.

---

Dans un des numéros du *Courrier de l'Europe* de cette année , on trouve l'annonce d'un livre ayant pour titre : *Réfutation des mémoires de M. Linguet*. L'auteur , quel qu'il soit , semble vouloir dire que M. Linguet n'a pas été fidèle dans le tableau qu'il a donné du régime de la Bastille. Ce livre n'ayant pas encore paru , nous ne pouvons juger sur quels fondemens l'écrivain de cette nouvelle production s'appuie , pour prouver que M. Linguet a dit trop , ou trop peu. — Seroit-ce par hasard une apologie de la Bastille , ainsi que le titre semble l'insinuer ? Cela seroit vraiment curieux. Ce seroit une piece à mettre à côté de l'apologie de la Saint-Barthelemy , qu'un fanaticque ignorant a osé faire il y a quelques années.

Si ce n'est qu'une satyre contre M. Linguet , l'auteur nous paroît fort peu généreux de l'attaquer sur ses mémoires. M. Linguet a d'autres

côtés qui prêtent assez facilement à la critique ; mais relativement à sa détention , il n'est personne parmi les honnêtes gens qui n'ait été indigné de cet affront fait à la justice , à l'humanité ; & si l'on peut reprocher quelque chose à ses mémoires sur la Bastille , c'est d'être trop peu vigoureux , de ne pas révéler d'une manière plus forte , plus énergique , le crime de ceux qui le persécutent , & sur-tout de n'avoir pas assez approfondi l'histoire & le régime de cet odieux château , la honte du gouvernement françois.

Soutenir que la Bastille est une chose utile & indispensable en France , seroit l'acte d'un vil esclave du despotisme ; & l'instigateur d'une pareille assertion seroit digne de la haine & du mépris de toutes les ames honnêtes.

## L E T T R E

*A l'Auteur des Remarques historiques sur la  
Bastille.*

Londres, ce 1 juillet 1783.

M O N S I E U R ,

Tout le monde achette les mémoires de M. Lin-guet sur la Bastille , & bien des personnes en désirent d'autres. L'accueil que fait , comme par instinct , tout homme que l'habitude du joug n'a point abruti , à une description dont le lecteur le plus indulgent ne peut se dissimuler les défec-tuosités , est un gage de celui qui attend votre ouvrage.

Je ne doute pas , monsieur , que les anecdotes que votre zèle vous a fait rassembler pour battre en brêche ces magasins du crime , ces oreilles modernes de l'ancien tyran de Syracuse , ne fassent gémir tous vos lecteurs sur le sort de tant d'hommes immolés à de sombres jaloufies , à de se-crettes vengeances , & même souvent aux capri-ces de ces *locustes pestiférés* , qui , sous le nom d'exempts de police , aiment mieux faire périr

mille honnêtes citoyens que de retourner les mains vuides , & punissent sans remords l'innocent de leur propre mal-adresse.

Mais , monsieur , dans une matière comme celle-ci , il ne suffit pas d'exciter la commisération pour les victimes & l'indignation contre les bourreaux ; il faut encore dévoiler toute la perfidie qui sert de base aux manœuvres des nouveaux *Rhadamantes* ; il faut les suivre pas à pas dans les cavernes obscures cette prison , théâtre de leur scélératess ; il faut exciter contre ces lieux d'horreur & d'opprobre le cri de l'humanité entière.

Qu'il est facile à un homme en place de surprendre la crédulité de celui qui attend de lui quelque faveur ; & qu'il lui est aisé de le rendre dupe de sa propre confiance ! Plus celui-là met d'art à feindre qu'il respecte les droits de l'humanité , plus la confiance de l'autre est tranquille , & plus la perfidie du premier est à couvert.

Je vais , monsieur , vous faire part de quelques traits récents , dont peut-être , dans votre retraite littéraire , vous n'aurez pas été parfaitement instruit. Il est bon que la génération présente & future ait quelqu'idée de la manière de procéder de certaines gens. Lisez & jugez.

## I.

Un ministre de la marine , renommé pour sa ladrerie , mais réveillé tout-à-coup de la stupeur de la lésine par la crainte de perdre sa place , songe à un certain d'*Anouille* , un de ces piliers d'anti-chambre propres à toutes mains . « Ces » diables d'anglois me désolent , lui dit-il , ils » savent tout ce que nous faisons ici . Quelqu'un » de mes coquins de commis a des intelligences » dans les bureaux de Londres . Tenez , voilà » une lettre de 5600 louis , allez-vous-en flairer » dans *Cleveland - Row* , & mettez - moi sur la » voie . »

Le famélique d'*Anouille* , tout extasié , se tâte d'abord lui-même : puis se voyant spiritualisé par la vertu des paroles ministérielles , il saisit le papier talismanique & part ; ne doutant pas qu'un éveillé de Versailles n'ait bientôt fait jaser quelques butors d'anglois ; malheureusement il trouve au gîte un renard ; ses finesse sont bientôt décousues ; la crainte des messagers d'état dissipent ses illusions , & atteint de frayeurs plus que paniques , il regagne au plus vite le quai de la ferraille .

» Quoi , mauvais serviteur , lui dit le ministre en le revoyant , tu ne me rapportes ici

» ici ni de quoi faire pendre quelqu'un , ni  
» l'argent que je t'ai donné ! Qu'on le laisse  
» & qu'on le jette dans les ténèbres extérieures . »  
Aussi-tôt fait que dit ; d'Anouille y est & y restera encore long-tems.

I I.

Depuis quelque tems la médifance & la calomnie exerçoient leur rage contre une reine jeune & belle , à qui l'éclat de son rang & peut-être la franchise de son caractere ne laissoient pas appercevoir que le trône lui-même , environné de l'amour & de l'estime du peuple , n'est pas à l'abri des traits de la malignité.

Sur l'existence de quelques écrits circulans dans le monde méchant , Jacquet est nommé pour allet à la découverte ; il achete & rapporte des éditions entieres. Les suppôts de la police , jaloux de ses succès , l'accusent d'être lui-même le libelliste & le distributeur . ( Le pauvre diable fait à peine signer son nom . ) Il est arrêté & précipité dans le puits royal.

Eh bien , M. , c'est le captureur de ce malheureux , c'est ce même familier de l'inquisition gallicane , c'est ce même B..... nommé Receyeur , qui est venu à Londres ce mois de mars dernier pour y établir un bureau d'espion-

nage. Jugez de la justesse de ses combinaisons & des succès qu'il en devoit attendre , par les coopérateurs qu'il s'assocloit.

Il y a dix ou douze ans qu'un fugitif de France , ne sachant de quel bois faire flèche , après avoir épuisé la ressource d'un libelle qu'il avoit intitulé *Le Gasetier cuirassé* , imagina de mettre à contribution la Belle *Ange* , qui régnoit alors en France. Pour jouer à coup plus sûr , il avoit introduit dans les *Mémoires secrets d'une femme pub...* un personnage qui n'enduroit pas aussi gaiement le *populus me sibilat*. On envoia *Receveur* pour attirer le libelliste dans un piège quelconque , & l'emmener à Paris ; mais le mal-adroit manqua son coup , & fut trop heureux d'échapper à la fureur de la populace qui vouloit le mettre en pièces ; il lui en prit une si vive peur que son cerveau se dérangea , & qu'il a fallu lui administrer quelque tems le régime pour les foûx.

Quant à l'écrivain , il s'en tira selon ses vues ; un autre négociateur non moins vil arriva , & conclut , pour avoir son griffonnage , un marché de 1500 guinées comptant , avec 200 autres de pension viagere.

Revenu à Londres au mois de mars dernier , le chevalier *Receveur* ( car ce misérable est décoré d'une croix bien indignement profanée )

crut pouvoir profiter de l'esprit de coalition qui avoit gagné toutes les têtes , sur les bords de la Tamise ; il s'adresse à celui même qu'il avoit voulu enlever il y a dix ans : « Donnons-nous la main , » lui dit-il ; il y a ici des coquins de griffon- » neurs que votre exemple alléche , tendons nos » toiles ensemble , & que toutes ces mouches » qui nous fatiguent viennent s'y prendre . »

Je le veux bien , répond l'homme aux cuirasses , mais en attendant la croix de Saint-Louis , je vous préviens que je vais être arrêté pour 60 guinées que je dois à un marchand tapissier . — « A cela ne tienne , dit l'autre , allons nous- » en chez mon banquier , nous prendrons sur » ma lettre de crédit de quoi faire faire cet im- » portun. Mais avant tout , découvrez-moi qui » est l'auteur de cette polissonnerie des *Petits* » *soupers de l'Hôtel de Bouillon*. Ce coquin a écrit » deux fois à Paris , j'ai ses lettres , il faudroit » se procurer de l'écriture de tout ce qu'il y a » ici de François suspects , afin de confronter . »

Le premier auquel on s'arrêta fut un nommé Mauricon , qui , après avoir joué des farces dans quelques bureaux de Paris , est venu inviter les gens de Londres à des soliloques en guise d'opéra-Bouffon , à une demi-guinée par tête .

Le Gazetier cuirassé , ne sachant comment s'y prendre pour avoir de son écriture , dit à un cer-

tain La Fite de dire à un certain Jombert qu'il y avoit cinq guinées à gagner pour celui qui rapporteroit réponse à une lettre qu'on lui donneroit pour Mauricon.

Jombert va conter le cas à un certain Dupuis, qui se met en tête de gagner les cinq guinées, & fabrique sans scrupule l'écriture désirée.

Le vieux Goudar, satellite de Receveur, soupçonne la fraude, & rencontrant par hasard un jour au parc Saint-James le célèbre Philidor, ami de Mauricon, il lui propose l'affaire, persuadé que ce moyen sera plus sûr. — Volontiers, dit le musicien, je vais chercher Mauricon, il écrira sous ma dictée. — Eh non ! reprend Goudar, il ne faut pas que Mauricon sache de quoi il s'agit. — Laissez-moi faire, dit Philidor en se moquant de lui, je vais vous l'avener.

Pendant ces altercas, on distribuoit & on affichoit dans les rues de Londres un billet d'alarme, pour rendre le peuple attentif sur les desseins de Receveur (1). Comme dans ce billet on parloit

(1) Voici la substance de ce billet d'alarme.

*To cin contre des espions françois, & avis aux étrangers qui n'aimeroient pas d'aller pourrir à la Bastille.*

Les braves & généreux Bretons sont avertis qu'il y a ici deux espions de la police de Paris, logés dans la Cité, & quelques-uns de leurs satellites dans les environs de

de trois ouvrages, dont deux n'étoient pas encore imprimés, La Fite imagina de jouer notre homme de police, & de le mettre à contribution. En conséquence, il feint de connoître l'auteur des libelles, suppose avec lui des entrevues à la campagne, & propose un marché à conclure pour l'acquisition des manuscrits & des figures. Cela donna lieu à une négociation où M. de Monstier, ministre de France, fut compromis, & qui a pensé couvrir de ridicule l'administration elle-même.

Enfin le tems s'étant écoulé vainement, M. le comte d'Adhemar arrivé à Londres a fait venir Receveur. — As-tu trouvé ce que tu cherchois, lui demande l'ambassadeur? — Non, monseigneur. — Eh bien, cela étant, décampe, & qu'après demain tu ne sois plus à Londres.

---

Saint-James ; lesquels font le guet, jour & nuit, munis de bâillons, de menottes & de poignards, dans le dessein d'enlever & transporter en France les auteurs & éditeurs des ouvrages suivans :

*Les amours & aventures du vizir Vergen\*\*\*.*

*Les petits soupers de l'hôtel de Bouillon.*

Le premier n'est pas encore imprimé. Le dernier l'a été à Bouillon & est actuellement en vente dans Saint-Jamestreet, &c. &c. &c.

Le chef de ces espions est un certain Receveur, portant croix de Saint-Louis, qui a paru ici il y a dix ans, chargé d'une semblable commission, & contre lequel les papiers publics ont publié, dans le tems, des avis.

Voilà du moins un homme de qualité qui sent ce qu'il doit à son rang, à sa dignité & à la nation, chez laquelle il a fait naître l'estime & la plus haute considération pour lui.

Mais qu'est venu faire ce *Receveur*? Comment la police parisienne, qui passe pour si déliée, a-t-elle pu employer un lourdaut de cette espece, qui n'a pas même les premiers élémens de son infame métier? Son objet étoit d'étouffer des écrits scandaleux qui intéressent, dit-on, des personnes augustes, & il divulgue son secret à des gens qui en prennent plaisirnent occasion de le jouer. Quel dommage que le peuple de Londres n'ait pas fait justice de cet excrément décoré! Ah! puisse-t-il y revenir une troisième fois! Sa figure aujourd'hui bien connue le décelera, & il ne s'en tirera pas à si bon marché.

O monarque des lys! ô vous l'idole des françois & si digne de l'être! ô Louis XVI, objet de l'amour de vos peuples, & de l'estime des nations étrangères, que la main de votre justice saisisse le monstre des délations qui infeste les avenues de votre trône auguste; qu'elle l'écrase contre la pierre d'infamie, & que chacun en passant mette le pied sur ce reptile pestilenciel! alors vos sujets seront tous ce qu'ils doivent être.

Je suis, Monsieur, Votre &c. &c.

P. S. Depuis le départ de *Receveur*, il a paru dans la gazette de Leide du 13 juin dernier, l'article suivant : *De Paris*. « Un de nos premiers & plus intelligens inspecteurs de police, » est parti d'ici il y a quelque tems avec trois » exempts. On les dit chargés d'une commission » fort délicate au-delà des mers ; ce qui est certain, c'est que leur voyage fera de quatre mois » au moins. »

Si cet article regarde la belle expédition de *Receveur* à Londres, on peut prendre quelqu'idée de la sublime intelligence du faquin qui nous a honorés de sa courte visite. C'est bien de lui qu'on peut dire :

Rare & sublime effort d'une imaginative  
Qui ne cede en vigueur à personne qui vive.



12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100  
101  
102  
103  
104  
105  
106  
107  
108  
109  
110  
111  
112  
113  
114  
115  
116  
117  
118  
119  
120  
121  
122  
123  
124  
125  
126  
127  
128  
129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139  
140  
141  
142  
143  
144  
145  
146  
147  
148  
149  
150  
151  
152  
153  
154  
155  
156  
157  
158  
159  
160  
161  
162  
163  
164  
165  
166  
167  
168  
169  
170  
171  
172  
173  
174  
175  
176  
177  
178  
179  
180  
181  
182  
183  
184  
185  
186  
187  
188  
189  
190  
191  
192  
193  
194  
195  
196  
197  
198  
199  
200  
201  
202  
203  
204  
205  
206  
207  
208  
209  
210  
211  
212  
213  
214  
215  
216  
217  
218  
219  
220  
221  
222  
223  
224  
225  
226  
227  
228  
229  
230  
231  
232  
233  
234  
235  
236  
237  
238  
239  
240  
241  
242  
243  
244  
245  
246  
247  
248  
249  
250  
251  
252  
253  
254  
255  
256  
257  
258  
259  
260  
261  
262  
263  
264  
265  
266  
267  
268  
269  
270  
271  
272  
273  
274  
275  
276  
277  
278  
279  
280  
281  
282  
283  
284  
285  
286  
287  
288  
289  
290  
291  
292  
293  
294  
295  
296  
297  
298  
299  
300  
301  
302  
303  
304  
305  
306  
307  
308  
309  
310  
311  
312  
313  
314  
315  
316  
317  
318  
319  
320  
321  
322  
323  
324  
325  
326  
327  
328  
329  
330  
331  
332  
333  
334  
335  
336  
337  
338  
339  
340  
341  
342  
343  
344  
345  
346  
347  
348  
349  
350  
351  
352  
353  
354  
355  
356  
357  
358  
359  
360  
361  
362  
363  
364  
365  
366  
367  
368  
369  
370  
371  
372  
373  
374  
375  
376  
377  
378  
379  
380  
381  
382  
383  
384  
385  
386  
387  
388  
389  
390  
391  
392  
393  
394  
395  
396  
397  
398  
399  
400  
401  
402  
403  
404  
405  
406  
407  
408  
409  
410  
411  
412  
413  
414  
415  
416  
417  
418  
419  
420  
421  
422  
423  
424  
425  
426  
427  
428  
429  
430  
431  
432  
433  
434  
435  
436  
437  
438  
439  
440  
441  
442  
443  
444  
445  
446  
447  
448  
449  
450  
451  
452  
453  
454  
455  
456  
457  
458  
459  
460  
461  
462  
463  
464  
465  
466  
467  
468  
469  
470  
471  
472  
473  
474  
475  
476  
477  
478  
479  
480  
481  
482  
483  
484  
485  
486  
487  
488  
489  
490  
491  
492  
493  
494  
495  
496  
497  
498  
499  
500  
501  
502  
503  
504  
505  
506  
507  
508  
509  
510  
511  
512  
513  
514  
515  
516  
517  
518  
519  
520  
521  
522  
523  
524  
525  
526  
527  
528  
529  
530  
531  
532  
533  
534  
535  
536  
537  
538  
539  
540  
541  
542  
543  
544  
545  
546  
547  
548  
549  
550  
551  
552  
553  
554  
555  
556  
557  
558  
559  
550  
551  
552  
553  
554  
555  
556  
557  
558  
559  
560  
561  
562  
563  
564  
565  
566  
567  
568  
569  
570  
571  
572  
573  
574  
575  
576  
577  
578  
579  
580  
581  
582  
583  
584  
585  
586  
587  
588  
589  
590  
591  
592  
593  
594  
595  
596  
597  
598  
599  
600  
601  
602  
603  
604  
605  
606  
607  
608  
609  
610  
611  
612  
613  
614  
615  
616  
617  
618  
619  
620  
621  
622  
623  
624  
625  
626  
627  
628  
629  
630  
631  
632  
633  
634  
635  
636  
637  
638  
639  
640  
641  
642  
643  
644  
645  
646  
647  
648  
649  
650  
651  
652  
653  
654  
655  
656  
657  
658  
659  
660  
661  
662  
663  
664  
665  
666  
667  
668  
669  
660  
661  
662  
663  
664  
665  
666  
667  
668  
669  
670  
671  
672  
673  
674  
675  
676  
677  
678  
679  
680  
681  
682  
683  
684  
685  
686  
687  
688  
689  
690  
691  
692  
693  
694  
695  
696  
697  
698  
699  
700  
701  
702  
703  
704  
705  
706  
707  
708  
709  
700  
701  
702  
703  
704  
705  
706  
707  
708  
709  
710  
711  
712  
713  
714  
715  
716  
717  
718  
719  
710  
711  
712  
713  
714  
715  
716  
717  
718  
719  
720  
721  
722  
723  
724  
725  
726  
727  
728  
729  
720  
721  
722  
723  
724  
725  
726  
727  
728  
729  
730  
731  
732  
733  
734  
735  
736  
737  
738  
739  
730  
731  
732  
733  
734  
735  
736  
737  
738  
739  
740  
741  
742  
743  
744  
745  
746  
747  
748  
749  
740  
741  
742  
743  
744  
745  
746  
747  
748  
749  
750  
751  
752  
753  
754  
755  
756  
757  
758  
759  
750  
751  
752  
753  
754  
755  
756  
757  
758  
759  
760  
761  
762  
763  
764  
765  
766  
767  
768  
769  
760  
761  
762  
763  
764  
765  
766  
767  
768  
769  
770  
771  
772  
773  
774  
775  
776  
777  
778  
779  
770  
771  
772  
773  
774  
775  
776  
777  
778  
779  
780  
781  
782  
783  
784  
785  
786  
787  
788  
789  
780  
781  
782  
783  
784  
785  
786  
787  
788  
789  
790  
791  
792  
793  
794  
795  
796  
797  
798  
799  
790  
791  
792  
793  
794  
795  
796  
797  
798  
799  
800  
801  
802  
803  
804  
805  
806  
807  
808  
809  
800  
801  
802  
803  
804  
805  
806  
807  
808  
809  
810  
811  
812  
813  
814  
815  
816  
817  
818  
819  
810  
811  
812  
813  
814  
815  
816  
817  
818  
819  
820  
821  
822  
823  
824  
825  
826  
827  
828  
829  
820  
821  
822  
823  
824  
825  
826  
827  
828  
829  
830  
831  
832  
833  
834  
835  
836  
837  
838  
839  
830  
831  
832  
833  
834  
835  
836  
837  
838  
839  
840  
841  
842  
843  
844  
845  
846  
847  
848  
849  
840  
841  
842  
843  
844  
845  
846  
847  
848  
849  
850  
851  
852  
853  
854  
855  
856  
857  
858  
859  
850  
851  
852  
853  
854  
855  
856  
857  
858  
859  
860  
861  
862  
863  
864  
865  
866  
867  
868  
869  
860  
861  
862  
863  
864  
865  
866  
867  
868  
869  
870  
871  
872  
873  
874  
875  
876  
877  
878  
879  
870  
871  
872  
873  
874  
875  
876  
877  
878  
879  
880  
881  
882  
883  
884  
885  
886  
887  
888  
889  
880  
881  
882  
883  
884  
885  
886  
887  
888  
889  
890  
891  
892  
893  
894  
895  
896  
897  
898  
899  
890  
891  
892  
893  
894  
895  
896  
897  
898  
899  
900  
901  
902  
903  
904  
905  
906  
907  
908  
909  
900  
901  
902  
903  
904  
905  
906  
907  
908  
909  
910  
911  
912  
913  
914  
915  
916  
917  
918  
919  
910  
911  
912  
913  
914  
915  
916  
917  
918  
919  
920  
921  
922  
923  
924  
925  
926  
927  
928  
929  
920  
921  
922  
923  
924  
925  
926  
927  
928  
929  
930  
931  
932  
933  
934  
935  
936  
937  
938  
939  
930  
931  
932  
933  
934  
935  
936  
937  
938  
939  
940  
941  
942  
943  
944  
945  
946  
947  
948  
949  
940  
941  
942  
943  
944  
945  
946  
947  
948  
949  
950  
951  
952  
953  
954  
955  
956  
957  
958  
959  
950  
951  
952  
953  
954  
955  
956  
957  
958  
959  
960  
961  
962  
963  
964  
965  
966  
967  
968  
969  
960  
961  
962  
963  
964  
965  
966  
967  
968  
969  
970  
971  
972  
973  
974  
975  
976  
977  
978  
979  
970  
971  
972  
973  
974  
975  
976  
977  
978  
979  
980  
981  
982  
983  
984  
985  
986  
987  
988  
989  
980  
981  
982  
983  
984  
985  
986  
987  
988  
989  
990  
991  
992  
993  
994  
995  
996  
997  
998  
999  
990  
991  
992  
993  
994  
995  
996  
997  
998  
999  
1000



# RÉVOLUTIONS DE PARIS,

DÉDIÉES A LA NATION.

Les grands ne nous paraissent grands,  
Que parce que nous sommes à genoux:...  
.... Levons-nous.

Du 12 au 17 Juillet 1789.

Dès qu'on sut dans cette ville le départ de M. Necker, la consternation fut générale; le peuple désespéré cherchoit un terme à ses maux, incendia plusieurs barrières, se porta en divers lieux, forma des projets incertains, tandis que les citoyens, dans un morne silence, en se consultant, laissoient échapper des larmes. Sur les cinq heures, le dimanche 12 Juillet, des citoyens assemblés au Palais-royal, envoyèrent des ordres pour fermer tous les spectacles; ce qui fut exécuté sans réplique. Cette marque d'honneur, décernée à un grand homme, fit connoître avec certitude quel étoit le degré de l'affliction publique.

L'on fut ensuite au cabinet du sieur Curtius, pour prier cet artiste de se désaisir des bustes ou portraits de monseigneur le duc d'Orléans & de M. Necker. On a porté ces bustes en triomphè, quoique décorés de crêpes, symboles de la disgrâce de ces hommes pré-

cieux (1) ; & le peuple crooit : *chapeau bas*, pour marquer sa profonde vénération ! Le cortége étoit nombreux ; il a suivi le boulevard & la rue Saint-Martin : là , les citoyens qui le composoient ont engagé un détachement de la garde de Paris à les accompagner pour maintenir le bon ordre. On a suivi la rue Saint-Martin , celles Grenetat , de Saint - Denis , les rues de la Ferronnerie , Saint - Honoré , jusqu'à la place Vendôme. Alors un détachement de Royal-Allemand a voulu faire main-basse sur le peuple ; on a lancé des pierres , les soldats se sont jettés parmi la populace ; le buste de M. Necker a été brisé , celui de Monseigneur le duc d'Orléans n'a échappé que parce qu'un dragon , d'un coup de sabre , n'a pu l'atteindre ; mais ces lâches soldats , qu'incessamment l'assemblée nationale peut licencier & déclarer infâmes , ont osé tirer sur le peuple : un garde-française , sans armes , a été tué , & quelques personnes blessées. Au même instant le prince Lambesc , leur chef , cet odieux aristocrate a paru au pont tournant des Tuilleries ; il a eu la basse cruauté de se présenter à des citoyens qui se promenoient , & qui n'avoient pour arme qu'une canne en main : là , d'un coup de sabre , & sans motif , il a abattu à ses pieds un vieillard qui se retroit avec son ami ; des jeunes gens ont voulu s'avancer , mais les soldats ont fait feu. Dès-lors chacun , saisi d'effroi , a pris la fuite ; on a entendu un coup de canon , & l'alarme s'est répandue : des citoyens désespérés sont entrés au Palais-royal , en criant : *aux armes ! aux armes !* L'on avoit déjà fait des motions

(1) On croyoit alors que Monseigneur le duc d'Orléans avoit reçu un ordre d'exil.

dans ce jardin , pour se rassembler à l'Hôtel-de-ville , sous les ordres des électeurs de la capitale ; effectivement on y a couru : un très-grand nombre de citoyens de tout rang , de tout âge , se sont armés & ont été rassemblés vers les neuf heures du soir ; ils se sont montrés en plusieurs endroits , les uns à pied , quelques autres à cheval , & notamment à la place Louis XV , où ils ont rencontré des hussards & quelques soldats de Royal-Allemand , mais il ne s'y est rien passé de remarquable. Durant cet intervalle , des gardes-françaises patriotes se sont échappées de leurs casernes malgré leurs officiers ; ils se sont portés avec intrépidité vers la place Louis XV : on peut dire qu'ils n'y ont pas couru , ils y ont volé. Un détachement de Royal-Allemand s'étoit avancé le long du boulevard , les gardes ont fait feu , les dragons ont riposté par une décharge ; mais un coup de canon tiré du dépôt des gardes , & secondé d'un feu roulant , a forcé ces étrangers de fuit précipitamment , en laissant onze des leurs , tués ou blessés sur le lieu du combat. On a rapporté leurs armes & leurs dépouilles , que l'on a regardé comme les premiers gages de la victoire.

A onze heures , plusieurs autres détachemens des braves gardes-françaises ont forcé leurs casernes , & ont marché du côté de la place Louis XV , le long des boulevards Saint-Denis & Bonne-Nouvelle. Durant la nuit on a entendu quelques coups de fusils.

Ce matin 13 , à neuf heures , on sonne le tocsin pour rassembler la bourgeoisie. Les citoyens de tout rang , de tout âge , pouvant porter les armes , se présentent dans leurs districts ; c'est la voix de la patrie , c'est l'intérêt du sang qui commande ; ce sont des

amis , des frères & soi-même qu'il faut défendre ; nos lâches oppresseurs nous y forcent : ils ont trahi leurs sermens , leurs devoirs ; à la justice ils opposent la force ; ils trompent la bonté du roi : c'est à nous de montrer que nos demandes sont équitables , & que la victoire est due à l'integre justice ; non , ce n'est point aux rampantes intrigues des cours que peut appartenir le triomphe ; le ciel en seroit irrité ! De vils courtisans , souillés de vices & d'opprobres , pourroient-ils donc être vainqueurs contre des légions de citoyens , éclairés par le flambeau de la saine philosophie , armée des droits sacrés des peuples , de la raison & de l'humanité ? Ne craignez point , nation courageuse , intrépides citoyens , la liberté vous attend !

## DÉTAILS

*Du lundi 13 Juillet.*

**L**es coups de fusils qui ont été entendus dans la nuit du dimanche au lundi , annoncés dans les détails d'hier , avoient été tirés par *les soldats de la patrie* ; c'est le titre qu'ont pris les gardes - françoises en se présentant au camp des régimens de Royal-Allemand & de Châteauvieux ; mais ceux-ci ont refusé le combat , & ces soldats ont promis de quitter les armes . Le cruel prince Lambeuf les a menacés de la corde ; ils se sont soulevés contre lui , & cet homme détesté s'est vu forcé de partir le lendemain pour Versailles .

L'assemblée nationale a envoyé une députation au roi , pour lui représenter l'état de la capitale . Le roi a répondu qu'il persiftoit dans ses intentions , d'après l'avis de son conseil .

M. Necker , après une scène fâcheuse , reçut ordre samedi , en dinant , de quitter le royaume ; il lut la lettre du roi , & acheva de dîner avec calme & sérénité . Après diné il monta dans sa voiture avec son épouse , & sans en prévenir personne ; de crainte que son départ ne causât quelqu'alarme , il se fit conduire à Saint-Ouen ; là il prit la poste & partit pour Bruxelles .

Dans la nuit du dimanche au lundi , toutes les barrières , depuis le faubourg Saint-Antoine jusqu'à celui de Saint-Honoré , ont été incendiées , & aucune marchandise n'a payé de droits d'entrée depuis ce moment .

Ce matin , la populace armée de bâtons , de poignards , de piques & de lances , s'est portée , par divisions séparées , en plusieurs endroits ; elle a formé divers projets , entr'autres celui de mettre au pillage les hôtels de nos communs ennemis ; cependant la sagesse de quelques citoyens qui s'étoient mêlés avec eux , les a contenus ; mais on s'est fait délivrer les canons des gardes & les drapeaux de la ville ; on a fouillé chez tous les armuriers , on a pris leurs armes ; chaque individu s'est déclaré soldat de la patrie , en mettant une cocarde à son chapeau . Les prisons de la force ont été ouvertes , & les prisonniers délivrés , excepté les criminels . Mais l'expédition la plus remarquable est celle faite au couvent des Lazaristes . On leur a demandé du bled ou des farines , & , dit-on , ils ont répondu , à diverses reprises , qu'ils n'en avoient que pour leur consommation . Néanmoins on a fait perquisition , & tandis que nous étions dans la disette des grains , ils en avoient des amas incroyables ; on vient d'en conduire à la halle , cinquante-

deux voitures. On ne peut se dissimuler que la populace ne se soit portée à des excès très-répréhensibles ; elle s'est enivré des vins & des liqueurs qu'elle a trouvée dans les caves , & a brisé & faggagé ce qu'elle a rencontré. Les religieux , pour se dérober à sa fureur , se sont réfugiés en d'autres lieux. Un incendie s'est manifesté dans leur grange , & n'a pas été dangereux , vu la promptitude des secours.

Pendant ces alarmes , les citoyens de tous les rangs étoient assemblés à l'hôtel-de-ville. Le comité des électeurs des trois ordres a déterminé l'établissement d'une garde bourgeoise , pour rétablir la sûreté dans la ville. Alors il s'est établi une correspondance entre ce comité , présidé par le traître prévôt des marchands , & les districts de la capitale.

Dans l'après-diné , il a été découvert au port Saint-Nicolas , un bateau chargé de poudre à canon ; il a été déchargé & mis sous la garde des citoyens.

Sur les six heures , il est entré dans Paris un convoi de bled , qui étoit destiné pour le camp du Champ-de-Mars. Ce convoi , de plusieurs voitures , a été conduit , non au camp , mais à la halle , pour être vendu aux boulangers de cette ville.

En même-temps on a appris qu'il y avoit au Bourget soixante pièces de canons , & quelques voyageurs en ont annoncé quarante à Gonesse ; en outre , on savoit qu'il y avoit cinq régimens à Saint-Denis , avec quarante pièces de canons.

Il y avoit aussi un camp au Champ-de-Mars , composé de trois régimens Suisses , & de trois de dragons & d'hussards , logés à l'Ecole Militaire. Des cantonnemens existoient à Sèves , à Saint-Cloud , aux Champs-Ely-

sées , à Meudon , aux environs de Versailles & dans plusieurs autres lieux . C'est sans doute par humanité & pour maintenir l'ordre & la paix , que l'on nous investissoit ainsi !

Il avoit été enlevé nuitamment , par ordre du ministre , de l'hôtel des invalides , six voitures d'armes ; n'ayant pu enlever le reste , nos ennemis les ont fait cacher secrètement entre la voûte de l'église & le toit ; ils les ont fait couvrir de paille , dans l'espoir qu'elles ne seront pas découvertes .

Mais un dévouement qui a paru digne d'exemple , est celui de M. le curé de Saint Etienne - du - Mont , marchant au milieu de ses paroissiens , les plus capables de porter les armes , & rétablissant par - tout l'ordre & le calme .

M. le lieutenant de police vient d'être appellé à l'hôtel - de - ville , il a assuré qu'il y avoit des approvisionnemens dans la capitale pour une quinzaine de jours ; il a promis des renseignemens nécessaires , & s'est démis de sa charge .

Ce soir la tranquillité règne dans la capitale ; les bout - geois des différens districts , secondés de quelques *soldats de la patrie* , sont sous les armes , & ont ordre de désarmer les gens sans aveu ; le tout s'exécute avec la plus grande régularité .

Nous oubliions de dire que la plupart des troupes étrangères paroissent être de nos amies ; & qu'incessamment nous attendons des secours de la province .

## DÉTAILS

*Du mardi 14 Juillet.*

LA nuit du lundi au mardi a été fort tranquille , seulement la garde bourgeoise a arrêté des gens sans aveu , au nombre de trente-quatre , qui avoient volé & causé des dégâts à la maison de saint-Lazare ; ils ont été conduits dans les prisons .

Ce matin une ordonnance des électeurs assemblés à la ville , fixe l'état de la milice bourgeoise : hier on portoit la cocarde verte & blanche ; aujourd'hui on la foule aux pieds , & l'on prend la cocarde bleue & rose ; ce sont les couleurs conformes au blason de la ville .

Les troupes campées aux Champs-Elysées ont délo-gées cette nuit ; on ignore encore le lieu de leur re-traitte .

Au lever du perfide prévôt des marchands , un ci-toyen a été déposé qu'un convoi de poudre & de plomb nous venoit d'être enlevé par les soldats campés aux en-virons de Paris ; vainement , ce citoyen récidivoit & appuyoit sa déposition de preuves authentiques , de Flesselles ne l'écoutoit point : contraint à la fin de ré-pandre , il dit négligemment en fouriant : « eh bien , il faut faire une note de tout cela ! Quel excès de patrio-tisme !

Il promettoit sans cesse de délivrer des armes & n'en délivroit point , lorsqu'enfin on se décida de mar-cher aux invalides ; l'on se présenta en nombre suffisant ; les canoniers & les soldats invalides , voyant que la résistance eût été vaine , ouvrirent les portes ; on courut

aux magasins d'armes ; on en découvrit des quantités innombrables ; on s'empara des canons ; le respectable curé de Saint-Etienne-du-Mont s'y rendit avec sa milice ; des citoyens accoururent en foule ; on prit des fusils avec acharnement , depuis dix heures du matin jusqu'au soir ; enfin , il nous est impossible de dire quel est le nombre immense des armes enlevées ; quelques personnes les font monter à vingt-six mille , sans y comprendre les pistolets , les sabres & les bayonnettes.

Pour éviter toute surprise , il a paru prudent de visiter avec soin toutes les voitures , ainsi que le couriers qui entroient ou sortoient de la capitale ; cette précaution a découvert plus d'un traître ; car on a pendu prévôtalement & sur le champ divers particuliers , convaincus de perfidies ou chargés d'infâmes missions contre les citoyens & la patrie. On a surpris des convois , dont un pour le roi , consistant en plusieurs voitures de grains ; quantité d'équipages ; deux charriots ayant la livrée de la reine & chargés d'habits de travestissemens ; nombre d'aristocrates qui alloient se réfugier dans leurs châteaux , emportant avec eux leurs trésors & leurs armes. Ces diverses confiscations ont enfin convaincu le prévôt des marchands de trahison ; il entretenoit une correspondance secrète avec nos plus cruels ennemis ; plusieurs lettres l'ont attesté , & notamment celle écrite au gouverneur de la Bastille : c'est alors que , malgré les instances , les persuasions de quelques membres du comité , qui defroient le trouver innocent , il a définitivement été déclaré coupable ; alors , on le force de quitter la place distinguée qu'il occupe , on l'oblige de descendre à la Grève , il paroît aux yeux d'une foule que la haine dirige & peut-être l'équité ; là , le calme de l'effroi suc-

cede aux mürinures : l'un s'arme d'un poignard , un autre d'un pistolet , un troisième d'un coutelas ; les coups se succèdent , déjà sa vie est terminée , & sa tête , au loin , va rouler dans la boue & la fange , tandis que son corps est livré à toutes le fureurs d'un peuple abandonné aux transports de la rage & de la vengeance.

Mais une victoire éclatante , signalée , & qui peut-être étonnera nos neveux , c'est la prise de la Bastille , en quatre heures de tems ou environ.

D'abord , on s'est présenté par la rue Saint-Antoine pour entrer dans cette forteresse , où nul homme n'a pénétré sans la volonté de l'affreux despotisme ; c'est-là que le monstre faisoit encore sa résidence. Le traître gouverneur a fait déployer l'étendard de la paix. Alors on s'est avancé avec confiance : un détachement de gardes-françaises , & peut-être cinq à six mille bourgeois armés , se sont introduits dans les cours de la Bastille ; mais six cents personnes ayant dépassé le premier pont-levis , dès-lors il l'a fait hauffer : une décharge d'artillerie a renversé plusieurs gardes-françaises & quelques soldats ; le canon a tiré sur la ville , le peuple a pris l'épouvante ; quantité d'individus ont été tués ou blessés ; mais on s'est rallié , on s'est mis à l'abri du feu ; une échelle de bayonnettes , plantées dans le mur , a facilité un brave homme d'aller scier un pieux qui enchaîne le pont-levis ; dès-lors il est tombé , l'on est parvenu au second fossé , près duquel étoient les premières victimes : pendant ce tems , on a couru chercher du canon ; l'on a attaqué du côté de l'eau par les jardins de l'arsenal ; là , on a fait un siège en forme ; on s'est avancé de divers côtés , un feu roulant n'a cessé de part & d'autre , le foyer étoit terrible ; les intrépides gardes-

françaises ont fait des merveilles. Vers les trois heures on s'est saisi du régisseur des poudres & salpêtres , que l'habit uniforme faisoit prendre pour le gouverneur de la Bastille ; il a été maltraité & conduit à la ville , où enfin il a été reconnu & mis en liberté. Mais l'action devenoit continuellement plus vive ; les citoyens s'étoient aguerris au feu ; on montoit de toutes parts sur les toits , dans les chambres ; & , dès qu'un invalide paroisoit entre les creneaux sur la tour , il étoit ajusté par cent fusiliers , qui l'abattoient à l'instant , tandis que le feu du canon , les boulets précipités , perçoint le deuxième pont-levis , & brisoient les chaînes ; en vain le canon des tours faisoit fracas , on étoit abrité ; la fureur étoit au comble , ou plutôt on bravoit la mort & le danger ; des femmes , à l'envi , nous secondeoient de tout leur pouvoir ; des enfans même , après les décharges du fort , courroient & s'élançoient çà & là pour ramasser les balles & la mitraille ; furtifs & pleins de joie , ils revenoient s'abriter & les présenter à nos soldats , qui , dans les airs , les renvoyoient porter la mort aux lâches assiégés. En vain les traîtres feignoient de se rendre , on ne croyoit plus à leurs signaux ; lorsqu'enfin peu après la brèche se forma , on courut chercher des planches pour traverser le fossé . A peine il y en eut une de posée , qu'un bourgeois s'élance , monte à l'assaut , précédé par un grenadier ; il arrive , le canon du dedans tiroit sur la brèche , il est tué ; mais le brave grenadier ne l'est pas : il protége l'entrée avec une adresse & une intrépidité incroyable ; tout canonnier qui s'avance mord la poussière ; alors on se précipite bouillant de carnage ; on fonce , on gagne l'escalier , on égorgé tout ce qui s'oppose au passage ; on saisit les prisonniers , on pé-

mettre par tout : les uns cherchent le gouverneur , les autres volent sur les tours ; ils arborent le drapeau sacré de la patrie , aux applaudissemens & aux transports d'un peuple immense. On veut avoir le perfide gouverneur ; on le découvre enfin ; deux grenadiers le saisissent : un jeune abbé , M. de la Reynie , dresse les articles de la capitulation & se rend maître de la citadelle , & emporte les clefs de la Bastille : mais un jeune bourgeois se présente ; de Launai veut se confier à lui ; il se jette dans ses bras déchiré de douleurs ; on lui arrache ses marques d'honneurs ; on le traite en infâme ; on va le traîner au milieu d'un peuple immense ; il presse le jeune homme qui le conduit , qui veut le protéger encore contre les insultes de la populace : « Ah ! lui dit-il , déchiré de » remords , j'ai trahi ma patrie ! » & les sanglots étouffent sa voix. Cependant on a déjà saisi le sous-gouverneur , le major , le capitaine des canonniers , & tous les prisonniers de guerre ; on ouvre les cachots ; on rend à la liberté des hommes innocens , des vieillards vénérables étonnés de revoir la lumiere (1). L'auguste & sainte liberté , pour la premiere fois , s'introduisit enfin dans ce séjour d'horreurs , asyle affreux du despotisme des monstres & des crimes.

Cependant on forme la marche , on sort au milieu

(1) Un vieillard respectable y étoit renfermé depuis quarante ans ; on croit que c'est l'ancien comte de Lorge. Il est inutile de dire quelle immense collection de libelles , quelle quantité de titres , de registres d'emprisonnemens , enfin de matériaux pour l'histoire , ont été trouvés dans la Bastille ; bref , à travers la multiplicité d'armes , de drapeaux , on a découvert , dit on , des machines de mort inconnues à l'homme.

d'une foule énorme ; les applaudissements , l'excès de la joie , les insultes , les imprécations lancés contre les perfides prisonniers de guerre , tout étoit confondu ; des cris de vengeance & de plaisirs partoient de tous les cœurs ; les vainqueurs glorieux & comblés d'honneurs , portant les armes & les dépouilles des vaincus , les drapeaux de la victoire , la milice mêlée parmi les soldats de la patrie , les lauriers qui leur étoient offerts de toutes parts , tout offroit un spectacle terrible & superbe. Arrivé à la Grève , ce peuple impatient de se venger n'a pas permis que de Launai , ni les autres officiers , montassent au tribunal de la ville ; il les a arraché des mains de leurs vainqueurs , les a foulé aux pieds l'un après l'autre , de Launai a été percé de mille coups , on lui a coupé la tête , on l'a portée au bout d'une lance , dont le sang ruisseloit de tous côtés. Et l'on en montroit déjà deux avant que les gardes invalides de la Bastille eussent paru. Ils sont arrivés , & le peuple a demandé leur supplice : mais les généreux gardes-françaises ont sollicité leur grâce , & à leur demande toutes les voix se sont réunies , & le pardon a été unanime.

Cette journée glorieuse doit étonner nos ennemis , & nous présage enfin le triomphe de la justice & de la liberté.

*Ce soir , il y a illumination.*

## SUITE DES NOUVELLES DE PARIS.

*Du Mercredi 15 Juillet.*

CETTE forteresse étonnante, bâtie sous Charles V, & finie l'an 1383, ce colosse effrayant, que Louis XIV & Turenne jugerent imprenable, a donc enfin été emportée d'assaut en quatre heures, par une milice indisciplinée & sans chef, par des bourgeois inexpérimentés, soutenus, il est vrai, de quelques soldats de la patrie ; enfin, par une poignée d'hommes libres ? O sainte liberté, quelle est donc ta puissance ! Le brave grenadier qui le premier se rendit maître de la brèche, reçut hier, des mains de l'assemblée des citoyens de Paris, & au nom de la nation, la couronne civique & la croix de l'ordre royal & militaire de saint-Louis, que portoit le traître gouverneur de la bastille ; récompense flatteuse & bien digne de son courage, tandis que le jeune bourgeois, *M. Templement*, qui s'étoit emparé du perfide de Launay, se vit obligé d'accepter le laurier que refusoit sa modestie, & dont une assemblée de citoyens, séante dans une maison au coin du boulevard, porte saint-Martin, voulut récompenser son courage. La nouvelle d'un événement aussi grand, aussi glorieux, répandit la joie & l'espérance dans tous les quartiers de la ville : mais une lettre surprise qu'écrivoit le traître prévôt des marchands, à l'insigne de Launay, avoit fait connoître que vers les dix heures, & dans la nuit, il devoit y avoir des trahisons & des surprises ; en conséquence, on sonna le tocsin pour que chaque citoyen fut aux armes, & que personne ne dormît dans cette

vaste capitale : des détachemens étoient allés à la découverte ; on avoit formé des barricades , des retranchemens dans tous les fauxbourgs & dans plusieurs quartiers ; les bourgeois sans armes avoient dépavé des coins de rues , & transporté des pierres & des grès dans leurs appartemens , jusques au haut des maisons ; plus de cent pieces de canon entre les mains des citoyens , avoient permis d'en placer plusieurs à toutes les portes de la ville , à toutes les avenues ; les ferruriers avoient forgé des piques , pour des hommes qui manquoient d'armes ; les plombiers avoient fondu des balles ; chacun étoit armé & retranché ; des observateurs étoient placé sur les tours pour découvrir au loin ce qui se passoit ; un seul rang de lampions bordoit les rues , sur les fenêtres du premier étage de chaque maison , & servoit à éclairer les actions des traîtres qui pouvoient se trouver parmi nous ; car certainement il y en avoit , & en très-grand nombre : c'est en cet état , que nous attendions l'ennemi . Je ne peindrai point les angoisses , la crainte , les appréhensions de chaque famille enfermée dans sa maison ; chacun selon sa timidité ou son courage , formoit des conjectures diverses . L'on n'ignoroit point qu'il y avoit aux environs de Paris , au moins trente mille hommes . Le maréchal de Broglie avoit donné ordre au colonel du régiment de Besançon , artillerie , d'attaquer la ville ; mais le patriotisme avoit saisi tous les coeurs , les soldats refusèrent d'obéir ! Néanmoins , avant minuit , l'alarme se répandit dans plusieurs quartiers ; la milice y courut de toutes parts ; on y mena promptement du canon ; quelques détachemens à cheval furent à la découverte ; & en effet , l'on apperçut dans la campagne , & en certains endroits , des hussards ,

dans d'autres des dragons ; mais il n'y eut aucun échec ; l'on prévit seulement qu'ils cherchoient des issues secrètes pour s'introduire dans la ville. Cependant, l'on croyoit que les régimens de Nassau , de Royal , & quelques autres , se hasardoient ; l'on connoissoit la témérité de leurs chefs , & vers le milieu de la nuit , l'on courut aux armes à diverses reprises , mais inutilement , l'ennemi n'osoit pénétrer ; conséquemment , la nuit se passa sans tirer un coup de fusil. Vers le matin , on ne tarda pas à savoir que les régimens campés au Champ-de Mars , avoient fui & laissé une partie de leur bagage ; on y fut , & l'on en ramena plusieurs voitures chargées de tentes , de pistolets , de manteaux & de beaucoup d'autres objets.

Le comité de l'hôtel-de ville ne se sépara point durant cette nuit , & déclara que désormais , il restoit permanent , du moins autant que dureroit le danger. Il ordonna ensuite que la Milice Parisienne alla s'emparer de diverses possessions , telles que l'Ecole royale & militaire , le trésor royal , la caisse de Poiffy , &c. , ce qui fut exécuté sans trop de difficulté , & dont on retira encore quelques avantages. Enfin , la démolition de la Bastille fut arrêtée , des milliers d'ouvriers y coururent ; ce repaire affreux de l'infernal despotisme , qui durant tant de siecles , qui tant de fois a fait frémir , a outragé l'humanité , a englouti tant de victimes innocentes , sera totalement anéanti , & à sa place sera élevé un monument à l'auguste liberté ! Horribles humains , tyrans des peuples , disparaissez , votre règne est passé !

Cependant la fortune & la victoire nous secondeoient , divers convois nous furent encore amenés ; l'or , l'argent

gent & les provisions s'accumuloient ; tous les habitans de la campagne nous servoient de leur mieux , rien n'échappoit des portes de la ville , rien n'entrroit sans des perquisitions ; le comité fit plus , il fit afficher la continuation du paiement des rentes perçues à la ville : il voulut aussi ranimer les travaux suspendus , rétablir l'ordre & la circulation des richesses ; lorsqu'un négociant de Bordeaux se présente , offre une somme de cinq cents millé livres , propose de faire entrer six mille hommes de troupes , & ne demande pour dédommagement que l'honneur distingué d'être généralissime de la milice de Paris : tant de générosité n'a point ébloui , l'on a recherché , examiné , & l'on a fini par le remercier de ses offres .  
 Nos ennemis ne cessoient pas de nous tendre des embûches ; ils espéroient encore nous surprendre par leurs lâches perfidies , pour ensuite nous charger de chaînes ; mais ne pouvant empêcher nos braves soldats des gardes de nous servir avec intrépidité , ils chercherent les moyens de leur tendre différens pièges , d'en empoisonner , dit-on , avec le pain qui leur étoit fourni dans certaine caserne ; ceux-ci l'abandonnèrent , on leur fit ouvrir des réfectoires ; alors les religieux de divers couvens prirent la cocarde , formèrent des détachemens ; & , comme au tems de la ligue & des croisades , l'on vient de voir des guerriers en frocs & en capuchons :

Mais à Versailles les représentans de la nation craignant , non sans raison , pour leur liberté & même pour leur existence (1) , ne se séparerent point durant soixante .

---

(1) L'on appréhendoit à Versailles l'arrivée de la milice de Paris & un complot affreux , un événement funeste , dit-on , en eût infiniblement été la suite ! Le ciel veilloit , sans doute ; alors sur le sort de nos sages députés !

heures ; le roi persistoit dans les résolutions de ses iniques ministres & de ses perfides conseils ; l'assemblée nationale , les déclara , *de quelque rang , état & fonction qu'ils pussent être* , responsables des malheurs présens & à venir ; elle déclara encore , que la dette nationale étant sous la sauve-garde de l'honneur & de la loyauté françoise , nul pouvoir n'avoit le droit de prononcer le mot infâme de banqueroute.

Mais la prise de la Bastille , & les malheurs qui l'avoient précédée , insprierent à M. le duc de Liancourt la résolution de se présenter chez les princes & ensuite chez le roi ; sa majesté l'écouta & ne tarda point à se transporter au milieu de l'assemblée nationale ; ce fut le mercredi sur les onze heures du matin ; là , elle rendit le calme & *l'espérance aux François* , & promit tout ce que le bonheur public exigeoit.

Bientôt un courrier , des exprès , se transporterent dans les quartiers de la capitale , pour annoncer que le roi se rendoit aux instances de son peuple , qu'il alloit reparaître parmi nous , que l'exil des ministres & des traiîtres étoit prononcé : la joie dès ce moment gagna tous les cœurs. Bientôt une députation très-nombreuse des représentans de la nation vint en confirmer la nouvelle aux citoyens de la capitale ; elle fut accueillie au bruit du canon & aux applaudissemens d'un peuple immense. *Vive la nation ! vive les députés !* fut le cri général ; on la conduisit à l'hôtel-de-ville , les rues étant bordées par la milice bourgeoise ; les députés nobles & autres sans distinction marchoient tous à pied. Des transports d'allégresse éclatoient de toutes parts ; là , on leur a présenté des couronnes civiques ; & après des assurances de paix réitérées , ils se sont rendus à l'église de

Notre-Dame , où le *Te deum* a été chanté ; de-là ils se retirerent , & se rendirent dans différens quartiers. On les fétoit ; ils étoient en quelque sorte menés en triomphe , & une illumination générale couronna la soirée.

Telle fut l'issue d'une journée , qui d'abord parut la plus dangereuse qu'ait vu la capitale depuis le siège de Paris , & qui finit enfin par la plus glorieuse qui jamais ait été inscrite dans les fastes de cette ville immense .

### DÉTAILS

*Da Jeudi 26.*

LES françois courbés depuis long-tems sous le joug de l'esclavage , dédaignant de s'instruire des droits & des devoirs de l'homme civilisé , préféroient de s'incliner devant la richesse , ou d'abaisser un front humilié & de ramper devant le pouvoir arbitraire. Accablés de fers , ils osoient dire encore nous sommes libres , tant l'orgueil , imbécille enfant de l'ignorance , est ingénieux à s'abuser ! Veut-on savoir ce qu'à produit cette foule d'écrits sur la liberté , dédaignés par les fots & révérés des hommes sages ? Que l'on examine avec quelle célérité l'ordre le plus exact , la discipline la plus sévère , se sont établis au milieu même du désordre. Est-ce là ce peuple insensé qui , au tems des Guises , s'amusoit avec des histrions & des saltinbanques , tandis qu'on assiégeoit Paris ? Les gens à prétentions , pour la plupart ineptes égoïstes , avilis sous le despotisme , regardoient les actions & les travaux de la multitude comme une calamité publique ; & c'est pourtant cette populace , méprisée des oisifs & des nuls , qui nous a sauvé de l'es-

clavage ; c'est elle qu'on a vu s'emparer des canons du régiment des gardes ; c'est elle qui , intrépidement a monté à l'assaut de la Bastille , & s'y est précipité en foule ; c'est elle qui , trouvant entre les mains du gouverneur cette infâme lettre , dans laquelle étoient contenus ces mots : *tenez bon encore quelque temps , à dix heures vous aurez du renfort* ; signé de Fléſſelles . C'est elle , dis je , c'est cette populace qui très-habilement invite le traître prévôt des marchands à paroître , & lui tranche la tête froissement ; c'est elle qui escalade le fossé de l'hôtel des Invalides , qui force les magasins d'armes , qui enleve tous les postes , & fait justice pré-votalement de celui de ses membres qui ose commettre un vol . O ! avous que le besoing n'afflige pas , heureux qui fiecle , auriez - vous ce courage & cette intégrité ? Ne vous persuaderez-vous jamais quel d'homme qui porte un habit différent du vôtre vous égale en mérite , où vous surpasser peut-être ? Mais la vanité est si trompeuse ! Enfin , malgré les paroles de paix apportées le mercredi 13 , on ne laisse pas de se mettre sur la défensive : tant de fois on s'étoit vu trompé ! D'ailleurs , on aligneroit pas que la bonté d'un prince ne suffit point pour l'exempter d'erreurs ; le flambeau de l'expériencé rarement éclaire l'entendement des rois ! A chaque instant on arrêtoit des convois ou des messages qui découvroient de nouvelles perfidies ; celui-ci avaloit un billet dont il étoit porteur , cet autre étoit un hussard déguisé , ensuite c'étoit une laitière ayant son pot au-lait plein d'or , plus loin c'étoit un seigneur travesti en cocher . De tous côtés , nos pas étoient entourés de pieges ; ceux même qui se présentoient pour nous servir excitoient justement

nos soupçons. Les troupes campées aux environs de Paris , au lieu de s'éloigner , se grossissoient encore , deux nouveaux régimens arrivèrent le matin à Saint-Denis ; un convoi de farine y fut arrêté par un ordre secret d'un homme très-connu ; le conducteur vint nous faire sa déclaration ; &c , conduit dans les rues , il obtint le rameau civique , récompense flatteuse bien due à son patriotisme. Enfin , l'hôtel de cet ambassadeur , du comte de *Mercy* , cet intime conseiller de la reine , fut pourtant investi , & tout ce qui se présentoit , visité ; ce ministre de l'empereur insinuoit , dit-on , que l'insurrection des françois ressemblloit à celle des Brabançons & devoit être traitée de même ; il ignoroit , ce politique très-humain , que des François ne se comportent pas comme des Allemands ; il ne sait pas encore , ce politique si grand , que le génie & les lumieres des peuples déterminent les loix , & non les rêves puériles & vains de ceux qui se disent les maîtres de la terre ! Cependant la nouvelle de son rappel en Allemagne , l'exil de la maison de Polignac & de ses adhérens , celui de l'abbé de Vermond , le renvoi des ministres , l'exil de plusieurs princes , le retour du ministre adoré , formoient le sujet de toutes les conversations ; l'on regardoit ces opérations comme certaines , tant elles étoient désirées ! Pourtant nos ennemis ne cessoient point leurs perfides complots. Un sergent des gardes , à la tête de deux compagnies , se présente devant la Bastille , & présume déjà sans doute qu'il va s'en rendre maître ; mais le brave officier bourgeois qui commandoit , M.... , se montre , présente les bayonnettes prêtes à fondre sur lui au même instant ; celui-ci intimidé par cette ferme contenance , ne voit d'autre parti salut-

taire qu'une prompte retraite , & sa mission fut sans succès.

Cependant , lorsque , vers le soir , un bruit sourd annonçoit que les habits du magasin des gardes avoient été enlevés secrètement , & que douze cents soldats des hussards & de Nassau s'étoient introduits dans la ville à dessein de nous surprendre , dès-lors on forma des retranchemens ; ainsi que la veille , les façades des maisons furent illuminées , la garde fut augmentée & beaucoup mieux armée que les jours précédens , tandis que les habitants de plusieurs villes , & notamment ceux de Versailles , venoient à notre secours ; ils nous apprirent , à onze heures du soir , que les troupes campées entre Paris & Versailles avoient délogées ; ce qui ne put être su généralement que le lendemain ; mais la nuit se passa sans alarmes. Nos ennemis consternés étoient dans la douleur ; le prince de Condé fuyoit de Chantilly , où il s'étoit retranché ; les ministres étoient disgraciés ; M. Foulon fit répandre le bruit de sa mort pour éviter les recherches ; les Polignacs désertoiient ; le reste de la cabale étoit confus , désespéré & incertain d'échapper à la vengeance publique.

### DÉTAILS

*Du Vendredi 17 Juillet.*

**N**Ous vîmes , enfin , lever l'aurore du beau jour de la France ; bientôt on apprend que le monarque aimé va venir parmi nous ; qu'incessamment il arrive ; la joie éclate de toutes parts ; la milice prend les armes , elle vole au-devant de son roi ; des horreurs de la guerre ,

ce peuple marchant , pour-ainsi-dire , sur les corps de deux cens citoyens égorgés ; ce peuple , qui ne respiroit avant que le carnage , qui portoit par-tout le fer & la flamme , qui du sein des traîtres arrachoit les entrailles palpitantes ; les mains encore fumantes de leur sang , ce peuple va , le front rayonnant d'allégresse , présenter à son roi , la palme de la paix ! François , quelle loyauté , quelle confiance ! O , ma nation , toi seule tu sais adorer comme tu fais te venger !

Mais enfin , une brillante jeunesse , en armes , vole sur la route où doit passer le monarque ; elle forme une cavalerie nombreuse & une infanterie plus nombreuse encore ! cent mille citoyens ce jour là portoient les armes dans la capitale ; une partie bordoient les avenues , depuis la barrière de la conférence , jusqu'à l'hôtel de ville ; vingt mille peut-être se présentoient encore pour former le cortége ; gardes-françaises , milice bourgeoise , soldats des petits-corps , gardes de Paris , gardes de la ville , tous étoient confondus , mêlés , sans distinction ; tous étoient amis ; tous étoient citoyens : mais comment se représenter une multitude immense , placée dans les rues , sur les quais , les places , aux fenêtres des maisons , sur les toits ; chacun se traitant avec douceur , avec complaisance même ; on n'y voyoit point ce tumulte , ces bouleversemens , cette irritation d'une populace contenue par des soldats à gage ; non , les riches accueilloient les pauvres avec bonté ; les rangs n'existoient plus , tous étoient égaux ! Mais ce sexe affable & charmant qui du haut des balcons , des croisées , jettoit à pleines mains des cocardes patriotiques , des touffes de rubans ondoyans dans les airs , soulevés , agités , emportés au loin & retombant enfin ,

enlevés par les armes des guerriers , qui se disputoient l'honneur d'avoir le front orné des mains de la beauté . Vers les deux heures , le cortéga s'annonce au bruit des canons ; les coups pressés se succèdent ; les seuls habitans de Versailles , quoiqu'à pied , avoient escorté le roi jusqu'aux portes de Paris ; cependant , notre cavalerie avoit été les devancier jusqu'à Sevres ; elle revient sur ses pas ; elle ouvre la marche ; elle s'avance avec ordre , au milieu des haies de citoyens impatients de plaisir & de bonheur ; arrivé à la barrière de la Conférence , M. Bailly faisant les fonctions de Maire de Paris , a présenté au roi les clefs de la ville , en lui disant : *Sire , ce sont les mêmes clefs qui furent présentées à Henri IV ; il vint conquérir son peuple , aujourd'hui votre peuple vous reconquis !* Quel spectacle touchant & sublime ! ce n'est plus un maître imposant & terrible , environné de ses soldats séveres , de ses gardes orgueilleux ; ce n'est plus ce luxe inoui , gage certain de la misere des peuples , appareil éclatant qui frappe les yeux sans rien dire à l'ame ; ce n'est plus un prince absolu qui vient prononcer ses décrets arbitraires , émanés de sa seule volonté , & non des loix ; ce n'est point cela : c'est un grand roi , le plus grand des monarques , le plus cheri de tous , qui , sans suite , sans gardes , sans escorte , paroît au milieu d'un peuple qui l'idolâtre ; ce sont les augustes représentans de la nation , qui , sans distinctions , entourent & précédent le roi . Le duc de Villeroy , le maréchal de Beauveau , le duc de Villequier & le comte d'Estaing l'accompagnent ; ce sont des citoyens qui environnent sa voiture ; les uns accompagnent les portieres , les autres guident les rennes de ses coursiers orgueilleux . Le sentiment ,

l'amour respectueux , la tendresse se diversifient , se varient sous mille & mille formes ; les cris d'allégresse font retentir les airs , le canon fait trembler la terre ; jamais , non , jamais ce monarque ne fut plus exalté , ne fut si grand , si puissant . . . . ne craignez pas , le ciel , peut-être vainement au milieu de ses sujets pourroit l'attaquer ! mille vies seroient sacrifiées plutôt . . . . Que dis-je ? est-il un être sensé qui ne sache que l'amour des peuples est la plus sûre garde des rois ! Enfin l'héritier du sceptre du grand Henri , l'héritier de ses mœurs , de sa bonté , fut ainsi conduit en triomphe au milieu de son peuple jusqu'à l'hôtel-de-ville ; il descend , la milice croise les armes depuis la voiture jusqu'à la porte de l'hôtel , & forme une voûte d'acier impénétrable à toutes les forces humaines : là , enfin , le roi arrive dans la salle de l'hôtel-de-ville , il se place sur le trône ; des larmes de sentiment échappent de ses yeux. Le sage M. Bailly , faisant les fonctions de chancelier , fait couler dans les cœurs les charmes inouïs du sentiment ; M. de Tolendal , M. de Saint-Méry , M. Ethis de Corny , avec une respectueuse sensibilité , expriment au monarque les vœux sincères de son peuple : le roi veut parler ; l'expression de son cœur s'arrête sur ses levres ! cependant il fait bientôt entendre ces paroles si remarquables , si belles , si digne d'un bon roi ; *mon peuple peut toujours compter sur mon amour.* Prince auguste , puissent les flatteurs ne jamais tromper ton ame !

Pour dernier gage de paix , le roi voulut enfin accepter la cocarde de la milice de Paris , & en reconnoître M. de la Fayette colonel général. Sa majesté se montra ensuite à l'une des fenêtres de la salle ; les

cris de *vive le roi*, furent répétés par cent mille bouches : le roi sortit ensuite ; & pour nouveau signe de paix , la milice renversa ses armes ; le même cortége qui l'avoit amené l'accompagna. Par tout sur son passage , il trouva les cœurs pleins de joie & d'amour : *vive le roi*, ne fut qu'un cri général & non interrompu ; les transports étoient plus marqués même qu'ils ne l'avoient été jusqu'alors ; le roi parut pénétré d'un accueil si touchant , & le peuple répondoit à ces signes de bonté par de nouvelles expressions de sa tendresse. C'est ainsi que sa majesté fut accompagnée jusqu'à Versailles , & c'est ainsi que se termina cette superbe & heureuse journée , qui , pour la nation , est l'aurore d'un avenir brillant & flatteur , si nous réunissons le Sully moderne au petit-fils de Henri-le-Grand. Nos larmes sont donc taries , nos maux presque oubliés , & nos vœux désormais seront comblés !

O mon roi ! puissiez-vous sentir le prix de commander à un peuple libre ! Et vous , François , puissiez-vous n'oublier jamais que c'est au sein des lumières que naîtra toujours la liberté , l'abondance , la paix & le bonheur. Tout le long du chemin la musique jouoit l'air : *Où peut-on être mieux , qu'au sein de sa famille* , qui étoit répété avec applaudissement.

### DÉTAILS

*Du Samedi 18 au 25 Juillet 1789.*

**D**ANS l'innombrable multiplicité des événemens arrivés depuis huit jours dans cette capitale , mille observateurs & mille plumes occupées à en tracer les détails , n'eussent pu suffire : aussi ne nous a-t-il été possible

que de décrire avec rapidité les faits les plus importans ; quelques-uns même nous ont échappés ; tel est celui de l'enlèvement des armes du garde meuble de la couronne , qui eut lieu dans la journée du mercredi 15 Juillet. Ces armes étoient en général fort belles , mais le nombre n'en étoit pas considérable. Ce qui pourtant offroit des contrastes dignes des méditations du sage , c'étoit de voir les armes de François I , d'un Turenne , d'un Vendôme , du grand Condé , de Charles IX , de Richelieu , de Louis XIV même , dans les mains d'un forgeron , d'un possesseur de marmotte , d'un clerc du palais , ou d'un garçon perruquier ; ces mêmes armes qui , pour la plupart , n'avoient été employées que pour asservir des hommes , pour protéger l'injuste cause de l'horrible despotisme , défendoient enfin l'auguste liberté & les droits imprescriptibles & saints de l'équité , de la nature. Peuple François ! ô mes concitoyens ! l'Europe entière a sur vous les yeux ; c'est à vous de montrer aux nations , lorsqu'on a proscrit ses tyrans , comment on doit mettre à profit les fruits de la victoire ; ce n'est pas tout de vaincre , il faut savoir jouir de sa conquête ! Prenez garde : c'est dans votre sein , c'est de vos prétentions , c'est de l'oubli des droits de citoyens & d'égalité , c'est de vos fots mépris pour ce peuple qui a brisé vos chaînes , que l'hydre despote peut renaître de sa cendre.

Les hommes sont égaux ; ce n'est point la naissance .  
C'est la seule vertu qui fait la différence.

VOLTAIRE.

Oui , citoyens , ce peuple a donné mille traits d'héroïsme ! Ici , c'est un jeune homme encore adolescent ,

qui cachant un pistolet en présence d'un détachement de dragons, attend l'instant favorable, ajuste un soldat, le tue; il tombe, & le jeune vainqueur, froide-ment monté sur le cheval, s'empare des armes de l'ennemi, & revient avec les soldats de la patrie, tandis que les dragons sont occupés de leur fuite. Là, c'est une jeune personne, encore ingénue, qui, dans le milieu de la nuit, au sein des alarmes, vient ébranler, arracher les pavés de la chaussée, s'en charge, les monte sous les toits, pliant sous le fardeau, & s'écrie en parlant de l'ennemi: *qu'ils viennent, si je puis en tuer six, je serai trop heureuse.* Plus loin, ce sont des cohortes presque sans armes, qui osent se présenter en face des camps, & bravent le danger des bouches à feu, prêtes à les foudroyer. Voilà pourtant les hommes que certaines gens ne savent pas estimer; voilà ceux dont une inepte & méprisable habitante de Paris, du sein de sa maison richement décorée, osoit dire à ses valets: *conduisez-moi à mon donjon, que je voye s'égorger cette canaille.* O citoyens, dans quel oubli, dans quel avilissement peuvent précipiter la bêtise & l'orgueil!

Si l'on rapproche cet excès d'oubli de la générosité de ces gardes-françaises, qui se présentant pour enlever le canon du Dépôt, lorsque M. le duc du Châtelet s'y trouvoit lui-même, & refusant de le livrer à une multitude armée, dont ils étoient suivis, cette multitude s'écria qu'il falloit faire main-basse sur le colonel, lorsqu'un grenadier se retourna & dit: *Mes amis, M. le duc ne refuse point de livrer le canon, & je suis certain que vous le respecterez!* — *Grenadier, quel est ton nom, lui dit le duc?* — *Mes camarades se nomment comme moi.*

Enfin ce fut le mercredi 15, au soir, que le roi écrivit à M. Necker, de sa propre main, pour l'en-gager à revenir occuper près de lui, cette place qu'il a rempli avec tant d'honneur, cette place dont Sully ne put se rendre plus digne ! Cependant nos ennemis n'étoient pas encore entierement déconcertés ; des farines pour l'aprovisionnement du camp de Saint-Denis, s'emmagasinnoient encore le lendemain ; quelques soldats de divers régimens se permettoient d'arracher aux passans les cocardes patriotiques, & d'en bourrer leurs fusils : on crut même, le jeudi au soir, avoir apperçu à Saint-Denis, le prince de Vaudemont ; on imaginoit même qu'il méditoit un plan.

Cependant ce fut dans la nuit du jeudi au vendredi que partit enfin la dame de Polignac, les princes Lambesc, de Vaudemont, ainsi que les comtes de Vaudreuil, les sieurs Barentin & Broglie, de Villedeuil, Berthier, Foulon, de la Vauguyon, &c. &c. quittèrent Versailles. Ce fut dans cette même nuit que le prince de Condé, ayant rassemblé à Chantilly deux cens personnes armées, chercha enfin, vers les deux heures après minuit, son salut dans la fuite. Le rendez-vous de la cabale étoit à Bruxelles. & de toutes parts les conjurés s'éloignoient de nous, saisis de frayeur, & le désespoir dans l'ame ; les têtes portées au bout des lances avoient répandu l'alarme & l'effroi. Ils gagnerent les routes sous divers travestissemens ; les femmes prenoient l'habit d'hommes, les hommes s'habilloient en valets, en artisans, & d'autres en pauvres fermiers ; M. le Comte d'Artois lui-même suivit l'exemple, & la tranquillité dès-lors s'établit dans la capitale. Le camp de Saint-Denis s'éloigna ; leur fuite précipitée leur fit

encore abandonner quelques équipages que l'on rameoit dans cette capitale : bref , la cause de la nation , celle de l'humanité , de la justice enfin , parut alors la meilleure. Certains individus , presque nuls , & indignes d'être libres , qui jusques-là avoient douté du succès , en furent persuadés & se déclarerent des nôtres ; tels furent la plupart des officiers & des sergents des gardes , qui se présentèrent au comité de l'Hôtel-de-ville , pour offrir leurs services à la nation , & qui en furent remerciés comme ils devoient l'être.

Cependant les approvisionnemens de légumes , d'herbes & de fruits , n'avoient point abondé les jours précédens aux différens marché de la capitale. L'on avoit su que certains régimens campés à Saint-Denis , & même quelques autres cantonnés en divers lieux , nous interceptoient des vivres , en conséquence , l'on avoit envoyé des détachemens de la milice bourgeoise , dans laquelle se trouvoient incorporés & dispersés de nos braves gardes-françaises , pour favoriser l'arrivée des alimens & les approvisionnemens des marchés , objets si importans dans une aussi grande ville que Paris ! Les petites incursions eurent tout le succès désiré ; bientôt les légumes , les grains arrivèrent en quantité ; déjà les monopoleurs trembloient , ces hommes avares , ces inhumains qui , pour accroître leur or , s'étoient efforcés d'augmenter les calamités & la disette publiques , qui avoient dégradé , épuisé & fait succomber de misere tant d'individus industriels , utiles à la société , à l'accroissement des richesses réelles ; ces hommes infâmes craignoient enfin pour leur existence ; ils s'empressoient d'ouvrir leurs vastes magasins , lorsque les proscriptions menaçaient leurs têtes ? Un Dieu permet que de l'excès

des maux renaisse un plus grand bien ; c'est ainsi qu'après la tempête , le ciel renait plus calme , l'air devient plus pur , & la nature plus belle.

Le comble des égaremens du despotisme ayant retracé , parmi nous , l'image des sanguinaires proscriptions de Roine , & les horreurs de son triumvirat , ces proscriptions , ces haines , ont failli de sacrifier aussi quelques innocens à la vindicte publique : tel fut un abbé , qui , arrêté jeudi matin aux portes de la ville , fut pris pour un agent secret , dit-on , de nos aristocrates , & l'un des principaux instrumens de cette émeute populaire , dans laquelle , gratuitement , on égorgea tant de malheureux , qui , croyant servir la nation , ne servoient en effet que les infâmes complots de nos lâches tyrans ! Cet abbé avoit beau s'écrier , protester qu'il n'étoit pas l'abbé Roy , on ne l'écoutoit point ; & déjà il étoit menacé du supplice , lorsqu'enfin , rassemblant avec peine ses idées , il s'avisa de dire qu'il avoit des choses de la plus grande importance à découvrir , qu'on daignât le conduire à l'hôtel-de-ville , où il promettoit de tout avouer : cette ruse innocente réussit & lui sauva peut-être la vie : arrivé au comité , il se fit connoître & obtint des excuses avec sa liberté ; mais avant lui , M. Crost , régisseur des poudres & salpêtres , blessé d'un coup de baïonnette à la cuisse & de quelques meurtrissures , avoit , nous l'avons déjà dit , été victime de la méprise du peuple . Ces faits prouvent assez combien il feroit dangereux que le peuple osât se faire justice lui-même . Pourtant lui seul est coupable de certaines actions ; lui seul a suspendu les premiers coups du despotisme ministériel tout prêt à fondre sur nos têtes ; mais que le peuple , trop peu éclairé pour se conduire , se laisse guider

par les citoyens , notre cause est la même ; nous ne pouvons le tromper ; & c'est cette union qui , jusqu'à présent , osons le dire , a contribué à nos succès autant que nos efforts & son courage.

L'assemblée nationale vient d'offrir aux citoyens peu fortunés du faubourg saint - Antoine , mais parfaitement dignes d'égards & d'estime , un tribut noble & juste , de l'esprit de civisur qu'ils ont montré , & surtout de l'ordre dans lequel ils ont su se contenir , au milieu de tant d'effervescence , de dissensions & de troubles ; la plupart de ces braves citoyens , plus occupés du salut de la nation que du soin de leur existence , se sont trouvés , par la cessation de leurs travaux , privés de la possibilité de donner à des épouses , à des enfans , les soins que réclament le sentiment & la nature ; mais leur respectable interprète , M. Bessin , a fait entendre leurs voix & l'équité de leurs droits au milieu des représentans de la nation ; il a le premier déposé son présent ; les cœurs se sont émus ; tous se sont empressés de prévenir les besoins de ces intéressans eitoyens ; & M. l'archevêque de Paris a présenté seul une somme de vingt mille francs , qui , réunie à celle de MM. les députés de tous les ordres , a complété la somme de quarante - cinq mille livres , lesquelles ont été offertes & réparties entre les habitans du faubourg saint - Antoine , qui pouvoient y avoir des droits plus instans ou plus recommandables.

Voilà ce qu'essentiellement on peut transmettre de cette journée , la dernière d'une semaine , à jamais célèbre dans les fastes de notre monarchie ; d'une semaine , qui pour nous a été six siecles , dont les travaux pourront paroître invraisemblables à nos neveux ; d'une semaine

maine où l'on vit expiret ; enfin , de douleur & de rage ,  
le double monstre despotique de l'aristocratie des grands ,  
& de l'horrible pouvoir arbitraire de tant d'iniques &  
misérables ministres .

## DÉTAILS.

*Du Dimanche 19 Juillet.*

IL n'y eut rien d'alarmant cette journée pour la capitale ; les citoyens , quoique toujours inquiets , ne présageoient pas les expéditions atroces qui les firent trépigner d'horreur quelques jours après . La milice bourgeoise , dont on ne sauroit trop louer le zèle , l'activité & le patriotisme , rétabliffoient l'ordre . Jamais la police ne se fit avec plus d'exactitude & d'intelligence , & ne mit le citoyen plus à l'abri de l'astuce des filous ; jamais on ne dérouta mieux ces gens dont la capitale abonde , qui , n'ayant rien à perdre , cherchent & saisissent toujours l'occasion de gagner . C'est qu'il y a une grande différence entre le citoyen qui veille lui-même à la garde de ses foyers , & l'homme à gage qui ne semble se vouer à la sûreté publique que pour agir dans l'ombre avec impunité . Quel est le suppôt de police , avant ces tems de malheurs & de désastres , dont on eût pu attester la probité & la bonne foi ! Il vous a fallu toutes les horreurs d'une guerre civile ! ô mes cohcitoyens , pour vous faire sentir de quel intérêt il est pour vous de former la Milice Parisienne sur un plan solide & durable ! Ah ! si la milice bourgeoise eût été en activité comme elle l'est aujourd'hui , vous vous fussiez épargné bien des larmes !

On arrêta , dans la journée du 19 , une foule de particuliers ; les uns étoient des voleurs de mouchoirs , & les autres n'inspiroient que de simples soupçons . Enfin , toutes ces petites scènes prouvoient encore l'agitation des esprits , & l'on ne voyoit que foiblement s'éteindre la fermentation populaire , malgré les démissions des nouveaux ministres , de celles de M. Barentin & de M. de Villedieu le calme auroit dû cependant reparoître , par l'attente du retour de ce ministre chéri , qui est l'objet de notre regret & de notre espoir .

Dans cette même journée , les architectes ingénieurs , chargés des démolitions de la Bastille , assurerent qu'après les plus exactes perquisitions faites avec les portes-clefs dans cette prison , dont on n'a jamais prononcé le nom qu'avec horreur , n'on y trouva aucun prisonnier , seulement quelques cadavres , & sans doute innocentes victimes de la plus perfide trahison ! Enfin , cet affreux repaire , où l'autorité ministérielle immoloit les victimes au despotisme , bientôt n'existera plus ! A sa place va s'élever un monument à la liberté , les mêmes pierres qui tenoient emprisonné quelquefois le crime , plus souvent l'innocence , ne formeront bientôt qu'un temple auguste , où l'on n'entendra que des hymnes à l'humanité , les louanges des généreux citoyens à qui on le devra .

Dans cet horrible séjour , on a trouvé un grand nombre de registres qui jettent quelques lumières sur des faits obscurs de l'histoire . Plusieurs de ces matériaux sont déposés au dittrict de l'abbaye Saint-Germain .

Voici même une liste de quelques prisonniers que nous mettons sous les yeux des lecteurs : nous espérons pouvoir donner aussi la correspondance de quelques ministres ; quelques-uns , sans doute , existent encore : on

aura par-là des témoignages de leur zèle à obéir à l'autorité, mais qui aussi les avilissent & les dégradent à jamais dans l'opinion de l'homme honnête & sensible.

Liste des personnes enfermées à la Bastille depuis le 30 Juillet 1742, jusqu'au 27 Février 1750, dressée d'après les billets d'entrée signés de ces mêmes personnes, & dont la forme, toujours la même, est énoncée tout au long à l'article de M. de la Bourdonnois.

30 Juillet, le sieur Croisat.

20 Août. N. B. Un prisonnier, dont le nom & ce qui le concernoit, aussi bien que la signature, se trouvoient à la suite des dates, mais que l'on en a séparé en coupant les papiers; peut-être avoit-on quelque raison d'en faire perdre le souvenir.

25 Août, le sieur René le Floche, (qui ajoute à sa signature, *prêtre indigne*); c'étoit probablement quelque bon Janséniste, tout aussi criminel que celui que *précha l'Ingénue*.

1745.

18 Mars, le sieur Pajot d'Ardivillier.

18 Mai, le sieur Mathieu Moron de Bosnay.

1747.

13 Janvier, le sieur Corneille, clerc tonsuré.

Idem, l'abbé de Mouceux, de St-Jean.

N. B. La famille de M. l'Abbé lui envoya, le 23 dit même mois, des couverts, de la bougie, une culotte, une calotte noire & du linge : il signa les avoir reçus.

25 Août, l'abbé Dupré.

12 Novembre, la nommée Charlotte-Marguerite Dubray.

13 Dudit, le sieur Desilly.

( 36 )

29 dudit , ( un M. Gilbert , dont on a tenu note ,  
en disant que le billet est perdu ).

1748.

2 Mars , M. Mahé de la Bourdonnois.

N. B. Son billet , auquel tous les autres ressemblent ,  
aux circonstances près , est conçu en ces termes :

» Cejourd'hui deux Mars 1744 , est entré à la Bas-  
tille , par ordre du Roi , le sieur Fran<sup>c</sup>ois Mahé de la  
Bourdonnois , qui avoit sur lui 16 pieces d'or de 24  
liv. , dix pieces d'or de différens pays , lesquelles nous  
sont restées entre les mains (1) , tant d'Espagne , des  
Indes & d'Angleterre , qui nous sont restées entre les  
mains , ( cette répétition se trouve sur la note ). Il  
n'avoit pas d'autres effets sur lui , & a signé ladite en-  
trée.

*Signé* , Mahé de la Bourdonnois.

4 Mai , M. Trehouart de la Gatinois.

*Nota.* On présume que l'on n'osoit pas même prononcer le nom  
de Louis , dans ce détestable séjour , de peur que l'idée du prince ne  
vint consoler les malheureux accusés.

1749.

2 Février , le nommé Fran<sup>c</sup>ois Boscheron.

25 Mars , la demoiselle Fran<sup>c</sup>oise de la Croix.

N. B. Peut-être cette demoiselle étoit - elle jolie , &  
qu'un tête-à-tête avoit paru dangereux ; car pour l'arrê-  
ter & la conduire , on dépêcha M. d'Hemery , qui a

---

(1) Et une canne à pomme d'or.

Probablement ce fut M. de la Bourdonnois qui fit remarquer que  
l'on passoit discrètement sous silence la canne à pomme d'or.

toujours été d'une belle figure , & M. de Saint-Marc ,  
qui ne nous est pas connu.

6 Mai , M. l'abbé le Blanc.

3 Juin , le sieur le Bouleur de Chaffan.

2 Juillet , le sieur François de Mairobert.

12 Octobre , le nommé André Dubuiffon.

1750.

27 Février , le sieur Denis la Perriere.

Nota. *Une suite au numéro prochain.*

Un fait historique sur la Bastille , peut être encore cité , quoiqu'il l'ait été par-tout , à cause de sa singularité .

Hugues Aubriot , prévôt des marchands , natif de Dijon , en posa la première pierre , & en fut lui-même la première victime , renfermé sous prétexte d'hérésie . Les Maillotins , factieux de ce temps-là , l'en tirerent , & le mirent à leur tête ; il les quitta dès le soir même , & fut mourir dans sa patrie . Dans l'après-dîné , on amena plusieurs convois de farine , & qui de-là furent transportées dans la halle ; on y conduisit aussi un convoi de balles , saisies aux environs de Paris , par des paysans . Sur le soir de la même journée , arriva à la ville un détachement de soldats d'un régiment qui étoit à Meaux ; ces malheureux mourroient de faim : on leur fit donner des vivres ; quelques personnes ayant demandé ce qu'on feroit de ces déserteurs : doucement , Messieurs , déserteurs , dit M. de la Fayette , ils s'enrôleront gairement dans la milice parisienne ; & chaque jour nous met à même de voir combien l'odieux projet de faire égorger des citoyens , par des citoyens , étoit absurde & peu réfléchi . On voulloit donc nous punir d'aimer notre roi . Aristocrates , vous tremblez en ce

moment , & vous osez insolemment nous menacer en trompant il y a deux jours , votre roi , votre patrie & vos frères ! insensés , craignez leur juste vengeance , ou songez à respecter les droits imprescriptibles & saints de l'indulgente humanité .

---

## D É T A I L S

*Du Lundi 20 Juillet.*

L'ORAGE des révolutions vient il à gronder dans un état , alors le caractère national disparaît , & le peuple le plus aimable & le plus doux , n'est bientôt que le plus sévère & le plus barbare ; mais au moindre rayon que promet le calme , il redévient lui-même ; aussi malgré que les visages annonçassent encore la vive agitation de l'ame , la journée du 20 Juillet ne nous a donné , dans la capitale , que des scènes de patriotisme & de sentiment . Le comité de la ville reçut le matin un billet de M. le duc de Liancourt , président de l'assemblée nationale , pour l'instruire de la marche du sieur du Franc de Saint-Léon , chargé des lettres du roi & de l'assemblée nationale , pour M. Necker ; & depuis ce moment , on croit toujours voir arriver cet autre Sully , qui fut , comme l'ami de Henri , sur le point d'être la victime des aristocrates ; mais qui n'en sera aussi , comme lui , que plus aimé de son roi & plus cher à la nation .

Dans la même journée , les dames du marché Saint-Paul , vinrent complimenter les membres du comité de la ville ; cette députation fut très - bien accueillie ; les

dames du marché , en présentant des bouquets , prononcèrent le compliment suivant :

» L'amour d'un peuple qui adore son roi , vous conduis ici pour la consommation du plus grand de tous les ouvrages , qui est une réunion réelle des trois ordres , & le divin zèle qui vous anime , nous fait espérer la fin de nos misères , en nous faisant dire d'avance , que votre auguste assemblée représente à l'humanité du meilleur des rois , la protection du plus grand des princes , & que vous êtes tous des Necker ».

M. Moreau de Saint-Mery , président de l'assemblée générale des électeurs , répondit à ce compliment en vrai patriote. Cette scène brillante fut terminée par des couplets , dont le refrain étoit *vive le roi , vive la nation , vive le tiers-état*.

Cette journée devoit être toute entière pour le sentiment ; parmi les différentes personnes que les milices bourgeois amenerent à MM. les électeurs , se trouva une jeune fille , habillée en garçon ; le travestissement avoit éveillé le soupçon , & l'on parloit déjà de lui faire un mauvais parti. C'est une ruse , disoit-on , des Polignac , des Thierry , des Vermond ; il faut en faire un exemple ; cependant on questionnoit cette fille , qui avec l'air de l'embarras , répondoit avec l'ingénuité de l'innocence ; on lui demanda pourquoi elle ne portoit point l'habit de son sexe . Oh ! Messieurs , dit - elle ; fondant en larmes , sans doute , je suis coupable , mais pardonnez-moi d'avoir pris l'habit de garçon ; j'ai cru pouvoir , avec cet habit , gagner davantage , & procurer plus d'aisance à mon pere & à ma mere , qui font dans la plus grande indigence ; ces mots ,

que dès sanglots laissoient à peine échapper, attendrirent l'assemblée ; on la mèna dans la rue de la Mortellerie , qu'elle avoit indiquée pour celle de sa demeure ; les renseignemens se trouverent conformes à ses dépositions ; l'on fit sur le champ une quête qui lui fut remise , & le détachement qui l'avoit amenée comme une victime de la haine publique , la reconduisit comme un modèle de la piété filiale ; ainsi , dans les mêmes momens , l'on punissoit le crime & on récompensoit la vertu . François ! je vous reconnais à de pareils traits ; vous êtes naturellement bons & sensibles ; il faut donc croire , que sans l'excès de l'oppression des ministres perfides , sauf la dureté des barbares aristocrates , on ne vous verroît point aujourd'hui ne respirer que le sang & le carnage , & comme accoutumés au spectacle horrible de ces noires tragédies , dont le dénouement doit à jamais faire trembler le mauvais citoyen ; le monstre , enfin , qui seroit assez audacieux pour tenter de ramener les jours affreux de l'hydre aristocratique .

## D É T A I L S

*Du Mardi 21 Juillet.*

**L**E calme de la journée du lundi 20 Juillet ne laisseoit rien imaginer de fâcheux pour la journée suivante . On avoit annoncé la reprise des spectacles , au profit des soldats & ouvriers qui avoient si généreusement défendus les citoyens avec le dévouement patriotique qui leur donne de si grands droits à notre reconnaissance ; & leur assure les applaudissemens de tous les siècles ;

ils sont les premiers nobles de leur famille , comme les aristocrates modernes seront les derniers des leurs ! Peut-on , en effet , encore appeler nobles des êtres aussi vils que bas flatteurs , que l'étoient les chefs cruels de cette faction scélérat<sup>e</sup> , qui vouloit se baigner dans le sang des citoyens ? Monstres ! vous vouliez affermir & consolider le trône du despotisme ; mais vous ne nous verrez qu'entourer l'autel de la sainte liberté ; vous ne nous verrez agir qu'au nom de la patrie & de l'humanité , & vous pardonner vos atrocités !

Cependant les esprits n'étoient pas tellement tranquilles que le plus léger propos ne pût encore causer des alarmes , exciter la fermentation , & mêler le trouble à la fureur . En effet , il se répand un bruit que l'abbaye de Montmartre récele des armes , de la poudre , & qu'el<sup>e</sup> de cette éminence , on a le projet de bombarder la capitale ; c'étoit plus qu'il n'en falloit dans un moment de révolution aussi sensible , pour faire courir en foule à la prison de ces chastes cénobites .

Prison où la vertu , volontaire victime ,  
Gémît & se repent , quoiqu'exempte de crime .

Madame l'abbesse fit dire qu'elle ne demandoit pas mieux que l'on fit la plus exacte recherche dans le couvent ; qu'elle alloit donner toutes les clefs . Quelques électeurs , M. le curé de Saint-Eustache & quelques autres particuliers y entrerent ; ils ne trouvèrent aucune arme , ni rien qui laissât soupçonner la trahison . Il fut dressé procès-verbal , & cette émeute n'eut aucune suite fâcheuse . Il est à présumer que l'on n'a d'autres reproches à faire aux religieuses de Montmartre , ainsi qu'aux enfans de Paul , que celui d'être

trop riches. Mais pourquoi des richesses à qui fait vœu de pauvreté ?

Ce fut dans cette journée qu'un bourgeois de Compiègne vint annoncer au comité de la ville, que M. Berthier, intendant de Paris, étoit arrêté ; alors la ville députa M. Rivierre, avec deux cents cinquante bourgeois, pour aller le chercher.

La nouvelle de la prise de ce traitant, à qui l'on reprochoit la trahison la plus noire, & sur-tout la scélérateffe d'avoir fait couper les bleus en verd, mit tout Paris en mouvement & dans la plus grande fermentation : on se rendit cependant aux spectacles ; les loges étoient peu remplies ; la fête n'étoit pas pour les nobles.

Dans la partie de chasse de Henri IV, M. Dugazon, ayant heureusement placé dans son rôle l'à-propos du moment, fut vivement applaudi. Je ne fais pourquoi le journal de Paris, à qui il fit passer cette scène, n'a pas voulu l'imprimer ; cela paroît d'autant plus étonnant, que ce journal place tout ce qu'on lui envoie, sauf à se rétracter le lendemain de l'erreut de la veille.

Le roi écrivit, dans cette même journée, à M. de la Fayette, la lettre suivante :

*Versailles, ce 21 Juillet 1789.*

Je suis informé, Monsieur, qu'un nombre considérable de soldats de divers de mes régimens, en a quitté les drapeaux pour se joindre aux troupes de Paris ; je vous autorise à garder tous ceux qui s'y feront rendus avant que vous receviez la présente lettre seulement, à moins qu'ils ne se pressaffent de retourner à leurs corps respectifs avec un billet de

vous , au moyen duquel ils n'y éprouveront aucun  
désagrément.

Quant aux gardes-françaises , je les autorise à entrer  
dans les milices bourgeois de ma capitale , & leur  
paye & nourriture seront continuées jusqu'à ce que ma  
ville de Paris ait pris des arrangemens relatifs à leur  
subsistance. Les quatre compagnies qui sont ici pour  
ma garde , continueront cependant le service , & j'en  
aurai soin ». Signé LOUIS.

Puisse la race future mettre au rang des fables , que  
des soldats armés seulement pour détruire les ennemis  
de la patrie , ont été commandés pour verser le sang  
de leurs compatriotes , qui n'avoient d'autre tort que  
d'avoir trop long-temps pliés sous le sceptre de fer de  
l'autorité ministérielle. Ah ! si ce trait de barbarie ne  
peut pas rester inconnu , la postérité du moins , en  
frémissant d'horreur , au récit de cette horrible cata-  
strophe , versera des larmes d'attendrissement sur la  
glorieuse désobéissance des soldats françois qui ont  
sauvé la nation , & écarté du trône du meilleur des  
rois ces hommes de sang :

Détestables flatteurs , présent le plus funeste ,  
Que puisse faire aux rois la colere céleste .

## DÉTAILS

*Du Mercredi 22 Juillet.*

CETTE journée fut effrayante & terrible ; elle signala  
la vengeance du peuple contre ses oppresseurs. Dès  
cinq heures du matin , l'on annonce que Foulon ,  
cet ambitieux , qui tant de fois excita la haine publi-

que par ses spéculations odieuses ; & l'accroissement inoui d'une fortune étonnante, incroyable même, Foulon vient d'être arrêté à cinq lieues de Paris, sur la route de Fontainebleau, dans un village appellé *Viry*, près l'une de ses terres, afin d'échapper à la fureur du peuple. Il fit répandre, comme nous l'avons déjà dit, le bruit de sa mort. Un hasard l'avoit secondé ; l'un de ses domestiques étoit véritablement mort, & fut enterré à sa place, avec des obseques convenables à la fortune d'un ex-ministre. Mais Foulon étoit hâï & même abhorré : dès le dernier regne, ses monopoles odieux le couvraient de l'indignation publique ; ses vassaux le détestoient ; ils furent les premiers à le rechercher, à le découvrir, & leurs instances forcerent le procureur-fiscal du lieu de s'en saisir. Il fut arrêté dans une maison de M. de Sartine, un de ses dignes collègues, alors reconnu pour avoir, dit-on, désiré que les malheureux mangeraient de l'herbe, puisque ses chevaux en vivoient. Ils mirent sur son dos, & par dérision, une botte de foin pour sa provision, avec un bouquet de chardons à sa boutonniere ; en cet état ils l'amenerent à l'hôtel-de-ville de Paris, où le comité s'empressa de nommer des juges pour instruire son procès. Mais bientôt une foule nombreuse se rendit à la Grève ; elle croissoit & s'augmentoit de moment en moment, l'impatience croissoit de même ; bientôt des murmures, ensuite des fureurs : le peuple demandoit hautement sa victime. Le comité, après avoir interrogé cet ambitieux proscrit, employa tout les moyens qui étoient en sa puissance pour calmer le peuple, & le porter, non pas à la clémence, mais à la douceur, & afin de

laisser à Foulon la facilité de donner lui-même des preuves suffisantes. Vainement MM. les électeurs descendirent de la ville , tâcherent de haranguer le peuple , mais des paroles de paix ne pouvoient rien sur un peuple furieux qui ne vouloit que du sang. M. Bailly se présente ; son éloquence qui toujours porta la persuasion dans les coeurs , est pour la première fois en défaut : l'on ne veut rien entendre. Qu'espérer d'un peuple qui n'est pas ému par l'expression du sentiment ? Cependant , quel étoit l'instant de M. Foulon ? Il entendoit les cris du peuple , & n'étoit point effrayé ; l'un de ses gardes , sensible à son sort , osa lui dire : *Vous êtes calme , Monsieur , sans doute vous êtes innocent ? — Le crime seul ,* lui dit Foulon , peut se déconcerter.

Sur les cinq heures , Messieurs du comité crurent pouvoir obtenir du peuple qu'il le laisseroit conduire dans la prison de l'abbaye ; on avoit donné l'ordre à un détachement de la milice bourgeoise pour l'y conduire ; M. de la Fayette s'avance ; sa seule présence auroit dû apporter le calme ; il propose de conserver encore le prisonnier , pour obtenir de lui des secrets importans , sans doute , & de le laisser enfin conduire dans la prison ; mais le peuple impatient , pousse des cris de fureur ; il force les gardes , se jette dans les salles de l'hôtel-de-ville , saisit l'accusé , l'entraîne ; la corde l'attend ; il est déjà sous le réverbere fatal , dont la colonne a servi de gibet à tant de traîtres ; déjà il est suspendu , la corde se rompt soudain ; elle est raccommodée ; mille mains , mille bras sont occupés de son supplice ; bref , il n'est plus , & sa tête tranchée va loin de son corps , donner l'affreux

spectacle des sanglantes proscriptions : cette tête étoit portée au bout d'une lance , dans toutes les rues de Paris ; une poignée de foin étoit dans sa bouche ; allusion frappante des sentimens inhumains de cette homme barbare ; son corps traîné dans la fange & conduit de toutes parts , annonçoit aux tyrans la vengeance terrible d'un peuple justement irrité. Ainsi finit cet être ambitieux & cruel , qui n'exista que pour mériter la haine des hommes , faire souffrir les malheureux , & recevoir enfin le prix de tant d'iniquités.

Il est , sans doute , un Dieu juste , qui veut que tôt ou tard les méchans soient punis de leurs forfaits.

Mais quelle nouvelle scène d'horreurs se présente ! Un peuple avide de vengeance , quitte la Grève , abandonne les restes sanglans du proscrit , pour voler à l'arrivée d'une nouvelle victime.

L'intendant de Paris , M. Berthier , ayant été reconnu à Compiègne par un homme du peuple , il fut dès lors arrêté. Vainement il offrit à cet artisan plusieurs mille louis pour le séduire , l'artisan fut inflexible. Se seroit-il douté , cet esclave des grands , ce courtisan vicieux , qu'un être sans pain pût être incorruptible ? Eh bien ! pour la dernière fois , il en fut convaincu. Un électeur de la ville , avec une nombreuse escorte qui grossissoit à chaque pas , l'étoit allé prendre : déjà la route étoit chargée de spectateurs. En passant dans chaque village , il n'est petits ni grands qui ne voulaissent voir ce ministre de tant d'iniques vexations , ce principal agent de leurs calamités ; on l'obligeoit de descendre de sa voiture pour se montrer à tous. Chacun savoit déjà que son porte-feuille surpris , ayant été examiné , contenoit des titres authentiques de ses trames

perfides. La distribution de six ou huit mille cartouches faites à ses agens secondaires , celle d'un très - grand nombre de balles , de douze cents livres de poudre ; si l'on rapproche ceux de la direction des opérations du camp de Saint - Denis qui lui était confié , de la coupe des bleds en verds , laquelle lui servoit à-la-fois de prétexte pour faire appocher les troupes de la capitale , & pour faire hausser le prix des grains , dans lesquels il s'étoit si fort intéressé . Il étoit le primitif agent des volontés secrètes de la cour & de ceux qui favorisoient le commerce des bleds : d'ailleurs quelques lettres particulières , certaines , le trahissoient . Cet homme qui possédoit le signalement des citoyens les plus zélés pour la cause publique , n'attendoit sûrement qu'un moment favorable ; mais quelle différence ! comme les perfides projets s'anéantissent ! C'est lui , c'est cet être sans patrie ; cet être lâchement asservi est vendu aux crimes des puissans & des traîtres , pour qui la justice , l'humanité , le devoir de citoyen étoient honteusement trahis ; c'est lui que l'on voit s'avancer au milieu d'un peuple nombreux qui l'accable de mépris & d'outrages . Pour le mieux voir , l'on a enlevé la partie supérieure de la chaise qui le conduit ; plus de cinq cents cavaliers en armes forment son cortege ; gardes-françaises , suisses , soldats des autres corps , bourgeois , tout est mêlé ; tous , avec plaisir , menent un ennemi détesté : musique militaire , tambours , drapeaux , rien ne manque à ce cortege ; on le prendroit pour un triomphe ! la joie cruelle du peuple est peinte dans tous les regards ; portes , balcons , fenêtres , sur son passage , tout est garni , tout est occupé : le desir de l'attente augmente l'intérêt . Il paroît enfin , cet intendant inique ; la tranquillité est encore sur

son front ! l'habitude des forfaits , ainsi que l'innocence inspire donc aussi de la tranquillité. Non , Berthier ne pensoit pas marcher à son supplice. Mais quelle scène horrible vient s'offrir ! qui le croiroit ! la tête ensanglantée de ce proscrit abhoré , son beau-pere , lui est présentée : ô spectacle terrible ! Berthier frémît , & son ame , pour la premiere fois , peut-être , se sentit abreuvée de remords ! la crainte & la terreur le saisirent ; cependant il espéroit encore que la douceur , l'humanité , la loyauté des François pourroit lui faire grace : vain espoir , ils n'étoient plus les mêmes ; vils tyrans , ce sont vos infâmes projets , vos trahisons , qui excusent vos délires !

Cependant Berthier approche du tribunal où siège l'équité ; il arrive , entre dans cet asyle de l'innocence , si fatale au crime : on l'interroge sur sa conduite & ses desseins : *J'ai obéi à des ordres supérieurs* , répond - il , *vous avez mes papiers & ma correspondance ; vous êtes aussi instruit que moi.* Malgré la brièveté de cette réponse , on veut répliquer. *Je suis fatigué* , reprit - il , depuis deux jours je n'ai pas fermé l'œil ; faites - moi donner un lieu où je puisse prendre quelques repos. Hélas ! la faulx de la mort est suspendue sur la tête du crime ; il ne l'apperçoit point. On délibere ; déjà les cris de la fureur font retentir les voûtes de l'édifice : on résout néanmoins d'envoyer l'accusé aux prisons de l'abbaye Saint-Germain ; on le lui annonce , il y consent. De nouveaux cris de mort se font entendre ; l'effroi saisit les juges. M. Bailly se hasarde ; il veut calmer , s'il est possible , cette multitude effrénée , que la rage possède , & expose avec l'éloquence de la persuasion , que la prudence , la nécessité font une loi de conserver la vie à l'accusé , que la découverte de nouveaux faits est nécessaire à la conviction , & plus encore

encore à la sûreté publique ; qu'enfin il va être conduit aux prisons de Saint-Germain. On ne lui répond que par des cris de désespoir. L'on attendoit encore pour le faire paroître ; on craignoit de se décider , lorsque des menaces terribles , d'affreuses imprécations , font apprêhender les excès d'un peuple affamé de vengeance. Hélas ! ces milliers d'indigens ! il en est les trois quarts qui ont vu périr quelques-uns des leurs d'épuisement ou de misere , & l'un des principaux auteurs de ces maux se présente ! Quelles fureurs , quelles rages n'inspire pas un tel ennemi ! Berthier sort enfin de l'asyle de la clémence , il s'avance au milieu des gardes. . . . Dieux ! les infernales Euménides. . . . Non , des hommes. . . . dix mille bras le saisissent. . . . En vain Berthier veut s'armer , se défendre. . . . rien ne peut s'opposer à la rage désespérée de ses bourreaux ! ses infâmes complices auraient-ils donc gagés des traîtres pour le massacer , avant qu'on pût savoir la révélation de leurs noirs complots ! Déja Berthier n'est plus , sa tête déjà n'est qu'une masse mutilée & séparée du corps ; déjà un homme. . . . un homme. . . . O Dieux ! le barbare , il arrache le cœur de ses entrailles palpitantes ; que dis-je ? il se venge d'un monstre ; ce monstre avoit tué son pere (1) ; les mains dégoustanttes de sang , il va l'offrir , ce cœur fumant encore , au regard de ces hommes de paix rassemblés dans le tribunal auguste de la sageffe & de l'humanité ; quelle horrible scène ! Tyrans , jetez les yeux sur ce terrible & révoltant spectacle ; frémissez & voyez comme on vous traite , vous & vos pareils ? Ce corps si délicat , si soi-

(1) M. Berthier avoit tué réellement , à ce qu'on assure , le pere du dragon qui a fait cette action.

gné , lavé de parfums , est affreusement traîné dans la fange , & les pics des pavés déchirent ce corps par lambeaux ! Despotes & ministres , quelles terribles leçons ! Lauriez-vous cru que des françois eussent eu cette énergie ? Non , non , votre regne est passé ! tremblez ministres futurs , si vous êtes iniques ! Voulez-vous savoir , vous qui vouliez nous accabler des horreurs de la guerre , voulez-vous savoir jusqu'où la fureur a pu entraîner les françois ! Sachez quelles étoient les bornes de leur rage ; le cœur du traître proscrit étoit porté dans les rues , au bout d'un couteau : eh bien ! dans un lieu public . . . (1) Qui le croiroit ! des françois , des êtres sensibles . . . . Dieux ! . . . . ils ont osé tremper des lambeaux de chair & de sang dans leurs breuvages , & la haine s'en est répue avec acharnement. François , vous extermez les tyrans , votre haine est révoltante ; elle est affreuse . . . Mais vous serez libres enfin. O ma patrie ! les droits de l'homme seront donc parmi nous respectés ! Je sens , ô mes concitoyens , combien ces scènes révoltantes afflagent votre ame ; comme vous , j'en suis pénétré , mais songez combien il est ignominieux de vivre & d'être esclave ; songez de quels supplices on doit punir les crimes de lèze-humanité ; songez enfin quels biens , quelles satisfactions , quel bonheur attendent , vous , & vos enfans , & vos neveux , lorsque l'auguste & sainte liberté aura parmi vous placé son temple ; pourtant n'oubliez pas que ces proscriptions outragent l'humanité , & font frémir la nature . . .

(1) Ce fait a eu lieu dans un café , rue Saint-Honoré , près celle de Richelieu . . .

## DÉTAILS

Du 23 Juillet 1789.

**D**ÉTOURNONS nos regards de ces scènes d'horreurs qui nous ont affligés ? Espérons que , sans doute , désormais aucun homme n'oubliera ce qu'il doit à des hommes ? Sans doute , aucun ne voudra désormais commander despotaquement à des citoyens , ses semblables , ses égaux , & moins encore les accabler , les faire languir sous l'injustice & l'oppression. Les insensés qui pensoient être d'une espèce différente que la nôtre , qui apparemment se croyoient exempts de misere & de tout ressentiment humain , ont fui de nos asyles , ont abandonné nos terres ; ils reconnoîtront peut-être un jour que nous ne sommes point méchans , mais que nous sommes justes.

Des lettres de Bruxelles nous apprennent que la petite cour de France , selon l'expression de l'une d'elles , est rassemblée dans cette ville ; l'accueil qu'elle y reçoit des habitans & même de la cour du Brabant est , dit - on , peu flatteur ; on ne croit même pas que monseigneur le comte d'Artois y séjournera long-tems ; il dirigera , sans doute , incessamment sa route du côté de la cour impériale , où , sans doute , il sera très-amplement dédommagé.

Une lettre particulière de M. de Saint-Léon , chargé de porter à M. Necker la lettre instantane & flatteuse du roi , & non moins intéressante de l'assemblée nationale , nous apprend que M. Necker étoit parti de Bruxelles , dès le mercredi 15 , pour Francfort ; madame Necker

qu'une indisposition y avoit arrêtée , en étoit partie également ; & M. de Saint-Léon s'est mis en route sur les pas du grand ministre , l'espoir & l'appui de la France.

L'on vient de découvrir une lettre emblématique , venant de Versailles , dans laquelle étoient ces phrases : les numéros 2 , 8 , 9 , 14 , 17 & 24 , sont partis ; il ne nous reste plus que le désespoir & les larmes : mille conjectures s'élevoient à ce sujet , mais l'éénigme est obscure.

Enfin , la compagnie connue sous le nom de Leleu , marchand de grains , est dissoute ; onze voitures de bled ont été enlevées de ses magasins , ci-devant immenses , & ont été conduites à la ville . Qui croiroit que tant de gens , d'une fortune considérable & d'un rang fort distingué , étoient associés directement ou indirectement dans ce commerce honteux & si nuisible au peuple ! J'osserai dire plus , l'intention de quelques intéressés de la premiere classe , avoit pour objet peut-être autant celui d'affamer le malheureux pour l'opprimer , lui & la nation entière , que l'infâme gain du monopole .

*Ce soir rien d'essentiel.*

## D E T A I L S

*Du Vendredi 24 Juillet.*

IL s'est répandu certains bruits sur de faux détachemens de la garde bourgeoise . Les seuls renseignemens qui aient pu nous parvenir à cet égard , & qui , sans doute , ont pu y donner lieu , proviennent du zèle patriotique d'un littérateur connu & distingué , M. Soulés , qui ayant formé une troupe particulière & indé-

pendante de son district , pour veiller conjointement avec la Milice Parisienne , à la sûreté publique , fut arrêté par cette même milice & conduit à l'hôtel-de-ville , où le comité s'est empressé de justifier la droiture de ses intentions , par une déclaration publique.

Des paysans , secondés d'un détachement de Milice Parisienne , viennent de conduire à l'hôtel-de-ville , dix-sept voitures de grains ou farines qui ont été trouvées sur la route , avec deux petits canons , qui n'étoient point chargés , lorsqu'on les prit dans le parc de M. de Talatu , à quelques distances d'Arpajon & d'Etampes ; sur la demande qui en fut faite , madame la marquise voulut bien les céder , d'autant qu'ils ne lui étoient pas nécessaires. Tant de gens , tant d'accapareurs & d'aristocrates eussent voulu les posséder , même au poids de l'or.

M. de Beaumarchais , non moins confiant & généreux , vient de faire le sacrifice de douze mille livres , en faveurs des habitans infortunés du faubourg Saint-Antoine ; quoique secrétaire du roi , il a désiré d'être admis dans les districts des communes , & ce trait d'humilité , sans rien diminuer des honneurs distingués de sa charge , doivent appaiser nécessairement les petites clamours & les sarcasmes , dont quelques personnes croient ne pouvoir se dispenser à son égard.

*Ce soir ,*

M. de la Fayette craignant , sans doute , de ne pouvoir opérer tout le bien qu'il desire , contrarié d'ailleurs par la conduite peu réfléchie de la multitude , & les extrémités auxquelles la populace s'est portée , en se faisant elle-même justice sans l'aveu de la loi , l'ont déterminé à donner sa démission de colonel-général des gardes Parisiennes ; mais il a été vivement supplié de con-

server cette place , où ses talens & ses vertus sont si précieux , si importans à la nation dans cette occurrence . M. Bailli a été l'interprète des sentimens de tous les citoyens ; il a joint les instances à nos prières , & sa sagesse a triomphé de la modestie & des intentions du héros , qui ne fut combattre que pour la liberté & non pour donner des fers au monde .

En ce moment , nous venons d'avoir des nouvelles satisfaisantes ; M. Necker reçut , en passant par Huningue , les hommages que l'on doit à ses vertus & à ses talens . Des hommes tels que lui , sont citoyens de l'univers ; ceux de Basle attendoient son arrivée ; une couronne civique lui fut présentée en leur nom ; on eut voulu lui donner des fêtes : mais ce sage ministre paraîsoit avoir quelque chagrin qui affligeoit son cœur : loin d'une fille chérie ; loin des François , de leur roi qu'il aime , qu'il chérit , faut-il s'étonner que ce grand ministre porte en son ame quelque douleur secrète ? D'ailleurs , quel prix a-t il obtenu de tant de travaux & de sollicitudes ? Celui d'être forcé de fuir un pays , dans lequel il n'eût dû trouver que des honneurs & des récompenses .

### DÉTAILS

*Du Samedi 25 Juillet.*

**T**rois voitures d'armes , provenant des casernes de Saint-Denis , ont été hier conduites à l'hôtel-de-ville de cette capitale ; ceci ne prouve pas que nous soyons disposés à faire des sacrifices pour céder de notre liberté .

On dit, & nous ne pouvons cependant le garantir, qu'il a été arrêté soixante-six voitures chargées de blé & une d'argent, appartenantes à M. Bertin des parties casuelles ; un convoi si considérable a droit d'occuper un instant l'opinion publique ; mais enfin ceci mérite confirmation.

Une chose plus certaine, c'est que désormais les prisonniers d'état, enfermées dans les prisons nationales de l'abbaye St.-Germain, ne porteront plus de chaînes ; il n'y aura ni cachots, ni lieu de gêne ; ces barbares usages seront enfin anéantis. N'est-ce pas assez qu'un homme perde sa liberté, sans souffrir inutilement les maux que l'humanité & la raison réprouve ? De quel intérêt est-il donc pour la société qu'un malheureux endure des tourmens, & gémissé sur chaque minute de son existence. L'indulgence philosophie nous apprendra-t-elle donc enfin à être séveres, mais point cruels sans nécessité !

Vingt-quatre hommes ont été arrêtés ce soir près de Montmartre ; ils ont été conduits à l'hôtel-de-ville ; quelques-uns, quoique tous eussent l'uniforme de la misère, ont été trouvés avec des habits distingués cachés sous des haillons ; ils ont dit, *qu'ils venoient chercher du pain*, ce qui a paru peu vraisemblable. D'après leur déposition, on les a fait conduire au cachot : sont-ce des voleurs, sont-ce des espions, sont-ce des gens payés par la cabale pour exciter encore quelques mouvements ? c'est ce qu'on ignore. On fait mieux à quoi s'en tenir sur trois hommes arrêtés, portant des lanternes sourdes, & dont l'un avoit dessein d'incendier un magasin d'épicerie. Cette découverte est due à la vigilance de la garde nationale. C'est par elle encore

qu'un homme , dont on ignoroit l'état , fut reconnu pour n'être pas un vrai citoyen , puisque d'après les perquisitions faites chez lui , il s'y est trouvé des calices & d'autres effets , qui ne peuvent que laisser des soupçons peu favorables sur sa probité.

Cinquante soldats sont encore arrivés hier à l'hôtel-de-ville , pour être admis parmi les défenseurs de la patrie ; il s'en présente chaque jour ; néanmoins quelque plaisir , quelque estime que mérite leur dévouement , la capitale ne peut en recevoir dans son sein qu'un nombre proportionné & très-inférieur à celui de sa garde bourgeoisie ; non par défiance , mais par prudence & par raison.

Plusieurs écrivains se sont empressés de répandre dans le public des idées effrayantes sur les dangers que nous avons courus ; nous attendons , pour en parler avec certitude , qu'un nombre de faits rassemblés , nous ayent donné des convictions suffisantes. Cependant chaque moment découvre des attentats & des traîtres ; mais lorsqu'on accuse , il faut être prudent ; & un ensemble , un enchaînement de toutes les parties de système compliqué , sont seules capables de dévoiler au public ce tissu de crimes & d'horreurs.

### D. É T A I L S

*Du Dimanche 26 Juillet au 1er. août 1789.*

**T**ANDIS que de nouveaux désastres affligen de toutes parts les provinces , le calme renait enfin dans la capitale ; mais chaque moment atteste de nouveaux forfaits & dévoile quelque partie de ce complot affreux

dont nous devions être victimes. Aujourd'hui l'on commence à savoir que, pour enchaîner le courage de nos braves compatriotes de la province de Bretagne , nos ennemis avoient projeté de les faire attaquer dans leurs propres foyers , d'incendier le port de Brest , & de demander asyle pour ceux qui eussent été poursuivis , à une puissance maritime voisine de la France. Dans cette supposition , les intrépides Bretons eussent à regret été occupés de se défendre sans pouvoir nous secourir , tandis qu'environnés nous-mêmes au moins de cent quatre-vingt pieces de canon & de plus de quarante mille hommes , au nombre desquels étoient beaucoup de régimens étrangers , nous eussions été , dans cette capitale , livrés à toutes les horreurs de la guerre. La postérité croira-t-elle que dans ce siècle d'humanité , de bien-faissance &c de lumières , il ait existé des êtres assez dénaturés pour vouloir régner sur des monceaux de morts & des restes de nos cités réduites en cendres ! Car enfin ils n'espéroient pas que nous eussions eu le lâche opprobre de nous laisser couvrir de chaînes avant d'être descendus au tombeau ! Quelle est donc la fureur de ces ambitieux insensés , qui semblent ne pouvoir exister sans commander à des hommes ? Quoi ! cent mille esclaves , courbés à vos pieds , auroient donc augmenté en vous le degré de force vitale ? vous auroient donc donné de nouveaux sens , des organes rajeunis ou plus actifs ? Car sans cela eussiez-vous été plus heureux ? Répondez , êtres inconséquens & cruels , qui voulez enchaîner des hommes ! Vous ignorez donc que chacun de nous porte une ame au moins égale à la vôtre ? Que vos prétentions

sont puériles & vaines ! Moins traîtres & moins dangereux , vous n'excitez en nous que le mépris & la pitié ! Vous êtes princes , & vous pouvez vous couvrir de crimes & d'infamie. Dites maintenant ce qu'on vous doit. Si des décosations que donne le hasard , & quelquefois l'avilissement , avoient encore le droit d'en imposer à nos yeux , vous pourriez espérer ; mais , hélas ! chacun connoît , chacun voit ces signes de la grandeur amoncelés dans les magasins de nos marchands : & ce sont , vous le savez , nos artisans qui les fabriquent. Idoles que notre bonté ou notre foibleffe encense , vous persuaderez-vous toujours que vous êtes des êtres par excellence très-supérieurs à nous ? Croirez vous donc toujours que votre entendement , que vos sublimes idées sont mille fois au-dessus des nôtres ? Cependant vos erreurs , vos vices , vos folies , la gangrene & la mort vous dégradent comme nous ! Ah ! jouissez de vos biens , embellissez votre existence , chassez loin de vous les crimes & les tourmens , qui se suivent , & donnez-nous la paix. Nous ne voulons point charger votre vie d'amertumes & de maux ; pourquoi voulez-vous accabler ainsi la nôtre ?

Dernierement la reine fut assez mal ; l'état d'épuisement & de foibleffe où elle se trouvoit , la retint chez elle ; mais le calme s'est parfaitement rétabli.

Faut-il citer ici un nouveau trait d'injustice de la part de ceux qui pensent être au-dessus des autres , soit par leurs places ou leur naissance ? l'on en citeroit par milliers , je le fais ; mais ne parlons que de celui-ci :

L'intendant de Paris recevoit vingt sous par jour

pour chaque malheureux renfermé au dépôt de la mendicité de Saint-Denis ; cependant la nourriture , le logement & tous les frais qu'entraîne cet établissement , ne lui coûtoient que dix sous par individu . L'on faisoit travailler la plupart de ces infortunés ; quelques-uns s'occupoient à polir des glaces : & pour toute rétribution de leurs travaux , on leur donnoit quinze deniers par journée . Quoi ! parce que ces êtres étoient trop malheureux , trop foibles , il n'y avoit plus pour eux de loix protectrices , l'injustice & l'oppression pouvoient tout se permettre impunément ! Quel excès de cruauté ! Nation généreuse , vous allez procréer des loix , vous allez rendre à l'homme ses droits & sa liberté ; vous allez donner un grand exemple à l'Europe étonnée , attentive ; vous ne souffrirez point , je me plaïs à le croire , que vos loix favorisent le puissant & le riche au détriment de la foibleffe & de l'indigence ; vous chériez la justice & l'approbation des sages , autant au moins que vous redoutez le flétrissant mépris de la postérité .

A travers les nouvelles & les évenemens multipliés que chaque jour voit naître , le plus grand nombre , attestés au moment même , sont bientôt démentis par les faits du lendemain . Quelques soient nos précautions pour nous garantir de pareilles erreurs , il est cependant impossible qu'il ne nous en échappe ; mais notre empressement à les rectifier , dès qu'elles nous sont connues , soit en formant de nouvelles éditions , soit en démontrant la vérité dans le numéro subséquent , prouve assez que nous ne demandons qu'à la connoître ; & l'on ne peut nous obliger plus sensiblement qu'en nous désabusant . Voici les erreurs sur les-

quelles on a bien voulu nous éclairer , & qui se trouvent dans le second numéro. L'annonce que nous y avons inséré de soixante six voitures de bled & une d'argent , découvertes dans la terre de M. Bertin des parties casuelles , fait que nous avons donné comme incertain & méritant confirmation , se réduit à dix sept voitures de farines chargées à Etampes , & appartenant à différens marchands de cette ville.

Nous avons en outre reçu un acte de MM. de la Bazoche du palais de Paris ( 1 ), acte daté du 29 Juillet 1789 , par lequel cette compagnie nous engage à déclarer que c'est par erreur que nous avons pu dire que des armes du garde-meuble avoient été vues dans les mains d'un possesseur de marmotte , d'un clerc de palais ou d'un garçon perruquier . Nous répondons premièrement qu'il étoit impossible que nous voulussions offenser en aucune maniere d'honnêtes citoyens qui s'étoient montrés avec zèle pour l'intérêt de la chose publique. Secondement , que dans un tems où l'on demande que tous les hommes soient égaux , personne n'est fondé à réclamer la préférence ou la distinction des rangs. Troisièmement enfin , quoiqu'il ait été fait une espece de pillage au garde-meuble lorsqu'on en a pris les armes , nous étions loin de penser qu'il seroit possible qu'on voulût en inférer que des clercs du palais y eussent participé ; ces armes ont été déposées dans divers corps-de-gardes , felon que le hasard l'a permis ,

( 1 ) Cet acte avoit été précédé d'une lettre sans signature , d'un soi disant grenadier de la deuxième compagnie de la Bazoche ; cette circonstance , & les expressions peu honnêtes qu'elle contient , nous l'a feront regarder comme non avenue.

& nous croyons que de fort honnêtes citoyens les ont portées. D'ailleurs, nous ignorions que MM. de la Bazoche, en vertu d'un ordre du comité permanent de la ville, étoient allés s'armer à l'hôtel royal des Invalides, & qu'aucun d'eux n'avoit d'armes du garde-meuble de la couronne.

Telles sont les expressions de l'acte qui nous a été régulièrement signifié par MM. de la compagnie de la Bazoche, & la publication que nous lui donnons est une preuve authentique de la justice que nous aimons à leur rendre.

Voici également une lettre que l'on nous a écrite, relativement à un billet venant de Versailles, inséré dans le numéro précédent.

» La lettre emblématique que vous annoncez, Monsieur, dans votre numéro 2, vous aura sûrement parue depuis très-simple ; 2. 8. 14. 17. &c 24, sont, à ce que je crois, les numéros des régimens partis. La suite de cette lettre venant, comme vous le dites, de Versailles, doit vous prouver que ma réflexion n'est pas dénuée de vraisemblance ; d'ailleurs, vous pouvez vous en convaincre par l'état militaire de France, & les noms des régimens qui nous honoroient de leur présence. J'ai cru devoir vous faire part de cette idée, qui ne peut que tranquilliser. J'ai l'honneur, &c.

Cette lettre est accompagnée d'une signature, mais elle ne porte pas l'adresse de la personne signée.

Aujourd'hui l'on fait courir le bruit de la mort du prince de Lambesc, arrivée, dit-on, à Bruxelles, quoiqu'il ait été vu, à ce que l'on croit, à Boulogne

sur mer le 21 du courant ; aussi pensons-nous que cette nouvelle ne sera crue de personne.

Mais une nouvelle plus certaine , c'est la rencontre de madame de Polignac & de M. Necker dans la ville de Bâle ; la différence néanmoins qui se trouvoit entr'eux , c'est que la dame de Polignac sortoit de France pendant que le ministre étoit sur le point d'y rentrer ; ce fut le 21 de ce mois qu'il arriva dans cette ville , le courrier de la cour l'y avoit précédé d'une heure , & avoit continué sa route pour le château de Coper près de Geneve. Madame de Polignac a fait prier le ministre de passer chez elle , effectivement il y est allé. On ignore quel a été le motif de cette conférence.

Il vient d'être arrêté à l'hôtel-de-ville qu'il y auroit maintenant , outre le comité militaire , un comité de police composé de soixante personnes prises dans chaque district ; ce moyen sage peut rétablir l'ordre , la paix , & ranimer les manufactures & les travaux languissans.

Il se présente chaque jour des quantités de personnes , de militaires réformés , qui demandent à être admis dans la Garde Parisienne avec une paye convenable , selon les intentions du comité militaire , & d'après les annonces faites d'un régiment de douze mille hommes qui serviroit de garde à la capitale. Mais a-t-on bien réfléchi à ce projet ? est-il même admissible ? Si les citoyens veulent conserver leur liberté , pensent-ils avoir d'autres gardiens de leurs foyers que des citoyens eux-mêmes ? A quoi bon créer un régiment de plus en France ? Si l'on veut absolument des soldats , & conséquemment redevenir esclaves , il suffit d'appeler dans la capitale l'un des régimens nationaux que la

ville prendra à sa solde ; des soldats gagés , on ne l'ignore point , sont à quiconque veut les payer , à moins cependant qu'ils ne soient gardes-françaises , je veux dire soldats de la patrie ; ainsi la ville peut les payer aujourd'hui , le roi demain pourra les reprendre . Citoyens , concevez-vous quelle est la puissance d'un corps militaire & nombreux ? Quoi ! vous venez de conquérir votre liberté au prix de tant de maux , & déjà l'on vous parle de créer des régimens ? Eh bien , sachez que le droit le plus beau , le droit que la nature & la raison réclament , est celui de se défendre soi-même , & de garder ses foyers ; par-là vous ne redouterez aucune trahison , aucune injustice , aucune vexation d'un homme ou d'un corps puissant ; par-là , vous serez tous égaux en pouvoir ; par-là vous protégerez sûrement vos femmes , vos enfans , vos vies & vos biens ; par-là seulement vous serez libres . Vous ignorez encore ce que c'est que de l'être . Sentez-vous bien que les concussionnaires alors ne vous affligeront plus ; vous ne payerez d'impôts que ceux nécessaires aux dépenses publiques : mais des sommes énormes prélevées sur vos biens , ne seront plus sacrifiées aux vices & aux déprédations affreuses d'un tas de courtisans qui vous enchaînent & vous dégradent afin de vous mieux dépouiller ; sachez enfin que sans la liberté personnelle , il n'y a aucune espece de liberté . Mais , direz-vous , les pertes de temps sont nuisibles . Eh bien , ayez des hommes qui s'acquittent de vos devoirs militaires dans une circonstance indispensable , & qui servent de gré à gré chaque citoyen , sans former un corps séparé , & sans appartenir à personne . Mais prenez garde de mêler trop de ces indivi-

dus parmi vous ; l'honneur de porter les armes pour défendre sa patrie ne peut appartenir qu'à des citoyens ; sans cela bientôt vous n'auriez plus de sûreté. Il n'y a qu'un chef de maison qui soit essentiellement intéressé à la conservation de l'ordre ; ses propriétés & sa famille répondent de ses sentimens.

L'on apprend que les princes vont se rendre aux eaux de Spa ; cependant on ne présume pas que l'accueil qu'ils pourront y recevoir les engage à y faire un très-long séjour.

Ce soir il a été demandé dix hommes dans chaque district ; on présume qu'ils sont destinés à former l escorte de plusieurs convois de blé.

## D É T A I L S

*Du Lundi 27 Juillet.*

**Q**UI le croiroit ? le comité militaire semble ne trouver d'autres moyens que ceux de créer des régimens payés par la municipalité. Encore aujourd'hui , voici le projet d'un régiment de six mille hommes , en outre , un autre régiment de cinq mille hommes par district ; enfin trois compagnies d'artilleurs , & dix huit cents hommes de cavalerie. Mais ce comité respectable oublie-t-il qu'un homme est un citoyen qui porte les armes pour sa seule défense , tandis qu'un soldat vend sa liberté pour être l'esclave de celui qui le paye ? Oublie-t-il qu'un corps puissant & purement militaire est dangereux dans une cité ? Que ce corps est une surcharge de dépenses , & qu'enfin pour être bien gardé il faut se garder soi-même.

Le district des Petits-Augustins vient de faire afficher

un

un règlement provisoire assez sage , peut-être suffiroit-il de quelques légers changemens pour qu'il eut toute la perfection desirable. En effet , que l'on détermine 1<sup>o</sup>. quelles sont les classes d'individus qui doivent être admises à l'honneur de porter les armes ? 2<sup>o</sup>. Quel est le nombre total de ces personnes dans l'étendue de cette ville ? 3<sup>o</sup>. Quelle quantité de citoyens doit être occupée chaque jour de veiller à la sûreté & à la tranquillité de la capitale ; qu'ensuite la juste répartition de ces obligations soit faite dans chaque district en proportion du nombre des citoyens portant les armes. Qu'avec ces points principaux on concilie l'activité ou la vigueur qu'exige le service public & militaire , avec la liberté & la douceur nécessaires au citoyen. Que l'on y réunisse encore ces petites précautions , ces formalités qui peuvent répandre de l'intérêt sur la garde parisienne & flatter le génie naturel , & l'on aura grandement approché du but , si toutefois on n'a pu encore l'atteindre. Ce ne sont pas des régimens qu'il faut créer , c'est simplement une milice bourgeoise ; ce ne sont point des soldats qu'il faut former , ce sont des hommes libres , des citoyens.

D'ailleurs aujourd'hui rien de bien important , si ce n'est vers le soir qu'une terreur panique vient saisir les esprits. L'on annonce que du côté des plaines de Montmorency , plusieurs mille brigands sont armés , font des dégâts considérables , coupent des bleus en verd , pillent les maisons des habitans , égorgent même quiconque s'oppose à leurs desseins. Il arrive de ces lieux des femmes & des enfans en larmes qui fuient le carnage : déjà les ordres sont donnés ; la milice bourgeoise se précipite dans ces plaines : on y traîne du canon. Après une mar-

che forcée , l'on arrive enfin : l'alarme étoit générale ; le tocsin se faisoit entendre de toutes les paroisses. Eh bien , qui le croiroit ! il n'y avoit ni ennemis , ni brigands : à peine fait-on comment l'alarme a pu naître. Quelques moissonneurs s'agitoient , des femmes les ont apperçus de loin , & l'une s'est imaginé d'abord que ce font des brigands ; dès-lors ils vont faucher les bleds en verd ; rien n'est mieux prouvé : & puis cette arrière c'est l'accusation générale. Aussi cette femme le dit à d'autres ; celles-ci s'effraient , courent , arrivent en larmes dans leurs villages ; répandent l'effroi ; les hommes s'arment ; l'on court au clocher ; soixante paroisses sonnent l'alarme , & un peuple entier de la capitale pense déjà qu'il faut exterminer les brigands , que peut-être ce font de nouvelles perfidies , quelques trahisons. Mais , ce qui est bien pis , c'est que la milice bourgeoise , ayant conduit du canon dans ces beaux lieux , desire absolument faire preuve de son courage ; plusieurs citoyens veulent décidément combattre un ennemi , quelque part qu'il se trouve : précisément des lievres se présentent , & l'on fait la guerre à ces messieurs ; le canon ne tire pas encore , mais un feu roulant fait tomber par douzaines les têtes de lapins & de levreaux , le bruit de l'artillerie est entendu de cinq à six lieues à la ronde , & voilà qu'on en est aux mains avec l'ennemi. Le tocsin redouble de toute part ; durant la nuit le trouble & l'épouvante croissent ; la cavalerie court de tous côtés , cherche des preuves , & l'écho de l'effroi vient troubler l'armée qui le cause , elle doute elle-même s'il n'y a pas réellement du danger. Heureusement que l'aurore bienfaisante vient dessiller les yeux , & chacun rit de sa méprise ! Peuple crédule , serez-vous toujours effrayé de votre ombre ?

Par-tout , cette année , à Rouen , à Caen , dans le Soissonsnois & dans mille autres endroits , ce ne sont que des brigands qui fauchent les bléds en verd ! La sorcellerie a eu son tour , le diable & les revenans ont aussi parus sur la terre , les petits enfans enlevés ont causé des révoltes , les possédés & le tombeau de Saint Pâris ont eu leur regne ; Mesmer a eu le sien . Quel est le nouveau fantôme , qui désormais va séduire ou soulever le peuple imbécille ? François ! si les rêves puérils ont sur vous quelque empire , bientôt on s'en servira contre vous-mêmes pour vous tromper , pour perdre les meilleurs citoyens , pour vous remettre dans l'esclavage ; voilà le grand moyen dont les tyrans ont toujours profité pour enchaîner les hommes ; c'est de leur propre foi blesse ; c'est de leur ignorance ou de leur crédulité qu'ils ont tiré des armes contre eux-mêmes ; c'est de-là qu'est sorti le fanatisme & toutes les erreurs religieuses qui ont causé tant de maux ; c'est de-là que sont venus les bûchers de l'inquisition ; c'est de-là que sont sortis les croisades , la Saint-Barthelemy , les vêpres Siciliennes & les horreurs du Vaudois ! O mes concitoyens , n'oubliez pas que l'ignorance est la mère des erreurs ! chassez de loin de vous l'ignorance , je réponds de votre liberté.

## D É T A I L S

*Du Mardi 28 Juillet.*

**M**AÎGRÉ que nous n'ayons plus à peindre les horreurs de la plus effrayante tempête , & que l'orage gronde au loin , il est encore des sujets intéressans pour notre pinceau ; car chaque journée est marquée par différents

traits , qui ne peuvent être les derniers de cette révolution à jamais mémorable dans les fastes de notre histoire , par les motifs qui l'ont fait naître & par les scènes ensanglantées dont elle a effrayé nos regards.

Néanmoins si le peuple justement soulevé n'eût été à la fois & le juge & le bourreau des traîtres , nous étions à jamais courbés sous les chaînes du plus détestable despotisme. Fuyez , inhumains aristocrates ! Allez habiter parmi les animaux les plus féroces ; n'espérez pas d'être admis parmi les hommes quand vous avez déshonoré l'humanité. Qu'avez-vous fait ? Vous avez pris des brigands à vos gages ; & vous avez enhardi ceux qui ne l'étoient pas encore ; maintenant il nous faut combattre , détruire ces mêmes brigands , & qui sont comme vous des méchans citoyens : tous les jours on en amene dans la capitale. Mardi 28 on vit passer , rue Saint - Denis , quatre hommes enchaînés qu'on avoit surpris coupant dans les campagnes l'espérance de la moisson. Quel excès de scélératesse ! Et cela arrive chez un peuple doux , sensible , humain , généreux ! Infâmes proscrits , vous en aviez donné l'exemple ! Oui , la mort n'étoit pas assez pour expier vos forfaits ! Enfin aujourd'hui que le citoyen veille lui-même à sa sûreté , espérons de ne plus faire qu'une société d'hommes qui s'aimeront & s'entr'aideront , & qui , aux troubles du siècle de fer , feront succéder la paix & l'abondance de l'âge d'or.

Sur les trois heures de la même journée , le canon fut tiré pour l'arrivée de MM. les députés de la ville de Rouen à l'hôtel - de - ville de Paris. Ce fut un vif combat de sentimens entre ces messieurs & les membres du comité. Les uns étoient l'organe de la bienfaisance & les autres celui de la reconnaissance. François ! voilà

votre caractère distinctif. Les députés de Rouen venoient offrir du bled & féliciter les habitans de Paris sur leur courage, se ranger avec eux sous les drapeaux heureux de la liberté. Paris est plus que jamais la première ville du monde ; c'est dans une seule enceinte, Sparte, Athènes & Rome. N'avons-nous pas dans ce moment nos Lycurgue, nos Démosthène & nos Brutus ?

Rien ne peut échapper à la vigilance des citoyens. Dans la journée du mardi on découvrit, à Vincennes, 127 hommes armés, on s'en empara, & d'après des dépositions suspectes on les fit conduire en prison. C'est également la vigilance de la garde bourgeoise qui embarrassa fort un jeune chevalier de Malthe, lequel avec l'ordre du comité permanent, étoit allé aux environs de Paris pour s'opposer aux incursions prétendues de quelques brigands. Il se vit arrêté par des bourgeois, regardé comme suspect ; il avoit oublié son mandat, & sans des lettres qui le firent reconnoître pour un honnête citoyen, il eût été conduit & soupçonné comme dangereux à la patrie.

Le 28 du courant, M. de Besenval fut arrêté à Villenaux ; on pria M. Necker, que sa route avoit conduit dans ce lieu, de s'intéresser à ce proscrit ; effectivement il écrivit dans sa voiture la lettre suivante aux officiers municipaux.

« Je fais positivement, messieurs, que M. le baron de Besenval, arrêté par la milice de Villenaux, a eu la permission de se rendre en Suisse dans sa patrie ; je vous demande instamment, messieurs, de respecter cette permission dont je vous suis garant, & je vous en aurai une particulière obligation. Tous les motifs qui affectent une ame sensible m'intéressent à cette demande. M. de....»

veut bien se charger de ce billet que je vous écris dans ma voiture sur le grand chemin de Nogent à Versailles. J'ai l'honneur d'être , &c. Cemardi 28 Juillet 1789.

Cependant messieurs les officiers municipaux ne cruvent pas devoir accorder au ministre chéri de la France la liberté de ce commandant des Suisses , sans prendre auparavant l'avis du comité de l'hôtel-de-ville de Paris. M. Necker continua sa route. Etant arrivé près de Fontainebleau , sa voiture cassa ; un électeur de Paris , ( M. Fortin ) se trouva en ce lieu , & lui prêta la sienne ; il étoit accompagné de madame Necker , de madame de Stael & d'un autre particulier , & arriva dans cette capitale vers les dix heures du soir , d'où il se rendit ensuite à Versailles. Il est inutile de dire que le long de la route il reçut les témoignages d'estime & de considération que l'on doit à ses talents & à ses vertus. Il étoit appellé le pere du peuple , le restaurateur de la France , le ministre intègre. Quel contraste que ce concert de louanges , avec les horribles imprécations dont le peuple accabloit Berthier ! L'un est un homme , un citoyen , qui ne vit que pour le bien public , & l'autre étoit un monstre né pour le malheur de ses semblables. O mon roi ! tu auras donc enfin un ami fidèle qui te dira hardiment la vérité ! François , formez des voeux pour que ce vertueux ministre soit long-tems son guide & son appui. Ne vous armez plus que pour honorer la liberté , & non pour verser le sang des hommes. Oui , vous reprendrez votre aménité ; & au titre de la plus équitable des nations , vous allez ajouter celui de la plus libre & de la mieux constituée. Il y eut aussi cette même journée quelques convois de grains amenés à la halle , ce qui doit rassurer sur la disette qui menaçoit la capitale ,

## DÉTAILS

*Du Mercredi 29 Juillet.*

L'ARRIVÉE du Sully moderne fut bientôt annoncée dans la capitale. Alors l'espérance reparut , & tempéra la fermentation des esprits ; on parloit encore cependant d'intimider par de nouvelles victimes les ministres perfides & traîtres qui seroient à l'avenir assez iniques pour n'être point les protecteurs du peuple , & pour se plier baslement devant l'idole de l'autorité. Il est si doux de faire le bien ! Un ministre a tant d'occasions de faire des heureux ! Il est donc bien coupable , lorsqu'il fait le mal ! Comment ne pas applaudir au peuple qui l'accuse & l'en punit!

Dans la matinée du Mercredi 29 , on amena à la ville un espece d'abbé ivre , à ce qu'on dit , qui ameutoit le peuple & attisoit le feu de la sédition par des propos aussi ridicules que peu vraisemblables. Ah ! mes concitoyens , n'ajoutons pas à nos maux , soyons justes , mais défions-nous de la calomnie , & même de l'enthousiasme , il se plaît au milieu des tempêtes. Ce prêtre forcené eût peut-être prêché contre Henri IV , au tems de la ligue. Ce Mercredi étoit la journée du clergé ; car on apprit qu'on avoit trouvé chez un curé à quelques lieues de Paris , des canons & des armes ; il pouvoit bien , ce traître ecclésiastique , par cette odieuse conduite , mériter un bénéfice ; mais ce n'étoit pas un bon moyen pour gagner le ciel. Un ministre de paix , qui protege les meurtriers des citoyens , & qui sert leurs infâmes complots , ne peut être un citoyen estimable.

On trouva également dans cette même journée des canons & trois fusils chez le prince Lambesc , cela est moins étonnant. Ah ! si on l'eût trouvé ce criminel aristocrate ! le peuple l'immoloit aux mânes du vieillard qu'il massacra si brutallement aux Tuileries ; enfin , les voilà donc ces ennemis des hommes , ils fuient , & vont traîner une vie errante & vagabonde , & partout ils seront l'objet du mépris public. D'Epresménil , ce héros du baquet magnétique , cet énergumène du parlement , s'il est à Bruxelles comme on l'affire , ce n'est sûrement que pour ranimer le courage abattu de la petite cour. L'abbé de Calonne , le turbulent abbé Maury ont aussi voulu se soustraire à la haine publique ; le premier , sous prétexte d'aller chercher de nouveaux pouvoirs de ses commettans à Péronne , ne laissoit pas de demander des chevaux de poste pour passer outre ; le second a été arrêté à Nogent sur-Seine , sous le travestissement d'une espece d'Anglois , mais il falloit un passe-port , l'Anglois n'en avoit pas. Son nom ? il balbutie , on le fouille , on trouve des chansons , des papiers en Anglois & une lettre adressée à M. l'abbé de Calonne ; on a cru le reconnoître , il s'est avoué , & le cher abbé a été prié de rester dans cette ville pour sa sûreté ; la cabale n'est pas encore anéantie , le moindre doute est un délit. Dans cette même journée la ville donna l'ordre à différens bourgeois de la garde nationale de s'armer & de partir ; ils étoient chargés de lettres qu'ils ne devoient ouvrir qu'à leur destination. Plusieurs doutes s'éleverent & furent portés sur les proscrits , mais rien de certain ; & en attendant que nous ayons des nouvelles de ces derniers , voici une liste de quelques victimes du despotisme , & des soup-

çons & dépositions formées contre eux ; nous n'en donnons qu'un extrait , vu l'abondance des matières & le peu d'espace que nous avons ; mais les personnes qui désireront connoître les titres originaux , les trouveront en nos mains.

### E X T R A I T

#### *De quelques papiers de la Bastille.*

Sous le ministère de l'ancien évêque de Fréjus , le 20 Janvier 1725 , ont été enfermés à la Bastille les nommés *Charles Selame & Pierre Achin* , dit *la Ferté* , tous deux colporteurs , avec un sieur *Joly* , clerc tonsuré du collège de Bayeux , après une recherche suivie l'espace d'une année , d'après la correspondance de S. E. , avec un sieur *Rossignol* , un sieur *Dambreval & M. de Maurepas*.

Ces particuliers , victimes des fanatiques défenseurs de la constitution , étoient soupçonnés seulement d'avoir donné , porté ou colporté des livres contraires à la constitution *unigenitus* , tels que l'acte des religieuses de Port-Royal , du 28 août 1669 , imprimé en 1722.

Lettre du pere dom Peti-Didier.

Manuscrit contenant les réglemens de l'éducation des humanités de la maison de M. Durieux , au collège de Sainte-Barbe.

Lettre de la mere Angélique de Saint-Jean.

Le faux profélyte.

Le nécrologe de l'abbaye de Port-Royal.

Lettre d'un théologien à l'évêque de Soissons.

Réponse de l'abbé Margon au pere Tournemine.

La constitution *unigenitus* , avec des notes.

Lettre pastorale de M. l'évêque de Montpellier.

Cantique spirituel sur les vérités les plus importantes de la religion.

Chansons nouvelles , contenant le récit de ce qui est arrivé à Reims contre les Jansénistes.

Relation de la captivité de la mere Madelaine de Ste.-Christine , religieuse de Port-Royal.

Essai du nouveau conte de la mere L'Oye , ou les enluminures.

La vérité rendue sensible à tout le monde contre les défenseurs de la constitution.

Réponse complete de M. Petit-Pied à M. de Soissons.

Partie du corps de la doctrine avec des notes.

Que l'on juge combien le regne du despotisme a fait souffrir d'innocens ! un seul soupçon suffisoit sans autres preuves , pour faire perdre la liberté à un individu ; celui qui possédoit un livre ou une copie étoit désigné comme auteur ou colporteur ; aussi -tôt un ordre du roi , dicté presque toujours à son insu par l'un de ses ministres , le privoit de ses biens & de sa liberté. Les agens d'une semblable inquisition , lors même qu'ils ne trouvoient pas de raison pour appuyer leurs infâmes vexations , avoient l'attention d'insérer dans les comptes qu'ils rendoient , que tel ne pouvoit être que celui désigné dans la lettre de S. E. ou dans la note donnée au ministre , à qui ils écrivoient ; ce que nous croyons pouvoir affirmer d'après la correspondance qui est tombée entre nos mains , & en voici la preuve.

Le 24 Décembre 1724 , un sieur Tapin , suppôt de police , écrit à un sieur Rossignol , qui paroît être commis de M. de Maurepas , & s'exprime dans ces termes :

J'ai fait observer le nommé Miquelin libraire : « Il est trop vrai que ce libraire vend tout ce qu'il y a de mauvais livres , j'ai même fait marchander l'Arétin , qu'il n'a pas voulu donner à moins de 70 liv. »

» Le nommé Coquiere , colporteur , a fait imprimer le faux prosélyte , avec un nommé Jumeau , qui est l'homme désigné dans la lettre de M. l'évêque de Fréjus ».

Plus loin le suppôt Tapin assure que c'est un abbé de Bonnaire qui est l'auteur du faux prosélyte , & s'appuie sur ce qu'on lui a dit , que cet abbé avoit eu des fréquentations avec Jumeau & le colporteur Coquiere.

N'est-ce pas le comble de l'horreur , de voir que sur des récits aussi peu certains que celui que nous citons , M. Rossignol donne des ordres du roi , signés *Maurepas* , pour faire enfermer à la Bastille des personnes , peut-être fort innocentes ! On n'a pas d'idées de la conduite de cette race de suppôts de police , & de la facilité avec laquelle ils se permettoient de violer les droits les plus sacrés de l'homme.

Les malheureux qui avoient perdus la liberté n'étoient sûrement pas plus heureux que ceux dont nous venons de parler , s'ils écrivoient à leurs parens , ils ne pouvoient faire parvenir leurs doléances ; voici une lettre qui a cent ans de date. C'est un jeune homme qui annonce , autant que nous avons pu le déchiffrer , son infortune à ses parens , & invoque un gouverneur de province pour faire paraître son innocence.

Nous reconnoissons aussi dans cinq lettres originales écrites par le fameux Cagliostro , & probablement remises au sieur de Launay pour être portées à sa femme , que cet *illustre défenseur* du fort confié à sa garde avoit

eu soin de s'approprier ; car ces lettres écrites en italien sont traduites en françois ; mais il avoit négligé d'en faire l'usage destiné par l'auteur.

Une autre lettre d'un sieur Labénardiere , en date du 9 Juin 1729 , nous prouve que le despotisme a toujours été servi avec le plus grand zele. C'est un jeune homme , *Nicolas du Buc* , imprimeur à Dieppe , accusé d'avoir travaillé aux affaires du tems , qui est arrêté à Saint-Denis & conduit à la Bastille , d'ordre du roi , sur simple soupçon .

Une lettre de la Bastille , datée du 13 Septembre 1771 , en tête de laquelle il y a , par apostille , à prendre ; dont l'original est pareillement en nos mains , peut confirmer les réflexions précédentes , en voici la copie exacte .

*A la Bastille , le 13 Septembre 1771.*

MONSIEUR ,

*A prendre.*

J'ai l'honneur de vous renvoyer ci-joint les trois papiers que j'ai communiqués au sieur Billard , avec la réponse que ce prisonnier y a faite .

Plus , vous trouverez , monsieur , un paquet du sieur Nerot .

Le tête du sieur de la Riviere est toujours fort échauffée , & je commence à désespérer que sa pauvre tête puisse guérir sans qu'on lui fasse le remede .

Je suis avec un profond respect , monsieur ,  
votre , &c.

*Signé CHEVALIER.*

( 77 )

*Le 3 Novembre 1783.*

Un ordre du roi enferme un sieur Jacquet à la Bastille , & en voici copie :

M. le marquis de Launay , je vous fais cette lettre , pour vous dire de recevoir dans mon château de la Bastille le sieur Jacquet . . . . . & de l'y retenir jusqu'à nouvel ordre de ma part. Sur ce , je prie Dieu qu'il vous ait , monsieur le marquis de Launay , en sa sainte garde .

Ecrit à Fontainebleau le 3 novembre 1783.

*Signé Louis.*

Abandonnons les crimes de l'affreux despotisme ; portons nos regards sur des scènes plus douces , sur des scènes qui font toutes pour l'ame ! Disons que la soirée du mercredi fut entièrement consacrée à M. Necker. On ne parloit que de lui ; l'on illumina de toute part , la joie animoit tout ; on oublioit un moment les proscrits pour ne s'occuper que de son arrivée. Des médaillons en plusieurs lieux retracçoient son image : on la plaça au palais-royal , au milieu des illuminations , à côté de celle du roi , & cette fête étoit celle du sentiment .

---

### DÉTAILS

*Du Jeudi 30 Juillet.*

**D**E toutes parts on annonce des fugitifs & des proscrits effrayés ; M. de la Vauguyon surpris au Havre-de Grace , à l'hôtel de l'empereur , sous le nom du sieur Chevalier négociant , voyageant avec son fils M. de

Catenci , a été obligé de se faire connoître. C'est , dit M. le duc , par prudence qu'il avoit dérobé aux curieux , son nom & ses qualités. Son dessein , a-t-il ajouté , étoit de passer en Angleterre , pour ensuite se rendre à Ostende. C'est , d'un autre côté , M. de Coigny , désigné , dit-on , à Bayeux par un officier de milice , & qui , à ce que l'on croit , a eu le temps de s'embarquer ; c'est les voitures du prince de Lambesc qui sont surprises près de Metz , & qui à ce que l'on presume a échappé à la faveur d'un déguisement ; c'est la princesse de Beauffremont dont le château a été saccagé , les titres de sa famille déchirés , les meubles brisés , & cette dame obligée par ses paysans , de déclarer formellement *qu'elle renonce aujourd'hui & pour toujours à tous ses droits seigneuriaux* ; c'est M. de Broglie , M. Lenoir , M. de Crosne , absents , & tant d'autres , tels que le comte de Vaudreuil , le comte de Polignac , le prince d'Ennin , la princesse de Monaco , la comtesse de Lamberti , le comte de Montagnac , le comte & la comtesse d'Autichamp le comte de Caila , le marquis de Sérent , le comte de Choiseul-Meuse , le comte de Narbonne , &c. Ces derniers ont été vus , ainsi que les princes , étant disposés à prendre la route de Spa. Le comte d'Artois est malade à Namur.

Les émeutes de Lille & de Crépy , viennent de mettre en fuite quantité de personnes. Un subdélégué de la première ville & un sieur Martel , riche marchand de grains , ont été obligés de se réfugier en d'autres lieux : la perte qu'a faite ce dernier est évaluée deux cents mille livres. Le commandant de la ville , M. de Montrosier , & M. Bostet , commandant en se-

éond, ont été maltraités pour avoir refusé la cocarde patriotique. M. Esmangart, intendant de la province, n'a dû son salut qu'à la précaution qu'il avoit eue de s'évader la veille.

Mais retournons à des événemens plus agréables : Voici la lettre que le roi avoit écrité précédemment à M. Necker & qui n'avoit point été connue.

*Lettre du roi à M. Necker.*

» J'ai été trompé sur votre comte, on a fait violence à mon caractère. Me voilà enfin éclairé. Venez, venez, monsieur, sans délai, reprendre vos droits à ma confiance, qui vous est acquise à jamais. Mon cœur vous est connu. Je vous attends avec toute ma nation, & je partage bien sincèrement son impatience. Sur ce, je prie Dieu, monsieur, jusqu'à votre retour, qu'il vous ait en sa sainte & digne garde.

*Signé LOUIS.*

*Réponse de M. Necker au roi, datée de Geneve le 23 de Juillet au soir, & parvenue à sa majesté le 26.*

SIRE,

» Je reçois à l'instant la lettre dont il a plu à votre majesté de m'honorier ; les expressions me manquent, pour lui témoigner tout ce que me fait éprouver d'attendrissant le retour de ses bontés ; il me pénètre de plus en plus de l'obligation que je me suis imposée depuis long-temps, de distinguer toujours dans votre majesté, le prince juste, honnête homme, qui ne peut que faire le bien de la nation, lorsqu'il agit par lui-même, du monarque puissant qui la gouverne, &

( 80 )

qui est exposé à faire souvent ce qui répugne à son cœur.

Je ne prends, Sire, que le tems d'essuyer les larmes que votre lettre me fait répandre, & je vole à vos ordres. Je ne vous porterai point mon cœur ; c'est une propriété qui vous est acquise à mille titres, & à laquelle je n'ai plus de droit.

Je compte avec impatience, & je cherche à accélérer les momens qui me sont nécessaires pour aller vous offrir la dernière goutte de mon sang, mes faibles lumières, mon dévouement entier à votre personne sacrée, & le profond respect avec lequel je suis,

SIRE,

de votre majesté,

Le très-humble, très-obéissant  
& très-zélé serviteur,

NECKER.

Dès l'arrivée de M. Necker à Versailles, les quatre compagnies des gardes-françaises qui s'y trouvoient, se rendirent, de leur propre mouvement & sans officiers, sur le passage du ministre chéri, dans le moment qu'il alloit au château. A son retour les différens corps civils & militaires se présentèrent chez lui pour lui rendre des hommages ; déjà la garde citoyenne de Versailles étoit en armes ; M. le prince de Poix en étoit proclamé colonel général, & avoit reçu la veille le serment usité ; dès-lors le Jeudi 30 au matin, d'après les intentions de sa majesté & les voeux de la capitale, M. Necker, M. le baron & madame la baronne

ronne de Stael , partirent de Versailles , pour se rendre à Paris , au bruit de la musique militaire des gardes-françaises & des menus-plaisirs , accompagnés d'un garde d'honneur composée des milices de Versailles de Viroflay & de Sevres (1) ; ces milices lui ont servi d'escorte , & il a trouvé sur sa route des piquets de dragons & la milice qui bordoient son passage.

- Pendant ce tems , le corps des électeurs & les cent vingt députés des districts , chargés de former le corps municipal , s'assembloient à l'hôtel -de-ville de Paris , ceux -ci présidés par M. Bailly , & les premiers par M. de Saint - Méry. Les électeurs ont envoyé une députation à messieurs de la municipalité , à l'effet de se réunir pour recevoir le ministre désiré : mais malgré l'unité des sentimens qui doit régnier entre des citoyens dont la plus vive ambition est de servir la patrie , la réunion n'a pas eu lieu. Ainsi se sont formées deux assemblées de représentans de la commune de Paris , séante à l'hôtel-de-ville , en des salles différentes. Vers le midi , le ministre attendu est arrivé à la barrière de la Conférence ; une multitude immense avoit été au-devant de lui , & l'amenoit , pour ainsi dire , en triomphe ; une garde nombreuse de citoyens , une cavalerie brillante a dès-lors augmenté son cortége ; les cris de *vive la Nation , vive M. Necker* , faisoient entendre l'accent mélodieux de l'ame ; tous les coeurs étoient émus , des larmes de joie couloient de presque tous les yeux , chacun eût voulu avoir mille voix , mille mains pour exprimer ce qu'il sentoit. Oh ! qui peindra les délicieux transports de

(1) Ces villages ont aussi des milices bourgeois.

cette fête ! Tout peignoit la volupté du sentiment. Qui se représentera un peuple immense bordant les rues , les portes , les balcons , les fenêtres , les places , les quais ; tout étoit plein : celui-ci exprimant ses transports avec délicatesse & modestie , cet autre s'agitant avec effervescence pour marquer la vive émotion de ses sens , chacun selon ses sens , chacun selon son caractère , son état ou son éducation , offrant mille impressions diverses & variées ; des dames de la Halle offrant des bouquets , poussant des cris de joie , couvrant les mains de Madame Necker de mille baisers , que la bonté de son cœur rendoient plus touchans encore ; le nom de pere du peuple répété dans toutes les bouches ! Oh ! que le sentiment est sublime ! Ici ce sont des couronnes de fleurs offertes au libérateur de la France , là ce sont les tributs des muses ingénieuses qui célébrent ses talents & ses vertus ! Rois , potentiats de la terre & ministres , contemplez ce magnifique spectacle , & voyez la justice gravée en caractères ineffaçables dans les coeurs des peuples. Choisissez maintenant , & dites si vous préférez leur haine ou leur amour. Croyez - vous , si vous n'êtes équitables & bons , qu'il soit en votre pouvoir d'obtenir un pareil triomphe ?

Enfin à une heure précise M. Necker est arrivé sur la place de l'hôtel-de-ville , aux bruits redoublés des applaudissemens & des cris de joie , ayant dans sa voiture M. le comte de Saint-Priest. MM. du comité , précédés de M. de Lafayette , l'attendoient sur l'escalier de l'hôtel , ils ont conduit le ministre adoré , de sa voiture à l'assemblée de la municipalité : là , de nouveaux applaudissemens & des cris d'allégresse se

sont fait entendre. Alors M. Bailly a prononcé un discours d'un ton éloquent & sensible , dans lequel il lui expose combien son absence nous a causé de troubles , d'alarmes , & combien son retour nous promet de douceur , en rétablissant parmi nous l'ordre & la paix. M. Necker a répondu à cet hommage par un discours noble & plein de sensibilité , dans lequel on n'oubliera point une quantité de phrases qui peignent la bonté de son cœur. Ce discours est imprimé : nous ne le présenterons pas ici , nous dirons seulement qu'il a produit la plus vive sensation. Sur la fin de ce discours , M. Necker avoit électrisé tous les cœurs , séduit toutes les ames , il a demandé grace pour M. de Besenval : plusieurs personnes ont crié grace , quelques autres ont désiré une amnistie générale , & chacun , consultant la bonté , la générosité de son cœur , plutôt que la prudence , a fait retentir les voûtes de la salle des cris du pardon. Pendant ce tems , madame Necker , madame la baronne de Stael & madame de la Fayette , s'étoient rendues dans la salle des électeurs ; bientôt après M. Necker y parut , accompagné de M. de Saint-Priest & de M. de la Fayette. Les applaudissemens , l'ivresse , le charme qu'inspirent des hommes assemblés pour de grands intérêts , ne peuvent se décrire. L'on a présenté des cocardes patriotiques : Monsieur , a dit M. de Saint-Méry en s'adressant à M. Necker , *voici des couleurs que vous chériez sans doute ; ce sont celles de la liberté.* M. de la Vigne & M. de Saint-Méry ont prononcé chacun un discours très-intéressant. Le ministre a recommencé le discours éloquent que déjà il avoit récité ; bientôt l'on a crié *grâce , grâce , grâce aux coupables , amnistie générale.*

Enfin plusieurs personnes ont jetté des papiers au peuple, impatient de plaisir, sur lesquels étoient inscrits ces mots: *Amnistie générale*. Tous les cœurs étoient unis, & l'on ne s'occupoit que du plaisir si doux de pardonner. Enfin le peuple à grands cris demandoit M. Necker; il s'est montré à l'une des fenêtres, & des transports d'ivresse & d'amour, des cris de *vive la Nation*, *vive M. Necker*, ont renouvellé l'expression des sentimens qu'il inspire. Pendant ce tems a été rédigé l'arrêté du pardon général en faveur des proscrits. Enfin M. Necker a quitté l'hôtel-de-ville, & a été reconduit avec les mêmes acclamations de joie & les mêmes honneurs; par-tout sur sa route, il n'a rencontré que des cœurs pleins de reconnaissance & d'amour.

A son arrivée à Versailles, la milice bourgeoise de cette ville, le corps de la musique du roi, celui des commis des divers départemens, les gardes-françaises & les musiciens de ce corps, ont été à pied recevoir le ministre vertueux: tous formoient un corage d'autant plus agréable, que plus de six cents personnes étoient en deuil, les armes à la main.

Ainsi fut terminé cette journée glorieuse pour le ministre qui a sauvé la France, & plus belle peut-être pour les citoyens, enivrés de plaisir, qui ont pu se mêler à la joie publique.

Ce soir il y a illumination.

## DÉTAILS

*Du Vendredi 31 Juillet.*

**H**IER, après le départ de M. Necker, les districts de la capitale se sont occupés de l'amnistie générale accordée par les électeurs, & principalement du pardon de M. de Besenval : toutes les sociétés ne furent intéressées qu'à la décision d'un point aussi important. On soutenoit avec raison que les électeurs étoient sans caractère pour prendre un tel arrêté ; on ajoutoit que la nation seule avoit été offensée en corps, & qu'il n'appartenloit qu'à elle de faire grâce. Par quelle inconséquence, en effet, pourroit-on faire grâce avant d'avoir toutes les preuves du délit ? Par quelle imprudence la nation recevroit-elle dans son sein des ennemis dangereux, qui jamais ne pourroient oublier qu'ils ont été fugitifs & proscrits ? Veut-on que demain nous ayons de nouveaux dangers à courir ? Que l'on juge par ce qu'ils ont tenté, ce qu'ils pourroient faire encore. A-t-on déjà oublié ces charriots chargés de poignards, ces nombreuses caisses remplies de lances ? Ne se souvient-on plus de ces forges ambulantes, de ces caisses de poudre, de boulets ? Faut-il rappeler ces tableaux effrayans d'une capitale environnée des horreurs de la guerre ? Dirai-je leurs complots affreux, leurs noirs projets ! Ils étoient vastes, sans doute. La France ensanglantée d'un bout à l'autre, & mise aux fers ; des troupes étrangères appellées pour l'asservir, sous prétexte d'y rétablir le calme ; des crimes qui font frémir l'humanité ! Une da-

mination!... Non, l'avenir ne le croira pas. Quels cœurs, ou plutôt quels monstres, peuvent recéler en leur sein tant de forfaits & de crimes? Et c'est pour ces hydres, abreuvées de fiel, dévorées de vengeance, que vous demandez grâce! Avez-vous oublié que des êtres sans patrie, sont les irréconciliables ennemis des hommes? C'est pour ce baron de Besenval, lui qui devoit commander l'un des détachemens que l'on destinoit à nous égorer: non, non, il faut que ses crimes soient connus, & que les loix le punissent avec sévérité. N'allez pas, ô mes concitoyens! encore souiller vos mains du sang des monstres: vous vous priveriez d'une victime qui peut déceler tous les crimes des traîtres! Si la nation doit faire grâce enfin, ce ne peut être qu'après un jugement décisif & réfléchi.

C'est d'après de pareils motifs, que le district de l'Oratoire dépêcha promptement trois députés pour révoquer l'acte illégal de commisération en faveur de M. de Besenval: cette délibération fait sans doute infiniment d'honneur à ce district.

Dans la nuit du jeudi au vendredi, l'on fut sans doute moins étonné à Paris qu'à Versailles, de voir les gardes-françaises & suisses quitter leurs postes, & rejoindre avec leurs drapeaux & bagages, à la vérité sans officiers, ceux de leurs camarades qui, après avoir si glorieusement défendu notre liberté, sont aujourd'hui mêlés avec les bourgeois de la capitale, pour le maintien de l'ordre & de la sûreté publique. Ils arrivèrent sur les cinq heures du matin; ils furent reçus & accueillis comme des frères qui se réunissent en famille. Ils avoient le consentement du roi, qui est actuellement gardé par les invalides, conjoin-

tement avec les bourgeois de Versailles. Il y eut à ce sujet quelques contestations , dont nous croyons qu'il est nécessaire d'instruire le public.

Sur les trois heures du matin ou environ , un détachement de la garde bourgeoise , voyant le départ des gardes-françaises & suisses , fut sur le champ avertir M. le Prince de Poix , qui la chargea de poster des sentinelles. Sur les sept ou huit heures l'évasion des gardes fut généralement faite dans Versailles : alors les gardes invalides se présentèrent pour les remplacer ; mais les bourgeois tenoient déjà les postes. On alla réciproquement chez M. le Prince de Poix pour s'expliquer & prendre l'ordre : il fut décidé que les bourgeois resteroient aux postes des grilles royales , ainsi qu'aux principaux postes dont ils s'étoient emparés pendant la nuit , & que les invalides auroient ceux de l'intérieur des cours ; mais entre midi & une heure on fit afficher , dans les rues de Versailles , une lettre ministérielle dont voici la copie.

*Lettre de M. le comte de Saint-Priest , ministre & secrétaire d'état , à M. le prince de Poix.*

Versailles , ce 31 Juillet.

» Le roi a ordonné , Monsieur , que les postes des grilles soient relevés par la garde invalide ; que les postes éloignés le soient par la milice bourgeoise , selon que vous le jugerez à propos , & jusqu'à nouvel ordre. »

J'ai l'honneur d'être avec un véritable  
attachement ,

*Signé , DE SAINT-PRIEST.*

Les deux dernières lignes de cette lettre causerent une fermentation générale. Elles firent craindre aux habitans de Versailles que leur service ne fût pas agréable à sa majesté , parce qu'il étoit question de les reléguer dans des postes éloignés ; ils étoient attristés de voir que des gens qui avoient passés fort tranquillement la nuit selon leur coutume , renfermés dans des corps-de-garde , obtenoient la préférence sur eux , qui ne devoient qu'à leur exactitude seule l'avantage d'avoir rempli les premiers des postes si honorables. Cependant il fut arrêté que , sans avoir égard à la lettre ministérielle , & afin que le service de sa majesté fût fait militairement , les postes du château seroient occupés par la milice bourgeoise , de concert avec la garde invalide ; de sorte qu'alternativement un poste fût occupé par un factionnaire de la garde bourgeoise & par un factionnaire de la garde invalide. Cet arrêté ayant été agréé , le service se fait avec tranquillité.

Le soir du même jour , M. le prince de Poix donna sa démission de commandant-général de la garde bourgeoise de Versailles. Il avoit cependant été confirmé dans cette place le jour même par la majorité des compagnies , dont on avoit recueilli les suffrages par scrutins. L'on ignore la cause de son refus ou de sa démission.

Peut-être la garde citoyenne de Paris pourroit-elle prétendre aussi à l'honneur distingué de servir de garde à sa majesté. Le monarque éprouveroit dès-lors que la plus sûre garde des rois est celle que donne l'amour & le dévouement des peuples. Alors , sans doute , il faut espérer qu'un grand monarque n'élevera de barrières autour de son trône que pour en éloigner les flatteurs.

O Necker , ministre integre , ne quittez plus notre roi ! Partagez avec lui l'amour d'une nation qui , dans des jours malheureux , ne fait être que juste & non barbare. Si elle refuse le pardon que vous avez demandé avec tant d'instance , c'est que la clémence n'est pas encore la vertu du moment. L'on peut apprécier d'ailleurs la conduite des députés de la nation , dans une circonstance aussi intéressante que délicate , ainsi que les arrêtés de la plupart des districts de Paris , touchant l'amnistie accordée par MM. les électeurs.

Quant à M. de Besenval , on est encore incertain de son sort. Plusieurs bourgeois sont allés au devant de lui ; l'ordre du comité de la ville en a été donné à cinquante hommes de la Bazoche , ainsi qu'à cinquante élèves en chirurgie. On l'attendoit sur le soir à la Grève ; les Suisses s'y étoient rendus , & aiguillant leurs sabres sur les pavés , juroient de ne lui point faire de grâce. Ils l'accusoient hautement de malversations ; on attend avec impatience la fin de cet événement.

### D E T A I L S

*Du Samedi 31 Juillet.*

C E fut cette même journée que l'on ramena de Chantilly , c'est-à-dire de chez le prince , des Canons ; on n'y a fait aucun dégât ; & les bourgeois y montent la garde , tandis que le prince Condé , ennemi de la nation , fuit loin de ses foyers , à travers les plaines de la Germanie , pour mettre dans l'oubli & ses services & les exploits de ses ayeux !

Les actions du prince de Conti ont peut-être moins lieu de surprendre ; on se souvient des paroles que lui adressa un héros, son pere, dans les évenemens de 1778 : *Je vous savois, lui disoit-il, mauvais fils, mauvais mari, mais je ne vous croyois pas mauvais citoyen.*

Puissent leurs fautes apprendre à leurs descendants, que la véritable grandeur n'est que dans l'estime publique !

Nous ne devons pas oublier de dire que MM. les électeurs de la capitale, dont le service a été d'une si grande utilité dès les premiers momens de la révolution, viennent de dresser un procès-verbal de toutes leurs opérations, & de remettre leurs fonctions entre les mains des députés des districts qui ont été nommés pour les remplacer. L'extrait de ce procès-verbal est imprimé ; sans doute qu'il ne peut qu'ajouter à l'estime réelle qui leur est due ; ainsi leurs fonctions sont cessées, & le nouveau comité, chargé de créer une municipalité, est maintenant en plein exercice.

Voici la réponse à une lettre inconnue & fort singulière, que nous venons de recevoir.

*Réponse à la lettre de M. Alétrophile.*

Nous avions pris la peine de louer M. de Beau-marchais d'une maniere équitable ; nous l'avions rapproché de quelques héros monopoleurs, nous avions vanté sa restitution généreuse, en faveur des habitans du faubourg S. Antoine ; bien plus, nous nous étions gardés de faire connoître le but de ce sacrifice désintéressé ; nous n'avions point dit que c'étoit afin d'appaiser la colere publique, ce qui alors eût été dangereux ;

enfin nous avions préconisé les honneurs distingués de sa charge de secrétaire du roi , & voilà qu'un monsieur Alétrophile nous adresse une lettre d'injures , & nous accuse hautement d'avoir fait des complimens au sieur de Beaumarchais ; il faut en convenir , jamais injustice ne fut plus grande : mais s'il nous arrivoit un jour de dire des vérités ou des injures au sieur de Beaumarchais , sans doute alors , Monsieur Alétrophile les prendroit pour des complimens !

Un fait d'un autre genre , qui cependant vient à peu-près des mêmes causes , c'est-à-dire de nos malheurs , est une banqueroute de 42 millions.

Le sieur Pinet , ce banquier généralement estimé de ceux qui le connaissent , n'est coupable , dit-on , que de sa trop grande facilité à vouloir secourir des personnes que leur conduite égare. Ce banquier est connu à la vérité de bien des capitalistes , auxquels il avoit soin de payer exactement tous les mois jusqu'à soixante pour cent d'intérêt. Le dérangement de sa fortune est causé , dit-on , par la fuite précipitée de quelques-uns de nos grands seigneurs. On croit même qu'il avoit des rapports qui enchaînoient la fortune à celle de Monsieur le comte de \*\*\*. Il est cependant résulté de ce dérangement que ce banquier , pour éviter toutes recherches , s'est voulu brûler la cervelle , & a mal réussi , puisqu'il ne s'est que blessé grièvement. Il a conservé sa tête à un tel point , qu'il a osé accuser des inconnus , ou pour mieux dire , des êtres imaginaires , d'un assassinat commis en sa personne : il est mort le Samedi premier Août. Cet événement doit produire de grands éclaircissements sur la révolution actuelle.

Aux environs de Mouceaux , ce fut ce même jour que l'on arrêta 180 malheureux , dont 160 ont été libres le lendemain.

Depuis l'offre généreuse de MM. les députés de la ville de Rouen , il nous arrive journallement des bleus du Havre , soit par la Seine , soit par terre , & les spéculations désastreuses des accapareurs sont absolument anéanties ; dans les circonstances pressantes les petits détails deviennent intéressans. Nous citerons les faits suivans , contenus dans une lettre qu'on nous écrit de Rambouillet. Un M. Hocmelle , procureur du roi à ce bourg , son gendre , & un nommé Grausse , ont été violemment menacés , & se sont sauvés , comme accapareurs de bled & agens des accapareurs.

A Chartres , on a voulu forcer la maison d'un nommé Maillard , que le peuple depuis long-tems avoit désigné par le surnom de la famine , & l'on poursuit les monopoleurs qui , pour vivre , forçoint le peuple à mourir de faim. Aucuns , sans doute , n'échapperont à l'œil vigilant de l'humanité qui les proscrit.

Nous nous étions proposé de présenter dans ce numéro un ensemble de faits , capables de fixer l'opinion publique sur des appercus d'un intérêt général relatif au crime de leze-nation , mais la multiplicité des détails & des faits nous force de les renvoyer au numéro prochain.

## DÉTAILS

*Du Dimanche 2 au 8 Août 1789.*

L'HONORABLE fonction d'écrire les révolutions de la capitale , ne se borne point à faire un récit aride de quelques faits dont les circonstances sont souvent dénaturées par les agens très-actifs d'une faction qui n'est pas entièrement anéantie , & quelquefois par le fanatisme même de la liberté ; elle nous fait encore un devoir de remonter à la source des faits , de découvrir la cause des changemens qu'ils éprouvent en passant par plusieurs bouches , & de saisir les diverses nuances que prend chaque jour l'esprit public , selon les objets qui excitent un intérêt général.

Le sieur de Besenval , dont nous avons parlé dans le N°. précédent , a été transféré , selon le décret de l'assemblée nationale , à Brie-Comte-Robert ; il est détenu dans l'hôtel-de-ville par un détachement considérable , en attendant que l'assemblée nationale prenne un parti ultérieur à son sujet : il a la liberté de se promener dans le jardin de l'hôtel-de-ville.

Plus de 150 suisses se sont rendus autour de sa prison , & ont cherché à s'emparer de sa personne.

On assure qu'ils vouloient le couper en treize morceaux , en l'honneur des treize cantons ; mais la garde bourgeoise les a engagés à renoncer à ce projet.

Quels auront été les sentimens de cet officier , en se voyant à l'extrême de sa carrière , l'objet de la haine de deux peuples , qui sont rarement injustes dans leurs vengeances ? Des compatriotes , des soldats dont il est

le chef depuis tant d'années , & dont il lui étoit si facile de mériter l'amour & la confiance , sont altérés de son sang ! Des françois , le plus généreux & le plus sensible des peuples , refusent sa grace à un ministre qu'il chérit , au moment même où il retourne parmi eux ! Le sieur de Besenval a donc été l'auteur & l'instrument de bien des injustices : Il existe donc contre lui bien des preuves qu'il étoit un des principaux agens de la horde aristocratique ?

Il est impossible de se le dissimuler : il existe un grand crime de lèze-nation . Peut - être confondons - nous le nom de quelques innocens avec ceux des coupables ; une instruction publique fera connoître les uns & les autres : les juger est une satisfaction que la nation se doit à elle - même ; punir les coupables d'une maniere effrayante , est un acte de sévérité qu'elle se doit , & à elle-même , & à toutes les nations qui n'ont pas encore brisé les chaînes du despotisme.

Tous les peuples qui sont libres , ne le sont devenus que par le supplice de quelques grands coupables . Rome naissante à la liberté , ne dut son salut qu'à la condamnation des enfans de son premier consul .

Ou le peuple n'est pas encore convaincu qu'il peut accuser & faire punir ceux qui sont les auteurs de ses malheurs , ou des méchans se servent de quelques brigands pour satisfaire des haines particulières , sous l'apparence d'une émeute populaire .

A St.-Denis , quelques hommes , en très petit nombre , se sont jettés sur le maire ; il a trouvé le moyen de s'échapper & de se réfugier dans le clocher d'une collégiale ; il a été poursuivi ; on lui a passé au col plusieurs cordes qu'on a tirées en divers sens ; enfin , on lui

a coupé la tête. Peu s'en est fallu que la capitale n'ait vu les tristes preuves de ce meurtre. Les patrouilles bourgeois ont forcé ceux qui apportoient la tête du maire à Paris , de rebrousser chemin ; on a même envoyé quelques détachemens à St.-Denis , pour ramener le calme.

Ces horribles proscriptions ont si malheureusement mis les esprits en fermentation , qu'une nouvelle , quelque horrible , quelque absurde qu'elle soit , s'accrédite aussi tôt ; on débitoit aujourd'hui que la ville avoit reçu d'une province une grande caisse où étoient six têtes. On a fait d'abord beaucoup de conjectures , & sur la province & sur les proscrits. Les uns faisoient venir les six têtes de la Provence , les autres de Flandres ; on a même hasardé qu'elles pouvoient venir du même côté , mais de plus loin. C'étoient ou des officiers de quelques parlemens , ou des officiers généraux , ou des princes. Après s'être épuisé en raisonnemens , on s'est instruit du fait , qui s'est trouvé absolument faux.

*LETTRE au rédacteur.*

Du 2 Août 1789.

« Monsieur , j'ai admiré dans les différens arrêtés des districts , qui ont paru hier , au sujet des criminels de l'ensemble nation , l'unanimité qui regne dans cette ville immense sur tous les objets qui ont de grands rapports à la liberté. J'ai remarqué sur-tout ceux des districts de Saint-Jacques de l'hôpital & des Petits-Pères. Le premier est concis , nerveux & sévère ; c'est l'ouvrage d'une assemblée générale : le second est solide , modéré , sentimental ; il a été fait par un comité . »

» Mais une vérité qu'on n'a point dit à MM. les électeurs , & que je vous prie de leur faire parvenir , non pour affliger leur ame , mais parce qu'elle peut être utile , c'est que l'interprétation qu'ils ont donnée à leur arrêté , rédigé en présence de M. Necker , est absolument fausse. Il porte qu'il n'y aura *désormais* d'ennemis de la nation , que ceux qui troubleront la tranquillité publique. Cette désignation *future* n'excluoit - elle pas du nombre des ennemis de la nation ceux qui l'ont troublée par le *passé* ? Et , dès-lors , n'absolvoient - ils pas les auteurs de l'infenal projet que la Providence & notre courage ont fait échouer ? »

Pourquoi les électeurs n'ont-ils pas dit à leurs concitoyens , dans leur second arrêté , » nous nous sommes sentis pressés du besoin de pardonner : Notre sensibilité , notre attachement au ministre que vous chérissez , nous a déçus. Nous avons cru être les interprètes de votre vœu , nous ne l'étions pas ; nous n'avons pu nuire aux droits de la nation ; ils sont inscriptibles & inaliénables. »

Cette maniere franche & noble de revenir sur ses pas , valoit bien sans doute une tournure forcée , qui n'a fait illusion à personne. Il est donc des hommes sages qui balancent entre leur amour-propre & la vérité.... L'amour-propre ? Il est le plus redoutable ennemi de l'amour de la patrie. Sans cesse il met l'homme aux prises avec le citoyen , & celui-ci n'a presque jamais le dessus. L'exemple que les électeurs auroient pu donner dans cette occasion à tous ceux qui s'aiment plus que la patrie , valoit peut-être tous ceux qui leur ont acquis des droits si certains à notre reconnoissance. Je suis , &c.

C'est .

C'est avec le zèle que nous avons voué à la recherche de la vérité , que nous annonçons qué , depuis le 27 Juillet , M. le duc de Coigny est de retour à Versailles ; ainsi le rapport de l'officier de milice , qui le croyoit embarqué , est complètement faux.

Il y a eu ce soir un différend entre MM. de la Bazoche & le district des Barnabites. Une patrouille de ce district a voulu passer par les cours du palais qui est dans son arrondissement. MM. de la Bazoche s'y sont opposés ; après quelques contestations , MM. des Barnabites , quoique bien convaincus qu'ils avoient droit , ont cru devoir se retirer , pour ne pas donner le spectacle d'une petite guerre civile ; ceci prouve le danger d'armer les citoyens par corporations , ou par corporations & districts. Un bourgeois n'a pas le droit d'être armé , parce qu'il est de telle ou telle profession , mais parce qu'il est citoyen. L'assemblée par corporation est donc contraire aux principes du droit politique.

Il importe essentiellement au bon ordre & à la paix que les citoyens armés n'ayent qu'un même esprit , & qu'ils soient classés par une dénomination qui ne rompe point l'égalité , base éternelle de l'harmonie & de la bonne intelligence entre les hommes. Mais dès qu'ils sont assemblés par corporation , l'égalité ne subsiste plus ; l'esprit de cœur , la morgue & la jalousie de profession ferment la division & alienent les cœurs. Le maçon & le boulanger sont humiliés en se voyant précédés par le jouailleur couvert d'or , & par l'homme de robe qui dédaigne de les regarder. L'assemblée par districts confond tous les rangs ; l'homme de lettres est à côté du forgeron , le perruquier , du magistrat. L'âme du citoyen obscur s'agrandit en marchant entre deux ci-

toyens distingués , dont il ne peut gagner l'estime , qu'en se montrant leur égal par son amour pour la patrie ; l'homme , que sa naissance ou la fortune élèvent au-dessus des autres , se dépouille d'une folle vanité , en voyant que le dernier des citoyens ne lui cede ni en courage ni en vertu : c'est une armée de frères , & cette armée est invincible. Lorsque nos braves alliés ( les treize cantons ) secouerent le joug de l'impérieuse maison d'Autriche , on vit à Morgrate vingt mille Autrichiens fuir devant treize cens suisses.

Les boulangers , d'après les plaintes de quelques particuliers au comité provisoire de subsistance , pour en obtenir une attestation publique , qu'il ne dépendoit pas d'eux de faire le pain plus beau. Le comité a fait afficher que les farines que l'on consommoit actuellement venoient de l'étranger , & qu'elles donnoient au pain une couleur noire , sans que pour cela il fut moins *sain*. Il n'y a que ceux qui ne savent pas combien il est difficile de se procurer des subsistances dans tout le royaume , qui puissent se plaindre. Citoyens , est-ce donc pour avoir du pain plus ou moins blanc que nous sommes sous les armes ? C'est pour nous venger des tyrans ; c'est pour maintenir la liberté des opinions dans l'assemblée nationale ; c'est pour nous défendre contre des étrangers soudoyés , & des brigands sans patrie ; c'est pour être libres enfin ; & malheur à qui , dans ce moment , s'occupe , & des commodités de la vie , & de ses intérêts particuliers ; il ne sera jamais qu'un esclave au milieu d'un peuple libre.

Il est arrivé par la barrière de Charenton un convoi de farines , escorté par des gardes - françoises. Ils ont trouvé à Charenton un de leurs camarades qui escortoit

seu. une charette chargée de farines ; elle venoit du moulin de la Charité , qu'il avoit été chargé de surveiller. Les gardes françoises , qui ne le connoissoient pas , s'imaginerent un peu trop légèrement que c'étoit un faux garde-française ; ils l'arrêtèrent : envain le grenadier leur montrroit-il le numéro de sa chemise ; les bruits qu'on a répandus sur ces sortes de déguisemens , préoccupoient si fort ceux à qui il parloit , qu'il se seroit vu en danger , si deux sergents ne l'eussent reconnu pour être de la caserne de Popincourt , compagnie de Sainte-Marie.

Ce brave homme , qui étoit un des premiers à la Bastille , a été extrêmement sensible à ce désagrément. Les principaux habitans de Charenton se sont empêfés à le consoler ; ils lui ont remis une attestation de la conduite active , intelligente & sage qu'il a tenue depuis qu'il est chargé d'y faire moudre des grains.

### D É T A I L S

*Du Lundi 3 Août.*

AU moment où la liberté de la presse a conquis la liberté publique & personnelle , où elle a rendu aux ames avilis par le despotisme toute l'énergie nécessaire pour la conserver , où le préliminaire de la constitution déclare »que tout citoyen a le droit de parler ou de se taire ; que nulle maniere de publier ses pensées & ses sentimens ne doit être interdite à personne , & qu'en particulier chacun est libre d'écrire , d'imprimer ce que bon lui semble , toujours à la condition de ne pas donner atteinte au droit d'autrui ». Au moment où

tous les soupçons assiègent tous les esprits , le comité provisoire de police rend sur la librairie une ordonnance plus gênante que n'étoient tous les absurdes règlements de la police inquisitoriale qui existoient avant la révolution.

Elle défend de publier aucun écrit , sans qu'il porte en tête le nom d'un imprimeur ou d'un libraire , & sans qu'un exemplaire paraphé n'ait été déposé à la chambre syndicale ; elle rend le libraire ou l'imprimeur , garant de la teneur de l'écrit , sauf son recours contre l'auteur , s'il y a lieu .

Cette ordonnance est injuste , oppressive , & contraire aux premiers éléments du droit .

Injuste envers les gens de lettres , cette portion précieuse de la société qui en tire toutes ses lumières , que l'on dépouille du droit naturel de faire circuler leurs pensées sur la foi de leur signature , pour en revêtir des compagnies de manufacturiers , dont les principaux membres reconnoissent enfin qu'il est juste de renoncer à ces prohibitions iniques , à ces priviléges absurdes , à tout arrêt de règlement qu'ils avoient acheté des directeurs-généraux de la librairie .

Oppressive envers les libraires & imprimeurs que l'on force à sortir de leur profession , pour faire celle de censeurs ; oppressive envers les gens de lettres , que l'on soumet de nouveau à des censeurs d'autant plus difficiles , qu'ils doivent être garans des écrits qu'ils autoriseront par leur signature ; oppressive envers le public , qui sera privé d'une foule d'écrits , par la timidité des imprimeurs & les spéculations particulières des libraires .

Contraire enfin aux éléments du droit qui , en matière

pénale , n'admet point de garantie , & répugne à ce qu'un auteur puisse jamais être appellé par le libraire , pour subir la peine qu'un libelle auroit attiré sur sa tête.

A peine cette ordonnance a-t-elle été connue , que les noirs soupçons ont étendu leur empire. On disoit que les élections des officiers des districts & des comités de la ville , étoient l'ouvrage des cabales & des dîners ; que les fusils disparaisoissoient des districts , que quelques canons étoient encloués , & qu'il existoit encore plus d'un Flesselles dans la municipalité ; bruits faux , ou du moins horriblement exagérés , tristes fruits d'une ordonnance que les plus modérés attribuent à la manie réglementaire , & les plus clair-voyans , à un reste d'aristocratie qui se forge des armes dans l'atelier même de la liberté.

Et il s'est trouvé un homme de lettres , un écrivain périodique , assez peu digne de ce titre , pour s'empresser d'annoncer au public qu'il adoptoit ce règlement dangereux , parce qu'il sentoit sans doute que plusieurs littérateurs aimeroient mieux se taire que de souscrire à leur infamie , & que leur silence pouvoit augmenter le débit de son misérable papier.

Parmi les maux que cette ordonnance a produits , nous oubliions de compter les bruits alarmans qui se sont répandus sur le départ prétendu de nos frères , les gardes françoises.

On leur avoit annoncé qu'ils pouvoient aller chercher leurs cartouches , chez un de leurs anciens officiers qui n'étoit pas chargé de ce détail , & qui partisan décidé , & quelquefois agent du conseil aristocratique , s'est plu à alarmer ces braves gens sur leur sort à venir. Ceux qui , par des raisons de familles ou

d'affaires , étoient à la veille d'acheter leur congé , & qui étoient pressés de partir , ont témoigné du chagrin de n'avoir pas leur cartouche sur le champ : aussi-tôt quelques négligences relatives à leurs besoins , & qu'il étoit impossible d'éviter , se sont transformées en projets sinistres de les mécontenter , & de les forcer de partir.

En peu d'heures l'alarme est devenue si générale , que le district St.-Honoré a envoyé une députation à ceux qui étoient chez le commissaire des guerres à recevoir leurs cartouches , pour s'enquérir de leurs intentions , & leur témoigner les sentiments de reconnaissance & de fraternité qui animent les citoyens. Nos guerriers se sont empressés d'envoyer à leur tour une députation de 19 d'entr'eux à ce même district , pour y porter l'assurance que , *libres par leurs cartouches , ils n'en profiteroient que pour s'enrôler sous l'étendard de la patrie , &achever ce qu'ils avoient commencé.*

Les soldats des autres régimens , qui , pour nous servir d'une expression connue , n'ont point déserté , *en restant sous leurs drapeaux* , ont témoigné leurs inquiétudes au sujet des cartouches dont ils avoient besoin , & qu'ils ne savoient où aller chercher : le district de l'Oratoire s'est rendu leur interprète auprès de M. de la Fayette , & le pria de leur faire donner les mêmes moyens d'entrer dans la garde nationale , qu'à MM. les Gardes Françaises.

Le soir , M. de la Fayeite a fait afficher un avis aux Gardes-Françaises , où il leur annonce qu'ils peuvent aller chercher leurs cartouches chez M. de Mathan , autrefois leur lieutenant-colonel ; que le règlement militaire va paroître , & qu'il doit faire demain la

revue des bataillons. On a été généralement fâché de voir que l'on avoit omis d'annoncer à la fin de cet avis , que la ville donneroit aux Gardes qui se retireroient , une preuve de sa gratitude.

Un gagiste du Mont-de-Piété a pris querelle avec un ancien gagiste de la même maison , d'où il a été chassé. Il a fait arrêter celui-ci par la patrouille , qui l'a conduit à la ville. Le peuple s'y est aussi-tôt rendu , dans l'espérance de le voir pendre. Peuple , peuple ! ne faurois-tu être libre sans être inhumain !

Les spectacles sont toujours déserts. Tant que la tranquillité ne sera pas entièrement rétablie , ils seront le vrai thermometre du patriotisme. S'il s'éteint , ils seront fréquentés ; j'en excepte pourtant les jours où les françois joueront les Horaces , ou la mort de César.

On a vu aujourd'hui des uniformes de la garde nationale : habit bleu , collet rouge , revers , paremens & doublure blanche.

*VERS à monseur le marquis de la Fayette.*

*Le 3 Août.*

Bayard est mon héros , Bayard fut ton modèle ;  
Comme lui , sans reproche , & comme lui sans peur ,  
A la patrie , à la gloire fidèle ,  
Tu nous montre vivant ce prodige d'honneur.  
Le chêne & le laurier réunis sur ta tête ,  
Ne te donneront pas la fierté des vainqueurs.  
Tu fais qu'à tes vertus tu dois autant de coeurs ,  
Qu'à ta valeur on a dû de conquêtes.

## D E T A I L S

*Du Mardi 4 Août.*

QUAND on est trop prompt à juger, on s'expose souvent à de cruels repentirs. Si la multitude ne suivoit pas toujours un aveugle premier mouvement, elle ne feroit peut-être jamais d'injustice aux autres; jamais elle ne nuiroit à ses propres affaires. Hier, on trouvoit l'*avis* aux gardes-françaises *trop sec*; aujourd'hui, quand on a vu le certificat national demandé par M. de la Fayette, & accordé pas l'assemblée municipale aux gardes-françaises, les précautions prises pour leur assurer leur contingent dans la masse & les effets de leur régiment, on a bénî ce général qui fait si bien séparer ce qu'il doit faire seul, d'avec ce qu'il ne peut faire sans le vœu municipal.

*Certificat national.*

» Nous, maire de la ville de Paris, & Nous, commandant de la garde nationale parisienne.

Nous étant fait représenter la cartouche donnée par le ci-devant commandant du régiment des gardes-françaises, au nommé . . . . . mais voulant en outre lui donner, au nom de la ville de Paris, un témoignage d'estime & de reconnaissance pour sa bonne conduite dans la révolution, avons expédié le présent certificat revêtu de notre signature & des armes de la ville, pour être un monument des services qu'il a rendus à la nation, ainsi que de la justice d'une ville libre envers un soldat patriote.»

D'après le bruit qui s'étoit répandu hier, que les gardes-françaises se disposoient à partir en très grand nombre pour retourner dans leurs familles, plusieurs districts se sont assemblés; celui des Petits-Pères a écrit à M. de la Fayette pour lui offrir de prendre à sa charge tel nombre de gardes-françaises qu'il jugeroit à propos, & de pourvoir à tous leurs besoins. Le district Saint-Etienne-du-Mont s'est aussi distingué par ses offres patriotiques. — Il a été fait au Palais-Royal une motion qui sera imprimée, d'ouvrir en leur faveur une souscription nationale, pour leur assurer une pension viagere de 150 livres, reversibles sur leurs veuves.

Cet accord parfait de tous les citoyens est une réponse bien énergique aux discours de quelques ames viles, qui ne rougissent pas de dire que tout ce qu'ont fait les gardes-françaises, nous le devons à la haine qu'ils portoient à leur colonel. Ah ! s'ils lui eussent désobéi pour se débander ensuite, l'envie auroit un prétexte pour les souiller de son venin; mais ils ont resté sous l'étendard de la patrie, ils ont vaincu pour elle; &, après la victoire, ils ont été généreux envers leur colonel, envers leurs ennemis & les nôtres; ils ont été sous les loix seules de l'honneur, aussi sages que sous la discipline la plus sévère. *Vous êtes des héros*, leur disoit une dame à qui on apprenoit qu'ils avoient demandé la grace des invalides. *Madame*, répondit un grenadier, *nous sommes tout ce que nous pouvons*.

Nous avons reçu ce matin 22 voitures de farines; presque chaque jour voit arriver un convoi grand ou petit. Nous devons aux membres du comité de sub-

sistance une reconnaissance inexprimable ; leur travail n'est ni le plus agréable , ni le plus brillant ; mais sans lui , que seroient tous les autres !

Il est arrivé ce soir quatorze canons , venans de l'Isle-Adam. Cet enlèvement & beaucoup d'autres semblables , seroient des attentats à la propriété , si la premiere de toutes les loix , le *salut du peuple* , ne nous forçoit à nous procurer des armes Inutiles au prince de Conti qui est absent , elles seroient dangereuses pour nous , si son absence est une fuite.

Nous avons appris que ce prince étant parti de l'Isle-Adam , s'étoit rendu seul au château de Lalande , où ses gens étoient arrivés par différens chemins ; il s'est joint à eux dans les bois , & a proposé à ceux qui l'aimoient de le suivre. Plusieurs l'ont quitté , mais son valet-de-chambre de confiance lui a répondu : *je ne vous quitterai point , quoique ce soit bien votre faute si vous vous trouvez dans cet embarras.*

On a amené de Choisy - le - Roi un canon de fer , aussi - bien ouvrage que le plus beau canon de fonte ; il a resté exposé sur la place de Grève avec cet écriteau : **JE SUIS LE SANS PAREIL DE CHOISY-LE-ROI.**

Le district de l'Oratoire vient de se signaler encore dans la cause publique , en faisant des réclamations publiques contre les nouveaux réglemens sur le fait de la librairie & de la gravure ; elle les qualifie *d'atteintes frapantes à la liberté de la presse*. Il y a sur cet objet des idées bien simples , qui devroient frapper tous les hommes. La presse n'est pas libre si un auteur ne peut pas , par sa volonté seule , faire circuler son ouvrage. Or , s'il lui faut la volonté d'un libraire , sa condition est pire que s'il lui falloit un censeur. Celui-ci ne refuse son

approbation que parce qu'il croit le livre dangereux ; celui-là peut aussi le refuser, parce que tel ouvrage qu'on le prie d'autoriser, pourroit nuire à la vente de quelques-uns des siens.

Le soir il est parti quarante hommes pour Charenton, & deux heures après il en est parti huit cents autres avec deux pieces de canon & des munitions ; on ne fait qu'imparfaitement leur destination. Le départ de cette petite armée n'a pas laissé d'alarmer vivement les habitans des quartiers où ils ont passé. Il peut y avoir des opérations qui demandent du secret : mais hors celles où il est absolument nécessaire, nous croyons qu'il est dangereux. Il donne lieu à des conjectures, & les conjectures du peuple valent toujours beaucoup moins que la vérité. Il y a, ce semble, une rectitude de jugement qui fait présumer qu'il vaudroit beaucoup mieux l'éclairer absolument sur toutes les opérations, que de lui en laisser entrevoir les motifs ; tout ce qu'il voit de cette maniere il le voit mal.

### DÉTAILS.

*Du Mercredi 5 Août.*

LE comité de subsistance, dont nous ne saurions trop louer les travaux patriotiques, à la tête duquel est toujours M. Bailly, dont le nom seul est un éloge, a fait publier une proclamation très-intéressante sur la libre circulation des grains.

On y trouve ces deux grands principes : *la confiance, la liberté, la sûreté sont les seules sources de la prospérité publique. Tous les habitans de la France se doivent des secours fraternels.*

Tous les particuliers qui ont des grains & farines ; sont invités à les porter dans les marchés qui leurs paroîtront les plus avantageux ; les autorise à *aller, venir & circuler librement*. Les officiers municipaux sont priés de protéger cette circulation ; & dans le cas où leur garde nationale ne seroit pas assez forte , on leur offre des renforts.

Cette proclamation a été affichée dans toute l'étendue de la généralité ; elle doit être envoyée aux officiers municipaux , & lue aux prêtres des paroisses.

Le district de Saint-Jacques-de-l'Hôpital a fait célébrer un service solennel , pour le repos des ames de nos frères qui sont morts en combattant pour la liberté. M. l'abbé Fauchet , prédicateur ordinaire du roi , a prononcé leur oraison funèbre. Jamais , depuis l'établissement du règne féodal , un aussi beau sujet ne s'étoit présenté à l'éloquence des orateurs françois. Un Tu-renne , un Condé n'ont jamais combattu que pour leur propre gloire , ou pour servir l'ambition d'un grand roi qui ne pouvoit jamais devenir qu'un très-petit conquérant ; mais l'artisan , le soldat qui a prodigué sa vie dans la révolution , étoit animé par - tout de ce qu'il y a de saint & de grand parmi les hommes , l'égalité , la liberté.

M. l'abbé Fauchet a si bien rempli l'attente de ses auditeurs ; le cœur & l'esprit ont été si satisfaits , que , faisis d'un enthousiasme religieux & patriotique , les habitans du district lui ont décerné une couronne civique.

Après midi , deux compagnies du district ont conduit M. l'abbé Fauchet à l'hôtel-de-ville , tambour battant , enseignes déployées ; il marchoit entre les deux compa-

gnies , entouré de MM. les officiers du district , précédé d'un héraut qui portoit la couronné. On attend avec impatience que M. l'abbé Fauchet livre son discours à l'impression.

Il y a à Paris quarante mille étrangers logés en hôtel garni , qui ne sont pas censés habitans , & qui pourtant sont citoyens. Ne faisant pas partie de la commune de Paris , ils ne peuvent assister aux délibérations des districts ; mais , comme dans les districts on opine souvent sur des objets qui n'intéressent pas seulement la commune , mais toute la France , les étrangers se sont insensiblement formé un district qui est le Palais - royal.

C'est au Palais-royal que fut faite la motion de ne pas laisser mettre à Bicêtre quelques gardes-françaises détenus à l'abbaye Saint-Germain. Ce fut aussi-là que se fit la motion de les faire réintégrer dans la prison , dès qu'on eut la certitude que le roi avoit promis de faire grâce , si-tôt què l'ordre seroit rétabli. C'est au Palais-royal qu'on a fêté les premiers soldats patriotes , & qu'on les a hatangués au nom de la patrie. C'est au Palais-royal que s'est faite la motion de prendre les armes ; elle a été justifiée par l'événement.

Ce n'est pas au Palais royal qu'a été faite la motion de décapiter de Launay , il n'étoit plus lorsque la nouvelle de la prise de la Bastille y a été apportée. Ce n'est pas en vertu d'une motion que de Fleisselles a été tué ; c'est un seul homme qui , de son propre mouvement , lui a lâché un coup de pistolet. Foulon éroit à l'hôtel-de-ville , & déjà demandé par le peuple , avant que l'on sût au Palais-royal qu'il étoit arrêté. On y a discuté tous les moyens possibles de sauver Bérthier de la fureur du peuple , pour avoir de sa bouche , par des voies juridi-

ques , toutes les indications nécessaires sur la conjuration aristocratique. Ce ne sont point les habitués du Palais-royal qui ont commis ces meurtres , qui ont porté les têtes , qui ont traîné les cadavres.

Dans toutes les grandes villes , il y aura toujours un lieu où les désœuvrés s'assembleront pour causer , & où les hommes occupés courront le soir , pour y avoir les nouvelles du jour & de l'heure.

Il est à - peu - près impossible que , dans ce point de réunion , on ne propose pas à ceux avec qui on converse des idées bonnes ou mauvaises ; quant à celles qui sont dangereuses , on ne les y proposeroit pas sans quelques risques ; car la contradiction y étant très-libre , le moteur dangereux est bientôt réfuté , interrompu & hué.

A la vérité , on se permet d'y censurer toutes les opérations publiques ; mais c'est peut-être en cela que consiste la liberté de parler , réclamée aussi fortement par nos politiques , que la liberté de la presse.

Il y a beaucoup de réverbères au Palais-royal , il y fait pour - ainsi - dire jour la nuit ; on y débite les nouvelles les plus fraîches , & souvent les plus sûres : voilà , sans doute , ce qui attire un grand concours de citoyens.

Mais le mal est toujours à côté du bien ; plus une assemblée est nombreuse , plus une idée incendiaire fait de progrès. La municipalité a donc cru devoir prévenir les maux auxquels ce concours pourroit donner lieu ; elle a chargé les districts qui craignent le Palais-royal , de prendre les mesures les plus sages pour y ramener le bon ordre. Les députés de St.-Roch , St.-Honoré & autres districts se sont assemblés , & ont arrêté une invitation à tous les bons citoyens qui auroient des idées

utiles à proposer , de se présenter aux districts & de n'en pas faire le sujet d'une motion au Palais-royal. Tous les bons citoyens doivent s'empresser à seconder les mesures que la municipalité prend pour assurer la tranquillité publique.

Ce soir plusieurs personnes qui avoient assisté à la séance de l'assemblée nationale , tenue la nuit précédente , ont apporté la nouvelle que la constitution étoit arrêtée sur tous les points qui concernent la féodalité , & sur quelques autres aussi essentiels. Peu de tems après , on a distribué une note imprimée de la substance de la délibération nationale.

L'ivresse de la joie s'est aussi tôt répandue dans tous les cœurs ; on se félicitoit les uns les autres ; on nommoit avec enthousiasme nos députés *les Peres de la Patrie*. Il sembloit qu'un nouveau jour alloit luire sur la France. Enfin , quoique l'on attendît tous les biens de la faveur de l'assemblée nationale , il sembloit que l'on venoit de recevoir d'elle un bienfait inespéré.

Il s'est formé des groupes dans presque toutes les grandes rues. Près de tous les ponts on attendoit , pour ainsi-dire , les passans , pour leur apprendre ce qu'ils auroient peut-être ignoré jusqu'au lendemain. On étoit aise de partager sa joie , de la répandre. La douce fraternité régnoit par-tout. C'étoit sur-tout lorsqu'on rencontrroit quelques gardes-françaises , que les démonstrations de joie étoient plus vives. On en a vu embrasser des bourgeois qui les ferroient dans leurs bras. Oui , il est des momens où dans la vie des peuples , comme dans celle des hommes qui sont oubliés , des années de douleur & de calamités.

*S 6 E T M A R K E des objets qui ont été arrêtés à l'assemblée nationale , le 4 Août 1789 , depuis huit heures du soir jusqu'à une heure après minuit.*

**S A V O I R :**

1<sup>o</sup>. Suppression de tous les droits féodaux , consentis unanimement.

2<sup>o</sup>. Renonciation par les privilégiés à tous leurs droits & priviléges pécuniaires.

3<sup>o</sup>. Acquiescement par le clergé & la noblesse , de supporter tous les impôts généralement quelconques , chacun suivant sa fortune.

4<sup>o</sup>. Suppression des justices seigneuriales , la justice sera rendue gratuitement dans tout le royaume.

5<sup>o</sup>. Renonciation générale & suppression de toutes les capitaineries & droits de chasse.

6<sup>o</sup>. Abolition des droits de francs-fiefs & de main-morte.

7<sup>o</sup>. Suppression des cens & rentes féodales , de telle nature qu'elles soient , garennes & colombiers.

8<sup>o</sup>. Abolition du droit d'annates en cœur de Rome , & près des évêchés pour les curés.

9<sup>o</sup>. Chaque ecclésiastique ne pourra posséder qu'un seul bénéfice , ou rente sur icelui.

10<sup>o</sup>. Suppression du casuel des curés.

11<sup>o</sup>. Suppression des jurats & maîtrises des villes.

12<sup>o</sup>. Renonciation faite par les villes de Paris , Lyon , Bordeaux , Marseille & autres , à tous leurs droits & priviléges pécuniaires.

13<sup>o</sup>. La vénalité des charges , supprimée.

14<sup>o</sup>. Les citoyens de tous les ordres , admis dans les emplois civils & militaires.

15<sup>o</sup>.

15°. Le Parlement de Besançon supprimé.

16° Suppression pécuniaire de tous droits d'une province à l'autre ; concordat de paix entre toutes les provinces qui ne veulent plus faire qu'une seule famille , & avoir un même gouvernement ; la province qui se trouvera opprimée , sera secourue par toutes les autres , de même que si elle s'éloigne de son devoir , elle sera forcée de se rendre au vœu général. Toutes les propriétés sont sacrées. Défense à qui que ce soit d'y porter atteinte , sous les peines portées par les loix.

17°. Renonciation faite par les grands seigneurs , à leurs titres de premiers barons & autres ; ils en font l'hommage à la nation , ainsi que d'une partie de leurs pensions.

18°. Pour manifester un si grand bienfait pour la France , l'assemblée a permis à M. le duc de Liancourt de faire frapper une médaille , qui représentera la destruction de la féodalité & la réunion entière de toute la France.

19° L'assemblée nationale ira annoncer au roi toutes ses résolutions & arrêtés , en lui déclarant qu'elle lui a donné le titre de Restaurateur de la liberté françoise.

20°. Le *Te Deum* sera chanté à Versailles , en présence du roi , par tous les députés , au son de toutes les cloches , & de l'artillerie.

Aujourd'hui M. le Marquis de la Fayette a demandé que la solde des gardes-françaises fût fixée , en attendant la formation de la garde nationale parisienne. Les représentans de la commune ont arrêté qu'il leur seroit donné vingt sols par jour ; & que la ville payeroit ceux qui ne le seroient pas dans les districts , & qu'on leur assureroit une indemnité pour tous les jours , depuis la cessation de leur paye où ils n'auroient pas reçu une paye aussi forte.

## DÉTAILS

*Du Jeudi 6 Août.*

**C**EUX qui meurent pour la patrie , sont toujours sensés vivre pour la gloire , dit une belle loi des romains. Hélas ! nous ignorons presque tous les noms de ceux qui ont eu cette fin si douce & si honorable , mais nous ne nous en acquittons pas moins envers eux , de tous les devoirs auxquels leurs ames peuvent être sensibles. Le district de Saint-Martin-des-champs a fait célébrer ce matin une messe de *Requiem* pour ceux qui sont morts en combattant pour la liberté. L'académie royale de musique , empressée de donner des preuves de son patriotisme , a exécuté , selon l'offre qu'elle en avoit fait , une messe de la composition de M. Goffec.

Dom Bailleul , religieux bénédictin , a prononcé l'oraison funèbre. Madame la présidente de Rosambo a fait une quête , dont le produit étoit destiné aux pauvres citoyens , ainsi que celui des chaises qui étoient fixées à 24 sous. Les 59 autres districts y ont assistés par deux députés. On n'entroit point sans être en noir.

Qu'elles sont augustes & touchantes , ces cérémonies de la religion nationale ! on n'y assiste pas sans verser des larmes d'attendrissement , & ceux que nous pleurons , je le répète ; ils nous sont inconnus ! François , serons-nous assez ingrats pour laisser dévorer à l'oubli le nom de ces braves patriotes ? Serons-nous assez injustes pour laisser périr de misere & de douleur leurs mères ou leurs épouses. Non , non , & je m'étonne que déjà notre imagination active & sensible , n'ait pas trouvé

les moyens de découvrir leurs noms , leur famille , & je ne dirai pas leur patrie , il n'y en a plus qu'une pour tous les françois , mais le lieu de leur naissance ou de leur domicile . Vous qui administrez avec tant de soin la chose publique , n'ouvrirez-vous point un bureau , où tous ceux qui , depuis le jour de la prise de la Bastille , n'ont plus revu des parens , des amis , des locataires , puissent déposer des notes , des signalemens ; & où celui qui a vu les cadavres de nos défenseurs , puisse appliquer à un jour certain les habillemens qu'une telle circonstance doit avoir profondément gravés dans sa mémoire ? Pour contribuer en nous , autant qu'il sera possible , à ces actes de reconnaissance , nous promettons d'insérer dans cet ouvrage tous les renseignemens qu'on auroit besoin de publier pour parvenir à quelque découverte en ce genre .

Vers neuf heures , on a vu passer sur le port St.-Paul un bateau dont l'équipage étoit composé de trois hommes ; quelques particuliers ont désiré de savoir , par pur motif de curiosité , ce qui en composoit la cargaison ; l'équipage leur a répondu que c'étoit des poudres & munitions qui sortoient de l'arsenal : justement allarmés par une opération à laquelle il étoit difficile de trouver des motifs honnêtes , les citoyens ont fait arrêter le bateau & semer l'alarme autour d'eux : elle s'est bientôt répandue dans les quartiers .

Les bateliers ont été entendus , & aussitôt on a mandé le Sr. la Voissiere & quelques autres personnes , à qui la garde des munitions étoit confiée . Ceux-ci ont représenté l'ordre qui leur avoit été remis , signé de la Salle pour M. le marquis de la Fayette .

On a généralement débité d'abord qu'il y avoit une signature contrefaite au bas de l'ordre , mais ce fait a été présenté d'une maniere différente ; le peuple s'est persuadé que M. de la Salle avoit contrefait la signature de M. de la Fayette ; mais tous ceux qui ont été à portée de voir M. de la Salle depuis qu'il est commandant , ont vu qu'il falloit que ce fût sa signature propre qui fût contrefaite , ainsi que ces mots : *faisant pour M. le marquis de la Fayette.*

On a enfin donné une explication moins alarmante ; cette poudre étoit gâtée , & partoit pour Essonne , où elle devoit être rebattue ou bien échangée contre d'autre poudre.

Le peuple n'a pas été satisfait de l'explication , elle paroissoit détruite par l'enlevement des autres munitions trouvées dans le bateau.

Peu-à-peu il s'est formé deux fortes bandes ; l'une s'est rendue à la Grève , l'autre a été chez le marquis de la Salle. Il étoit disparu. Les deux bandes réunies devant l'hôtel-de-ville , ont demandé à grands cris le marquis de la Salle , pour le pendre au fatal réverbere.

Un inconnu est monté sur la branche qui supporte la poulie , une corde neuve d'une main , & une lumiere de l'autre. Il y a resté près de trois quarts d'heure , pendant que quelques mécontents qui étoient entrés dans l'hôtel-de-ville , cherchoient le marquis de la Salle jusques dans le clocher de l'horloge.

Cependant la garde qui étoit à la Grève a été renforcée par l'arrivée de quelques patrouilles. Les gardes françoises se sont rendus avec quatre pieces de canon , en déclarant qu'ils ne regarderoient pas comme citoyens

& françois tous ceux qui attenteroient à la vie d'un homme quel qu'il fût, avant que la loi eût prononcé sur son sort.

A mesure qu'il arrivoit des détachemens des districts, on élargissoit le quarré que formoient les troupes ; on est venu à bout, par ce moyen, de mettre sans danger & sans accident, les pendus hors de la place.

Ce jour n'est pas le moins glorieux des beaux jours de M. de la Fayette. La sagesse, l'intelligence avec laquelle il a déployé la force publique qui lui est confiée, ont pénétré tous les citoyens d'admiration & de reconnoissance : la sécurité publique sera son ouvrage.

Le district des Barnabites, après la bénédiction de son drapeau, s'est rendu sous les armes à l'hôtel-de-ville. Les aristocrates n'auroient pas vu sans étonnement ni sans crainte le nombre de soldats citoyens que fournit ce seul district, & le bon ordre qui régnoit dans toutes ses compagnies.

Les canons ont été distribués dans les différens districts ; les meilleurs & les plus en état de servir à notre défense auroient dû être envoyés dans les districts les plus près des barrières ; ce n'est pas l'ordre pourtant qui a été observé.

Le sieur de Maiffemy, directeur général de la librairie, & créature des sieurs de Barentin & de Villedieu, vient de donner sa démission ; il s'est répandu que des membres du comité provisoire de police s'étoient adressés à lui pour prendre des connoissances sur les meilleurs moyens d'empêcher la circulation des pamphlets incendiaires, sans toutefois gêner la liberté de la presse ; qu'il avoit profité de cette ouverture, pour leur suggérer des moyens qui la gênent infiniment, & qui tendroient

à faire croire que le vœu municipal seroit pour la conservation de la chambre syndicale.

Les amateurs du *nouveau & du curieux*, assemblés sur quelques quais, ont parlé de se porter à la maison du sieur de Maiffemy. De bens citoyens qui se sont apperçus que les têtes s'échauffoient, ont fait une motion tendant à ce que, si l'on trouvoit le sieur de Maiffemy chez lui, on se contentât de le fouetter. On a ri, & l'on s'est retiré; mais M. le directeur général, qui a craint qu'on ne poussât plus loin la plaisanterie, s'est démis, pour prouver que les conseils qu'il avoit pu donner, étoient au moins désintéressés.

On a publié les titres 1, 2, 3 du règlement militaires; il avoit été adopté provisoirement par 25 districts dès le jour même qu'il leur fut envoyé. Il est à désirer que cette opération prenne fin. Il est des citoyens qui souffrent de sa suspension. On en trouvera la preuve dans ce billet.

*Districts de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés.*

Mademoiselle Dubief, marchande lingere, rue Dauphine, n°. 31 montera la garde au corps-de-garde, rue Dauphine, au musée où elle montera à dix heures précises du matin, le 3 août 1789.

Vu bon, & montée par le sieur Fontenay.

*Signé OUDÉ, capitaine.*

*Relevé exact des noms & inscriptions qui étoient gravées sur les murs des cachots de la Bastille.*

Jean Guygny, 1748-1762.

1787, l'Amour.

La Bastide, 1688-1719.

Parmézan, 1710.

Delorme, 1750.

N..... a été ici depuis le 15.... 1684, jusqu'à ce 10 novembre 1687.

De Bourg-en-Bresse , ce 30 juillet , Amidor Dobined , 1769.

Dameret , *sit sine criminè vita.*

César n'a point d'asyle où ses cendres reposent.

Et beaucoup d'hommes veulent être quelque chose.

Ci-gît qui ne fit rien , quoi qu'on dise ;

Humains , foibles humains , voilà votre devise.

Adam , cette pomme (1) est là du 4 mars 1760.

De Bergeron , 1728.

Duverney.

*Traduction d'une inscription latine.*

Il y a plusieurs demeures chez Dieu & chez le prince.  
Prenez garde que celle-ci ne devienne pour vous un  
lieu de châtiment pour le corps & pour la bourse ; &  
de quelque maniere que les choses tournent pour vous ,  
elle vous sera toujours un lieu d'affliction , d'ennui &  
de chagrin.

*Autre traduction.*

Simeon - Martin , prédicant très-impie , & se disant  
*le fils de Dieu , après dix-huit ans de captivité , fut brûlé*  
*vif.* Ses disciples , Remellus fut envoyé aux galères , &  
Jaubert Hubart au gibet de la Bastille , pour avoir fal-  
fisé.... Ils eurent ce sort , à cause de l'incarcération de  
Nicolas Fouquet , ministre d'état ; tous les agens du

(1) Il y a un rond tracé qui désigne la pomme.

trésor ayant été très-étroitement renfermés ici. Celui qui vous atteste ce fait est votre serviteur Blaise, chevalier, prêtre de Falaise, indifférent sur la vue du ciel & sur la longue détention de la Bastille, l'an du seigneur 1663.

*Autre traduction.*

O vous tous, qui passez adroitemment par cet escalier, examinez & voyez si jamais quelqu'un fut enfermé pour avoir récité le rosaire deux fois dans un jour. O vous tous, tant que vous êtes, sortez d'ici comme nous; car il n'y a point de cimetière.

Le 20 novembre 1631, Dupault a été amené en cette chambre; il sortira quand il plaira à Dieu, & 20 juin 1692 qu'il est sorti.

*Pro Christo, Bernard, 1663.*

M. Riollay, de Rennes en Bretagne, renfermé le 14 juillet 1788, pour s'être entretenu avec un particulier de cette ville des affaires des parlemens, dont on avoit juré la destruction; encore détenu le 27, & 3 août; & le 16, j'y serai, selon les apparences, 3 mois.

Riollay, procureur au parlement de Bretagne, a été condamné le 14 juillet, lors des troubles.

Pierre Lasfond.

Du Chatelet, 1750.

Trois Juillet, à midi sept minutes, je suis entré ici,  
Si Dieu me fait la grace d'en sortir,  
Encore vivra long-tems qui m'y verra venir.  
Je connois mes devoirs, j'adore un Dieu  
Qui pardonne aux coupables & soutient l'innocent.  
Il n'en est pas ainsi des juges de la terre,  
A nos corps, à nos biens, sans cesse ils font la guerre.

Nousse, 1781.

Hérouin.

Morvel.

Valléry.

Roland.

Ci-gît la félicité , de tout mortel si recherchée ;  
 Hélas ! je suis privé de ma chère liberté ,  
 Et , pour tout mon soulagement ,  
 D'inutiles regrets , des plaintes sans effet  
 C'est ce qui me reste à présent .  
 Si .... quand vous nous abandonnez ,  
 Les jours nous sont comme des années ,  
 Vivez donc , & ....  
 Si d'être soupçonné , mortel , t'as le malheur ,  
 Ne t'imagine pas , mortel , sortir d'ici .  
 De sa fatale entrée on ne fait que trop l'heure ;  
 Mais on ignore celle d'un heureux sortir .

Charruel de Châlons étant dans ces lieux , accablé  
 de tristesse , a composé ces vers , attendant la nouvelle  
 d'une fin plus heureuse , 1719 .

Tu sortiras quand ce cadran  
 Marquera l'heure & le moment .

N. B. Au-dessous de ces vers , il y a des têtes de mort &  
 des ossements . — Le cadran est effacé : les deux inscriptions  
 suivantes sont dans le même cachot où est encore la chaîne  
 qui attachoit le prisonnier .

Dijon , mon cher Dijon , étant de tout dénué ,  
 Dans la nécessité vous m'avez secouru ;  
 Dans ces tristes lieux , vous m'avez revêtu ;  
 Hélas ! d'une échemise tant de fois refusée ,  
 Puisque la loi divine , vous avez observée ,  
 Qu'après cent ans le ciel vous mette dans la gloire ;  
 Et la terre à jamais conserve la mémoire

D'un fidèle porte-clefs, la générosité.

Heureux, mille fois heureux qui sort de la Bastille;

Mais mille fois plus heureux qui n'en fait pas l'entrée;

Car malheureusement y a-t-on mis les pieds,

Quelqu'innocent qu'on soit, on est en grand pétill.

N. B. *Dans la casemate, au-dessous de ce cachot, est l'inscription ci-dessous : « Si d'être soupçonné, mortel, t'as le malheur, avec cette variante : « si d'entrer dans ces lieux, mortel t'as le malheur ».*

Charuël 25 Mars 1719.

Charuël h̄c dejens h̄c tristī carmina fecit.

Anno 1719.

Et si sine crimine non est virtus abire.

Claude de Saunts 1752.

Vous aimerez le seigneur votre Dieu, de tout votre cœur, de tout votre esprit & de toute votre ame.

Lamentation de Jérémie ; le prophète pleure la désolution.

*In hoc œrumpæ castigationis que loco, temporatus, prudens, suspiciosus & cautus esto, 18 juin 1667.*

Galland, 1725.

Lambert.

Jean Beauron.

Ch. de Guesnin.

Halandit, 1681.

Sapre.

Boujonnier.

Vive le Roi & . . . .

*Ex hereditatio quam in iſta carcere Renato.*

Hachard. . . . . (*Le reste est haché.*)

M. Parable.

Girardin le Boffu.

De Bois-Baudry.

De la Martre , 1620.

Bouillerot.

De Bellevau , 1707.

Entre grand & petit il n'importe ;  
La mort nous rend tous égaux ,  
Les honneurs & les biens sont faveurs du destin.

N. B. *Dans la piece où étoit M. le cardinal de Rohan.*  
Habe garnet lands godt reird enshelten.

Amen.

Du Barry , anno 1721.

N. .... Laquais de madame Duport.

Anne Ischardet , 1702.

Dubois , imprimeur des miracles & autres ouvrages du  
bienheureux F. de Paris.

Daubiron , pris le 15 août 1663 , près Saint-Jehan.

Nillet , emprisonné le 8 octobre 1742.

Et les monstres qui avoient réduits ces victimes à tant  
de privations , d'ennui , de douleur & de désespoir , re-  
posoient toutes les nuits sur le duvet ; le remords ne  
rongeoit pas leurs ames féroces , & ne chassoit pas le  
sommeil de leurs yeux.

### DÉTAILS

*Du Vendredi 7 Août.*

**L**Es districts semblent se disputer à qui témoignera  
d'une maniere plus éclatante envers MM. les gardes  
nationaux ; celui du Sépulcre a voté pour une médaille  
d'or , de la valeur de 50 liv. portant ces mots : prix de

patriotisme , donné par la ville de Paris , aux gardes-françaises en 1789 ; & sur le revers , les armes de la ville.

Ils porteront cette médaille au côté avec un ruban blanc , rouge & bleu.

Cette motion a séduit beaucoup d'esprits , mais MM. les gardes , qui raisonnent aussi-bien qu'ils agissent , ont envoyé une députation au bureau militaire , pour témoigner à la nation , que ce seroit contre leur voeu , qu'on attacheroit une valeur numéraire à un signe , dans lequel ils ne vouloient rien voir qu'un prix d'honneur.

Le bureau militaire a fait part de ces détails à MM. les représentans de la commune , qui ont arrêté que la médaille qu'on donnera aux gardes-françaises sera de cuivre doré.

L'armée de 800 hommes que nous avions envoyée à Provins est arrivée vers deux heures ; elle étoit partie sur l'avis qui avoit été apporté ici , que la municipalité de Provins avoit fait arrêter deux députés de la ville , qui s'y étoient rendus pour acheter des grains. Selon la lettre des quatre commissaires qui avoient accompagnés nos soldats , ils ont trouvé la ville de Provins dans le plus grand calme. MM. Charton & Garin , qu'on supposoit emprisonnés , étoient absens. Les municipaux ont accueilli nos commissaires de la maniere la plus favorable.

Il a paru une petite brochure , au sujet du masque de fer. On y prétend , d'après une note écrite sur une carte , qu'on dit avoir été trouvée à la Bastille , que c'étoit M. Fouquet qui avoit été ramené des Isles Sainte-Marguerite , après s'être évadé de Pignerol.

Quarante-deux charretées de farines sont arrivées aujourd'hui ; la récolte des seigles , dont on jouit , celle des froments qui est commencée , la diminution du prix des bleds dans quelques marchés , & plus que tout cela , les sages précautions du comité de subsistance , ont procuré les moyens de baisser le prix du pain ; il a été mis à douze sols le pain de quatre livres.

On vient de faire des recherches très-exāctes au Temple , où l'on pensoit qu'il existoit des souterrains , dont l'un alloit à la Grève , l'autre à Romainville. On n'a trouvé ni armes , ni poudres , ni souterrains , ni marquis de la Salle , ce qui a un peu étonné le peuple de ce quartier , qui ne doutoit pas qu'il ne se fût sauvé par le prétendu souterrain.

Le peuple s'est encore porté le soir à la Grève , au sujet de l'affaire des poudres , qui semble cependant bien éclaircie. Il est certain qu'il n'y avoit dans le bateau d'autre munition que la poudre de traite , qui prend à la vérité au bassinet , mais qui n'a point assez de force pour porter la balle ou le boulet. Les directeurs des poudres avoient reçu l'ordre du marquis de la Salle , de l'échanger contre de la poudre de défense , & on la conduisoit à Essonne pour la troquer.

Dans l'esprit du peuple , la fuite du marquis de la Salle est une preuve qu'il est coupable ; il est certain en général que l'innocent ne fuit pas , mais quand il est douteux qu'il puisse faire entendre sa justification , quel autre parti lui reste t-il ?

Les dames des halles ont été à Versailles , féliciter leurs majestés , sur le commencement de la constitution ; on dit qu'elles l'ont appellé *notre cher homme , notre bon ami , notre pere* , & qu'elles ont dit à la reine : *ouvrez-*

*nous vos entrailles, comme nous vous ouvrons les nôtres.*  
Leurs majestés leur ont fait l'accueil le plus populaire.

Dans l'asséablée du district des Petits-Augustins, un des peres de cet ordre a proposé de recevoir dans leur couvent tous les gardes-françaises qui auroient besoin d'une retraite. Les habitans du district ont applaudi avec transport à cette offre sublime, & l'ont acceptée. Aussitôt ils ont pris les armes, & se sont rendus avec tous les membres qui composent le couvent, à la caserne des rues de Babylone & de Sevres ; le religieux, auteur de la motion, a adressé un compliment à MM. les gardes-françaises, & leur a fait part du vœu de son couvent & de son district.

Un ancien grenadier de la caserne de Sevres, hors d'état de servir, a été conduit en voiture au milieu du cortege, les Petits-Augustins s'en sont chargés. MM. les gardes-françaises, ont aussi pris les armes pour reconduire le district & les religieux patriotes à travers des flots de peuple qui crioient : *vivent les Petits-Augustins ! vivent les bons peres ! vivent les Gardes-Françaises !* Cet exemple est au-dessus de tous les éloges, & apprend à tous les ordres monastiques de quelle manière ils doivent coopérer à la révolution.

### DÉTAILS

*Du Samedi 8 Août.*

**N**ous marchons chaque jour de surprise en surprise ; différens rapports des patrouilles de cette nuit apprennent qu'on a trouvé dans les rues des mèches de soufre allumées près de quelques portes, on en a

failli deux corbeilles sur un inconnu , qui a abandonné sa charge pour fuir plus leste ment.

L'hydre épouvantable de l'aristocratie renaîtra donc sans cesse de ses pertes ! C'est elle qui soudoye les brigands incendiaires ! c'est elle qui sème les soupçons déchirans qui exilent la bonne intelligence & le bon ordre ! c'est elle qui , frémissant de rage des blessures que vient de lui faire l'assemblée nationale , par la rescision des droits féodaux & de la vénalité des charges , s'agit e en tous sens , essaye tous les forfaits , & ne se voit qu'une seule ressource , la guerre civile .

La guerre civile , grand Dieu ! au moment où nous touchons à la liberté ! citoyens , frères , amis , vous égorgerez-vous pour satisfaire de lâches tyrans , pour servir leur cause ? Disons-nous chaque jour , à chaque heure , & que ce soit le mot de l'ordre pour tous les bons patriotes , l'aristocratie est abattue , si nous ne nous divisons pas .

Le comité provisoire de police a publié ce matin , sur la dénonciation qui lui a été faite d'un vol de huit cachets aux armes de la ville , & de contrefaçon de la signature de MM. Bailly & de la Fayette , qu'il falloit nous défier des manœuvres de nos ennemis . L'avoir est fort bon , sans doute , mais si le vol est réel , si les contrefaçons des signatures existent , à quoi le citoyen connoîtra-t-il un ordre véritable ou un ordre faux ? Cette proclamation coupe tous les nerfs de la force publique . Car en vertu de cette ordonnance , tout homme a le droit de refuser d'obéir , en disant que c'est un ordre contrefait qu'on lui représente . Ne devoit-on pas annoncer en même-tems le remède

& le mal. Le remede est très-simple , c'est de faire graver un sceau pour la ville dont on remettra la garde à un ou plusieurs citoyens , & de faire mettre sous verre dans plusieurs districts , les signatures de MM. le maire & commandant , pour que le peuple apprenne à les connoître.

Dans le même placard , le comité réclame contre celui du district de l'Oratoire , dont nous avons parlé au sujet de la liberté de la presse ; il porte qu'il est faux qu'il ait nommé M. de Maiffemy pour veiller aux ouvrages qui se publient , comme de mauvais citoyens l'ont persuadé au district de l'Oratoire , c'est un mal-entendu ; ce n'est pas M. de Maiffemy que le comité avoit nommé , mais la *chambre syndicale* , dont M. de Maiffemy est le chef & même le despote.

Le comité affirme enfin qu'il a fait afficher la liberté de la presse , à la seule condition de mettre sur l'ouvrage le nom d'un imprimeur ou d'un libraire . C'est comme si l'on disoit qu'un prisonnier est libre , parce qu'il se promene dans le préau d'une prison . Peut-on ignorer qu'il existe une ligue entre les libraires & les imprimeurs contre les gens de lettres , & que cette incroyable condition les expose au moins à payer très-cher les frais d'impression , ou à partager le produit de leurs ouvrages avec les libraires ? Ce sont des professions à argent , & , puisque leur nom est nécessaire aux auteurs , il est tout simple qu'il leur en fassent payer l'usage . La liberté de la presse est telle , que M. Bailly lui-même ne pourroit donner la suite de ses profonds & charmans ouvrages , sans le suffrage d'un des membres de la compagnie des libraires & imprimeurs .

Au

Au milieu de nos chagrins domestiques , il nous arrive de tems à autre de Versailles quelques nouvelles consolantes. Il est bien confirmé que le Roi vouloit nommer M. Necker principal ministre , & qu'il occupe le logement de M. de Maurepas. Le ministre citoyen & philosophe , qui ne peut plus être loué que par ses actions , a demandé au Roi que les grâces , les pensions & les places ne soient plus accordées que d'après un rapport au conseil. Le public a vu avec plaisir M. Lambert rappelé au contrôle général. Quel Roi ! quels ministres ! quelle nation !

Hier au soir le peuple n'étoit pas encore calme sur l'affaire des poudres , mais ce n'étoit plus le marquis de la Salle qui troubloit les esprits ; on crooit contre les prétendus secours que lui a donné la municipalité pour s'évader.

Cette opinion absurde & invraisemblable n'est malheureusement que trop répandue. Comment ces vingt citoyens qui ont obtenu la confiance de toute une ville , un héros citoyen , un maire prudent & sage se seroient-ils prêté à une évasion qui les compromettoit eux-mêmes , & qui ne soustrairoit qu'un moment le marquis de la Salle à un jugement & au supplice , s'il est coupable.

C'est le courrier de Paris à Versailles & de Versailles à Paris , qui a accrédité cette erreur dans son numéro de vendredi , en disant que l'on avoit fait évader le marquis de la Salle ; mais il s'est rétracté dans le numéro d'aujourd'hui ; voilà le danger de ces feuilles journalières , il est impossible d'être exactement informé ; & une inexactitude peut , comme on voit , devenir très-funeste à la chose publique. Il faudroit dans

ces sortes de journaux une circonspection qui ne s'accorde pas facilement avec la fureur du public pour les nouvelles, & la prétention de les dire le premier.

M. Thierry de Ville-d'Avray avoit été compris dans le nombre des agents de l'aristocratie. Cependant il est constant aujourd'hui qu'il n'a point quitté notre monarque son maître, & fait acte d'avoir toujours eu des sentimens éloignés de ceux que nous regardons comme les ennemis de la liberté.

Nous assurons que M. de d'Espréménil est de retour à

Versailles de ce jour.

Cette opinion plusieurs se rattachent à celle de M.

Hervart et aux autres, mais ce n'est pas tout à faire

que le Dr. de la Motte soit éloigné; on croit connue

les deux dernières lectures que j'ai eues à Paris et à

l'Assemblée nationale, où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

comité de l'ordre de la Révolution, et où j'avois été nommé au

## LE LANGAGE DES MURS,

*Ou les cachots de la Bastille dévoilant leurs secrets.*

Cachots	de M. le Comte DE LORGES.
	de M. DE SILLY.
	de M. D'AVAUX.
	de M. LINGUET.
	de M. le Comte DE MAR..... Singularité trouvée dans ce cachot. de M. RIOLAY.

L'AIGUILLE du tems , trop lente à mon gré , venoit enfin de marquer sept heures du soir ; les ouvriers avoient déjà abandonné leurs travaux , leur troupe nombreuse s'étoit dispersée , & plus de douze cens citoyens étoient déjà répandus sur le faîte de ces murs construits par le despotisme ; le cœur rempli d'une foule de sentiments , plus faciles à éprouver qu'à dépeindre ; l'ame accablée sous le poids d'un souvenir qui me rappelloit tous ces prétendus criminels qui avoient trouvé dans la Bastille le tombeau de leur liberté ; ( combien de leur vie ! ) l'œil morne & abattu , je parcourrois lentement l'entrée de ce lieu , dont je n'avois jamais prononcé le nom qu'avec horreur .... O François ! ô peuple libre , me disois je , tu peux donc à présent fouler sous tes pieds cet exécrable monument de la tyrannie ! Tu peux promener tes regards inquiets , mécontents & curieux

sur la trop vaste étendue de ce manoir infernal ! . . . Arrête un instant ! . . . Garde-toi d'avancer ! Encore un pas , & tu marches sur la tombe de ton ami , de ton parent , de ton frere ! . . . Ah ! éprouves-tu , comme moi , me disois-je encore , tous les sentimens de la haine , de la rage & de la fureur , contre ces aristocrates anciens qui ont voulu , & qui ont établi cette inquisition civile ; contre les modernes qui l'ont protégée , & qui vouloient en faire un rempart à leurs crimes & à leur scélérité.

Telles étoient les réflexions qui m'occupoient , lorsque je m'apperçus que j'étois déjà au-delà du pont-levis que terminoit autrefois un corps - de - garde. Parvenu dans la dernière cour , je sentis renaître en moi les mêmes émotions que j'y avois éprouvées , lorsqu'un mois auparavant j'y étois entré en vainqueur , & au mépris des balles qui siffloient à deux pouces de ma tête. J'y cherchai de nouveau , mais vainement , cette horloge qui n'avoit jamais sonné que l'heure de la douleur & du désespoir ; elle n'existoit plus , & elle n'offroit que des débris accumulés sur d'autres débris. ( O LINGUET ! tous les ouvriers qui travaillent à la destruction de la Bastille sont des Dieux pour toi , tu leur dois tes hommages. ) Mes regards erroient encore sur toutes ces ruines amoncelées , lorsqu'un de ces mêmes ouvriers s'offrit de me conduire dans tous les cachots de cette demeure infernale.

Je commençai par la tour qui est à gauche , en entrant par le côté de la rue Saint - Antoine ; je ne parvins au cachot le plus profond qu'après avoir descendu un escalier de quarante-quatre marches , à compter du rez-de-chaussée. J'éprouvai , en y entrant , un frémissement in-

volontaire & universel ; mes yeux cherchoient à y découvrir une autre clarté que celle que répandoit la chandelle de mon conducteur ; mais ces affreux tombeaux sont sans ouvertures , & l'air ne pouvoit s'y renouveler que lorsque la plus grande nécessité obligeoit d'ouvrir , pour un instant , les doubles portes qui en fermoient l'entrée. Le froid devoit y être meurtrier , l'air puant & infest , & l'on n'y respiroit que pour avaler des miasmes putrides.

Je m'emparai de la chandelle , & il n'est pas le plus petit espace dans tous les cachots que j'ai parcourus , sur lequel je n'aie porté mes regards.

Si j'y cherchois vainement quelque passage à la lumiere , ce ne fut point inutilement que je m'occupai à y découvrir quelques inscriptions qui pussent m'apprendre le nom des personnes qui y avoient été détenues comme victimes sacrifiées à la politique , à la haine , à l'ambition , ou à la vengeance.

Le premier de tous les noms que je déchiffrai , non pas sans peine , fut celui du comte DE LORGES. Le millésime étoit entièrement effacé ; mais en revanche , je lus distinctement ces mots , qui ont toute la cadence d'un vers , sans en avoir la mesure.

*» Exoriri possit aliquis nostris ex ossibus ultor. »*

Oui , me suis-je dit sur le champ , tu es vengé , & ce n'est point par un seul homme ; c'est une nation entière , c'est un peuple impatient de la liberté , qui a vaincu , dans un seul jour , un préjugé de douze siècles ; c'est le corps des François réunis qui vient de combattre & de terrasser le monstre affreux du despotisme , qui , couvert des livrées de la plus haute puissance , dévoroit des victimes sans nombre.

Je vis encore , dans le même cachot , le nom  
DE SILLY , ayant pour date 1747 , accompagné de cette  
phrase effrayante :

» L'horloge ne sonnera jamais pour moi l'heure de la liberté. »

Ah ! sans doute , le malheureux étoit convaincu que  
rien ne pourroit appaiser la rage ministérielle excitée  
contre lui.

Le troisième nom que j'apperçus fut celui d'un mon-  
sieur D'AVAUX , avec ces vers :

» Dijon , chere Dijon ! ô toi qui m'a vu naître ,  
» Pour jamais je te perds : c'en est fait ; & peut-être  
» La main qui me retient dans ces horribles lieux  
» Va terminer mes jours par des tourmens affreux.

Sans doute que M. D'AVAUX épancha de cette ma-  
niere les sentimens de son cœur , en fixant ses yeux  
sur la sinistre poulie attachée à la voûte.... Je demande  
ici si elle étoit destinée à suspendre un réverbère dans  
le cloaque où potirroissoient ces illustres malheureux....  
Non , non , ce n'est point à cette usage que la desti-  
noit la tyrannie. Mais éloignons de nous un pareil ta-  
bleau , & glissons sur de telles horreurs.

En sortant de ce cachot , je ne vis rien de remar-  
quable dans les chambres que l'on rencontre en parcou-  
rant la tour. Quelques-unes étoient assez spacieuses , &  
avoient des cheminées ou des poëles ; mais toutes étoient  
peu ou point éclairées. Les fenêtres sont pratiquées dans  
des murs de dix pieds d'épaisseur ; elles représentent une  
pyramide ou un cône tronqué , dont la base se trouve  
dans l'intérieur de la chambre ; elles sont fermées à cette  
même base , au milieu , & au sommet , de grilles de

fer dont l'épaisseur ne donne passage qu'à une très-foible lumière.

Je me trouvai bientôt sur le haut des murs, & ce ne fut pas sans éprouver les mouvemens de la joie la plus pure que je me vis couvert de poussière. Ces ruines, que je contemplai avec délices, étoient pour moi plus que tous les palais des rois; & celles dont je suis possesseurs, je ne les céderai jamais qu'au péril de ma vie. Je suis françois.... Quelle gloire pour moi de pouvoir me flatter d'avoir travaillé à la démolition de la Bastille !

Dans la troisième chambre de la troisième tour, sur le même côté, je lus distinctement ce qui suit :

» ROLAY, Procureur au Parlement de Bretagne, a été mis à la Bastille en 1788, au commencement des troubles. »

J'ai observé que cette chambre devoit être moins sombre que les autres; mais je ne prononcerai pas cependant sur le degré de lumiere que recevoient ces exécrables réduits, parce que, lorsque j'y entrai, la plupart étoient assez éclairés, à raison du peu de hauteur des murs de revêtement, dont la moitié étoit déjà détruite . . . . . . . . . . . .

Tous les cachots étant construits sur le même modèle , tous offrant le même coup-d'œil , tous révoltant également l'humanité , je n'entrerai pas dans une description plus détaillée. On trouve partout , & jusques dans les endroits d'aisance , des noms , des sentences , des épithèses , & quelquefois des vers assez bien tournés. Mais rien n'a fixé davantage mon attention , que cette phrase que j'ai trouvée dans le cachot où l'on m'a assuré qu'a été détenu M. LINGUET. Je ne prétends pas la lui

attribuer ; mais cependant qu'il me soit permis de dire que le style en est vraiment marqué à son coin.... La voici :

» La constitution d'un Etat n'est ordinairement qu'un ouvrage  
» du hazard , que le tems a façonné en le roulant insensiblement  
» sur la pente des abus . »

Le morceau de papier sur lequel cette phrase est écrite , & que j'ai entre les mains , est taillé en pointe aux deux côtés ; il étoit roulé , & placé dans un petit trou à gauche de la cheminée..... Si ces expressions sont celles de M. LINGUET , assurément lorsqu'il les écrivit il étoit bien éloigné de penser qu'elles seroient lues si-tôt par un patriote , qui viendroit fouler aux pieds les débris d'un cachot où il avoit tant souffert (1).

(1) On m'affirme qu'un jeune homme , parcourant comme moi tous les cachots avec des yeux avides , trouva enfin , dans l'un d'eux , ces mots tracés sur le mur , à gauche de l'entrée , à-peu-près à deux pieds de terre : ( COMTE DE MAR. .... ) L'humidité plus grande à la seconde partie de pierre avoit entièrement fait disparaître le reste du nom ; qu'à quelque distance de cet endroit , il apperçut la longueur du petit doigt d'un suif noirci ; qu'avec son couteau il enleva cette couche de suif , & découvrit une fente au mur , dans laquelle il trouva un lambeau de toile rouge , large d'environ deux pouces , se terminant en pointe à l'une des extrémités , sur lequel lambeau sont tracées , à la manière de la marque du linge , & en fil blanc très-fin , ces trois lignes :

+++++ + + + | ans.

*J'ai respecté les jours de mon Roi ,  
voilà mon crime.*

Ce morceau de linge étoit roulé , & contenoit un bout de ce même fil blanc , attaché à un btin de crin noir très fort.

L'ame remplie de tout ce que je venois d'observer ,  
 & transporté d'un noble enthousiasme , je m'écriai :  
 » Enfin , le despotisme est écrasé , il expire.... Enfin ,  
 » nous savons tous que nous ne sommes qu'une société  
 » d'égaux ; nous savons que nous ne sommes soumis à  
 » l'inégalité que sous la promesse expresse du bonheur . »

O vérité sacrée ! ... Tu viens donc enfin de frapper  
 les oreilles des Rois ! Reposes - toi toujours sur la tête  
 des Français , & préviens à-la-fois les révoltes par l'es-  
 pérance , & la tyrannie par la crainte ! .... Rassure ce-  
 pendant notre Monarque cheri : dis bien à Louis XVI ,  
 le restaurateur de la liberté française , que le Français  
 paye au centuple , en amour , en fidélité , tout ce que  
 ses Rois lui donnent , ( que dis-je ) tout ce qu'ils lui  
 promettent en bonheur . Dis-lui enfin que seulement le  
 Français , dans ses mécontentemens les plus violens , ne  
 peut que se remuer autour du trône , mais jamais s'en  
 éloigner.

MAUCLERC , de Châlons en Bourgogne.

---

Pourquoi ce malheureux , quel qu'il fut , n'a - t - il pas ajouté  
 son nom ? on sauroit actuellement quel homme fut victime du  
 ressentiment de ceux qui n'avoient pas craint de lui commander  
 un si noir forfait .

---



